

Travaux publics et Services gouvernementaux

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC By Epost Connect or by Fax Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Clothing and Textiles Division / Division des vêtements et des textiles
L'Esplanade Laurier,
East Tower 7th Floor
Tour est 7e étage
140 O'Connor, rue O'Connor,
Ottawa
Ontario
K1 A 0R5

Title - Sujet Vêtements d'exté	rieur		
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
M7594-204766/A		2021	-02-03
Client Reference No N° de re M7594-204766	éférence du client		
GETS Reference No N° de re PW-\$\$PR-772-79687	éférence de SEAG		
File No N° de dossier pr772.M7594-204766	CCC No./N° CCC - FMS	8 No./N	N° VME
Solicitation Closes	Linvitation pre	nd f	in
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Ti		
on - le 2021-03-09	Heure Normale du l'		
F.O.B F.A.B. Specified I Plant-Usine: Destination	Herein - Précisé dans les :	<u>-</u>	tes
Address Enquiries to: - Adres Roul, Antonia	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur pr772
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX
(343) 572-1094 ()		()	-
1	•		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein – Voir ci-inclus			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
- 1.2 BESOIN
- 1.3 COMPTE RENDU
- 1.4 ACCORDS COMMERCIAUX
- 1.5 CONTENU CANADIEN
- 1.6 PROCESSUS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS EN PHASES
- 1.7 SERVICE CONNEXION POSTEL

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS
- 2.3 AMÉLIORATIONS APPORTÉES AUX BESOINS PENDANT LA DEMANDE DE SOUMISSION
- 2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS EN PÉRIODE DE SOUMISSION
- 2.5 LOIS APPLICABLES
- 2.6 SPÉCIFICATIONS ET NORMES
- 2.7 MÉCANISMES DE CONTESTATION DES OFFRES ET DE RECOURS

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 PRÉPARATION DES SOUMISSIONS
- 3.2 SECTION I: SOUMISSION TECHNIQUE
- 3.3 SECTION II: SOUMISSION FINANCIERE
- 3.4 SECTION III: ATTESTATIONS
- 3.5 SECTION IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 PROCÉDURE D'ÉVALUATION
- 4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION
- 4.3 GARANTIE FINANCIÈRE CONTRACTUELLE
- 4.4 DÉFINITION DE DÉPÔT DE GARANTIE

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION
- 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 EXIGENCES À LA SÉCURITÉ
- 6.2 BESOIN
- 6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 6.4 DURÉE DU CONTRAT
- 6.5 RESPONSABLES
- **6.6 PAIEMENT**
- 6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION
- 6.8 ASSURANCES
- 6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

- 6.10 LOIS APPLICABLES
- 6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS
- 6.12 FOURNITURE DE TOUS LES MATÉRIAUX PAR L'ENTREPRENEUR
- 6.13 FERMETURE DE L'USINE
- 6.14 EMPLACEMENT DE L'USINE
- 6.15 SOUS-TRAITANT(S)
- 6.16 VÊTEMENTS ÉTHIQUES
- 6.17 EXIGENCES TECHNIQUES DE PRÉ-PRODUCTION
- 6.18 EXIGENCES TECHNIQUES DURANT LA PRODUCTION
- 6.19 OPTIONS EXIGENCES TECHNIQUES
- 6.20 DÉFINITIONS
- 6.21 PATRONS
- 6.22 ÉCHANTILLONS VISUELS GUIDE SEULEMENT
- 6.23 ÉCHANTILLONS VISUELS À RETOURNER À L'ENVOYEUR
- 6.24 SPÉCIFICATIONS ET NORMES
- 6.25 PROCÉDURES POUR LES MODIFICATIONS ET LES ÉCARTS
- 6.26 GARANTIE FINANCIÈRE
- 6.27 RÈGLEMENTS DES DIFFÉRENDS

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE « A » BESOIN

ANNEXE « B » SPÉCIFICATIONS G.S.1045-298 en date du 25 novembre 2019, G.S. 1045-301 en date du 25 novembre 2019, G.S. 1045-310 du 25 novembre 2019 et G.S. 1045-381 du 25 novembre 2019

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE B 301 Pantalon pour intempéries et bandes – Instructions pour les bandes

ANNEXE « C » LISTE DES TAILLES

ANNEXE « 1 » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

ANNEXE « 2 » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS - CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS - ATTESTATION

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Puisque plusieurs personnes travaillent présentement de la maison et dans le but de prévenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les communautés, les soumissionnaires doivent transmettre leur soumission électroniquement en utilisant le service Connexion Postel ou le télécopieur (819-997-9776)

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le "besoin" est décrit en détail sous l'annexe A des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

1.5 Contenu canadien

Ce besoin est limité aux produits canadiens

1.6 Processus de conformité des soumissions en phases

Le Processus de conformité des soumissions en phases (« PCSP») s'applique à ce besoin.

1.7 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséguent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours Insérer: 180 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées électroniquement uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions en utilisant le service Connexion Postel ou le télécopieur (819-997-9776).

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion Postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion Postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion Postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion Postel.

2.3 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours avant la date de

pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID

pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Spécifications et normes

2.6.1 Office des normes générales du Canada (ONGC) – normes

Un exemplaire des normes de l'ONGC, dont il est question dans la demande de soumissions, est disponible et peut être acheté auprès de :

Office des normes générales du Canada Place du Portage III, 6B1 140 rue O'Connor Édifice L'Esplanade Laurier Tour Est, 6e étage Ottawa, ON K1A 0S5

Téléphone :1-800-665-CGSB (Canada seulement) Courriel: ncr.cgsb-ongc@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: https://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-eng.html

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.6.2 ASTM International – Normes

Un exemplaire des normes ASTM mentionnées dans la demande de soumissions est disponible et peut être acheté auprès de :

Siège ASTM 100 Barr Harbor Drive PO Box C700 West Conshohocken, PA 19428-2959 USA

Téléphone : 1-877-909-2786 (EU et Canada) ou (610) 832-9585 (International)

Site Web ATSM: http://www.astm.org/Standard/

2.6.3 Organisation internationale de normalisation – Normes

Un exemplaire des normes ISO mentionnées dans la demande de soumissions est disponible et peut être acheté auprès de :

Organisation international de normalisation Secrétariat central de l'ISO Chemin de Blandonnet 8 CP 401 1214 Vernier, Genève Suisse

Téléphone: +41 22 749 01 11 Fax: +41 22 733 34 30

Courriel: central@iso.org

Site Web ISO: http://www.iso.org/iso/home.html

2.6.4 American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC)

Un exemplaire du AATCC mentionné dans la demande de soumissions est disponible et peut être acheté auprès de :

American Association of Textile Chemists and Colorists

PO Box 12215

Research Triangle Park, NC 27709-2215 USA Téléphone : (919) 549-8141

Fax: (919) 549-8933

Site Web AATCC : http://www.aatcc.org/

2.7 Mécanismes de contestation des offres et de recours

- a) Plusieurs mécanismes sont à la disposition des fournisseurs potentiels pour contester certains aspects du processus de passation des marchés jusqu'à l'attribution du contrat, y compris.
- (b) Le Canada encourage les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web <u>achat et vente</u> du Canada, sous la rubrique <u>«Mécanismes de contestation des offres et de recours»</u>, contient des renseignements sur les organismes de plainte potentiels tels que:
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs doivent noter qu'il existe des **délais stricts** pour le dépôt des plaintes et que les délais varient en fonction de l'organisme de plainte en guestion. Les fournisseurs doivent donc

pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID pr772

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

agir rapidement lorsqu'ils souhaitent contester n'importe quel aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Préparation des soumissions

***Puisque plusieurs personnes travaillent présentement de la maison et dans le but de prévenir la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans les communautés, les soumissionnaires doivent transmettre leur soumission électroniquement en utilisant le service Connexion postel ou le télécopieur (819-997-9776). ***

3.1.1 Le Canada exige du soumissionnaire qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion Postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que les documents, soumis par Connexion Postel et par télécopieur. devraient être identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

- Section I: Soumission technique
- Section II: Soumission financière
- Section III: Attestations
- Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion Postel et de la copie du télécopieur, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion Postel aura préséance sur le libellé de la copie du télécopieur.

- 3.1.2 Les prix devraient figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.
- 3.1.3 Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.
 - (a) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.
- 3.1.4 En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (https://www.tbssct.qc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :
 - (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
 - (b) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux; et
 - (c) soumettre les détails de leurs politiques et de leurs pratiques concernant les sujets suivants, à titre indicatif seulement:

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

- fabrication plus respectueuse de l'environnement;
- traitement des déchets plus respectueux de l'environnement;
- réduction des déchets industriels;
- emballage;
- stratégies de réutilisation;
- recyclage.

3.2 Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux (référence à la Partie 4, Procédures d'évaluation, 4.1.2.1 Critères techniques obligatoires).

La soumission technique doit aborder de manière claire et suffisamment approfondie les points soumis aux critères d'évaluation par rapport auxquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de répéter la déclaration contenue dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires abordent et présentent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation sous les mêmes rubriques. Pour éviter les doublons, les soumissionnaires peuvent se référer à différentes sections de leurs offres en identifiant le numéro de paragraphe et de page spécifique où le sujet a déjà été traité.

3.3 Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement (référence à la Partie 4, Procédures d'évaluation, 4.1.3 Évaluation financière).

3.3.1 Paiement électronique de factures – soumission

La GRC effectuera le paiement par dépôt direct ou par chèque seulement.

Si vous acceptez le paiement des factures par dépôt direct, procédez comme suit:

Le soumissionnaire accepte l'instrument de paiement électronique suivant:

() Dépôt direct (national et international);

Si ce qui précède n'est pas rempli, il sera considéré comme si le dépôt direct n'est pas accepté pour le paiement des factures.

L'acceptation de l'instrument de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.3.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.4 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.5 Section IV: Renseignements supplémentaires

Les informations requises dans cette section doivent être fournies avec la soumission, mais peuvent être fournies ultérieurement. S'il manque des informations à la soumission, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dans lequel elle fournira ces informations. Le

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

fait de ne pas fournir l'information dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

3.5.1 Origine du travail

Les soumissionnaires doivent fournir le nom, l'adresse et le pays des fabricants des articles, y compris les sous-traitants, à utiliser dans l'exécution du contrat. Cela inclut les fabricants et les sous-traitants qui effectueront une partie du travail sur les articles (par exemple, la coupe ou la couture), mais pas les fabricants et les fournisseurs de tissu, de garnitures et d'accessoires (par exemple, les fermetures à glissière, les bandes auto-agrippantes).

Le ou les fabricants / sous-traitants suivants seront utilisés dans l'exécution du contrat:
une.
a. Nom et adresse complète du fabricant / sous-traitant:
b. Lieu où les travaux seront exécutés: (veuillez indiquer l'adresse complète si différente de l'adresse fournie au point a)
c. Nature des travaux de fabrication / sous-traitance exécutés:
(Entrez les informations pour chaque fabricant / sous-traitant)
Les fabricants / sous-traitants, autres que ceux énumérés ci-dessus, ne peuvent être utilisés sans l'autorisation écrite du Canada.
Le soumissionnaire convient que le Canada peut divulguer publiquement les informations fournies concernant les pays d'origine.
Les soumissionnaires doivent informer immédiatement le Canada par écrit de tout changement

Les soumissionnaires doivent informer immédiatement le Canada par écrit de tout changement affectant les renseignements fournis en vertu de la présente clause pendant toute la période de validité de l'offre.

3.5.2 Informations requises - clauses du contrat subséquent

Le Soumissionnaire doit fournir les informations manquantes requises pour compléter la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- Le Canada appliquera le Processus de conformité des soumissions en phases décrit cidessous.

4.1.1 Processus de conformité des soumissions en phases

4.1.1.1 (19-07-2018) Généralités

- (a) Pour ce besoin, le Canada applique le PCSP tel que décrit ci-dessous.
- (b) Nonobstant tout examen par le Canada aux phases I ou II du Processus, les soumissionnaires sont et

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

demeureront les seuls et uniques responsables de

l'exactitude, de l'uniformité et de l'exhaustivité de leurs soumissions, et le Canada n'assume, en vertu de cet examen, aucune obligation ni de responsabilité envers les soumissionnaires de relever, en tout ou en partie, toute erreur ou toute omission, dans

les soumissions ou en réponse à toute communication provenant d'un soumissionnaire.

LE SOUMISSIONNAIRE RECONNAÎT QUE LES EXAMENS LORS DES PHASES I ET II DU PRÉSENT PROCESSUS NE SONT QUE PRÉLIMINAIRES ET N'EMPÊCHENT PAS QU'UNE SOUMISSION SOIT NÉANMOINS JUGÉE NON RECEVABLE À LA PHASE III, ET CE, MÊME POUR LES EXIGENCES OBLIGATOIRES QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN AUX PHASES I OU II, ET MÊME SI LA SOUMISSION AURAIT ÉTÉ JUGÉE RECEVABLE À UNE PHASE ANTÉRIEURE. LE CANADA PEUT DÉTERMINER À SA DISCRÉTION QU'UNE SOUMISSION NE RÉPOND PAS À UNE EXIGENCE OBLIGATOIRE À N'IMPORTE QUELLE DE CES PHASES. LE SOUMISSIONNAIRE RECONNAÎT ÉGALEMENT QUE MALGRÉ LE FAIT QU'IL AIT FOURNI UNE RÉPONSE À UN AVIS OU À UN RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (REC) (TEL QUE CES TERMES SONT DÉFINIS PLUS BAS) QU'IL EST POSSIBLE QUE CETTE RÉPONSE NE SUFFISE PAS POUR QUE SA SOUMISSION SOIT JUGÉE CONFORME AUX AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES.

- (c) Le Canada peut, à sa propre discrétion et à tout moment, demander et recevoir de l'information de la part du soumissionnaire afin de corriger des erreurs ou des lacunes administratives dans sa soumission, et cette nouvelle information fera partie intégrante de sa soumission. Ces erreurs pourraient être, entre autres : une signature absente; une case non cochée dans un formulaire; une erreur de forme; l'omission d'un accusé de réception, du numéro d'entreprise d'approvisionnement ou même les coordonnées des personnes-ressources, c'est-à-dire leurs noms, leurs adresses et les numéros de téléphone; ou encore des erreurs d'inattention dans les calculs ou dans les nombres, et des erreurs qui n'affectent en rien les montants que le soumissionnaire a indiqué pour le prix ou pour tout composant du prix. Ainsi, le Canada a le droit de demander ou de recevoir toute information après la date de clôture de l'invitation à soumissionner uniquement lorsque l'invitation à soumissionner permet ce droit expressément. Le soumissionnaire disposera alors d'un délai indiqué pour fournir l'information requise.

 Toute information fournie hors délais sera refusée.
- (d) Le PCSP ne limite pas les droits du Canada en vertu du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) 2003 (04-03-2019) Instructions uniformisées biens ou services besoins concurrentiels, ni le droit du Canada de demander ou d'accepter toute information pendant la période de soumission ou après la clôture de cette dernière, lorsque la demande de soumissions confère expressément ce droit au Canada, ou dans les circonstances décrites au paragraphe (c).
- (e) Le Canada enverra un Avis ou un REC selon la méthode de son choix et à sa discrétion absolue. Le soumissionnaire doit soumettre sa réponse par la méthode stipulée dans l'Avis ou le REC. Les réponses sont réputées avoir été reçues par le Canada à la date et à l'heure qu'elles ont été livrées au Canada par la méthode indiquée dans l'Avis ou le REC et à l'adresse qui y figure. Un courriel de réponse autorisé dans l'Avis ou le REC est réputé reçu par le Canada à la date et à l'heure auxquelles il a été reçu dans la boîte de réception de l'adresse électronique indiquée dans l'Avis ou le REC. Un Avis, ou un REC, envoyé par le Canada au soumissionnaire à l'adresse fournie par celui-ci

dans la soumission ou après l'envoi de celle-ci est réputé avoir été reçu par le soumissionnaire à la date à laquelle il a été envoyé par le Canada. Le Canada n'assume aucune responsabilité envers les soumissionnaires pours les soumissions retardataires, peu importe la cause.

4.1.1.2 (13-03-2018) Phase I: Soumission financière:

(a) Après la date et l'heure de clôture de cette demande de soumissions, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle comporte une soumission financière et si celle-ci contient toute l'information demandée par la demande de soumissions. L'examen par le Canada à la phase I se limitera

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

à déterminer s'il y manque des informations exigées par la demande de soumissions à la soumission financière. Cet examen n'évaluera pas si la soumission financière répond à toute norme ou si elle est conforme à toutes les exigences de la demande.

- (b) L'examen par le Canada durant la phase I sera effectué par des fonctionnaires du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.
- (c) Si le Canada détermine, selon sa discrétion absolue, qu'il n'y a pas de soumission financière ou qu'il manque toutes les informations demandées dans la soumission financière, la soumission sera alors jugée non recevable et sera rejetée.
- (d) Pour les soumissions autres que celles décrites au paragraphe (c), Canada enverra un avis écrit au soumissionnaire (« Avis ») identifiant où la soumission financière manque d'informations. Un soumissionnaire dont la soumission financière a été jugée recevable selon les exigences examinées lors de la phase I ne recevra pas d'Avis. De tels soumissionnaires n'auront pas le droit de soumettre de l'information supplémentaire relativement à leur soumission financière.
- (e) Les soumissionnaires qui ont reçu un Avis bénéficieront d'un délai indiqué dans l'Avis (la « période de grâce ») pour redresser les points indiqués dans l'Avis en fournissant au Canada, par écrit, l'information supplémentaire ou une clarification en réponse à l'Avis. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le Canada sauf dans les circonstances et conditions stipulées expressément dans l'avis.
- (f) Dans sa réponse à l'Avis, le soumissionnaire n'aura le droit de redresser que la partie de sa soumission financière indiquée dans l'Avis. Par exemple, lorsque l'Avis indique qu'un élément a été laissé en blanc, seule l'information manquante pourra ainsi être ajoutée à la soumission financière, excepté dans les cas où l'ajout de cette information entraînera nécessairement la modification des calculs qui ont déjà été présentés dans la soumission financière (p. ex. le calcul visant à déterminer le prix total). Les rajustements nécessaires devront alors être mis en évidence par le soumissionnaire et seuls ces rajustements pourront être effectués. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande de soumissions.
- (g) Toute autre modification apportée à la soumission financière soumise par le soumissionnaire sera considérée comme une nouvelle information et sera rejetée. Aucun changement ne sera autorisé à une quelconque autre section de la soumission du soumissionnaire. L'intégralité de l'information soumise conformément aux exigences de cette demande de soumissions en réponse à l'Avis remplacera uniquement la partie de la soumission financière originale telle qu'autorisée ci-dessus et sera utilisée pour le reste du processus d'évaluation des soumissions.
- (h) Le Canada déterminera si la soumission financière est recevable pour les exigences examinées à la phase I, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par le soumissionnaire conformément à la présente section. Si la soumission financière n'est pas jugée recevable au regard des exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada, la soumission financière sera jugée non recevable et rejetée.
- (i) Seules les soumissions jugées recevables conformément aux exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada seront examinées à la phase II.

4.1.1.3 (13-03-2018) Phase II: Soumission technique

(a) L'examen par le Canada au cours de la phase II se limitera à une évaluation de la soumission technique afin de vérifier si le soumissionnaire a respecté toutes les exigences obligatoires d'admissibilité. Cet examen n'évalue pas si la soumission technique répond à une norme ou répond à

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

toutes les exigences de la soumission. Les exigences obligatoires d'admissibilité sont les critères techniques obligatoires tels qu'ainsi décrits dans la présente demande de soumissions comme faisant partie du Processus de conformité des soumissions en phases. Les critères techniques obligatoires qui ne sont pas identifiés dans la demande de soumissions comme faisant partie du PCSP ne seront pas évalués avant la phase III.

- (b) Le Canada enverra un avis écrit au soumissionnaire REC précisant les exigences obligatoires d'admissibilité que la soumission n'a pas respectée. Un soumissionnaire dont la soumission a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II recevra un REC qui précisera que sa soumission a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II. Le soumissionnaire en question ne sera pas autorisé à soumettre des informations supplémentaires en réponse au REC.
- (c) Le soumissionnaire disposera de la période de temps précisée dans le REC (« période de grâce ») pour remédier à l'omission de répondre à l'une ou l'autre des exigences obligatoires d'admissibilité inscrites dans le REC en fournissant au Canada, par écrit, des informations supplémentaires ou des clarifications en réponse au REC. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le canada sauf, dans les circonstances et conditions expressément prévues par le REC.
- (d) La réponse du soumissionnaire doit adresser uniquement les exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le rapport d'évaluation de conformité (REC) et considérées comme non accomplies, et doit inclure uniquement les renseignements nécessaires pour ainsi se conformer aux exigences. Toutefois, dans le cas où une réponse aux exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC entraînera nécessairement la modification d'autres renseignements qui sont déjà présents dans la soumission, les rajustements nécessaires devront être mis en évidence par le soumissionnaire. La réponse au REC ne doit pas inclure de changement à la soumission financière. Toute autre information supplémentaire qui n'est pas requise pour se conformer aux exigences ne sera pas prise en considération par le Canada.
- (e) La réponse du soumissionnaire au REC devra spécifier, pour chaque cas, l'exigence obligatoire d'admissibilité du REC à laquelle elle répond, notamment en identifiant le changement effectué dans la section correspondante de la soumission initiale, et en identifiant dans la soumission initiale les modifications nécessaires qui en découlent. Pour chaque modification découlant de la réponse aux exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC, le soumissionnaire doit expliquer pourquoi une telle modification est nécessaire. Il n'incombe pas au Canada de réviser la soumission du soumissionnaire; il incombe plutôt au soumissionnaire d'assumer les conséquences si sa réponse au REC n'est pas effectuée conformément au présent paragraphe. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande de soumissions.
- (f) Tout changement apporté à la soumission par le soumissionnaire en dehors de ce qui est demandé, sera considéré comme étant de l'information nouvelle et ne sera pas prise en considération. L'information soumise selon les exigences de cette demande de soumissions en réponse au REC remplacera, intégralement et **uniquement** la partie de la soumission originale telle qu'elle est autorisée dans cette section.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- (g) Les informations supplémentaires soumises pendant la phase II et permises par la présente section seront considérées comme faisant partie de la soumission et seront prises en compte par le Canada dans l'évaluation de la soumission lors de la phase II que pour déterminer si la soumission respecte les exigences obligatoires admissibles. Celles-ci ne seront utilisées à aucune autre phase de l'évaluation pour augmenter les notes que la soumission originale pourrait obtenir sans les avantages de telles informations additionnelles. Par exemple, un critère obligatoire admissible qui exige l'obtention d'un nombre minimum de points pour être considéré conforme sera évalué à la phase II afin de déterminer si cette note minimum obligatoire aurait été obtenue si le soumissionnaire n'avait pas soumis les renseignements supplémentaires en réponse au REC. Dans ce cas, la soumission sera considérée comme étant conforme par rapport à ce critère obligatoire admissible et les renseignements supplémentaires soumis par le soumissionnaire lieront le soumissionnaire dans le cadre de sa soumission, mais la note originale du soumissionnaire, qui était inférieure à la note minimum obligatoire pour ce critère obligatoire admissible, ne changera pas, et c'est cette note originale qui sera utilisée pour calculer les notes pour la soumission.
- (h) Le Canada déterminera si la soumission est recevable pour les exigences examinées à la phase II, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par le soumissionnaire conformément à la présente section. Si la soumission n'est pas jugée recevable selon des exigences examinées à la phase II à la satisfaction du Canada, la soumission financière sera jugée non recevable et rejetée.
- (i) Uniquement les soumissions jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II et à la satisfaction du Canada seront ensuite évaluées à la phase III.

4.1.1.4 (13-03-2018) Phase III : Évaluation finale de la soumission

- (a) À la phase III, le Canada complétera l'évaluation de toutes les soumissions jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les exigences d'évaluation technique et financière.
- (b) Une soumission sera jugée non recevable et sera rejetée si elle ne respecte pas toutes les exigences d'évaluation obligatoires de la demande de soumissions.

4.1.2 Évaluation technique

4.1.2.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires qui seront soumis à la Phase II du processus de conformité des soumissions en phases (PCSB), c.-à-d. les exigences obligatoires d'admissibilité, décrits dans la section 4.1.1.3 sont les suivants :

a) La soumission et la complétude des certificats de conformité et des rapports d'essai

Le Canada examinera la soumission pour déterminer si les documents à l'appui susmentionnés ont été soumis. Si les documents ont été soumis, le Canada examinera chaque document pour déterminer s'il inclut ou non toutes les informations requises dans sa définition, s'il y a lieu. La soumission et la complétude de chaque document à l'appui seront soumises à la Phase II du processus de conformité des soumissions en phases. Toutefois, l'évaluation de chaque document pour déterminer si ledit répond aux exigences techniques sera effectué à la Phase III du processus de conformité des soumissions en phases.

b) La soumission des échantillons préalables à l'adjudication (EPA)

Le Canada examinera la soumission pour déterminer si les EPA ont été soumis. Cependant, l'évaluation des EPA pour déterminer si ledit répond aux exigences techniques sera effectué à la Phase III du processus de conformité des soumissions en phases.

4.1.2.1.1 Échantillons préalables à l'attribution et documentation à l'appui

Dans le cadre de l'évaluation technique, pour confirmer la capacité d'un soumissionnaire à répondre aux exigences techniques, des échantillons préalables à l'attribution, des échantillons de composants, ainsi que la documentation à l'appui (certificats de conformité, rapports d'essai) seront exigés des soumissionnaires bas après la date de clôture des soumissions et sur demande écrite de l'autorité contractante.

A) Échantillons préalables à l'attribution du contrat

Les échantillons préalables à l'attribution suivants sont requis sur demande:

Article	Grandeur	
a. Blouson de patrouille unisexe	Grand/Régulier	4010-358
b. Pantalon pour intempéries c. Bande fluorescente, pantalon pour	Grand/Régulier Grand-2TG/Régulier	5260-300 5275-455
intempéries d. Parka pour intempéries	Grand/Régulier	5030-351
e. Capuchon pour temps froid, parka pour intempéries	Grand/T Grand	3900-300
f. Veste haute visibilité	Grand/Régulier	3985-300
g. Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires	Grand/Régulier	4012-363

- i) L'échantillon doit être correctement identifié avec la taille et le numéro d'article de stock de la GRC.
- ii) Les documents suivants disponibles auprès du gouvernement doivent être achetés auprès de la GRC. Reportez-vous à l'annexe A pour plus d'informations
- a. 8653-100 Pièce réfléchissante avec mention « Police », réfléchissant, grand (à utiliser avec les articles du contrat 4010, 4011-100, 5030 et 5131-000) à 3,46 \$ / chaque
- b. 8654-100 Pièce réfléchissante avec mention « Police », réfléchissant, petite (à utiliser avec les articles du contrat 4010, 4011-100, 5030 et 5131-000) à 1,63 \$ / chaque
- c. 2135-108 Insigne d'épaule avec mention « Police » (à utiliser avec les articles du contrat 4010, 4011-100, 3985, 3986-000, 5030 et 5031-000) @ 0.55 / chaque
- d. 8750-100 Bande de fourrure de coyote (à utiliser avec les articles 3900 et 3901-000 du contrat) @ 68,84 / chaque
- e. 4950-100, Insigne de bénévolat (à utiliser sur les articles du contrat 4012 et 4013-100) @ 3,00 \$ / chaque
- f. 5265-600 Bande jaune, pantalon pour intempéries (à utiliser sur l'article du contrat 5260) @ 10,85 \$ / paire À COUPER À LA TAILLE DE L'ÉCHANTILLON DE PRÉ-ADJUDICATION (Voir l'appendice B de l'annexe 1)
- iii) Le soumissionnaire doit s'assurer que les échantillons préalables à l'adjudication requis sont fabriqués conformément avec les spécifications et sont pleinement représentatifs de l'offre soumise.

Id de l'acheteur - Buyer ID pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

iv) Les échantillons avant l'attribution seront évalués pour la qualité de l'exécution et la conformité aux matériaux et mesures spécifiés. Des observations mineures ne seront pas une raison de rejeter l'échantillon à moins que, de l'avis de l'évaluateur technique, elles ne soient considérées comme rendant l'article inutilisable. Cependant, un seul écart entraînera la déclaration de l'offre non réactif.

DISPENSE / SUBSTITUTION (S) AUX SPÉCIFICATIONS:

Dispense (s) / substitution (s) de composant:

- a. Para. 4.1.1 de toutes les spécifications peut être de couleur bleu marine différente de la norme de la GRC.
- b. Para. 4.1.2 des spécifications 1045-301 et 1045-310 peut être une couleur fluorescente différente jaune que la norme de la GRC.

A.1 Échantillons visuels

- 1. La GRC fournira des échantillons visuels aux soumissionnaires qui devront soumettre des échantillons préalables à l'attribution et ces échantillons devront être utilisés comme guide pour les facteurs non couverts dans les spécifications de la GRC. Les spécifications de la GRC ont préséance. Les échantillons visuels sont la propriété de la GRC.
- 2. Les échantillons visuels ne doivent pas être altéré ni coupé et doivent être retourné dans l'état où ils ont été confié au soumissionnaire. Les échantillons doivent être retournés à TPSGC en même temps que les échantillons préalables à l'attribution du contrat. Advenant que les échantillons visuels ne sont pas retournés avec les échantillons préalables, les soumissionnaires devront les retourner dans les quatorze (14) jours civils suivant la demande écrite de l'autorité contractante.

A défaut de retourner les échantillons visuels dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable. Si le soumissionnaire choisit de ne pas soumettre les échantillons préalables à l'attribution du contrat, il doit retourner les échantillons visuels à la GRC dans les quatorze (14) jours civils suivant la demande écrite de l'autorité contractante. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

A.2 Patrons

Les patrons de papier et les patrons en version électronique des articles et tailles seront fournis aux soumissionnaires qui doivent fournir des échantillons préalables à l'attribution du contrat. Les patrons sont la propriété de la GRC. Les patrons de papier doivent être retournés avec les échantillons préalables à l'attribution du contrat et les modèles électroniques doivent être détruits et/ou supprimés. Si les patrons de papier ne sont pas retournés avec les échantillons préalables à l'attribution du contrat, le soumissionnaire aura quatorze (14) jours civils sur avis écrit de l'Autorité contractante pour les retourner. Le défaut de retourner les patrons de papier dans ce délai rendra la soumission non recevable. Si un soumissionnaire omet de soumettre des échantillons préalables à l'attribution du contrat dans les délais prescrits ou choisit de ne pas soumettre d'échantillons, les patrons de papier doivent être retournés à la GRC dans les quatorze (14) jours civils suivant l'avis écrit de l'Autorité contractante et les patrons électroniques doivent être détruits.

Les patrons électroniques fournis à un soumissionnaire doivent être détruits et/ou supprimés si un contrat n'est pas attribué au soumissionnaire. La GRC peut demander au soumissionnaire de confirmer que les patrons électroniques ont été détruits et/ou supprimés.

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Le soumissionnaire doit préciser s'il préfère les patrons de papier ou la version électronique.

- () Patrons papier
- () Patrons version électronique

B) Certificats de conformité

Les certificats de conformité ci-dessous et tels que définis ci-dessous sont obligatoires. Les certificats De conformité doivent être datés **d'au plus dix-huit (18) mois** avant la date de publication de la demande de propositions.

Lorsque les composants sont applicables à toutes les spécifications, il est fait référence uniquement au paragraphe respectif dans G.S 1045-298.

- a. Paragraphe 4.1.5, tissu pour poche en filet, de la spécification G.S. 1045-298.
- b. Paragraphe 4.1.8, fil, de la spécification G.S. 1045-298.
- c. Paragraphe 4.1.9.1, fermeture à glissière devant, de la spécification G.S. 1045-298.
- d. Paragraphe 4.1.9.2 et 4.1.9.3, fermeture à glissière devant intérieur, de la spécification G.S. 1045-298.
- e. Paragraphe 4.1.9.4, fermeture à glissière poches, de la spécification G.S. 1045-298.
- f. Paragraphe 4.1.9.5, fermeture à glissière poches de manches, de la spécification G.S. 1045-298.
- g. Paragraphe 4.1.9.6, fermeture à glissière coutures latérales, de la spécification G.S. 1045-298.
- h. Paragraphe 4.1.9.7, fermeture à glissière poches poitrine intérieur, de la spécification G.S. 1045-298.
- Paragraphe 4.1.10, ruban auto-agrippant à boucles et à crochets, de la spécification G.S. 1045-298.
- j. Paragraphe 4.1.11, cordon élastique, de la spécification G.S. 1045-298.
- k. Paragraphe 4.1.12, dispositifs de blocage, de la spécification G.S. 1045-298.
- I. Paragraphe 4.1.14, bouton-pression, de la spécification G.S. 1045-298.
- m. Paragraphe 4.1.17, sangle, de la spécification G.S. 1045-298.
- n. Paragraphe 4.1.14.8, fermeture à glissière rabat tempête pour capuchon, de la spécification G.S. 1045-307.
- o. Paragraphe 4.1.4, doublure du molleton, de la spécification G.S. 1045-307.
- p. Paragraphe 4.1.7, matériau isolant, de la spécification G.S. 1045-307.
- q. Paragraphe 4.1.10.1, fermeture à glissière braguette, de la spécification G.S. 1045-301.
- r. Paragraphe 4.1.10.2, fermeture à glissière coutures latérales, de la spécification G.S. 1045-301.
- s. Paragraphe 4.1.7, bandes et inscriptions rétro-réfléchissantes, de la spécification G.S. 1045-310.

Certificat de conformité – définition

- 1) Un certificat de conformité est défini, aux fins du présent document, comme étant une attestation signée et datée confirmant qu'un composant donné ou une exigence est conforme à la spécification. L'attestation doit être préparée, signée et datée par un représentant officiel du fabricant du composant et présentée sur du papier à en-tête de l'entreprise en faisant référence au numéro de la spécification et au numéro du paragraphe. Elle doit porter expressément sur le composant ou l'exigence, et la conformité peut être certifiée en identifiant un numéro de pièce ou en fournissant les données du composant, les données de fabrication indiquant la conformité technique ou une description assurant la conformité aux exigences. Les essais effectués à l'interne sont acceptables pour attester la conformité. Une reproduction intégrale du texte de la spécification n'est pas acceptable.
- 2) Un certificat de conformité distinct est requis pour chaque composant ou exigence. Il peut viser différents composants fournis par le même fabricant pourvu que les numéros de paragraphes ainsi que les spécifications et les composants correspondants soient bien indiqués. Par ce document, le soumissionnaire atteste que le produit visé par le certificat est le

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

même que celui proposé dans la soumission ou utilisé pour les échantillons préalables à l'attribution du contrat, les échantillons de pré-production ou les échantillons de production, selon le cas.

- 3) Le soumissionnaire doit prendre note que des copies de factures, de bons de commande, de bordereaux d'expédition et de certificats de conformité pour les produits ou les composants qui ne sont pas fabriqués par le signataire du certificat ne peuvent pas être utilisées comme certificats de conformité.
- 4) Version originale : La GRC a le droit d'exiger, à son gré, la version originale de n'importe quel certificat de conformité fourni par le soumissionnaire. Le soumissionnaire aura trois (3) jours civils, après la réception d'un avis écrit de l'autorité contractante, pour fournir le ou les certificats de conformité originaux. Si le soumissionnaire omet de fournir le ou les certificats de conformité originaux dans le délai prescrit, sa soumission peut-être déclarée irrecevable.

C) Rapports d'essai de laboratoire

La date du rapport d'essai ne doit pas être plus de 12 mois avant la date de publication de la demande de propositions et tous les essais doivent être effectués avec le même matériau au cours d'une période de deux semaines.

Lorsque les composants sont applicables à toutes les spécifications, il est fait référence uniquement à la section correspondante dans G.S 1045-298.

- a. Rapport d'essai pour le tissus de base I selon le tableau I selon la spécification G.S 1045-298
- b. Rapport d'essai pour le tissus de base II selon le tableau I selon la spécification G.S 1045-310.
- c. Rapports d'essais pour le tissus de base I selon le tableau II exigences 1 et 5 à 10 selon spécification G.S 1045-298
- d. Rapports d'essais pour le tissus de base II selon le tableau IV de la spécification G.S 1045-310.
- e. Les rapports d'essai pour le tableau II pour les exigences 2 à 4 peuvent être soumis si vous utilisez la couleur selon spécification G.S 1045-298.

Rapport d'essai - définition

Les rapports d'essai, signés et datés par un laboratoire tiers et indépendant certifié, approuvé par la GRC, doivent indiquer la méthode d'essai utilisée, les conditions d'essai ainsi que les résultats des essais effectués pour vérifier la conformité aux exigences des spécifications. Les essais de chaque tableau doivent être effectués sur le même vêtement ou la même pièce de tissu, pour respecter toutes les méthodes d'essai et les conditions spécifiées.

D) Échantillons de composant

Lorsque les composants sont applicables à toutes les spécifications, il est fait référence uniquement au paragraphe correspondant dans G.S 1045-298.

- a. Paragraphe 4.1.5 de la spécification G.S.1045-298, Poches en filet, pleine largeur 1/4 de mètre
- b. Paragraphe 4.1.4 de la spécification G.S. 1045-307, Doublure polaire, ¼ mètre pleine largeur
- c. Paragraphe 4.1.7 de la spécification G.S. 1045-307, Isolation, ¼ mètre pleine largeur

Échantillons de composant – Définition

Un échantillon de composant est une pièce ou un élément utilisé dans la confection générale du vêtement. L'exigence relative au composant est indiquée dans la spécification et l'échantillon

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

soumis doit être conforme aux exigences de la spécification.

E) Soumission d'un échantillon préalable à l'attribution contrat, des échantillons de composant et des documents à l'appui (Certificat de conformité)

- 1) Après la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire sera avisé quand les échantillons préalables à l'attribution du contrat, les échantillons de composant et la documentation à l'appui (les certificats de conformité et les rapports d'essais de laboratoire) seront demandés.
- 2) Le soumissionnaire doit livrer les échantillons préalables à l'attribution du contrat, les certificats de conformité, les échantillons de composants et les fiches signalétiques sans frais pour le Canada et doit veiller à ce qu'ils soient reçus dans les 90 jours civils suivant la demande de TPSGC. Le fait de ne pas présenter les échantillons préalables à l'attribution du contrat, les échantillons de composant et la documentation à l'appui dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable. Les échantillons et la documentation à l'appui fournis par le soumissionnaire demeurent la propriété du Canada.
- 3) Le soumissionnaire doit s'assurer que les échantillons préalables à l'attribution du contrat et les échantillons de composants requis sont fabriqués conformément aux exigences techniques et sont entièrement représentatif de l'offre soumise. Les échantillons préalables à l'attribution et les échantillons de composants seront évalué pour la qualité de l'exécution et la conformité aux matériaux spécifiés et des mesures. Des observations mineures ne seront pas une raison de rejeter les échantillons à moins que, de l'avis des évaluateurs techniques, ils sont considérés comme rendant l'élément inutilisable. Cependant, un seul écart entraînera la déclaration la soumission non recevable.
- 4) Le rejet de tout échantillon préalable à l'attribution du contrat, les certificats de conformité, les échantillons de composant et les fiches signalétiques rendra la soumission non recevable.
- 5) L'exigence des échantillons préalable à l'attribution du contrat, des échantillons des composants et de la documentation à l'appui ne libérera pas le soumissionnaire retenu de l'obligation de présenter un échantillon exigé aux termes du contrat ou de se conformer rigoureusement aux exigences techniques de la présente demande de proposition et de tout contrat subséquent.

F) DISPENSE

L'exigence d'un échantillon préalable à l'attribution de l'article, des certificats de conformité et des rapports d'essais peuvent être renoncé si le soumissionnaire a:

a) fourni le ou les articles à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) conformément à Spécifications G.S.1045-298, G.S.1045-301, G.S.1045-307 et G.S.1045-310 au cours des trois (3) dernières années à compter de la date de clôture de ce document.

Veuillez préciser:	
Article fourni:	
Votre ancien numéro de contrat / offre à commandes:	

b) Soumis un échantillon préalable à l'attribution, des certificats de conformité et des rapports d'essai de l'article sur une exigence antérieure aux spécifications GS1045-298, GS1045-301, GS1045-307, GS1045-310 et GS 1045-381 et où l'échantillon préalable à l'attribution, le (s) certificat (s) de conformité et les rapports d'essai ont été jugés conformes. Il est obligatoire qu'une copie du rapport d'évaluation soit fournie sur demande de l'autorité contractante.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Si a) ou b) ci-dessus a été respecté, le soumissionnaire déclare et garantit qu'aucun changement significatif se sont produits dans leurs processus de fabrication, leur organisation ou l'organisation de leurs sous-traitants depuis la dernière attribution ou qualification préalable à l'attribution qui pourrait affecter la fabrication de l'article.

Le soumissionnaire doit soumettre l'échantillon préalable à l'attribution, les certificats de conformité et les rapports d'essai si la dispense n'est pas donné.

4.1.3 Évaluation financière

4.1.3.1 Critères financiers obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit proposer des prix unitaires fermes en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, DDP (destination identifiée à l'annexe A) Incoterms 2000, frais de transport inclus, droits de douane et taxes d'accise compris.
- b) Le soumissionnaire doit proposer des prix unitaires fermes pour tous les articles, y compris les articles faisant l'objet d'options et de quantités "sur demande et pour toutes les années.

4.1.3.2 Clauses du Guide des CCUA

A9033T 2012/07/16 Capacité financière

4.2 Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit :

- a) Respecter toutes les exigences de la demande de proposition; et
- b) doit répondre à tous les critères d'évaluation techniques et financiers obligatoires.

Les soumissions qui ne rencontre pas (a) ou (b) seront déclarées non recevable.

La soumission recevable avec les prix totaux évalués les plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat (1 contrat seulement). Les soumissions seront évaluées selon la quantité ferme,100% des quantités optionnelles et 100% des quantités «sur demande».

Pour les quantités «sur demande», les prix unitaires fermes pour chaque article seront calculés en moyenne et multipliés par la quantité estimée.

4.3 Garantie financière contractuelle

- 1. Si la présente soumission est acceptée, le soumissionnaire pourrait être tenu de fournir, après la date de clôture de la soumission et dans les 10 jours civils suivant une demande écrite de l'autorité contractante:
 - i) un dépôt de garantie tel qu'il est défini à la clause "Définition de dépôt de garantie" représentant jusqu'à 10 p. 100 du prix contractuel.
- 2. Les dépôts de garantie sous forme d'obligations garanties par le gouvernement qui comprennent des coupons seront acceptés seulement si tous les coupons non échus, lorsque le dépôt est fourni, sont attachés aux obligations. L'entrepreneur doit fournir des instructions écrites concernant le traitement des coupons qui viendront à échéance pendant que les obligations sont retenues à titre de garantie, lorsque ces coupons excèdent les exigences du dépôt de sécurité.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

3. Si le Canada ne reçoit pas la garantie financière exigée dans le délai prescrit, le Canada pourra, à sa discrétion, accepter une autre offre, émettre une nouvelle demande de soumissions, attribuer un contrat ou rejeter toutes les offres.

4.4 Définition de dépôt de garantie

- 1. «dépôt de garantie» désigne
 - a) une lettre de change payable à l'ordre du Receveur général du Canada et certifiée par une institution financière agréée ou tirée par une telle institution sur elle-même; ou
 - b) une obligation garantie par le gouvernement; ou
 - c) une lettre de crédit de soutien irrévocable, ou
 - d) toute autre garantie jugée acceptable par l'autorité contractante et approuvée par le Conseil du Trésor;
- 2. «institution financière agréée» désigne
 - a) toute société ou institution qui est membre de l'Association canadienne des paiements;
 - b) une société qui accepte des dépôts qui sont garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou la Régie de l'assurance-dépôts du Québec jusqu'au maximum permis par la loi;
 - c) une caisse de crédit au sens du paragraphe 137(6) de la Loi de l'impôt sur le revenu;
 - d) une société qui accepte du public des dépôts dont le remboursement est garanti par une province canadienne ou territoire; ou
 - e) la Société canadienne des postes.
- 3. «obligation garantie par le gouvernement» désigne une obligation du gouvernement du Canada ou une obligation dont le principal et l'intérêt sont garantis inconditionnellement par le gouvernement du Canada et qui est
 - a) payable au porteur;
 - b) accompagnée d'un acte de transfert au Receveur général du Canada, dûment signée et établi en conformité avec le Règlement sur les obligations intérieures du Canada;
 - c) enregistrée au nom du Receveur général du Canada.
- 4. «lettre de crédit de soutien irrévocable»
 - a) désigne tout accord quel qu'en soit le nom ou la description, en fonction duquel une institution financière («l'émetteur») agissant conformément aux instructions ou aux demandes d'un client (le «demandeur»), ou en son nom,
 - i) versera un paiement au Canada, en tant que bénéficiaire;
 - ii) acceptera et paiera les lettres de change émises par le Canada;
 - iii) autorise une autre institution financière à effectuer un tel paiement ou à accepter et à payer de telles lettres de change; ou
 - iv) autorise une autre institution financière à négocier, à la suite d'une demande écrite de paiement, à condition que les modalités de la lettre de crédit soient respectées.
 - b) doit préciser la somme nominale qui peut être retirée;
 - c) doit préciser sa date d'expiration;
 - d) doit prévoir le paiement à vue au Receveur général du Canada à partir de la lettre de change de l'institution financière sur présentation d'une demande écrite de paiement signée par le représentant ministériel autorisé identifié dans la lettre de crédit par son titre;
 - e) doit prévoir que plus d'une demande écrite de paiement puisse être présentée à condition que la somme de ces demandes ne dépasse pas la valeur nominale de la lettre de crédit;
 - f) doit prévoir son assujettissement aux Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires de la Chambre de commerce internationale (CCI), révision de 2007, publication de la CCI no. 600. En vertu des Règles et usances uniformes relatives aux crédits

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

documentaires de la CCI, un crédit est irrévocable même s'il n'y a pas d'indication à cet effet; et

g) doit être émise (émetteur) ou confirmée (confirmateur), dans l'une ou l'autre des langues officielles, par une institution financière qui est membre de l'Association canadienne des paiements et qui est sur le papier en-tête de l'émetteur ou du confirmateur. La mise en page est laissée à la discrétion de l'émetteur ou du confirmateur.

pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID

pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction 5.1.1 Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgcpwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestation d'achat éthique

Le document Considérations éthiques pour l'achat de vêtements qui est joint à la présente demande de soumissions à l'annexe « 2 » de la partie 5 de la demande de soumission est intégré par renvoi à la demande de soumissions et en fait partie intégrante. Le soumissionnaire doit se conformer au document d'attestation.

En présentant une soumission en réponse à la présente demande de soumissions, le soumissionnaire atteste:

- a. qu'il a lu et comprend le document d'attestation lié à la présente demande de soumissions;
- b. qu'il comprend que les huit droits fondamentaux de la personne et des travailleurs établis dans le document d'attestation doivent être respectés, sans quoi une soumission peut être déclarée non recevable ou le contrat peut être résilié.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des «soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contratsfederaux. html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux produits canadiens.

Le soumissionnaire certifie que:

() les produits offerts sont des produits canadiens au sens du paragraphe 1 de la clause A3050T

5.2.3.1.1 Clause du Guide des CCUA A3050T (2020-07-01) Définition du contenu canadien

Emplacement de l'usine Les articles seront fabriqués à:

5.2.3.2 Attestation des échantillons et de la production

Le Soumissionnaire atteste que:

() le manufacturier qui a fabriqué l'(les) échantillon(s) préalable(s) à l'adjudication demeura inchangé pour l'(les) échantillon(s) de pré-production et pour la pleine production de la quantité du contrat, y compris les quantités optionnelles et les quantités «sur demande»...

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

() Les composants utilisés pour la fabrication des échantillons de pré-production resteront inchangés pour la production complète de la quantité du contrat, y compris les quantités optionnelles et les quantités «sur demande»
Si une dérogation est accordée pour les échantillons de pré-production, les composants qui sont utilisés dans les échantillons préalables à l'attribution, à l'exception de toute dispense et substitution applicable et/ou de toute observation notée dans l'évaluation des échantillons préalables de l'attribution, resteront inchangés pour la production de la quantité du contrat, y compris les quantités optionnelles et les quantités «sur demande».. sauf approbation contraire par l'Autorité technique pendant le processus de production.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous «Besoin» à l'annexe A.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2030</u> (2020-05-28), Conditions générales - biens (besoins plus complexes) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Livraison (souhaitable) - Quantité ferme - Articles 1 à 7

La GRC demande à ce que le premier envoi de la quantité ferme soit effectué dans un délai d'au plus 45 jours civils à compter de la date de l'avis écrit d'approbation des exigences de préproduction décrites à la section 6.17 et, le cas échéant, des exigences de production décrites à la section 6.18.

Livraison - Quantité ferme - Livraisons échelonnées - Articles 1 à 7 La première livraison doit être faite dans un délai de _____ jours civils à partir de la date de l'avis écrit d'approbation des exigences de pré-production décrites à la section 6.17 et, le cas échéant, des exigences de production décrites à la section 6.18. La quantité livrée doit être de ____ unités. Le reste doit être livré au rythme de _____ unités par semaine après la première livraison jusqu'à la pleine exécution du contrat.

6.4.2 Livraison (souhaitable) - options 1, 2 et 3

La GRC demande que la première livraison de la quantité optionnelle soit effectuée dans un délai d'au plus 45 jours civils à compter de la date de l'avis écrit d'approbation des exigences de préproduction décrites à la section 6.19 et, le cas échéant, des exigences de production décrites à la section 6.18, ainsi qu'après la réception de la modification du contrat exerçant l'option et après la dernière livraison de la quantité contractuelle.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Livraison – options 1, 2 et 3

La livraison de la quantité optionnelle doit commencer dans les jours civils à compter de	la
date de l'avis écrit d'approbation des exigences de pré-production décrites à la section 6.19 et,	le
cas échéant, des exigences de production décrites à la section 6.18 ainsi qu'après la réception	
de la modification du contrat exerçant l'option et après la dernière livraison de la quantité	
contractuelle. La quantité livrée doit être de unités. La balance doit être expédié à	
raison de unités une fois par semaine après la première livraison jusqu'à la fin de la	
quantité	

6.4.2.1 Instruction d'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés (RDA) (destination identifié dans l'annexe A) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.4.2.2 Emballage, marquage, articles rejetés, quantités excédentaires/insuffisantes

Emballage

L'emballage doit être conforme aux pratiques commerciales standard pour garantir une livraison sûre à destination.

Articles 3985/4010/4012/5030:

Quinze (15) unités à placer dans un conteneur d'expédition ordinaire, d'environ 21 "L X 17" W X 20 "D.

Article 3900:

Vingt-cinq (25) unités à placer dans un conteneur d'expédition ordinaire, d'environ 23 "L X 17" W X 10 "D.

Article 5260:

Vingt (20) unités à placer dans un conteneur d'expédition ordinaire, d'environ 23 "L X 14,5" W X 14,5 "D.

Articles 5265/5270/5275:

Trente-cinq (35) unités à placer dans un contenant d'expédition ordinaire, d'environ 21,5 "L X 14,5" W X 4 "D.

Emballage spécial

Le capuchon pour temps froid (article 3900 et 3901-000) ne doit pas être emballé dans des sacs en plastique.

Marquage

- (a) Le marquage et l'étiquetage doivent être conformes aux spécifications.
- (b) La taille, la quantité et le numéro de nomenclature de la GRC doivent être indiqués sur l'emballage individuel, le cas échéant.
- (c) Les tailles, les quantités et les numéros de nomenclature de la GRC doivent être indiqués sur la boîte.

pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID

pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

(d) Chaque envoi doit être accompagné des documents d'expédition voulus. Les bordereaux d'emballage doivent porter le numéro du contrat, la description de l'article, la taille, le numéro de nomenclature de la GRC et le nombre d'articles de chaque taille contenus dans l'envoi.

Aucun marquage/aucune publicité du fabricant ne doit apparaître sur l'article, sauf sur l'étiquette (e) intérieure, selon la spécification/description d'achat. Tout défaut de se conformer au présent paragraphe peut mener au rejet des marchandises lors de l'inspection.

Articles rejetés

Si des articles rejetés sont vendus pour être écoulés sur le marché, ils doivent être dépouillés de tout marquage ou insigne de la GRC avant d'être remis à l'acheteur.

Quantités excédentaires/insuffisantes

Les quantités indiquées dans les présentes représentent les quantités à être livrées pour l'exécution du présent besoin/contrat. Aucun dépassement ou manque par rapport à ces quantités ne sera permis. Cependant, si l'entrepreneur devait disposer d'une quantité supérieure d'articles, il devra en informer par écrit l'autorité contractante, mais seulement après que les quantités prévues au contrat auront été acceptées par la GRC. À sa discrétion, le gouvernement pourra envisager d'acheter une partie ou la totalité de la quantité excédentaire, movennant un rabais par rapport au prix ferme prévu au contrat initial. Toute quantité excédentaire non autorisée sera retournée à l'entrepreneur à ses frais.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Antonia Roul

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction des produits commerciaux et de consommation (DPCC) Division des vêtements et textiles

L'Esplanade Laurier, Tour est 7e étage 140 rue O'Connor, Ottawa, Ontario K1A 0R5 Canada

Téléphone: 343-572-1094 Télécopieur: 613-943-7970

Courriel: antonia.roul@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le présent contrat est :

Gendarmerie royale du Canada, Programme d'uniforme et d'équipement Section des politiques de la conception et des spécifications 440 Chemin Coventry (Édifice de l'entrepôt) Ottawa. Ontario K1A 0R2

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentants de l'entrepreneur

Personne avec qui communiquer :

Renseignements généraux

Nom :

Nº de téléphone :

Nº de télécopieur :

Courriel :

Suivi de la livraison

Nom :

Nº de téléphone :

Nº de télécopieur :

Courriel :

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement Base de paiement - prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe A, selon un montant total de ______\$ (montant à être insérer au moment de l'attribution du contrat) . Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Clauses du Guide des CCU

H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen du paiement électronique suivant : (à être insérer au moment de l'attribution du contrat)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original doit être envoyé à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

Gendarmerie royale du Canada

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Programme d'uniforme et d'équipement	
Courriel électronique :	(à être insérer au moment de l'attribution de
contrat)	

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante : Courriel : antonia.roul@tpsgc-pwgsc.gc.ca

6.8 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9.3 Clauses du Guide des CCUA

A3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales <u>2030</u> (2020-05-28), Conditions générales biens (besoins plus complexes);
- c) Annexe "A", Besoin;
- d) Annexe "B" la spécification G.S.1045-298 en date du 25 novembre 2019, la spécification G.S. 1045-301 en date du 25 novembre 2019, la spécification G.S. 1045-307 en date du 25 novembre 2019, la spécification G.S. 1045-310 en date du 25 novembre 2019 et la spécification G.S. 1045-381 en date du 25 novembre 2019;
- e) patrons;
- f) Échantillons visuels;

g)

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

la soumission de l'entrepreneur en date du _____

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766 ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.12	12 Fourniture de tous les matériaux par l'entrepreneur					
	des articles :		entes. Les délai	s matériaux nécessaires à la fabrication s de livraison de l'article (des articles) en on de ces matériaux.		
6.13	Fermeture of	de l'usine				
	L'usine de l'entrepreneur sera fermée pour le congé de Noël et les vacances estivales, comme il est précisé ci-dessous. Aucune expédition ne sera faite pendant ces périodes.					
	Année 1	Vacances estivales	s DU	AU		
		Vacances de Noël	DU	AU		
	Année 2	Vacances estivales	DU	AU		
		Vacances de Noël	DU	AU AU		
	Année 3	Vacances estivales	DU	AU		
		Vacances de Noël	DU	AU AU		
	Année 4	Vacances estivales	DU	AU		
		Vacances de Noël	DU	AU AU		
6.14		nt de l'usine seront fabriqués à:				
6.15	Sous-traitar Les services contrat.	. ,	s) ci-après sero	nt utilisés dans le cadre de l'exécution du	1	
	Nom de l'ent	Nom de l'entreprise:				
	Emplacement: Valeur du marché de sous-traitance: Shature des travaux de sous traitance: \$ 1. The state of					
	Nature des	travaux de sous-traitan travaux de sous-traitan	e ce:	Φ		
	L'entreprene ci-dessus, à	eur ne pourra avoir rec moins d'avoir obtenu la	ours aux service a permission écr	s que des sous-traitants dont le nom fig ite du Canada.	ure	
6.16	Vêtements	éthiques				
	Le formulaire d'attestation de l'achat éthique qui est intégré à la demande de soumissions à sa date de clôture fait partie intégrante du contrat auquel il est intégré. L'entrepreneur doit veiller à l conformité continue avec les dispositions du formulaire d'attestation d'achat éthique qui a été signé pendant le processus de soumission, et ce, pendant toute la période du contrat.				er à la	
	La clause sur le lieu d'origine de la fabrication qui est intégrée à la demande de soumissions à sa date de clôture fait partie intégrante du contrat auquel elle est intégrée. Il revient à l'entrepreneur de veiller à l'exactitude continue de la clause sur le lieu d'origine de la fabrication. L'entrepreneur doit immédiatement aviser le Canada par écrit de toute modification ayant une incidence sur les renseignements fournis au titre de la clause sur le lieu d'origine de la fabrication, et ce, pendant					

toute la période du contrat. L'attestation est sujette à vérification par le Canada à tout moment pendant la période du contrat. Le Canada peut déclarer une soumission non recevable, ou un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi que l'attestation est fausse, sciemment ou

pr772.M7594-204766

pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Id de l'acheteur - Buyer ID

non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la période du contrat. L'obligation continue de maintenir l'exactitude de cette attestation représente une obligation importante du contrat.

Exigences techniques de pré-production 6.17

À moins qu'une dispense ne soit accordée par le responsable technique de la GRC, les exigences de pré-production suivantes sont requises pour l'évaluation avant la production complète. Une demande de dispense par l'entrepreneur doit être soumise par écrit à l'autorité contractante. La dispense aux exigences de pré-production sera à la seule discrétion du responsable technique. L'autorité technique notifiera la dispense par écrit à l'entrepreneur et à l'autorité contractuelle.

A) Échantillons de pré-production

ARTICLE	TAILLE	N ° DE STOCK
1. Blouson de patrouille unisexe	Grand Régulier	4010-358
Pantalon pour intempéries	Grand Régulier	5260-300
3. Bande fluorescente, pantalon pour intempéries	Grand-2TG/Régulie	r 5275-455
4. Parka pour intempéries	Grand/Régulier	5030-351
5. Capuchon pour temps froid, parka pour intempéries	Grand/T Grand	3900-300
6. Veste haute visibilité	Grand/Régulier	3985-300
7. Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires	Grand/Régulier	4012-363

B) Certificat de conformité

Les certificats de conformité (tels que définis ci-dessous) sont requis avec la pré-production échantillons. Les certificats de conformité doivent être datés dans les 12 mois suivant l'attribution du contrat.

Lorsque les composants sont applicables à toutes les spécifications, il est fait référence uniquement au paragraphe respectif dans G.S 1045-298.

- a. Paragraphe 4.1.5 de la spécification G.S.1045-298, tissu pour poche en filet
- b. Paragraphe 4.1.8 de la spécification G.S. 1045-298, Fil
- c. Paragraphe 4.1.9.1 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière devant
- d. Paragraphe 4.1.9.2 et 4.1.9.3 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière devant
- e. Paragraphe 4.1.9.4 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière poches
- f. Paragraphe 4.1.9.5 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière poches de manches
- q. Paragraphe 4.1.9.6 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière coutures latérales
- h. Paragraphe 4.1.9.7 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière (poches poitrines intérieures)
- i. Paragraphe 4.1.10 de la spécification G.S.1045-298, Ruban auto-agrippant à boucles et à crochets
- j. Paragraphe 4.1.11 de la spécification G.S.1045-298, Cordon élastique
- k. Paragraphe 4.1.12 de la spécification G.S.1045-298, Dispositif de blocage
- I. Paragraphe 4.1.14 de la spécification G.S.1045-298, Bouton-pression
- m. Paragraphe 4.1.17 de la spécification G.S.1045-298, Sangle
- n. Paragraphe 4.1.14.8 de la spécification G.S.1045-307, Fermeture à glissière rabat tempête pour capuchon
- o. Paragraphe 4.1.4 de la spécification G.S.1045-307, Doublure du molleton
- p. Paragraphe 4.1.7 de la spécification G.S. 1045-307. Matériau isolant
- q. Paragraphe 4.1.10.1 de la spécification G.S.1045-301, fermeture à glissière braquette
- r. Paragraphe 4.1.10.2 de la spécification G.S.1045-301, Fermeture à glissière coutures latérales.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

C) Rapports d'essai

Les rapports de test (tels que définis ci-dessous) sont nécessaires avec les échantillons de préproduction. Les rapports d'essai doivent être datés après l'attribution du contrat. Les rapports d'essai doivent être exécutés sur les matériaux de production et doivent être soumis au responsable technique pour approbation avant le début de la production.

Lorsque les composants sont applicables à toutes les spécifications, il est fait référence uniquement à la section correspondante dans G.S 1045-298.

- a. Rapports d'essai selon le tableau I pour le tissu de base I selon la spécification G.S.1045-298.
- b. Rapports d'essais selon le tableau I pour le tissu de base II selon la spécification G.S.1045-310.
- c. Rapports d'essais selon le tableau II pour le tissu de base I selon la spécification G.S.1045-298
- d. Rapports d'essais selon le tableau IV pour le tissu de base II de la spécification G.S.1045-310.
- e. Rapports de test pour les bandes et les inscriptions rétroréfléchissantes conforme au paragr. 4.1.7 de la spécification G.S.1045-310.

Des rapports de test basés sur le métrage de production sont requis dans les 120 jours civils pour une évaluation avant la production complète. Le fait de ne pas soumettre les rapports d'essai requis ou tout échec dans les rapports d'essai entraînera l'annulation du contrat.

D) Soumission des échantillons de pré-production et des pièces justificatives

- 1. Les échantillons de pré-production doivent être remis dans les 90 jours civils pour évaluation avant la production et les pièces justificatives doivent être remis 120 jours civils suivant la date d'attribution du contrat et doivent être soumis sans frais pour le Canada.
- 2. Si les échantillons de pré-production et les pièces justificatives sont rejetés, l'entrepreneur doit soumettre un deuxième échantillon et / ou un certificat de conformité et / ou un rapport d'essai dans les 21 jours civils suivant l'avis de rejet du responsable technique.
- 3. Si les échantillons et les pièces justificatives sont acceptés soit par acceptation complète, soit par acceptation conditionnelle, l'entrepreneur doit procéder à la production conformément aux exigences du contrat.
- 4. Le rejet par le responsable technique des seconds échantillons de pré-production ou des pièces justificatives par l'entrepreneur pour non-respect des exigences du contrat sera un motif de résiliation du contrat pour défaut.
- 5. L'entrepreneur doit effectuer toutes les inspections et tous les tests requis pour vérifier la conformité aux exigences techniques du contrat.
- 6. Les échantillons soumis par l'entrepreneur resteront la propriété du Canada.
- 7. Le responsable technique avisera l'entrepreneur, par écrit, de l'acceptation complète, l'acceptation conditionnelle ou le rejet des échantillons et des certificats de conformité. Une copie de cet avis sera également fournie par le responsable technique à l'autorité contractante. La notification de l'acceptation complète ou de l'acceptation conditionnelle ne dispense pas l'entrepreneur de se conformer à toutes les exigences et conditions du contrat.
- 8. L'entrepreneur ne doit pas commencer ou continuer la production des articles avant que

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

l'entrepreneur ait reçu un avis écrit du responsable technique indiquant que le les échantillons et les pièces justificatives sont entièrement acceptables ou conditionnellement acceptables. Toute production d'articles avant acceptation sera aux risques et périls de l'entrepreneur.

6.18 Exigences techniques pendant la production

La GRC a le droit de demander un ou plusieurs échantillons de production, certificat (s) de Conformité, échantillons de composants, rapport (s) d'essai, échantillons de bande à sa discrétion à tout moment pendant la phase de passation de contrat et de production afin d'assurer la conformité technique avec les exigences du contrat. Cette demande sera faite par écrit par l'autorité contractante. Le rejet par le responsable technique d'un ou de plusieurs échantillons de production, certificats de conformité ou rapports d'essai pour non-respect des exigences du contrat sera un motif de résiliation du contrat pour défaut. Les échantillons soumis par l'entrepreneur resteront la propriété du Canada.

6.19 Quantités Optionnelles - Exigences techniques

- 1. À moins qu'une dispense ne soit accordée par le responsable technique de la GRC, les exigences techniques des sections 6.19.1, 6.19.2 et 6.19.3 sont requises pour l'évaluation avant la production complète de chaque option, si elle est exercée. La dispense aux exigences techniques de l'option sera à la seule discrétion du responsable technique. Le responsable technique informera par écrit de la dispense l'entrepreneur et l'autorité contractante.
- 2. Ces exigences techniques doivent être représentatifs des composants utilisés pour l'option. Les exigences techniques doivent être soumises au responsable technique dans les 120 jours civils suivant la réception de la modification du contrat exerçant l'option, pour évaluation avant la production de la quantité optionnelle.

6.19.1 Certificats de conformité

Les certificats de conformité (C de C) ne doivent pas dater de plus de 120 jours de la date à laquelle est exercée l'option visant les quantités.

Lorsque les composants sont applicables à toutes les spécifications, il est fait référence uniquement au paragraphe respectif de G.S 1045-298.

- a. Paragraphe 4.1.5 de la spécification G.S.1045-298, Tissu pour poche en filet
- b. Paragraphe 4.1.8 de la spécification G.S. 1045-298, Fil
- c. Paragraphe 4.1.9.1 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière devant
- d. Paragraphe 4.1.9.2 et 4.1.9.3 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière devant intérieur
- e. Paragraphe 4.1.9.4 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière poches
- f. Paragraphe 4.1.9.5 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière poches de manches
- g. Paragraphe 4.1.9.6 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière couture latérales
- h. Paragraphe 4.1.9.7 de la spécification G.S.1045-298, Fermeture à glissière poches poitrine intérieur
- je. Paragraphe 4.1.10 de la spécification G.S.1045-298, ruban auto-agrippant à boucles et à crochets
- j. Paragraphe 4.1.11 de la spécification G.S.1045-298, Cordon élastique
- k. Paragraphe 4.1.12 de la spécification G.S.1045-298, dispositif de blocage
- I. Paragraphe 4.1.14 de la spécification G.S.1045-298, bouton-pression
- m. Paragraphe 4.1.17 de la spécification G.S.1045-298, Sangle
- n. Paragraphe 4.1.14.8 de la spécification G.S.1045-307, Fermeture à glissière rabat tempête pour capuchon
- o. Paragraphe 4.1.4 de la spécification G.S.1045-307, Doublure du molleton
- p. Paragraphe 4.1.7 de la spécification G.S. 1045-307, Matériau isolant
- q. Paragraphe 4.1.10.1 de la spécification G.S.1045-301, Fermeture à glissière braguette

Id de l'acheteur - Buyer ID pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

r. Paragraphe 4.1.10.2 de la spécification G.S.1045-301, Fermeture à glissière coutures latérales

6.19.2 Rapports d'essai

Les rapports d'essais doivent être datés dans les 3 mois suivant l'exercice des quantités d'option. Les rapports d'essai doivent être exécutés sur les matériaux de production et doivent être soumis au responsable technique pour approbation avant le début de la production des quantités optionnelles.

Lorsque les composants sont applicables à toutes les spécifications, il est fait référence uniquement à la section correspondante dans G.S 1045-298.

- a. Rapports d'essais selon le tableau I pour le tissu de base I selon la spécification G.S.1045-298
- b. Rapports d'essai selon le tableau I pour le tissu de base II selon la spécification G.S 1045-310.
- c. Rapports d'essais selon le tableau II selon la spécification G.S. 1045-298.
- d. Rapports d'essais selon le tableau IV de la spécification G.S.1045-310.
- e. Rapports de test pour les bandes et les inscriptions rétro-réfléchissantes conforme au paragraphe
- 4.1.7 de la spécification G.S 1045-310.

6.19.3 Échantillons - Pantalon pour intempéries avec bandes jaunes

Une paire de bandes jaunes pour le pantalon pour intempéries uniquement comme spécifié au para. 5.1.1 est requis et doit être réalisé avec le matériel disponible du gouvernement 9510-000 conformément au para. 4.1.3 de la spécification G.S. 1045-301. La taille des bandes correspond à la taille Grand / Régulier pour pantalons conformément au Tableau des mesures de la spécification G.S. 1045-301.

6.20 Définitions

6.20.1 Certificat de conformité - Définition

Un certificat de conformité est défini, aux fins du présent document, comme étant une attestation signée et datée confirmant qu'un composant donné ou une exigence est conforme à la spécification. L'attestation doit être préparée, signée et datée par un représentant officiel du fabricant du composant et présentée sur du papier à en-tête de l'entreprise en faisant référence au numéro de la spécification et au numéro du paragraphe. Elle doit porter expressément sur le composant ou l'exigence, et la conformité peut être certifiée en renvoyant à un numéro de pièce ou en fournissant les valeurs du composant, les données de fabrication indiquant la conformité technique ou une description assurant la conformité aux exigences. Les essais effectués à l'interne sont acceptables pour attester la conformité. Une reproduction intégrale du texte de la spécification n'est pas acceptable.

Un certificat de conformité distinct est requis pour chaque composant ou exigence. Il peut viser différents composants fournis par le même fabricant pourvu que les numéros de paragraphes et les composants soient bien indiqués. Par ce document, le soumissionnaire atteste que le produit visé par le certificat est le même que celui proposé dans la soumission ou utilisé pour les échantillons préalables à l'attribution du contrat, les échantillons de présérie ou les articles produits, selon le cas.

Le soumissionnaire doit noter que des copies de factures, de bons de commande, de bordereaux d'expédition et de certificats de conformité pour les produits ou les composants qui ne sont pas fabriqués par le signataire du certificat ne peuvent pas être utilisées comme certificats de conformité.

6.20.2 Rapports d'essai – définition

Les rapports d'essai, signés et datés par un laboratoire tiers et indépendant certifié, approuvé par la GRC, doivent indiquer la méthode d'essai utilisée et les conditions d'essai ainsi que les résultats des essais effectués afin de pouvoir vérifier la conformité aux exigences de la présente spécification. Les résultats individuels de tous les échantillons doivent être calculés. Le résultat moyen déclaré doit satisfaire aux exigences de la table applicable. Tous les essais de chaque tableau doivent être effectués

pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

sur le même vêtement et/ou la même pièce de tissu, pour respecter toutes les méthodes d'essai et conditions spécifiées.

6.20.3 Échantillon de composant - définition :

Un échantillon de composant est une pièce ou un élément utilisé dans la structure intégrale de l'article. L'exigence relative à un composant est indiquée dans la spécification et l'échantillon soumis doit être conforme à l'exigence de la spécification.

Patrons

Suivant l'adjudication du contrat, la GRC fournira à l'entrepreneur l'ensemble complet des patrons soit en dimensions individuelles, soit selon un barème progressif (voir l'annexe A des spécifications G.S 1045-298, G,S 1045-301, G,S 1045-307, G,S 1045-310, G,S 1045-381). Le patron de base doit être utilisé pour la confection des échantillons de présérie. L'entrepreneur doit préciser s'il préfère le patron de papier ou la version électronique. Les patrons sont la propriété de la GRC et doivent être retournés directement à la GRC ou détruits et / ou supprimés du système de calcul de l'entrepreneur à la fin du contrat.

6.22 Échantillons visuels - à titre indicatif seulement

Les échantillons visuels doivent être utilisés à titre indicatif pour tous les facteurs non couverts par les spécifications et patrons de la GRC. Les spécifications et les patrons de la GRC doivent prévaloir.

6.23 Échantillons visuels - à retourner à l'envoyeur

Les échantillons visuels qui peuvent avoir été envoyés à l'entrepreneur doivent être retournés à la GRC à la fin du contrat et aux frais de l'entrepreneur.

Les échantillons visuels ne doivent pas être mutilés ou coupés et doivent être retournés dans le même état qu'ils ont été envoyés à l'entrepreneur.

Les échantillons visuels et patrons perdus ou endommagés doivent être remboursés à la GRC pour un coût de remplacement acceptable.

6.24 Spécifications et normes

6.24.1 Office des normes générales du Canada (ONGC) - normes

Un exemplaire des normes de l'ONGC dont il est question dans le contrat, est disponible et peut être acheté auprès du :

Office des normes générales du Canada

Place du Portage III, 6B1

11. rue Laurier

Gatineau (Québec)

Téléphone: (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)

Télécopieur: (819) 956-5740

Courriel: ncr.cgsb-ongc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Site Web de l'ONGC: http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/index-fra.html

6.24.2 ASTM International – Normes

Un exemplaire des normes ASTM mentionnées dans la demande de soumissions est disponible et peut être acheté auprès de :

Siège ASTM

100 Barr Harbor Drive

PO Box C700

West Conshohocken, PA

19428-2959 USA

Téléphone: 1-877-909-2786 (EU et Canada) ou (610) 832-9585 (International)

Site Web ATSM: http://www.astm.org/Standard/

Id de l'acheteur - Buyer ID pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier N° 0

6.24.3 Organisation internationale de normalisation – Normes

Un exemplaire des normes ISO mentionnées dans la demande de soumissions est disponible et peut être acheté auprès de :

Organisation international de normalisation

Secrétariat central de l'ISO Chemin de Blandonnet 8 CP 401

1214 Vernier, Genève

Suisse

Téléphone: +41 22 749 01 11 Fax: +41 22 733 34 30 Courriel: central@iso.org

Site Web ISO: https://www.iso.org/fr/contact-iso.html

6.24.4 American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC)

American Association of Textile Chemists and Colorists

PO Box 12215

Research Triangle Park, NC 27709-2215 USA Téléphone : (919) 549-8141 Fax: (919) 549-8933

Site Web AATCC : http://www.aatcc.org/

6.25 Procédures pour les modifications et les écarts

Lorsqu'il s'avère nécessaire de faire, temporairement ou non, un écart par rapport aux données techniques dans le contrat, le responsable technique ou l'entrepreneur peut présenter une demande pour apporter une modification/écart par rapport au modèle.

Si c'est le responsable technique qui demande la modification ou l'écart, l'article 1 du formulaire PWGSC-TPSGC 9038 : Modification/Écart par rapport au modèle doit être rempli et une copie doit être envoyée à l'entrepreneur et à l'autorité contractante. Le cas échéant, on doit présenter des copies des données techniques connexes.

Après avoir fourni les renseignements contractuels exigés, l'entrepreneur envoie une copie du formulaire de modification/écart par rapport au modèle au responsable technique et à l'autorité contractante. L'entrepreneur sera autorisé à procéder après avoir reçu ce formulaire signé par l'autorité contractante. Une modification au contrat sera émise pour l'intégration de la modification technique ou de l'écart au contrat.

6.26 Garantie financière

- Le Canada peut convertir le dépôt de garantie pour son usage si les circonstances lui permettent de résilier le contrat pour manquement; cette action ne constitue toutefois pas la résiliation du contrat.
- 2. Lorsque le Canada convertit le dépôt de garantie :
 - (a) le Canada utilisera la somme pour compléter les travaux selon les conditions du contrat, dans la mesure du possible, et toute balance sera retournée à l'entrepreneur à la fin de la période de garantie; et
 - (b) si le Canada conclut un contrat pour compléter les travaux, l'entrepreneur :
 - i. sera considéré avoir irrévocablement abandonné les travaux; et
 - ii. demeurera responsable des frais excédentaires pour l'achèvement des travaux si le montant du dépôt de garantie n'est pas suffisant à cette fin. «

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Frais excédentaires » désigne toute somme dépassant la partie du prix contractuel qui reste à payer en plus du montant du dépôt de garantie.

- 3. Si le Canada ne convertit pas le dépôt de garantie pour son usage avant la fin de la période du contrat, le Canada retournera le dépôt de garantie à l'entrepreneur dans un délai raisonnable après cette date.
- 4. Si le Canada convertit le dépôt de garantie pour des raisons autre que la faillite, la garantie financière doit être ré-établie à la valeur du montant mentionné ci-haut pour que ce montant soit et continu d'être disponible jusqu'à la fin de la période du contrat.

6.27 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête sur les travaux tout au long et après l'exécution du contrat.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de coopérer dans la poursuite du contrat et d'informer rapidement l'autre ou les autres parties et de tenter de résoudre les problèmes ou différends qui pourraient survenir.
- (c) Si les parties ne peuvent résoudre un différend par la consultation et la coopération, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le différend.
- (d) Les options de services de règlement extrajudiciaire des différends se trouvent sur le site Web d'achat et de vente du Canada sous la rubrique «Règlement des différends».

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE "A" - BESOIN

A.1 EXIGENCE TECHNIQUE

L'entrepreneur est tenu de fournir des vêtements d'extérieur au Canada pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Les doublures doivent être fabriquées conformément aux spécifications énumérées cidessous, aux patrons et aux échantillons visuels

Blouson de patrouille unisexe, G.S.1045-298, en date du 2019-11-25 Pantalon pour intempéries et bandes, G.S.1045-301, en date du 2019-11-25 Parka pour intempéries et capuchon pour temps froid, G.S.1045-307, en date du 2019-11-25 Veste haute visibilité, G.S.1045-310, en date du 2019-11-25 Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaire, G.S.1045-381, en date du 2019-11-25

A.2 ADRESSES

Adresse de livraison	Adresse de facturation
Gendarmerie royale du Canada	Gendarmerie royale du Canada
Programme uniformes et équipements	Programme uniformes et équipements, 2e étage
440 Chemin Coventry, Porte de l'est	Attn: Section de la comptabilité et de la
Ottawa (Ontario)	planification
K1K 2C4	Courriel (à compléter
	à l'adjudication du contrat)

A.3 BIENS LIVRABLES

QUANTITÉ DU CONTRAT

A.3.1 Quantité ferme

Article	Description	Quantité ferme	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
1	4010, Blouson de patrouille unisexe	4,815	Chaque	\$
2	5260, Pantalon pour intempéries	3,080	Chaque	\$
3	5270, Bande bleue, pantalon pour intempéries	315	Chaque	\$
4	5030, Parka pour intempéries	3,135	Chaque	\$
5	3900, Capuchon pour temps froid, parka pour intempéries	1,150	Chaque	\$
6	3985, Veste haute visibilité	195	Chaque	\$
7	4012, Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires	1,060	Chaque	\$

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

Reportez-vous à l'annexe C pour le rouleau de taille.

A.3.2 Quantité "sur demande" - Tailles régulières

- Année 1: si commandé dans les 12 mois suivant l'attribution du contrat
- Année 2: si commandé dans les 13 à 24 mois suivant l'attribution du contrat
- Année 3: si commandé dans les 25 à 36 mois suivant l'attribution du contrat
- Année 4: si commandé dans les 37 à 48 mois suivant l'attribution du contrat

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
8	Bande, pantalon pour intempéries – tailles régulières (5265, 5270, 5275)	1,000	Chaque	Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3 \$ Année 4 \$
9	4012 Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaire tailles régulières	2,000	Chaque	Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3 \$ Année 4 \$

A.3.3 Quantité "sur demande" - Tailles spéciales

- Année 1: si commandé dans les 12 mois suivant l'attribution du contrat
- Année 2: si commandé dans les 13 à 24 mois suivant l'attribution du contrat
- Année 3: si commandé dans les 25 à 36 mois suivant l'attribution du contrat
- Année 4: si commandé dans les 37 à 48 mois suivant l'attribution du contrat

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
10	4011-100, Blouson de patrouille unisexe, tailles spéciales	100	Chaque	Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3 \$ Année 4 \$
11	5261-000, Pantalon pour intempéries, tailles spéciales	50	Chaque	Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3 \$ Année 4 \$
12	Bande, pantalon pour intempéries, tailles spéciales (5261-000, 5266-000, 5271- 000)	15	Chaque	Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3 \$ Année 4 \$
13	5031-000, Parka pour intempéries, tailles spéciales	50	Chaque	Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3 \$ Année 4 \$
14	3901-000, Capuchon pour temps froid, parka pour intempéries, tailles spéciales	10	Chaque	Année 1 \$ Année 2 \$ Année 3 \$ Année 4 \$

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

15	3986-000, Veste haute visibilité,	15	Chaque	Année 1 \$
	tailles spéciales			Année 2 \$
				Année 3 \$
				Année 4 \$

A3.3 QUANTITIÉS OPTIONNELLES

OPTION 1 - dans les 24 mois suivant l'attribution du contrat

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
16	4010, Blouson de patrouille unisexe	1,500	Chaque	\$
17	5260, Pantalon pour intempéries	1,000	Chaque	\$
18	5030, Parka pour intempéries	1,000	Chaque	\$

OPTION 2 -dans les 36 mois suivant l'attribution du contrat

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
19	4010, Blouson de patrouille unisexe	1,500	Chaque	\$
20	5260, Pantalon pour intempéries	1,000	Chaque	\$
21	5030, Parka pour intempéries	1,000	Chaque	\$
22	3900, Capuchon pour temps froid, parka pour intempéries	500	Chaque	\$

OPTION 3 - dans les 48 mois suivant l'attribution du contrat

Article	Description	Quantité estimée	Unité de distribution	Prix unitaire ferme en CAD, DDP, Frais de transport inclus, taxes applicables en sus
23	4010, Blouson de patrouille unisexe	1,500	Chaque	\$
24	5260, Pantalon pour intempéries	1,000	Chaque	\$
25	5030, Parka pour intempéries	1,000	Chaque	\$
26	3985, Veste haute visibilité	100	Chaque	\$
27	3900, Capuchon pour temps froid, parka pour intempéries	500	Chaque	\$

pr772.M7594-204766

A.4 QUANTITÉ(S) «SUR DEMANDE» - Article(s) identifié(s) comme suit : 8, 9, 10, 11, 12, 13,14 & 15

En vertu de ce contrat, l'entrepreneur est tenu de fournir les biens "sur demande" au Canada. Outre ce qui est spécifiquement mentionnée dans ce contrat, le Canada n'est pas tenu de commander ces biens, et ce contrat ne représente aucunement un engagement à acheter exclusivement les biens de l'entrepreneur.

La GRC peut passer des commandes pour la(les) quantités «sur demande» directement à l'entrepreneur en précisant les quantités exactes de marchandises commandées et la date de livraison, en tout temps pendant la période mentionnée ci-dessous, et conformément aux conditions prédéterminées.

La quantité de marchandises «sur demande» indiquée pour les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13,14 & 15 n'est qu'une approximation du besoin.

Les commandes seront passées au moyen du formulaire 942 ou sur un bon de commande de la GRC.

La période pour passer des commandes «sur demande» sera de 48 mois à compter de la date d'attribution du contrat.

En ce qui concerne les tailles spéciales, la GRC fournira un patron complet adapté aux mesures spéciales de l'individu et / ou un formulaire de mesure individuel adapté aux mesures spéciales de l'individu. L'entrepreneur doit préciser sa préférence avant de commencer la production de la commande spéciale. Le fabricant est responsable de fabriquer le vêtement selon les mesures du vêtement fini lors de l'utilisation du formulaire de mesure. Si le fabricant exige des mesures supplémentaires, le responsable technique doit être avisé avant de commencer les spéciales. En plus des informations d'étiquette spécifiées dans la spécification correspondante, les informations suivantes sont requises; le nom des membres, numéro régulier et numéro de commande. Ces informations peuvent être ajoutées à la même étiquette ou à une étiquette distincte.

La GRC demande que la livraison des tailles spéciales soit effectuée dans les 28 jours civils suivant la réception du bon de commande.

La GRC demande que la livraison des tailles régulières soit effectuée dans les 45 jours civils suivant la réception du bon de commande.

Les livraisons effectuées à la suite de commandes de quantités «sur demande» feront l'objet d'une inspection de la part du consignataire à destination.

Limitation financière

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

A.5 QUANTITÉ(S) OPTIONELLE(S) - Articles identifiés comme suit: 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 & 27

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, qui sont décrits sous les articles 16 à 27 selon les mêmes modalités et conditions et aux prix établis dans le contrat. L'option peut être exercée à la discrétion du Canada. Le Canada n'est pas obligé d'exercer des options pour acquérir les biens décrits aux articles 16 à 27 inclusivement et le présent contrat ne représente pas un engagement d'acheter ces biens auprès de l'entrepreneur.

Trois (3) options peuvent être exercées. Les options ne peuvent être exercées que par l'autorité contractante que pour un minimum de 50% de la quantité estimée jusqu'à un maximum de 100% de la quantité estimée par article et par option et seront attestées par une modification du contrat. Plusieurs modifications par option peuvent être émises.

L'autorité contractante peut exercer l'option comme suit:

Option 1: dans les 24 mois suivant la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Option 2: dans les 36 mois suivant la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Option 3: dans les 48 mois suivant la date d'attribution du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

Un rouleau de taille sera fourni si et quand l'option est exercée.

6. MATÉRIEL DISPONIBLE DU GOUVERNEMENT (GAM)

Les matériaux suivants disponibles par le gouvernement sont nécessaires pour la fabrication des articles et doivent être achetés auprès de la GRC.

- a. 8653-100 Pièce réfléchissante avec mention « Police », grande (à utiliser sur les articles du contrat 4010, 4011-100, 5030 et 5131-000) à 87,10 \$ / 50pk
- b. 8654-100 Pièce réfléchissante avec mention « Police », petite (à utiliser sur les articles du contrat 4010, 4011-100, 5030 et 5131-000) à 45,27 \$ / 50pk
- c. 2135-108 Insigne d'épaule avec mention « Police », (à utiliser sur les articles du contrat 4010, 4011-100, 3985, 3986-000, 5030 et 5031-000) @ 0,55 \$ / chaque
- d. 8750-100 bandes de fourrure de coyote (à utiliser sur les articles contractuels 3900 et 3901-000) @ 68,84 \$ / chaque
- e. 4950-100 Écusson de bénévolat (à utiliser sur les articles du contrat 4012 et 4013-100) @ 3,00 \$ / ch f. 5265-XXX Bande, pantalon, incliné, jaune (à utiliser sur les articles du contrat 5260) @ 10,85 \$ / paire POUR QUANTITÉ FERME UNIQUEMENT (voir l'appendice 1 de l'annexe B, paragraphe 1)
- g. 9510-000 Tissu triple laminé, jaune (à utiliser sur les articles du contrat 5260) @ 30,00 \$ / m POUR OPTION et QUANTITÉS SUR DEMANDE uniquement (voir l'appendice 1 de l'annexe B, Paragraphe 2)

Le matériel doit être payé avant l'expédition par chèque certifié (veuillez ajouter les taxes applicables). Faites le chèque certifié à l'ordre du receveur général du Canada. Le chèque certifié doit être envoyé à la GRC, Programme des uniformes et de l'équipement, entrepôt, 440, chemin Coventry, Ottawa, Ontario K1A 0R2, à l'attention de la Section de la planification et de la comptabilité.

pr772.M7594-204766

I

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B»

- Spécification G.S.1045-298 en date du 2019-11-25 Blouson de patrouille unisexe
- Spécification G.S. 1045-301 en date du 2019-11-25 Pantalons pour intempéries et bandes
- Spécification G.S. 1045-307, en date du 2019-11-25 Parka pour intempéries et capuchon pour temps froid
 - Spécification G.S. 1045-310, en date du 2019-11-25 Veste haute visibilité
 - Spécification G.S. 1045-381, en date du 2019-11-25 Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaire

(Voir documents ci-joint)

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE B

301 Pantalon pour intempéries et bandes –
Instructions pour les bandes
(voir document ci-joint)

Id de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ANNEXE "C"

Capuchon pour temps		
N° d'article	Description	Quantité
3900-100	2TP/TP	100
3900-200	P/M	500
3900-300	G/TG	500
3900-400	2TG/3TG	50
	Total	1150

Veste haute visibilité		
N° d'article	Description	Quantité
3985-010	P-C	75
3985-020	M-C	75
3985-640	TG-L	15
3985-660	3TG-L	30
	Total	195

Blouson de patrouille unisexe					
Nº d'article	Description	Quantité			
4010-100	TP-C	105			
4010-121	P-C	165			
4010-142	M-C	240			
4010-163	G-C	90			
4010-300	TP-R	75			
4010-316	P-R	165			
4010-337	M-R	750			
4010-358	G-R	1185			
4010-379	TG-R	750			
4010-391	2TG-R	270			
4010-402	3TG-R	60			
4010-522	P-L	30			
4010-543	M-L	225			
4010-564	G-L	240			
4010-585	TG-L	255			
4010-606	2TG-L	135			
4010-617	3TG-L	75			
	Total	4815			

Blouson de patro	liaires_	
Nº d'article	Description	Quantité
4012-105	TP-C	15
4012-126	P-C	30
4012-147	M-C	60
4012-168	G-C	45
4012-189	TG-C	15
4012-210	2TG-C	5
4012-305	TP-R	15
4012-321	P-R	45
4012-342	M-R	150
4012-363	G-R	210
4012-384	TG-R	135

Id de l'acheteur - Buyer ID pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

4012-396	2TG-R	45
4012-407	3TG-R	15
4012-505	TP-L	5
4012-527	P-L	15
4012-548	M-L	45
4012-569	G-L	75
4012-590	TG-L	75
4012-611	2TG-L	45
4012-622	3TG-L	15
	Total	1060

Parka pour ir	ntempéries	
Nº d'article	Description	Quantité
5030-101	TP-C	90
5030-117	P-C	195
5030-133	M-C	225
5030-149	G-C	165
5030-165	TG-C	60
5030-303	TP-R	75
5030-319	P-R	180
5030-335	M-R	705
5030-351	G-R	885
5030-367	TG-R	285
5030-383	2TG-R	60
5030-399	3TG-R	15
5030-505	P-L	45
5030-521	M-L	150
	Total	3135

Pantalon pou	r intempéries	
Nº d'article	Description	Quantité
5260-001	TP-C	120
5260-015	P-C	380
5260-030	M-C	680
5260-045	G-C	420
5260-060	TG-C	80
5260-075	2TG-C	20
5260-090	TP-R	20
5260-100	P-R	220
5260-200	M-R	700
5260-300	G-R	320
5260-400	TG-R	20
5260-500	2TG-R	100
	Total	3080

Bande bleue, pantalon pour intempéries		
Nº d'article	Description	Quantité
5270-425	G-2TG/R	175
5270-635	G-2TG/L	140
	Total	315

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766 Id de l'acheteur - Buyer ID pr772 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « 1» de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI -**ATTESTATION**

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une

fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par la Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC)</u> .
Date :(AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]
Compléter à la fois A et B.
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
() A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
() A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, dans le cadre de la Loi sur l'équité en matière d'emploi.
() A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
() A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi</u> valide et en vigueur avec EDSC - Travail.
OU
 () A5.2. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168)</u> à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB 1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.
B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.
ou

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. M7594--204766/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. M7594--20--4766

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

() B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766 ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « 2 » de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS - ATTESTATION

Le soumissionnaire atteste ce qui suit :

1. Travail des enfants

Le soumissionnaire et ses premiers sous-traitants ne font pas appel au travail des enfants, c.-à-d. travail accompli par des enfants n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi indiqué dans les lois nationales ni l'âge de scolarité obligatoire établi dans ces lois. Dans tous les cas, les enfants doivent être protégés contre l'exploitation économique et n'être astreints à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre leur éducation ou de nuire à leur santé ou à leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social. Les employés de moins de 18 ans ne doivent pas accomplir de travaux dangereux, ce qui comprend, entre autres, tout travail qui risquerait de compromettre leur santé, leur sécurité ou leur moralité.

2. Travail forcé

Le soumissionnaire et ses premiers sous-traitants ne font pas appel au travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes, y compris le trafic de personnes aux fins de travail forcé ou obligatoire, soit tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une peine quelconque et pour laquelle ladite personne ne s'est pas offerte de son plein gré.

3. Abus et harcèlement

Le soumissionnaire et ses premiers sous-traitants traitent leurs employés avec dignité et respect. Aucun employé ne subit de harcèlement physique, sexuel ou verbal, d'abus, de violence ou de risques psychologiques. Le châtiment corporel sous toutes ses formes n'est ni pratiqué ni toléré.

4. Discrimination

Le soumissionnaire et ses premiers sous-traitants n'exercent pas de discrimination à l'égard de leurs employés dans leurs pratiques d'embauche ou pour toutes autres conditions de travail (autres que les exigences professionnelles légitimes permises par la loi) en raison de la race, de la nationalité ou de l'origine ethnique, de la couleur de la peau, de la religion, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou l'expression de genre, de l'état matrimonial, de la situation de famille, des caractéristiques génétiques, de la déficience ou d'une condamnation qui a fait l'objet d'une réhabilitation ou d'une suspension du casier criminel (personne graciée).

5. Liberté d'association et négociations collectives

Lorsque la loi le prévoit, le soumissionnaire et ses premiers sous-traitants doivent reconnaître et respecter le droit des employés de s'associer et de s'organiser librement, ainsi que de négocier collectivement avec leur employeur. Aucun employé ou représentant ne fera l'objet de discrimination, de harcèlement, d'intimidation ou de représailles en raison de ses efforts visant à s'associer ou à s'organiser librement, ou encore à négocier collectivement. Lorsque la liberté d'association est restreinte aux termes de la loi, le soumissionnaire et ses premiers sous-traitants doivent fournir aux travailleurs d'autres moyens d'association, y compris des moyens efficaces d'exprimer et de régler les griefs en milieu de travail.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. M7594--204766/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. M7594--20--4766

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier pr772.M7594-204766

ld de l'acheteur - Buyer ID $pr772 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6. Santé et sécurité au travail

Le soumissionnaire et ses premiers sous-traitants assurent aux travailleurs un milieu de travail sain et sécuritaire et, au minimum, respectent les lois locales et nationales en matière de santé et de sécurité. Si des établissements résidentiels sont fournis aux travailleurs, ces derniers sont sécuritaires et sains.

7. Justes salaires

Le soumissionnaire et ses premiers sous-traitants offrent des salaires et des avantages qui respectent les lois et règlements applicables et sont égaux ou supérieurs aux taux de rémunération et aux avantages courants en vigueur localement dans l'industrie pertinente ou qui constituent un salaire vital, selon ce qui offre les meilleurs avantages et salaires. Lorsqu'un salaire vital ne peut être offert, le soumissionnaire et ses premiers sous-traitants doivent veiller à ce que les salaires réels soient augmentés annuellement afin de se rapprocher sans cesse d'un salaire vital.

8. Heures de travail

Sauf dans des circonstances extraordinaires, les employés du soumissionnaire et de ses premiers soustraitants ne sont pas tenus de travailler plus que le moindre des scénarios suivants (a) 48 heures par semaine et 12 heures supplémentaires par semaine, ou (b) les limites des heures régulières et supplémentaires permises par la loi du pays de fabrication.



Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police Doc. n°: G.S. 1045-298

Date: 2019-11-25

Spécification Blouson de patrouille unisexe

Le présent document compte 43 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

☑ Français/French English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



Émis avec la permission du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Modifications

Date	Nº de paragr.	Modifications
2015-07-09		Spécification révisée.
2016-04-27	Paragr. 4.1.16	Ajouté une autre largeur du ruban gros-grain.
	Paragr. 4.3.6	Ajouté une patte de fixer la doublure au poignet.
		Le dessin a été modifié.
	Dessin n° 5	
2019-11-25	Paragr. 2.2	Mise en page modifiée et normes mises à jour.
	Paragr. 4.1.8 Paragr. 4.1.9.1-4.1.9.7	Norme sur le fil mise à jour. Codes des fermetures à glissière mis à jour.
	Paragr. 4.1.12.1 (retiré)	Composant enlevé.
	Paragr. 4.1.15	Renseignements sur les composants mis à jour.
	Paragr. 4.3.1	Paragraphe modifié.
	Paragr. 4.3.2.2-4.3.2.6	Paragraphes modifiés.
	Paragr. 4.3.15 Tableaux I-V	Mise à jour du paragraphe sur les inscriptions. Mise à jour des tableaux en fonction des normes
	1 ableaux 1- v	d'essai les plus récentes. Ajout du tableau IV pour
		les longueurs des fermetures à glissière, qui ont été
		déplacées du paragr. 4.1.9. Ajout du tableau V pour
		les longueurs des pattes d'épaule.
	Dessins n° 2, 3 & 5	Dessins révisés.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada Programmes Uniformes et équipement (440, chemin Coventry [entrepôt]) 73, promenade Leikin Ottawa (Ontario) K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION Blouson de patrouille unisexe

1. **Définitions**

- La présente spécification régit la confection et l'inspection du blouson de patrouille 1.1 unisexe. Les articles visés par la présente spécification, avec le numéro correspondant, sont le suivant :
 - i. 4010 Blouson de patrouille unisexe / Jacket, Patrol, Unisex;
 - 4011-100 Blouson de patrouille unisexe, tailles spéciales / Jacket, Patrol, ii. Unisex, Special.
- 1.2 La présente spécification, le patron, les dessins, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le blouson de patrouille unisexe de la GRC.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français du document original anglais.

2. Spécifications applicables

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.

Office des normes générales du Canada (CAN/ONGC); 2.2

4.2 No. 5.1-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Masse des tissus
4.2 No. 9.2-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Résistance à la
	rupture des tissus — Méthode d'arrachement
4.2 No. 12.3-2005 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Textiles -
	Propriétés de déchirement des étoffes — Partie 1:
	Détermination de la force de déchirure à l'aide de la
	méthode balistique au pendule (Elmendorf)
4.2 No. 14-2005	Méthodes pour épreuves textiles – Analyse
	quantitative des mélanges de fibres

4.2 No. 19.1-2004 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Solidité de la
	couleur au lavage - Essai de vieillissement accéléré
4.2 No. 22-2004 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Solidité de la
	couleur au frottement (Dégorgement par frottement)
4.2 No. 26.3-2010	Méthodes pour épreuves textiles - Étoffes -
	Détermination de la résistance a la pénétration de
	l'eau - Essai sous pression hydrostatique
4.2 No. 26.5-M89 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Résistance a l'eau
	- Essai de pénétration à haute pression
4.2 No. 49-99 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Résistance des
	textiles à la diffusion de vapeur d'eau
4.2 No. 58-2019	Méthodes pour épreuves textiles - Changement
	dimensionnel des textiles au blanchissage
	domestique
86.1-2003	Étiquetage pour l'entretien des textiles

General Services Administration – Gouvernement des États Unis 2.3 Description d'article commercial

A-A-50199A Thread, Polyester Core, Cotton or Polyester-Covered

2.4 **General Services Administration – Gouvernement des États-Unis** Norme fédérale, Méthodes pour épreuves textiles (FED-STD Nº 191A)

Méthode 4108 Textile Strength and Elongation, Breaking;

Webbing, Tape and Braided Items

Méthode 5516 Water Resistance of Cloth; Water Permeability,

Hydrostatic Pressure Method

2.5 **American Society for Testing and Materials (ASTM)**

D2097-03 (2010)	Standard Test Method for Flex Testing of Finish on	
	Upholstery Leather	
D413-98 (2017)	Standard Test Methods for Rubber Property-	
	Adhesion to Flexible Substrate	
D1424-09 (R2013)	Standard Test Method for Tearing Strength of	
	Fabrics by Falling-Pendulum (Elmendorf-Type)	
D3512/D3512-16	Standard Test Method for Pilling Resistance and	
	Other Related Surface Changes of Textile Fabrics:	
	Random Tumble Pilling Tester	
D3776/D3776M-09a (2017)	Standard Test Method for Mass per Unit Area	

(Weight) of Fabric

D3786/D3786M-13	Standard Test Method for Bursting Strength of
	Textile Fabrics—Diaphragm Bursting Strength
	Tester
D3886-99 (R2015)	Standard Test Method for Abrasion Resistance of
	Textile Fabrics (Inflated Diaphragm Apparatus)1
D4966-12 (R2016)	Standard Test Method for Abrasion Resistance of
	Textile Fabrics (Martindale Abrasion Tester
	Method)
D5034-09 (R2013)	Standard Test Method for Breaking Strength and
	Elongation of Textile Fabrics (Grab Test)
D5169-98 (R2015)	Standard Test Method for Shear Strength (Dynamic
	Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
D5170-98 (R2015)	Standard Test Method for Peel Strength ("T"
	Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
D8007-15 ^{e1}	Standard Test Method for Wale and Course Count of
	Weft Knitted Fabrics

American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC) 2.6

Méthode d'essai 22-2017	Water Repellency: Spray Test
Méthode d'essai 61-2013	Colourfastness to Laundering: Accelerated
Méthode d'essai 118-2013	Oil Repellency: Hydrocarbon Resistance Test

Organisation internationale de normalisation (ISO) 105-B02:2014 Solidité des coloris à la lumière artificielle : Lampe à 2.7

105-B02:2014	Solidité des coloris à la lumière artificielle : Lampe à	
	arc au xénon	
105-X12:2016	Solidité des coloris au frottement	
4920:2012	Étoffes – Détermination de la résistance au	
	mouillage superficiel (essai d'arrosage)	
6330:2012	Méthodes de lavage et de séchage domestiques en	
	vue des essais des textiles	
13937-1:2000	Textiles — Propriétés de déchirement des étoffes —	
	Partie 1: Détermination de la force de déchirure à	
	l'aide de la méthode balistique au pendule	
	(Elmendorf)	

2.8 **British Standards Institution (BS)**

BS 3424-26: 1990	Testing coated fabrics. Methods 29A, 29B, 29C and
	29D. Methods for determination of resistance to
	water penetration and surface wetting

2.9 Spécification de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

G.S. 1045-266 Insignes tissés – Insigne d'épaule avec mention « Police »

Description d'achat PD-PE-93 Pièces réfléchissantes avec mention « Police », grande et petite

3. Exigences générales

- L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts 3.1 de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – Le blouson de patrouille unisexe doit être un blouson ample s'arrêtant à la taille concu pour être porté avec un doublure amovible. Il doit être confectionné à partir d'un tissu triple épaisseur avec membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration (IEPT). Le tissu triple épaisseur ne requiert pas de doublure quand il est utilisé pour la confection d'un vêtement. Le blouson doit être imperméable à l'eau, et les coutures doivent être scellées en permanence, sauf indication contraire.

4. Exigences détaillées

4.1 **Composants**

- 4.1.1 Matériau de base I – Le matériau de base I doit être fait à 100 % de nylon, à armure unie, type 6.6, avec un fini hydrofuge durable et être de couleur bleu marine foncé assortie à l'échantillon de couleur approuvé. Il doit être traité avec un procédé approprié de stabilisation thermique avant l'encollage de la membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration conformément au paragr. 4.1.2.
- Tissu de base stratifié I Le tissu de base I doit être un tissu stratifié 4.1.2 trois épaisseurs avec membrane, qui, après encollage, offre un niveau élevé de résistance à l'eau, d'imperméabilité et de respirabilité. L'épaisseur extérieure doit être formée du matériau de base conforme au paragr. 4.1.1, avec la membrane comme épaisseur intermédiaire et un tricot chaîne 100 % nylon ou polyester noir d'une masse surfacique maximale de 55 g/m² comme épaisseur intérieure. Les épaisseurs doivent être réunies par un procédé d'encollage approprié. Le tissu

stratifié avec membrane doit satisfaire aux exigences d'essai décrites dans les tableaux I et II qui font partie de la présente spécification. Le tissu stratifié ne doit présenter aucun signe visible de décollement ni de perte de film pendant la vie utile du vêtement (environ 5 ans). Les coutures doivent pouvoir être scellées au moyen d'un ruban de scellage approprié afin d'en assurer l'étanchéité de façon durable. Tout tissu qui ne satisfait pas à ces exigences entraînera un rejet. Le décollement est défini comme étant toute séparation irréparable des épaisseurs collées du tissu de base stratifié.

- 4.1.3 Ruban de scellage pour coutures – Les coutures dans le tissu stratifié trois épaisseurs doivent être recouvertes d'un ruban de scellage en nylon ou en polyester compatible. Le tissu et les coutures doivent satisfaire aux exigences décrites dans le tableau I qui fait partie de la présente spécification. Le ruban posé sur les coutures scellées ne doit pas se décoller ni s'user pendant la durée de vie prévue du vêtement.
- 4.1.4 Doublure – empiècement au dos – La doublure doit être faite à 100 % de nylon, 70 deniers, et avoir une masse surfacique de 60 à 70 g/m². Elle doit être de couleur noire ou de couleur assortie au tissu de base.
- 4.1.5 Tissu pour poche en filet – Le tissu pour poche doit être en filet de tricot chaîne de polyester, de couleur noire ou de couleur assortie au tissu de base. Il doit satisfaire aux exigences décrites dans le tableau III. Le produit XPTAR004 de Tek-Knit est reconnu pour satisfaire à ces exigences.
- 4.1.6 Pièces réfléchissantes avec mention « Police » – Les articles de la GRC portant les numéros 8653-100, Pièce réfléchissante avec mention « Police », grande, et 8654-100, Pièce réfléchissante avec mention « Police », petite, doivent être achetés de la GRC.
- 4.1.7 Insignes d'épaule – L'article de la GRC portant le numéro 2135-108, Insigne d'épaule avec mention « Police », doit être acheté de la GRC.
- 4.1.8 Fil – Le fil doit être à âme de polyester, guipé de polyester, 50 tex, type II, conforme à la description d'article commercial A-A-50199A du gouvernement des États-Unis. Il doit être de couleur assortie à celle du tissu de base.
- 4.1.9 Fermetures à glissière

- 4.1.9.1 Fermeture à glissière devant La fermeture doit être séparable, moulée par injection, avec curseur à blocage automatique DA, de couleur noire. Vislon^{MD} YKK 26500 VSOR 56 DA86 E 9/16 uniquement.
- 4.1.9.2 Fermeture à glissière devant intérieur droit (pour fixer une doublure de blouson amovible) - La fermeture doit consister en la moitié d'une fermeture à glissière séparable, moulée par injection, avec boîtier et curseur à blocage automatique DA, de couleur noire. Vislon^{MD} YKK 26590 VSOL 56 DA86 E 9/16 (tube à gauche) uniquement.
- Fermeture à glissière devant intérieur gauche (pour fixer une doublure de 4.1.9.3 blouson amovible) - La fermeture doit consister en la moitié d'une fermeture à glissière séparable, moulée par injection, avec tube, de couleur noire. Vislon^{MD} YKK 26590 VSOL 56 DA86 E 9/16 (tube à gauche) uniquement.
- 4.1.9.4 Fermeture à glissière poches poitrine et poches inférieures devant La fermeture à glissière doit être à spirale et hydrofuge; le ruban doit être traité avec un fini hydrofuge résistant et être enduit de polyuréthane sur l'envers. Le côté enduit de polyuréthane doit être posé de manière à être vers l'extérieur, avec les curseurs faisant face au devant. La fermeture à glissière doit être noire et les tirettes longues. YKK 37088 CIT4C 51 DFBL E 5/8*BTM-2*P-BTM*REV uniquement.
- 4.1.9.5 Fermeture à glissière poche de haut de manche La fermeture doit être non séparable, à spirale avec curseur non bloqueur DF, de couleur noire. YKK 12824 CIFC 51 DFW1 E 5/8*TS-TS1*BS-BW uniquement.
- 4.1.9.6 Fermeture à glissière couture latérale La fermeture à glissière doit être noire, à spirale et hydrofuge; le ruban doit être traité avec un fini hydrofuge résistant et être enduit de polyuréthane sur l'envers. Le côté enduit de polyuréthane doit être posé de manière à être vers l'extérieur, avec les curseurs faisant face au devant. La fermeture à glissière doit être non séparable, avec trois curseurs disposés en position dos à dos, corps à corps. Aqua Guard YKK 37338 CIT4MC 56/6/6 DA8BLH E/DA8BLH E/DA8BLH E 5/8*SLSB-BH-H*P-TOP*P-BTM*REV uniquement.
- Fermeture à glissière poches intérieures La fermeture doit être de style tissé, 4.1.9.7 avec curseur à blocage automatique DA, de couleur noire. YKK 20054 CFC 456 DA E 9/16 *E-BTM-2* uniquement.

- 4.1.10 Ruban autoagrippant à boucles et à crochets – Le ruban doit être en nylon tissé, de couleur noire, avec un cycle de vie prolongé. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement de 8 lb/po² minimum dans le sens de la longueur et une résistance au pelage initiale de 1 PIW (livre par pouce de largeur) minimum, lorsque mises à l'essai selon la norme ASTM D5169-98 (R2015), Standard test method for shear strength [dynamic method] of hook and loop touch fasteners, et la norme ASTM D5170-98 (R2015), Standard test method for peel strength [« T » method] of hook and loop touch fasteners.
- 4.1.11 Cordon élastique - Le cordon doit être en élastique de polyester tressé rond de 2.4 mm de diamètre, avec un allongement maximal de 135 % et une reprise totale. Il doit être de couleur noire. Le produit de style n° EBR C-38 de Cansew est reconnu pour satisfaire à cette exigence.
- 4.1.12 Dispositifs de blocage – Les dispositifs de blocage doivent être de forme cylindrique plate, à ressort, en acétyle de couleur noire. Ils doivent être offerts en deux grosseurs. Le dispositif de blocage pour la coulisse de l'ourlet doit avoir un maximum de 13 mm de diamètre et de 11.2 mm de profondeur. Le produit de style nº S217B de Texfast répond à cette exigence. Le dispositif de blocage pour le capuchon doit avoir un maximum de 15.5 mm de diamètre et de 12.5 mm de profondeur. Le produit de style nº S217A de Texfast est reconnu pour satisfaire à cette exigence.
- 4.1.13 Œillets – Les œillets doivent être en laiton ou en aluminium de couleur noire. Ils doivent avoir un diamètre intérieur de 5 à 6 mm.
- 4.1.14 **Boutons-pression** – Les boutons-pression doivent être de type ordinaire, 24 lignes. Toutes les parties métalliques doivent être en laiton avec calotte de 15 mm enduite de peinture en poudre noire mate. Universal SW61 (seulement).
- 4.1.15 **Élastique** – L'élastique doit être tissé, de haute résistance, a fini moyen, composé d'un mélange de caoutchouc et d'au moins 70 % de polyester. Il doit être de couleur noire et être offert en deux largeurs, 2.5 cm et 4 cm.
- 4.1.16 Ruban gros-grain – Le ruban doit être de type gros-grain, en nylon et de couleur noire. Il doit être offert en trois largeurs, 6 mm 1 cm et 2.5 cm.
- 4.1.17 Sangle – boucle pour microphone – La sangle doit être en nylon durable, de qualité bagages, de couleur noire. Elle doit avoir 2.54 cm (1 po) de largeur et $0.04 \text{ po} \pm 0.01 \text{ po}$ d'épaisseur. Elle doit avoir une résistance à la traction minimale

de 1000 lb lorsque mise à l'essai selon la méthode d'essai nº 4108 de la Federal Standard 191A, et son aspect doit être conforme à l'échantillon visuel. La sangle nº N0015S-1"-YD001-352 de Tape Craft est reconnue pour satisfaire à cette exigence.

4.2 Tailles et dimensions – Les blousons de patrouille unisexes doivent être fournis dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences et aux pièces du patron décrites à l'appendice A qui fait partie de la présente spécification.

4.3 **Confection**

Piqures, coutures et scellage des coutures – Les piqures et les coutures doivent 4.3.1 être exécutées au point noué et doivent comporter au moins trois et au plus quatre points par centimètre. Les extrémités des piqures doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les piqures sur les composants élastiques doivent être exécutées à l'aide d'aiguilles à pointe arrondie. Les endroits où les coutures et les points pénètrent le tissu de base doivent être scellés de façon permanente à l'intérieur à l'aide d'un ruban de scellage approprié conforme au paragr. 4.1.3. Il faut veiller à ce que les chevauchements du ruban aux croisements des coutures soient doublement recouverts et solidement collés pour en assurer l'étanchéité. Les coutures scellées présentant des signes de décollement ou d'écaillage ou les coutures non collées entraîneront un rejet.

4.3.2 Corps

4.3.2.1 Dos et empiècement du dos – Le corps confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2 doit comporter un dos en deux pièces de type « queue de castor » (allongé). Le dos doit comporter un grand rabat escamotable confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2 doté d'une pièce réfléchissante avec mention « Police » conforme au paragr. 4.1.6. Le rabat doit être façonné et dimensionné conformément au patron et être fixé à l'empiècement du dos. L'empiècement du dos doit comporter une doublure conforme au paragr. 4.1.4 et être cousu d'une couture latérale à l'autre comme il est illustré sur le dessin n° 6. Les coutures doivent être scellées de manière appropriée afin d'en assurer l'étanchéité. Une fois finis, le dos et l'empiècement du dos doivent être façonnés et dimensionnés conformément au patron et à l'échantillon visuel.

- 4.3.2.2 Coulisse de l'ourlet au dos – La parementure de l'ourlet du dos, de forme et de dimension conformes au patron, doit être cousue, avec l'endroit vers l'extérieur, au bas du dos du blouson pour créer un ourlet en forme de coulisse pour le cordon élastique. La coulisse doit comporter deux œillets conformes au paragr. 4.1.13, posés à 4 cm de la couture latérale gauche, comme il est illustré sur le dessin n° 5. Un cordon élastique conforme au paragr. 4.1.11 doit être solidement fixé à la couture latérale de droite. Le cordon doit être inséré dans la coulisse, glissé dans le petit dispositif de blocage conforme au paragr. 4.1.12, puis passé par l'œillet vers l'extérieur de la coulisse. Il doit ensuite être enfilé dans le deuxième œillet, glissé de nouveau dans le dispositif de blocage puis noué. Une fois l'assemblage terminé, le dispositif de blocage doit être caché dans la coulisse et uniquement l'extrémité pliée du cordon doit être apparent, conformément au dessin n° 3. Lorsque la coulisse de l'ourlet est détendue, il ne doit y avoir aucune longueur de cordon élastique dépassant entre les deux œillets. Le cordon doit demeurer à plat.
- 4.3.2.3 Devant – Le blouson doit être muni d'une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.9.1 au centre du devant, de la longueur indiquée au tableau IV et les extrémités inférieures de la fermeture à glissière doivent être fixées au moyen de brides d'arrêt conformément au dessin n° 3. Le devant doit comporter deux rabats tempête avec fermeture à boutons-pression de même que quatre poches, deux poches poitrine et deux poches inférieures, toutes dotées de fermetures à glissière et de rabats. Les rabats avec bouton-pression des poches poitrine doivent être formés à partir des empiècements du devant. Un petit rabat escamotable doté d'une pièce réfléchissante avec mention « Police » doit être fixé sous le rabat de la poche poitrine de droite et un morceau de partie boucles de ruban autoagrippant de 8.5 cm x 2.5 cm conforme au paragr. 4.1.10 pour la bande patronymique doit être placé au-dessus du rabat de la poche poitrine de droite. Les deux empiècements du devant, à gauche et à droite, doivent comporter une boucle pour microphone en sangles conforme au paragr. 4.1.17, de 2.5 cm x 5 cm. Tous les composants du devant doivent être confectionnés conformément au patron et aux dessins.
- **Poches poitrine** Le blouson doit comporter deux poches sur le haut du devant 4.3.2.4 avec fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.9.4 dont la longueur est indiquée au tableau IV. Chaque poche poitrine doit comporter un rabat formé à partir de la pièce de l'empiècement du devant, qui doit être dimensionné conformément aux patrons et au dessin n° 2. Lorsque la fermeture à glissière est fermée, le curseur doit se trouver près du centre du devant. Une tirette en ruban conforme au paragr. 4.3.12 doit être fixée à chaque curseur. Le rabat de la poche poitrine droite doit comporter un petit rabat escamotable confectionné en tissu de base sur le dessus duquel est cousue une pièce réfléchissante avec mention

« Police » conforme au paragr. 4.1.6, conformément au dessin nº 6. Les bords latéraux de la pièce réfléchissante doivent être repliés avant d'être cousus. Chaque rabat de poche formé à partir de l'empiècement du devant doit comporter un bouton-pression conforme au paragr. 4.1.14 près du centre du devant. Le blouson doit comporter deux poches intérieures confectionnées en filet conforme au paragr. 4.1.5 avec fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.9.7 dont la longueur est indiquée au tableau IV. Deux étiquettes doivent être cousues au sac de poche intérieure en filet, une étiquette d'identification et une étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage, conformément au dessin n° 3.

- **Poches inférieures** Le blouson doit comporter deux poches sur le bas du devant 4.3.2.5 avec ouverture en fente et rabat. Chaque poche inférieure doit avoir une fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.9.4 et de la longueur précisée au tableau IV et doit comporter une tirette en ruban conforme au paragr. 4.3.12. Lorsque la fermeture à glissière est fermée, le curseur doit se trouver au bas. Les sacs de poche doivent être en filet conforme au paragr. 4.1.5 et être dimensionnés et placés conformément au patron et le dessin n°2.
- 4.3.2.6 Sous-patte de fermeture et rabats tempête du devant La sous-patte de fermeture du devant doit comporter deux fermetures à glissière moulées par injection dont la longueur est indiquée au tableau IV. L'une sert à fermer le devant, l'autre, à fixer la doublure de blouson amovible. La fermeture à glissière du devant du blouson, conforme au paragr. 4.1.9.1, doit être insérée de façon que le curseur, avec tirette en ruban conforme au paragr. 4.3.12, et le boîtier soient sur le devant gauche et le tube sur le devant droit. Le rabat tempête du devant gauche doit comporter cinq boutons-pression (partie femelle) conformes au paragr. 4.1.14, qui s'alignent sur les parties mâles du rabat tempête du devant droit conformément au dessin n° 3. Une moitié de fermeture à glissière doit être cousue à la parementure droite et l'autre moitié à la parementure gauche afin de fixer la doublure de blouson amovible. Comme il est illustré sur le dessin nº 3, la moitié fixée à la parementure de devant droite, conforme au paragr. 4.1.9.2, doit comporter le boîtier et le curseur et doit commencer à 2 cm en dessous de la couture de l'encolure, quelle que soit la taille, et la moitié fixée à la parementure de devant gauche, conforme au paragr. 4.1.9.3, doit comporter le tube et doit commencer à 2 cm en dessous de la couture de l'encolure. Les extrémités inférieures des fermetures à glissière doivent être fixées au moyen d'une bride d'arrêt conformément au dessin nº 3. Une boucle pour stylo, confectionnée avec une seule épaisseur de tissu de base et mesurant 2 cm une fois pliée en deux, doit être cousue au niveau de la poitrine du côté gauche (seulement), directement sous le rabat tempête, entre ce dernier et la fermeture à

glissière. La boucle pour stylo doit être dimensionnée et placée conformément aux patrons et au dessin nº 3.

- 4.3.3 Coutures latérales – Les deux coutures latérales allant de l'emmanchure à l'ourlet doivent comporter une fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.9.6 et de la longueur précisée au tableau IV. Les extrémités inférieures de la fermeture à glissière doivent être fixées au moyen d'une bride d'arrêt conformément aux dessins n° 3 et n° 5. Une fois posée, la fermeture à glissière doit être recouverte par le tissu de base. Les fermetures à glissière doivent comporter trois curseurs, deux situés près de l'emmanchure et disposés en position corps à corps et le troisième s'ouvrant de bas en haut, comme il est illustré sur le dessin n° 5. Tous les curseurs doivent comporter des tirettes en ruban conformes au paragr. 4.3.12. Le ruban de scellage, le cas échéant, doit se prolonger dans les parementures des ourlets de devant et de dos afin que les extrémités du ruban ne soient pas visibles, conformément au dessin n° 3. Une patte de fermeture en élastique conforme au paragr. 4.3.13, doit être placée au niveau de l'ourlet conformément au dessin n° 5.
- 4.3.4 Col – Le col, confectionné en tissu conforme au paragr. 4.1.2. Il doit comporter trois boutons-pression (partie mâle) conformes au paragr. 4.1.14 afin de fixer le capuchon amovible.
- 4.3.5 Capuchon amovible – Le capuchon doit être confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2, et les coutures doivent être scellées. Il doit être confectionné de manière à permettre l'ajustement en hauteur et en largeur, avec un cordon élastique conforme au paragr. 4.1.11 et des dispositifs de blocage de grandes dimensions conformes au paragr. 4.1.12. Le capuchon doit être fixé au col au moyen de trois boutons-pression conformes au paragr. 4.1.14, la partie femelle étant fixée au capuchon et la partie mâle correspondante, au col. Un œillet conforme au paragr. 4.1.13 doit être posé de chaque côté du devant du capuchon afin d'insérer le cordon élastique. Le cordon élastique doit être enfilé dans la coulisse intérieure jusqu'à l'œillet, et des dispositifs de blocage doivent être posés aux extrémités conformément au dessin n° 4. Une étiquette indiquant la taille du capuchon doit être cousue sur la parementure arrière au niveau du milieu du dos ou centrée sur la parementure comme il est illustré sur le dessin nº 4.
- 4.3.6 Manches et poignets – Le blouson doit comporter des manches en trois pièces avec une poche au haut, confectionnées en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2. Toutes les coutures de manche, à l'exception de la couture de dessous de bras, doivent être surpiquées à 2 mm du bord. Un bouton-pression doit être posé sur une pièce de ruban gros grain conforme au paragr. 4.1.16, 2.5 cm de large repliée et

cousue solidement sur la couture entre le poignet et la manche afin de fixer la doublure, comme il est illustré sur le dessin n° 5. Chaque manche doit comporter une patte d'ajustement de 9 cm avec un morceau de partie crochets de ruban autoagrippant conforme au paragr. 4.1.10 de 4.5 cm x 2.5 cm. Le poignet doit mesurer 4 cm de largeur et comporter un morceau de partie boucles de ruban autoagrippant de 12 cm x 2.5 cm afin de fixer la patte d'ajustement. Le poignet doit être partiellement élastifié au moyen d'un élastique conforme au paragr. 4.1.15 de 4 cm de largeur, et la partie élastifiée du poignet doit comporter deux rangées de surpiqures pour assujettir l'élastique. Les manches et les poignets doivent être façonnés et dimensionnés conformément au patron et à l'échantillon visuel.

- 4.3.7 Pattes d'épaule – Les pattes d'épaule doivent être façonnées et dimensionnées conformément au patron et au dessin nº 4, et doivent être confectionnées de deux épaisseurs de tissu de base conforme au paragr. 4.1.2. Elles doivent être cousues aux têtes de manche et placées selon le patron et l'échantillon visuel. Elles doivent être fixées aux épaules du blouson à l'aide de boutons-pression conformes au paragr. 4.1.14. Se reporter au tableau V pour la longueur finie en fonction de la taille.
- 4.3.8 Poches de haut de manche – Chaque manche doit comporter dans sa partie supérieure une poche confectionnée en tissu de base avec une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.9.5. Lorsque la fermeture à glissière est fermée, le curseur doit faire face à l'épaule, comme il est illustré sur le dessin n° 2. Une tirette en ruban conforme au paragr. 4.3.12 doit être fixée à chaque fermeture à glissière. Le pourtour de la fermeture à glissière doit comporter deux rangées de surpiqûres exécutées à 2 mm et à 6 mm du bord. La poche doit être cousue à la manche et surpiquée à 2 mm du bord, et les coutures doivent être scellées de manière appropriée afin d'assurer l'étanchéité. Les poches de haut de manche doivent être confectionnées conformément aux patrons.
- 4.3.9 Rabats escamotables dotés d'une pièce réfléchissante avec mention « Police » – Les rabats escamotables du devant et du dos doivent être confectionnés à partir d'une seule épaisseur du tissu de base, pliée en deux, avec les bords non finis repliés par en dessous et cousus. Les dimensions finies du rabat escamotable du devant doivent être de 13 cm de longueur x 6.5 cm largeur et celles du rabat escamotable du dos doivent être de 30.5 cm x 10 cm. Une pièce réfléchissante avec mention « Police » conforme au paragr. 4.1.6. doit être cousue sur le dessus de chaque rabat. Les extrémités des pièces réfléchissantes doivent être repliées avant d'être cousues. Des morceaux de partie boucles de ruban autoagrippant conforme au paragr. 4.1.10 doivent être cousus sur le revers des rabats escamotables afin de pouvoir les

- dissimuler. Tous les rabats escamotables doivent être confectionnés conformément au dessin nº 6.
- 4.3.10 Insignes d'épaule – Des insignes d'épaule de la GRC conformes au paragr. 4.1.7 doivent être cousus aux poches de haut de manche seulement et non aux manches. L'insigne doit être centré sur la tête de manche et cousu à 2.5 cm sous la couture de la tête de manche par une rangée de piqures, conformément à l'échantillon visuel.
- Bride de suspension Une bride de suspension de 6 cm de longueur, 4.3.11 confectionnée en ruban de gros-grain de 6 mm de largeur conforme au paragr. 4.1.16, doit être centrée sur l'encolure conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.12 <u>Tirette en ruban pour fermeture à glissière</u> – Toutes les tirettes en ruban doivent être confectionnées de ruban gros-grain 1 cm de largeur conforme au paragr. 4.1.16. La tirette en ruban doit être insérée dans l'orifice de la tirette de la fermeture à glissière de façon à pouvoir être retirée et remise en place facilement sans être endommagée. La tirette en ruban doit avoir une longueur finie de 5 cm \pm 0.5 cm une fois fixée à la fermeture à glissière.
- 4.3.13 Patte de fermeture de la couture latérale – Une patte de fermeture, confectionnée à partir d'un morceau d'élastique conforme au paragr. 4.1.15 de 2.5 cm de largeur plié en deux de manière à mesurer $9 \text{ cm} \pm 0.5 \text{ cm}$ de longueur finie, doit être cousue au bas du dos à l'ourlet, près de la couture latérale, de façon à se rabattre vers le devant. Elle doit comporter la partie femelle d'un bouton-pression. La partie mâle correspondante doit être posée sur l'ourlet du devant du blouson.
- 4.3.14 Étiquette d'identification – Chaque blouson doit comporter une étiquette vierge durable de 7.5 cm x 2 cm, fixée séparément sous l'étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage, où l'utilisateur pourra inscrire son nom.
- 4.3.15 Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage – Chaque blouson doit comporter une étiquette durable, cousue au bas du sac de la poche intérieure, conformément au dessin n° 3. Le texte doit être inscrit avec de l'encre permanente de couleur contrastante qui peut résister à 50 lavages sans présenter de changement d'aspect. Tout le texte doit être inscrit dans une police de caractères de taille 6, sauf le numéro d'article de la GRC et la taille, qui doivent être inscrits dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. L'étiquette doit comporter les renseignements suivants, en anglais et en français :

- 1. Nom de l'article, en anglais, conformément au paragr. 1.1.
- 2. Nom de l'article, en français, conformément au paragr. 1.1.
- 3. Numéro d'article de la GRC – voir les documents contractuels (p. ex. 4010 000).
- 4. Taille de l'article et stature, indiquées conformément à la désignation des tailles dans les documents contractuels, en anglais et en français (p. ex. L/R - G/R).
- 5. Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2018/11).
- 6. Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).
- 7. Renseignements indiqués ci-dessous.

. 1		
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7	Machine wash - warm (40°C)	Laver à la machine – à l'eau tiède (40 °C)
	Do Not use fabric softener or chlorine bleach	Ne pas utiliser d'agent assouplissant ni d'agent de blanchiment
	Tumble dry- medium (Do Not use dryer sheets)	Sécher par culbutage – à température moyenne (Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)
	Steam iron - low	Repasser à la vapeur – à température basse
	Dry clean - If professionally dry cleaned request clear distilled solvent rinse; request spray repellent.	Nettoyer à sec – demander un rinçage avec un solvant distillé clair et un traitement à l'aide d'un produit hydrofuge en aérosol.
	Further care instructions: See Ordering Guide.	Instructions d'entretien supplémentaires : Voir le guide de commande.

4.3.16 Fiche d'instructions - Chaque blouson fini doit être accompagné d'une fiche d'instructions pliée et insérée dans la poche poitrine intérieure. La fiche doit fournir, en anglais et en français, les renseignements donnés à l'annexe B qui fait partie de la présente spécification.

Dispositions relatives à l'assurance de la qualité 5.

- 5.1 Responsabilités des inspections – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai commerciales indépendantes.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés ; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

- 6. Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures (Se reporter au tableau des mesures et au dessin n° 1)
 - 6.1 Tour de poitrine (circonférence totale) – Lorsque le blouson repose à plat, le tour de poitrine est la distance mesurée d'un côté à l'autre du blouson, au point le plus bas de l'emmanchure, multipliée par deux. (A)
 - 6.2 Circonférence au bas (circonférence totale) – Lorsque le blouson repose à plat, la circonférence au bas est la distance mesurée d'un côté à l'autre au bas, multipliée par deux. (B)
 - 6.3 Longueur du devant – La longueur est la distance mesurée du haut du col jusqu'à l'ourlet. (C)
 - Longueur du côté La longueur du côté est la distance mesurée de la base de 6.4 l'emmanchure jusqu'à l'ourlet. (D)
 - 6.5 Pleine largeur à l'épaule – La pleine largeur à l'épaule est la distance mesurée à la couture d'épaule, de l'encolure à l'emmanchure. (E)
 - 6.6 Longueur du dessus de manche – La longueur du dessus de manche est la distance mesurée de l'emmanchure, à la couture d'épaule, jusqu'au bord inférieur du poignet. (F)
 - 6.7 Longueur du dessous de manche - La longueur du dessous de manche est la distance mesurée sous la manche, de l'emmanchure jusqu'au bord inférieur du poignet. (G)
 - 6.8 Circonférence au poignet (détendu) – La circonférence au poignet est la distance mesurée au bord inférieur de la manche, multipliée par deux. (H)
 - 6.9 Circonférence au coude - La circonférence au coude est la distance mesurée d'un côté à l'autre de la manche, en ligne avec la couture de la pièce de manche (au coude), multipliée par deux. (J)
 - 6.10 Longueur du dos - La longueur du dos est la distance mesurée du bas du col jusqu'à l'ourlet. (K)
 - 6.11 Largeur du dos – Lorsque le blouson repose à plat, la largeur du dos est la distance mesurée d'une emmanchure à l'autre le long de la couture de l'empiècement. (L)

6.12 Longueur du col est la distance mesurée le long de la couture, d'un côté de fermeture à glissière à l'autre. (M)

						Tablean c	les mesure	Tableau des mesures – Blouson de patrouille unisexe	patrouille unise	exe					
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	ATION AILLE	MENSU	MENSURATIONS					M	MESURES DU VÊTEMENT	TEMENT					
Stature	Taille	Po	Poitrine	Tour de	Circ.	Long. du	Long. de	Pleme largeur à l'épaule	Longueur de la manche	la manche	Circ.	Circ.	Longueur du dos	Larg.	Long, du
		od	cm	poitrine	an bas	devant (du haut du col jusqu'à	couture latérale (de l'emman-	(couture d'épaule, de l'encolure à	Dessus de manche (de la couture d'épaule	Dessous (de la couture du dessous de	au poignet	an	(du bas du col jusqu'à l'ourlet)	sop	(d'un côté de ferm. à glissière à l'autre)
						l'ourlet)	chure à l'ourlet)	l'emmanchure)	jusqu au poignet)	bras jusqu'au poignet					
T Court		31 - 33	79 - 84	0.601	5.96	48.0	20.0	14.0	51.0	50.0	24.0	44.5	26.0	39.5	47.0
	2TP	34 - 36	86 - 91	116.5	104.0	50.0	21.0	15.0	53.0	51.0	25.0	47.0	58.0	42.5	49.0
	TP	37 - 39	94 - 99	124.0	111.5	52.0	22.0	16.0	55.0	52.0	26.0	49.5	0.09	45.5	51.0
	Ь	40 - 42	102 - 107	131.5	119.0	54.0	23.0	17.0	57.0	53.0	27.0	52.0	62.0	48.5	53.0
	M	43 - 45	109 - 114	139.0	126.5	56.0	24.0	18.0	59.0	54.0	28.0	54.5	64.0	51.5	55.0
	Ð	46 - 48	117 - 122	146.5	134.0	58.0	25.0	19.0	61.0	55.0	29.0	57.0	0.99	54.5	57.0
	DL	49 - 51	124 - 129	154.0	141.5	0.09	26.0	20.0	63.0	56.0	30.0	59.5	0.89	57.5	59.0
	2TG	52 - 54	132 - 137	161.5	149.0	62.0	27.0	21.0	65.0	57.0	31.0	62.0	70.0	60.5	61.0
	3TG	55 - 57	140 - 145	169.0	156.5	64.0	28.0	22.0	0.79	58.0	32.0	64.5	72.0	63.5	63.0
	4TG	28 - 60	147 - 152	176.5	164.0	0.99	29.0	23.0	0.69	59.0	33.0	67.0	74.0	9.99	65.0
Court	5TG	31 - 33	79 - 84	109.0	96.5	53.0	25.0	14.0	55.0	54.0	24.0	44.5	61.0	39.5	47.0
	2TP	34 - 36	86 - 91	116.5	104.0	55.0	26.0	15.0	57.0	55.0	25.0	47.0	63.0	42.5	49.0
	TP	37 - 39	94 - 99	124.0	111.5	57.0	27.0	16.0	59.0	56.0	26.0	49.5	65.0	45.5	51.0
	Ь	40 - 42	102 - 107	131.5	119.0	59.0	28.0	17.0	61.0	57.0	27.0	52.0	0.79	48.5	53.0
_	M	43 - 45	109 - 114	139.0	126.5	61.0	29.0	18.0	63.0	58.0	28.0	54.5	0.69	51.5	55.0
	Ð	46 - 48	117 - 122	146.5	134.0	63.0	30.0	19.0	65.0	59.0	29.0	57.0	71.0	54.5	57.0
	ÐL	49 - 51	124 - 129	154.0	141.5	65.0	31.0	20.0	0.79	0.09	30.0	59.5	73.0	5.73	59.0
	2TG	52 - 54	132 - 137	161.5	149.0	67.0	32.0	21.0	0.69	61.0	31.0	62.0	75.0	60.5	61.0
	3TG	55 - 57	140 - 145	169.0	156.5	0.69	33.0	22.0	71.0	62.0	32.0	64.5	77.0	63.5	63.0
	4TG	28 - 60	147 - 152	176.5	164.0	71	34	23.0	73.0	63.0	33.0	67.0	79.0	9.99	65.0
	TOLÉR	TOLÉRANCES ±		3 cm	3 cm	2 cm	1.5 cm	1 cm	1.5 cm	1.5 cm	1 cm	2 cm	2 cm	1 cm	1 cm
EMPLAC	SEMENT MES	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES	SISE DES	A	В	C	D	ョ	ഥ	Ð	Н	J	K	Т	M
REMAROU	E: Toutes	les dimensic	REMAROUE: Toutes les dimensions sont en centimètres, sauf indication contraire.	ntimètres, sau	1f indication	confraire.									

MARQUE: Toutes les dimensions sont en centimètres, sauf indication contraire.

						Tablean o	des mesure	ableau des mesures – Blouson de patrouille unisexe	patrouille unise	exe					
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	ATION AILLE	MENSUF	MENSURATIONS					M	MESURES DU VÊTEMENT	TEMENT					
Stature	Taille	Poit	Poitrine	Tour de	Circ.	Long. du	Long. de	Pleme largeur à l'épaule	Longueur de la manche	la manche	Circ.	Circ.	Longueur du dos	Larg.	Long, du
		od	cm	poitrine	au bas	devant (du haut du col jusqu'à l'ourlet)	couture latérale (de l'emman- chure à l'ourlet)	(couture d'épaule, de l'encolure à l'emmanchure)	Dessus de manche (de la couture d'épaule jusqu'au poignet)	Dessous (de la couture du dessous de bras jusqu'au poignet	au poignet	an	(du bas du col jusqu'à l'ourlet)	sop	(d'un côté de ferm. à glissière à l'autre)
Régulier		31 - 33	79 - 84	109.0	96.5	58.0	30.0	14.0	59.0	58.0	24.0	44.5	0.99	39.5	47.0
	2TP	34 - 36	16 - 98	116.5	104.0	0.09	31.0	15.0	61.0	59.0	25.0	47.0	0.89	42.5	49.0
	TP	37 - 39	94 - 99	124.0	111.5	62.0	32.0	16.0	63.0	0.09	26.0	49.5	70.0	45.5	51.0
	Ь	40 - 42	102 - 107	131.5	119.0	64.0	33.0	17.0	65.0	61.0	27.0	52.0	72.0	48.5	53.0
	M	43 - 45	109 - 114	139.0	126.5	0.99	34.0	18.0	67.0	62.0	28.0	54.5	74.0	51.5	55.0
	Ð	46 - 48	117 - 122	146.5	134.0	0.89	35.0	19.0	0.69	63.0	29.0	57.0	76.0	54.5	57.0
_	DL	49 - 51	124 - 129	154.0	141.5	70.0	36.0	20.0	71.0	64.0	30.0	59.5	78.0	57.5	59.0
	2TG	52 - 54	132 - 137	161.5	149.0	72.0	37.0	21.0	73.0	65.0	31.0	62.0	80.0	60.5	61.0
	3TG	55 - 57	140 - 145	169.0	156.5	74.0	38.0	22.0	75.0	0.99	32.0	64.5	82.0	63.5	63.0
	41G	99 - 85	147 - 152	176.5	164.0	76.0	39.0	23.0	77.0	0.79	33.0	0.79	84.0	6.99	65.0
Long	5TG	31 - 33	79 - 84	109.0	96.5	63.0	35.0	14.0	63.0	62.0	24.0	44.5	71.0	39.5	47.0
	2 TP	34 - 36	16 - 98	116.5	104.0	65.0	36.0	15.0	65.0	63.0	25.0	47.0	73.0	42.5	49.0
	$\mathrm{d}\mathrm{L}$	37 - 39	94 - 99	124.0	111.5	0.79	37.0	16.0	0.79	64.0	26.0	49.5	75.0	45.5	51.0
	d	40 - 42	102 - 107	131.5	119.0	0.69	38.0	17.0	0.69	65.0	27.0	52.0	0.77	48.5	53.0
	M	43 - 45	109 - 114	139.0	126.5	71.0	39.0	18.0	71.0	0.99	28.0	54.5	0.67	51.5	55.0
	Ð	46 - 48	117 - 122	146.5	134.0	73.0	40.0	19.0	73.0	0.79	29.0	57.0	81.0	54.5	57.0
	$_{ m DL}$	49 - 51	124 - 129	154.0	141.5	75.0	41.0	20.0	75.0	0.89	30.0	5.65	83.0	57.5	59.0
	5TG	52 - 54	132 - 137	161.5	149.0	77.0	42.0	21.0	022	0.69	31.0	62.0	85.0	60.5	61.0
	\mathfrak{I}	55 - 57	140 - 145	169.0	156.5	79.0	43.0	22.0	0.67	0.07	32.0	64.5	87.0	63.5	63.0
	41G	99 - 85	147 - 152	176.5	164.0	81.0	44.0	23.0	81.0	71.0	33.0	0.79	0.68	6.99	65.0
	TOLÉR	TOLÉRANCES \pm		3 cm	3 cm	2 cm	1.5 cm	1 cm	1.5 cm	1.5 cm	1 cm	2 cm	2 cm	1 cm	1 cm
EMPLAC	EMENT MES	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES	ISE DES	A	В	C	D	E	Ŧ	Ð	Н	J	У	Г	M
REMAROTH	7 · Tontes	les dimension	ns sont en cen	itimètres sai	BEMAROITE: Toutes les dimensions sont en centimètres sanf indication contraire	contraire									

 $\underline{\textbf{REMARQUE}}: \textbf{Toutes}$ les dimensions sont en centimètres, sauf indication contraire.

		Longueur Larg. Long du du dos	(du bas du du (d'un côté col jusqu'à dos de ferm. à l'ourlet) glissière à l'autre)	76.0 39.5 47.0	78.0 42.5 49.0	80.0 45.5 51.0	82.0 48.5 53.0	84.0 51.5 55.0	86.0 54.5 57.0	88.0 57.5 59.0	90.0 60.5 61.0	92.0 63.5 63.0	94.0 66.5 65.0	81.0 39.5 47.0	83.0 42.5 49.0	85.0 45.5 51.0	87.0 48.5 53.0	89.0 51.5 55.0	91.0 54.5 57.0	93.0 57.5 59.0	95.0 60.5 61.0	97.0 63.5 63.0	99.0 66.5 65.0	2 cm 1 cm 1 cm	K L M
		Circ. Lon	au (du l coude col ji	44.5	7.0 7.7	8 8	52.0	54.5	57.0	59.5	62.0	64.5	6 0.79	44.5	8. 8.	8 8.5	52.0 8	54.5	57.0	59.5	62.0	64.5	62.0	2 cm 2	'n
		Circ.	au poignet	24.0	25.0	26.0	27.0	28.0	29.0	30.0	31.0	32.0	33.0	24.0	25.0	26.0	27.0	28.0	29.0	30.0	31.0	32.0	33.0	1 cm	Н
exe	FEMENT	la manche	Dessous (de la couture du dessous de bras jusqu'au poignet	0.99	67.0	68.0	0.69	70.0	71.0	72.0	73.0	74.0	75.0	70.0	71.0	72.0	73.0	74.0	75.0	76.0	77.0	78.0	79.0	1.5 cm	Ð
atrouille unis	MESURES DU VÊTEMENT	Longueur de la manche	Dessus de manche (de la couture d'épaule jusqu'au poignet)	67.0	0.69	71.0	73.0	75.0	77.0	79.0	81.0	83.0	85.0	71.0	73.0	75.0	77.0	79.0	81.0	83.0	85.0	87.0	89.0	1.5 cm	F
ableau des mesures – Blouson de patrouille unisexe	M	Pleme largeur à l'épaule	(couture d'épaule, de l'encolure à l'emmanchure)	14.0	15.0	16.0	17.0	18.0	19.0	20.0	21.0	22.0	23.0	14.0	15.0	16.0	17.0	18.0	19.0	20.0	21.0	22.0	23.0	1 cm	Ξ
les mesure		Long. de la	couture latérale (de l'emman- chure à l'ourlet)	40.0	41.0	42.0	43.0	0.44	45.0	46.0	47.0	48.0	49.0	45.0	46.0	47.0	48.0	49.0	50.0	51.0	52.0	53.0	54.0	1.5 cm	D
Tableau d		Long. du	devant (du haut du col jusqu'à l'ourlet)	68.0	70.0	72.0	74.0	76.0	78.0	80.0	82.0	84.0	0.98	73.0	75.0	77.0	79.0	81.0	83.0	85.0	87.0	0.68	91.0	2 cm	C
		Circ.	au bas	96.5	104.0	111.5	119.0	126.5	134.0	141.5	149.0	156.5	164.0	96.5	104.0	111.5	119.0	126.5	134.0	141.5	149.0	156.5	164.0	3 cm	В
		Tour de	poitrine	109.0	116.5	124.0	131.5	139.0	146.5	154.0	161.5	169.0	176.5	109.0	116.5	124.0	131.5	139.0	146.5	154.0	161.5	169.0	176.5	3 cm	Ą
	SATIONS	Poitrine	cm	79 - 84	86 - 91	94 - 99	102 - 107	109 - 114	117 - 122	124 - 129	132 - 137	140 - 145	147 - 152	79 - 84	86 - 91	94 - 99	102 - 107	109 - 114	117 - 122	124 - 129	132 - 137	140 - 145	147 - 152		ISE DES
	MENSURATIONS	Poit	od	31 - 33	34 - 36	37 - 39	40 - 42	43 - 45	46 - 48	49 - 51	52 - 54	55 - 57	09 - 85	31 - 33	34 - 36	37 - 39	40 - 42	43 - 45	46 - 48	49 - 51	52 - 54	55 - 57	99 - 85	TOLÉRANCES \pm	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES
	DÉSIGNATION DE LA TAILLE	Taille			2TP	TP	Ь	M	G	DL	2TG	3TG	4TG	5TG	2TP	TP	Ь	M	G	TG	2TG	3TG	4TG	TOLÉR	CEMENT MES
	DÉSIGN DE LA	Stature		TLong	_		_	_		_				2T Long	_	_				_	_	_			EMPLA

 $\underline{\textbf{REMAROUE}}: \textbf{Toutes les dimensions sont en centimètres, sauf indication contraire.}$

TABLEAU I Propriétés du tissu de base stratifié (avec membrane IEPT et support tricot)

	Essai	Méthode d'essai	Durée	Valeur min. du tissu de base
1	Résistance des textiles à la diffusion de vapeur d'eau	CAN/ONGC-4.2, n° 49-M99 (R2013), Option 1 *Voir la procédure d'essai nº 1	 État initial Après 5 lavages Après vieillissement (70 °C et HR de 95 % pendant 168 h) 	13 mm max.
2	Résistance à l'eau sous pression hydrostatique	CAN/ONGC-4.2, n° 26.5-M89 (R2013) *Voir la procédure d'essai n° 2	- État initial - Après 5 lavages	1240.2 kPa
3	Essai de pénétration d'eau sous faible pression	CAN/ONGC -4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 3	- État initial	Aucune fuite
		ASTM D2097-03 (2010) *Voir la procédure d'essai nº 4	- Après flexion à froid Chaîne/ Trame	Aucune fuite
4	Essai de pénétration d'eau sous haute pression	BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 5	- État initial	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 6	- Après traitement à l'essence sans plomb	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 6	- Après traitement à l'insecticide DEET en format crème	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 7	- Après traitement à la sueur synthétique	Aucune fuite
5	Résistance à l'abrasion	ASTM D3886-99 (R2015) Procédure: utiliser du papier émeri nº 0 *Voir la procédure d'essai nº 8	- 3200 cycles	Aucune défaillance
CO	UTURES			l
6a	Durabilité du ruban de scellage	CAN/ONGC -4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 9	- État initial	Aucune fuite
6b		CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 10	- Après 10 cycles de lavage	Aucune fuite
6c		CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 11	- Après 10 cycles de nettoyage à sec	Aucune fuite
7	Décollement	Examen visuel	- Examen après chaque méthode, 6a à 6c	Aucun décollement
8	Résistance au pelage N/23 mm	ASTM D413-98 (2017)		8 N/23 mm minimum

PROCÉDURE D'ESSAI POUR LE TABLEAU I

- 1. Le côté tricot du tissu stratifié doit faire face à l'eau. Les essais doivent être effectués conformément à la norme CAN/ONGC-4.2, méthode 49-99, option n° 1. Les échantillons doivent être conditionnés à 21 °C ± 1 °C (69.8 °F ± 2 °F) et à une humidité relative de 65 ± 2 %. Le spécimen doit être placé environ à mi-chemin entre le flux d'air sec et la cellule d'eau. Quatre spécimens doivent être testés pour chaque condition. Les essais doivent être effectués à l'état initial, après 5 lavages selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.
- 2. La pression d'eau doit être appliquée sur le côté tricot du tissu stratifié. Un taffetas de retenue conforme à la norme MIL-C-21852F-TYPE III-CLASS1 PART#WJAAGNA doit être placé au-dessus de l'échantillon contre l'endroit du tissu stratifié. Les essais doivent être effectués à l'état initial, après 5 lavages selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.
- 3. Le côté tricot du tissu stratifié doit être en contact avec l'eau. La pression hydrostatique doit être de 13.78 kPa (2.0 lb/po²) et être maintenue pendant 3 minutes. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre. L'essai peut être effectué à l'aide de tout appareil qui teste la surface du spécimen à pression équivalente. En cas d'écart, l'appareil décrit dans la norme FED-STD-191A, méthode 5516 doit être utilisé.
- 4. Dix spécimens de chaîne et dix spécimens de trame de 8.26 cm x 11.43 cm (3.25 po x 4.5 po) doivent être sélectionnés dans chaque unité d'échantillonnage. La direction d'essai correspond à la dimension de 8.26 cm (3.25 po). Les spécimens doivent subir 20 000 cycles de flexion conformément à la norme ASTM D2907-03 (2010), comme suit : marquer le côté tricot de chaque spécimen avec deux lignes à 4.32 cm (1.7 po) d'écart, perpendiculaires à la direction d'essai. L'espace entre les lignes est la zone d'essai qui doit être centrée sur le côté tricot du spécimen. Envelopper les spécimens autour des pistons en pleine extension avec le côté tricot vers l'extérieur. Les lignes de la zone d'essai doivent se rencontrer de manière uniforme et doivent s'aligner avec les bords des pistons. Fixer le spécimen à l'aide de pinces en s'assurant que ces dernières ne sont pas dans la zone d'essai. Vérifier le bon étirement et la tension du spécimen (des plis peuvent causer des flexions incorrectes). La distance entre les pistons doit être de 4.32 cm (1.7 po) en position ouverte et de 1.27 cm (0.5 po) en position fermée, mesurée entre le bas du piston supérieur et le haut du piston inférieur. Placer l'appareil ainsi monté avec les spécimens dans une chambre d'essai à -31.67 °C ± 1 °C (-25 °F ± 2 °F) pour une période de conditionnement d'une heure, puis soumettre aux flexions dans la chambre d'essai à -31.67 °C \pm 1 °C (-25 °F \pm 2 °F). Après l'essai de flexion, faire l'essai de perméabilité à l'eau selon la procédure d'essai n° 3, sauf que l'orifice de l'appareil d'essai doit être modifié pour tenir compte de la plus petite taille des spécimens.

- 5. La pression d'eau doit être appliquée sur le côté tricot du tissu stratifié, depuis le bas du spécimen. La pression maximale de 172.25 kPa (25 lb/po²) doit être atteinte en 2 minutes ± 20 secondes et être appliquée pendant 5 minutes. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai.
- 6. Placer un morceau de papier buvard de 15.24 cm x 15.24 cm (6 po x 6 po) sur une surface plane et recouvrir d'un spécimen de 25.4 cm x 25.4 cm (10 po x 10 po), endroit vers le haut. Peser 2.0 g \pm 0.1 g (0.07 oz \pm 0.004 oz) de contaminant solide ou pipeter 2.0 mL (0.07 oz liq.) d'un contaminant liquide. Placer le contaminant au centre du spécimen et recouvrir d'un morceau de papier cristal de 15.24 cm x 15.24 cm (6 po x 6 po). Placer un poids de 1.81 kg (4 lb) sur le papier cristal par-dessus la zone contaminée. Laisser le poids reposer sur le spécimen pendant 30 minutes. Retirer le poids et le papier cristal et laisser le spécimen reposer pendant 30 autres minutes. Essuyer tout excès de contaminant avec un autre morceau de papier buvard et faire l'essai de pénétration d'eau selon la procédure n° 6, sauf que la pression de l'eau doit être appliquée pendant 3 minutes.
- 7. Un spécimen par unité d'échantillonnage doit faire l'objet d'un essai de pénétration d'eau après une exposition à la sueur synthétique. Le spécimen ne doit pas avoir un diamètre inférieur à 15.24 cm (6 po). Les coupelles d'essai doivent pouvoir recevoir des spécimens de cette taille et avoir une profondeur d'au moins 2.5 cm (1 po). Les coupelles doivent être scellées pour empêcher les fuites. La solution doit être en contact avec le côté tricot du tissu stratifié.

La sueur synthétique est préparée en mélangeant les ingrédients suivants dans 500 mL d'eau distillée:

3 g de chlorure de sodium

1 g de protéine prédigérée

1 g de propionate de n-propyle

0,5 g de lécithine (phosphatidylcholine)

La protéine prédigérée doit contenir les acides aminés suivants :

Substance	Milligrammes (mg)
Lysine	82.5
Histidine	27.5
Arginine	40.0
Acide aspartique	72.5
Thréonine	42.5
Sérine	50.0
Acide glutamique	197.5
Proline	92.5

Glycine	22.5
Alanine	28.7
Cystine	4.7
Valine	66.2
Méthionine	30.0
Isolencine	53.8
Leucine	87.5
Tyrosine	51.3
Phénylalanine	48.8
Tryptophane	18.8

La solution doit être maintenue sous agitation et chauffée à 50 ± 1 °C, puis recouverte et refroidie à environ 35 °C.

Agiter la solution de telle sorte que toutes les particules solides soient en suspension dans la solution, puis verser la solution dans la coupelle d'essai. La coupelle doit être inversée pour que la transpiration synthétique touche au spécimen.

Après 48 heures de contact avec la solution, le spécimen doit être retiré de la coupelle, rincé à l'eau tiède, séché et testé pour la pénétration d'eau selon la procédure d'essai n° 6, sauf que la pression de l'eau doit être appliquée pendant 3 minutes.

- 8. Procédure de la méthode ASTM D3886-99 (R2015) : Utiliser du papier émeri n° 0. Poncer le côté tricot, avec un mouvement d'abrasion multidirectionnel. Changer d'abrasif après tous les 300 cycles ou l'échec d'un spécimen. La pression d'air sous le diaphragme doit être de 4 lb/po², et la charge sur la plaque abrasive doit être de 1 lb. Il y a échec s'il y a rupture du contact électrique.
- 9. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés avant l'essai du cycle de lavage, et les spécimens doivent rester étanches à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source de l'eau.
- 10. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés après 10 cycles de lavage domestiques, et les spécimens doivent rester imperméables à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage

peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source de l'eau. L'essai de lavage doit être réalisé selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.

11. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés après 10 cycles de nettoyage à sec, et les spécimens doivent rester étanches à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source d'eau.

TABLEAU II Propriétés du tissu de base stratifié (bleu marine foncé)

	EXI	GENCES	MÉTHODE D'ESSAI	
1	Masse (tissu stratifié)	205 g/m² (maximu	um.)	 CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (R2013) OU ASTM D3776/D3776M-09a (2017)
2	Solidité de la couleur à la lumière – Lampe à arc au xénon	_	ou mieux, par rapport non exposé du même	ISO 105-B02:2014, méthode 4, exposition B, 160 heures
3	Solidité de la couleur au frottement	sup Au mouillé : Éc	chelle de gris 4 ou périeure chelle de gris 4 ou périeure	CAN/ONGC-4.2 n° 22-2004 (R2013) OU ISO 105-X12:2016
4	Solidité de la couleur au blanchissage	de couleur : sup Tachage : Éc	chelle de gris 4.5 ou périeure chelle de gris 3 ou périeure	 CAN/ONGC-4.2 n° 19.1-2004 (R2013) essai 2A OU AATCC méthode d'essai 61-2013
5	Changement dimensionnel au blanchissage – Après 5 cycles:		6 max	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D1
6	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement		0.0 Newton (min) 0.0 Newton (min)	CAN/ONGC-4.2 n° 9.2-M90 (R2013) OU ASTM D5034-09 (2013)
7	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement		.0 Newton (min)	 CAN/ONGC-4.2 n° 12.3-2005 (R2013) OU ISO 13937-1:2000 OU ASTM D1424-09 (2013)
8	Résistance à l'abrasion – Aucune détérioration après 10 000 méthode Martindale cycles à 9 kPa		• ASTM D4966-12 (R2016) Option 1	
9	Résistance au mouillage superficiel – Méthode d'arrosage	État initial : Après 5 lavages : Après 10 lavages :	100 (min) 90 ou supérieur : 80 ou supérieur	 ISO 4920:2012 OU AATCC méthode d'essai 22-2017 Lavage: CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2
10	Oléofuge	État initial : Après 5 lavages : Après 10 lavages:	6 (min) 5 ou supérieur 4 ou supérieur	AATCC méthode d'essai 118-2013 Lavage: CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2

TABLEAU III Tissu pour poche en filet

		EXIGENCE		
1	Couleur	Noir ou marin Assortie à l'éc le Programme		
2	Teneur en fibres	100 % polyest	er	• CAN/ONGC-4.2, n° 14-2005
3	Contexture du tricot	Tricot chaîne		
4	Fils par pouce	Colonnes: 33 Rangées: 28		• ASTM D8007-15 ^{e1}
5	Masse	$ \begin{array}{c} 115 \text{ g/m}^2 \pm 6 \text{ g} \\ (109 \text{ g/m}^2 - 12) \end{array} $		• CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (2013) OU • ASTM D3776/D3776M-09a (2017)
6	Changement dimensionnel au blanchissage domestique	Chaîne : Trame :	4% max 3% max	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D1
<u> </u>	Après 5 cycles	``		
7	Solidité de la couleur	À sec :	Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/ONGC-4.2 n° 22-2004 (R2013)
	au frottement	Au mouillé :	Échelle de gris 4 ou supérieure	
8	Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur : échelle de gris 4 ou supérieure		• CAN/ONGC-4.2 n° 19.1-2004 essai n° 2 OU
		Tachage du coton:	échelle de gris 4 ou supérieure	AATCC méthode d'essai 61-2013
		Tachage du polyester:	échelle de gris 4 ou supérieure	
9	Résistance à l'éclatement (essai de Mullen) (lb/po²)			• ASTM D3786/D3786M-13
10	Résistance à l'abrasion – méthode Martindale	Aucune détéri 9 kPa	oration après 25 000 cycles à	ASTM D4966-12 (R2016) Option 1
11	Résistance au boulochage	4 ou supérieur	après 120 minutes	• ASTM D3512/D3512M-16

TABLEAU IV Fermetures à glissière – longueurs – mesures en pouces

Stature	Taille	Devant	Devant intérieur	Couture latérale	Poche de manche	Poche poitrine	Poche inférieure devant	Poche intérieure
T court	2T Petit	171/2	131/2	13	7	5	51/2	7
	T Petit	181/2	141/2	13	7	5	5½	7
	Petit	19	15	13	7	5½	5½	7
	Moyen	20	15½	14	7	5½	5½	7
	Grand	21	16½	14	7	6	5½	7
	T Grand	21½	17½	15	7	6½"	5½	7
	2T Grand	22½	18	15	7	7"	5½	7
	3T Grand	23	19	15	7	7"	5½	7
	4T Grand	24 25	20	16 16	7 7	7" 7"	5½ 5½	7 7
Court	5T Grand 2T Petit	19½	20½ 15½	15	7	5	6½	7
Court	T Petit	201/2	16	15	7	5	6½	7
	Petit	20/2	17	15	7	5½	6½	7
	Moyen	22	18	16	7	5½	6½	7
	Grand	23	18½	16	7	6	6½	7
	T Grand	23½	19½	17	7	6½"	6½	7
	2T Grand	24½	20	17	7	7"	6½	7
	3T Grand	25	21	17	7	7"	6½	7
	4T Grand	26	22	18	7	7"	6½	7
	5T Grand	27	22½	18	7	7"	61/2	7
Régulier	2T Petit	21½	171/2	17	8	5	8	7
C	T Petit	221/2	18	17	8	5	8	7
	Petit	23	19	17	8	51/2	8	7
	Moyen	24	20	18	8	51/2	8	7
	Grand	25	201/2	18	8	6	8	7
	T Grand	25½	21½	19	8	6½"	8	7
	2T Grand	26½	22	19	8	7"	8	7
	3T Grand	27	23	19	8	7"	8	7
	4T Grand	28	24	20	8	7"	8	7
	5T Grand	29	24½	20	8	7"	8	7
Long	2T Petit	231/2	19½	19	8	5	8	7
	T Petit	24½	20	19	8	5	8	7
	Petit	25 26	21 22	19 20	8 8	5½ 5½	8 8	7 7
	Moyen Grand	27	22½	20	8	6	8	7
	T Grand	271/2	231/2	21	8	6½"	8	7
	2T Grand	281/2	24	21	8	7"	8	7
	3T Grand	29	25	21	8	7"	8	7
	4T Grand	30	25½	22	8	7"	8	7
	5T Grand	31	26	22	8	7"	8	7
T Long	2T Petit	25½	21½	21	8	5	8	7
	T Petit	261/2	22	21	8	5	8	7
	Petit	27	23	21	8	5½	8	7
	Moyen	28	24	22	8	5½	8	7
	Grand	29	241/2	22	8	6	8	7
	T Grand	291/2	25½	23	8	6½"	8	7
	2T Grand	30½	26	23	8	7"	8	7
	3T Grand	31	27	23	8	7"	8	7
	4T Grand	32	27½	24	8	7"	8	7
	5T Grand	32½	28½	24	8	7"	8	7
2T Long	2T Petit	27½	23½	23	8	5	8	7
	T Petit	28½	24	23	8	5	8	7
	Petit	29 30	25 251/	23	8	5½	8	7
	Maria	. 30	25½	24	8 8	5½ 6	8 8	7 7
	Moyen		261/		ı X	. 6		
	Grand	31	26½	24				
	Grand T Grand	31 31½	27	25	8	6½"	8	7
	Grand T Grand 2T Grand	31 31½ 32	27 28	25 25	8 8	6½" 7"	8 8	7 7
	Grand T Grand	31 31½	27	25	8	6½"	8	7

TABLEAU V Longueur finie de la patte d'épaule

Tableau des mesures – Longueur finie de la patte d'épaule							
Taille du blouson	Dimension "A"						
(Toutes les statures)							
T-Petit	14.25						
Petit	15.25						
Moyen	16.25						
Grand	17.25						
T-Grand	18.25						
2T-Grand	19.25						
3T-Grand	20.25						
4T-Grand	21.25						
5T-Grand	22.25						
Tolérance ±	0.5						

<u>REMARQUE</u>: Toutes les dimensions sont en centimètres

APPENDICE A

Identificateur de modèle réglementaire

Titre du patron : Blouson de patrouille unisexe

Patrons - Les patrons sont disponibles auprès du Programme Uniformes et équipement de la GRC. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l'attribution du contrat. L'ensemble complet des patrons en dimensions individuelles sera fourni au soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat. Le soumissionnaire recevra les fichiers par voie électronique en format .DXF, à moins qu'il ne les demande en format papier.

Les patrons de papier indiquent les réserves de couture, les endroits où percer et les gabarits de mise en place. Il est interdit de poinçonner des trous pour marquer l'emplacement des pièces sur ce vêtement, sauf dans le cas de l'emplacement de l'insigne d'épaule ; cependant, les trous doivent être complètement cachés par l'insigne d'épaule. Toutes les pièces doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron. Le tableau des mesures indique les mesures du vêtement fini; cependant les patrons peuvent exiger des ajustements selon les procédés de fabrication du fabricant. Il incombe au fabricant d'ajuster le patron, au besoin, pour respecter les tableaux des mesures ou en raison des procédés de fabrication utilisés; cependant, la conception et la qualité ne doivent pas être altérées ni modifiées.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat. Tous les patrons en format électronique doivent être supprimés des dossiers de l'entrepreneur. Pièces du patron – Le modèle compte 42 pièces.

<u>Légende</u> :	110
Tissu de base I	= paragr. 4.1.2
Tissu de base I (tricot EVH)	= paragr. 4.1.2 (envers) endroit vers le haut
Doublure	= paragr. 4.1.4
Tissu pour poche en filet	= paragr. 4.1.5
1 simple	= Couper 1 pièce
1 paire	= Couper 2 pièces
2 paires	= Couper 4 pièces
(EVH)	= Endroit vers le haut

Pièces du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Tissu
1 de 42	Dos	1 simple	Tissu de base I

Pièces du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Tissu
2 de 42	Renfort, fermeture à glissière de poche poitrine	1 paire	Tissu de base I
3 de 42	Devant – partie latérale	1 paire	Tissu de base I
4 de 42	Devant – partie centrale	1 paire	Tissu de base I
5 de 42	Devant – partie inférieure	1 paire	Tissu de base I
6 de 42	Sous-patte de fermeture du devant	1 paire	Tissu de base I
7 de 42	Rabat tempête – gauche	1 simple	Tissu de base I (EVH)
8 de 42	Rabat tempête – droite	1 simple	Tissu de base I (EVH)
9 de 42	Patte d'épaule	2 paires	Tissu de base I
10 de 42	Parementure de devant « A »	1 paire	Tissu de base I
11 de 42	Parementure de devant « B »	1 paire	Tissu de base I
12 de 42	Manche	1 paire	Tissu de base I
13 de 42	Arrière de manche – partie supérieure	1 paire	Tissu de base I
14 de 42	Arrière de manche – partie inférieure	1 paire	Tissu de base I
15 de 42	Poignet	1 paire	Tissu de base I
16 de 42	Poignet élastifié	1 paire	Tissu de base I
17 de 42	Patte d'ajustement du poignet	1 paire	Tissu de base I
18 de 42	Dessus de col	1 simple	Tissu de base I
19 de 42	Dessous de col	1 simple	Tissu de base I
20 de 42	Capuchon – côté	1 paire	Tissu de base I
21 de 42	Capuchon – centre	1 simple	Tissu de base I
22 de 42	Capuchon – arrière	1 simple	Tissu de base I
23 de 42	Parementure de l'ourlet – devant	1 paire	Tissu de base I
24 de 42	Parementure de l'ourlet – dos	1 simple	Tissu de base I
25 de 42	Dessus de pied de col	1 simple	Tissu de base I (tricot EVH)

Pièces du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Tissu
26 de 42	Parementure du capuchon – intérieur avant	1 paire	Tissu de base I (tricot EVH)
27 de 42	Parementure du capuchon – intérieur arrière	1 simple	Tissu de base I (tricot EVH)
28 de 42	Parementure de l'empiècement – devant	1 paire	Tissu de base I
29 de 42	Empiècement de devant – droit	1 simple	Tissu de base I (EVH)
30 de 42	Empiècement de devant – gauche	1 simple	Tissu de base I (EVH)
31 de 42	Empiècement de dos	1 simple	Tissu de base I
32 de 42	Rabat escamotable « Police » – dos	1 simple	Tissu de base I (EVH)
33 de 42	Rabat escamotable « Police » – devant	1 simple	Tissu de base I (EVH)
34 de 42	Boucle pour stylo	1 simple	Tissu de base I
35 de 42	Poche – haut de manche	1 paire	Tissu de base I
36 de 42	Sac de poche – poche inférieure « A »	1 paire	Tissu pour poche en filet
37 de 42	Sac de poche – poche inférieure « B »	1 paire	Tissu pour poche en filet
38 de 42	Sac de poche – poche poitrine intérieure	1 paire	Tissu pour poche en filet
39 de 42	Sac de poche – poche poitrine « A »	1 paire	Tissu pour poche en filet
40 de 42	Sac de poche – poche poitrine « B »	1 paire	Tissu pour poche en filet
41 de 42	Sac de poche – patte de fixation	1 paire	Tissu pour poche en filet
42 de 42	Empiècement de dos – intérieur	1 simple	Doublure

APPENDICE B CARE INSTRUCTIONS

Applicable To: Jacket Patrol Unisex Jacket High Visibility Jacket Patrol Unisex, Auxiliary Parka Inclement & Hood Cold Weather (without the fur trim) Trouser Inclement

These garments are designed to be both waterproof and water repellent. The best way to maintain its performance is to keep them clean by washing it regularly. When the water no longer beads up and rolls off, use a water based, solvent free, non-flammable DWR product to restore the water repellency. The following care instructions should ensure a normal life cycle for your garments. These garments should be washed after 10-12 days of continuous use or every 20-30 days with occasional use.

The water repellency, waterproofness and breathability of your garment are affected by the following;

- 1. Dirt buildup and other contaminants including oils, sunscreen and sweat reduce the effectiveness of the water repellency.
- Fabric softeners have a detrimental effect on the colour and the waterproofness and water repellency of the fabric. They will make the colour fade more quickly and affect the overall performance of the fabric. These include liquid fabric softeners, detergents that contain softeners and dryer sheets. Therefore, it is very important that these softeners not be used when laundering your garment.

Machine Wash:

- DO NOT COMMERCIAL LAUNDER
- DO NOT WASH FUR

Close all zippers, fasteners and velcro before washing.

Wash in warm water separately, without detergent. DO NOT USE FABRIC SOFTENERS OR POWDERED DETERGENTS OR ANY LIQUID DETERGENTS THAT CONTAIN FABRIC SOFTENERS. DO NOT USE BLEACH.

If heavily soiled, a small amount of detergent or specialty wash products (i.e. Grangers® Performance Wash, Fibertec Pro Wash or ReviveX[®] Synthetic fabric cleaner) for waterproof garments may be used.

At the end of the final rinse cycle, re-adjust the garment in the washer, and put it through an additional rinse cycle. This will assure complete rinsing of detergent that may have been trapped during washing, therefore preserving water repellency.

Drying:

Close all zippers, fasteners and velcro before drying.

If re-application of DWR is necessary, hang wet garment on hanger and follow application instructions of DWR product. (i.e. Grangers® XT Waterproof spray, Fibertec Blue Guard Spray-on, Revivex® Spray-On or Nikwax Tx-DirectTM)

The garment **must** be tumble dried separately on a warm setting for 50 minutes to reactivate the durable water repellency (DWR.). DO NOT USE DRYER SHEETS.

If necessary, touch up with steam iron at low temperature.

Dry Cleaning:

If dry cleaned, request clear distilled solvent rinse and DWR spray repellent.

INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

Applicables à : Blouson de patrouille unisexe Veste haute visibilité Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaire Parka pour intempéries et capuchon pour temps froid (sans la bordure de fourrure) Pantalon pour intempéries

Ces vêtements sont conçus pour être imperméables et hydrofuges. La meilleure façon de préserver leurs propriétés est de les garder propres en les lavant régulièrement. Lorsque l'eau ne perle plus, utiliser un produit hydrofuge durable à base d'eau, sans solvant et ininflammable pour restaurer la déperlance. Les instructions d'entretien ci-dessous permettront d'assurer le rendement optimal des vêtements. Ces vêtements devraient être lavés après 10 à 12 jours d'utilisation continue ou à tous les 20 à 30 jours d'utilisation occasionnelle.

Les conditions suivantes peuvent influer sur l'imperméabilité, la déperlance et la respirabilité des vêtements :

- 1. L'accumulation de saletés et d'autres contaminants comme de l'huile, de la crème solaire ou de la sueur peut réduire l'imperméabilité.
- Les agents assouplissants influent sur la couleur, la déperlance et l'imperméabilité. Ils décolorent les tissus plus rapidement et nuisent à leur rendement général. Il est très important de n'utiliser aucun type d'assouplissant (agent assouplissant liquide, détergent avec assouplissant et assouplissant en feuilles).

Lavage à la machine :

- NE PAS LAVER DANS UNE BUANDERIE COMMERCIALE
- NE PAS LAVER LA FOURRURE

Fermer toutes les fermetures à glissière, les attaches et les attaches à ruban autoagrippant avant de laver. Laver séparément à l'eau tiède, sans détergent. NE PAS UTILISER D'AGENT ASSOUPLISSANT NI DE DÉTERGENT EN POUDRE OU LIQUIDE AVEC ASSOUPLISSANT. NE PAS UTILISER D'AGENT DE BLANCHIMENT.

Si le vêtement est très sale, une petite quantité de détergent ou de produit spécifiquement conçu pour l'entretien des vêtements imperméables (p. ex. nettoyant haute performance de Granger's MD, produit Pro Wash de Fibertec ou nettoyant pour tissus synthétiques ReviveXMD) peut être utilisée.

À la fin du dernier cycle de rinçage, replacer le vêtement dans la machine et entreprendre un autre cycle de rinçage, afin d'éliminer complètement le détergent qui peut être resté durant le lavage et de préserver la déperlance.

Séchage:

Fermer toutes les fermetures à glissière, les attaches et les attaches à ruban autoagrippant avant de sécher.

Si un nouveau traitement hydrofuge est requis, suspendre le vêtement mouillé sur un cintre et suivre les instructions du fabricant du produit (p. ex. imperméabilisant à vaporiser XT de Granger's MD, Blue Guard de Fibertec, Revivex MD ou Tx-Direct^{MC} de Nikwax).

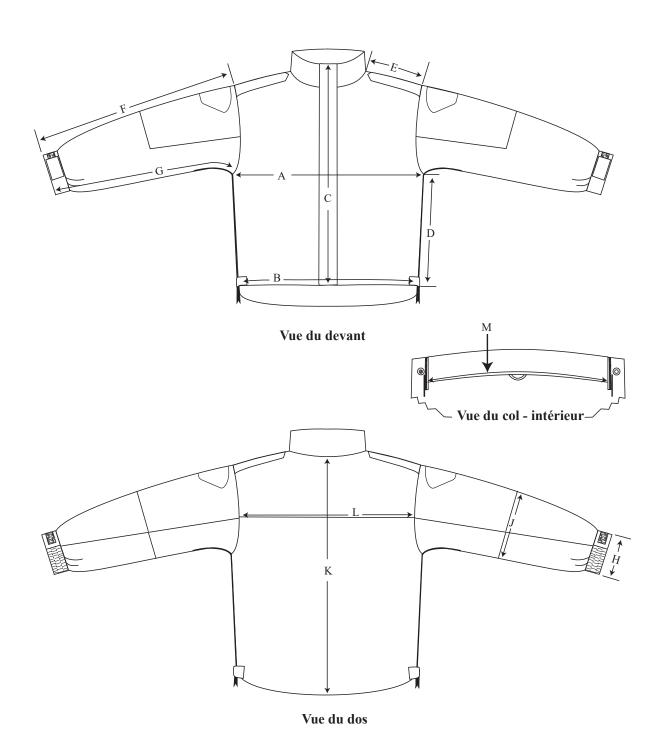
Le vêtement doit être séché séparément par culbutage à basse température pendant 50 minutes, afin de réactiver les propriétés hydrofuges. NE PAS UTILISER D'ASSOUPLISSANT EN FEUILLES.

Au besoin, repasser légèrement à basse température.

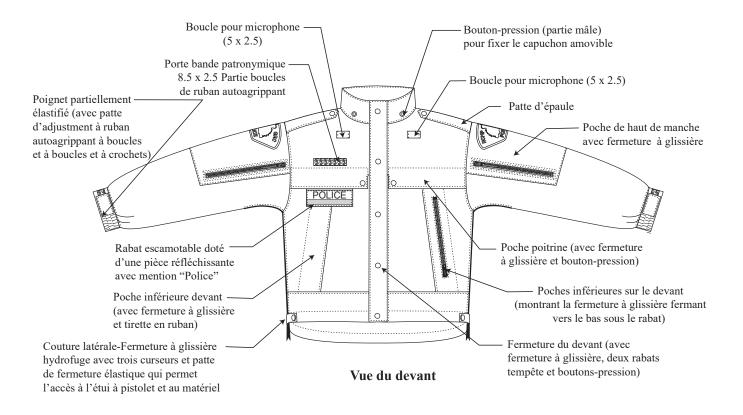
Nettoyage à sec :

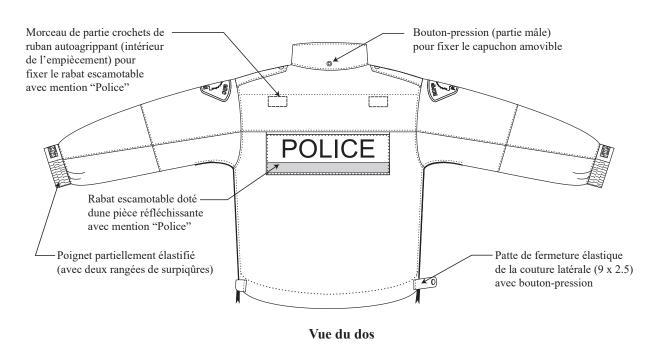
Si le vêtement est nettoyé à sec, demander un rinçage avec un solvant distillé clair et un traitement à l'aide d'un produit hydrofuge à vaporiser.

Blouson de patrouille unisexe Emplacement de la prise des mesures



Blouson de patrouille unisexe



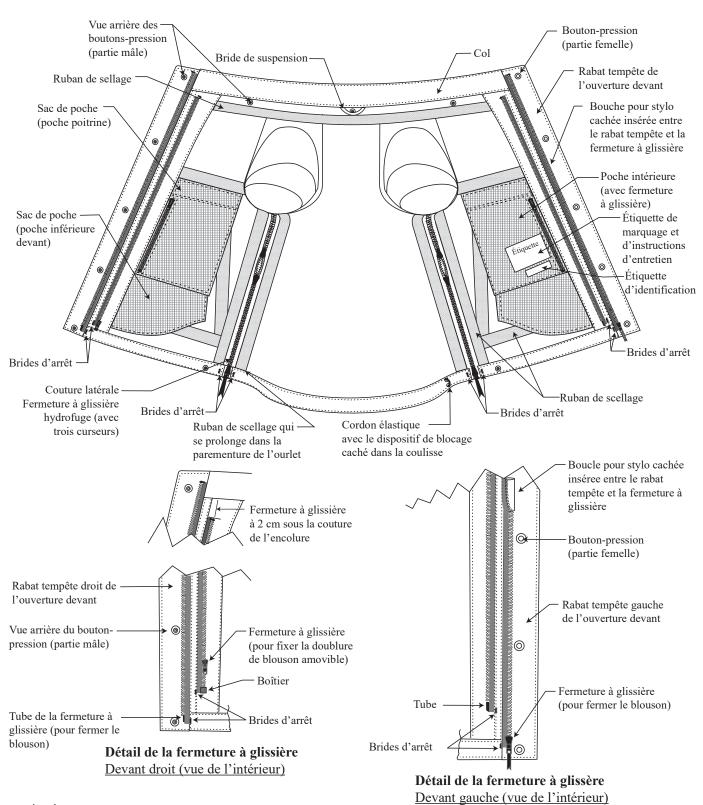


NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Tolérance de \pm 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.

Blouson de patrouille unisexe Détail de l'intérieur du blouson et de la fermeture à glissière

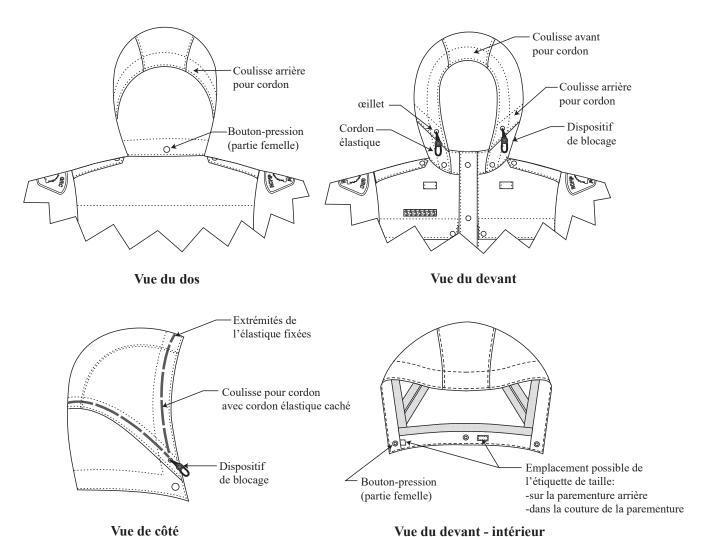


NON À L'ÉCHELLE

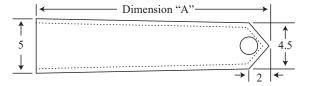
Toutes les mesures sont en centimètres.

Tolérance de \pm 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.

Blouson de patrouille unisexe Détail du capuchon détachable et de la patte d'épaule

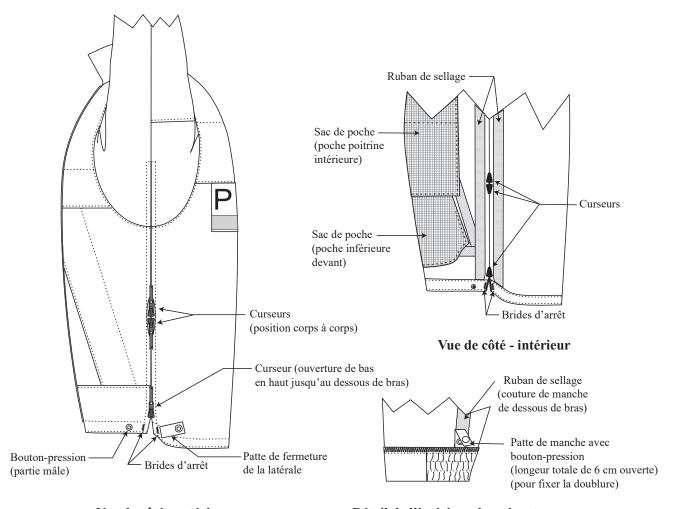


Vue du devant - intérieur



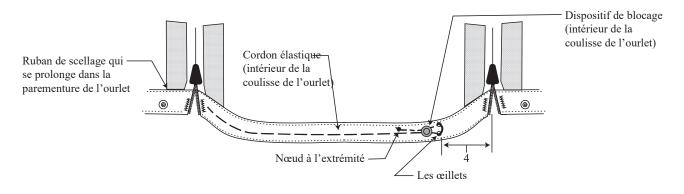
Détail de la patte d'épaule

Blouson de patrouille unisexe Détail du dessous de bras, de l'intérieur du poignet et de la coulisse de l'ourlet du dos



Vue de côté - extérieur

Détail de l'intérieur du poignet



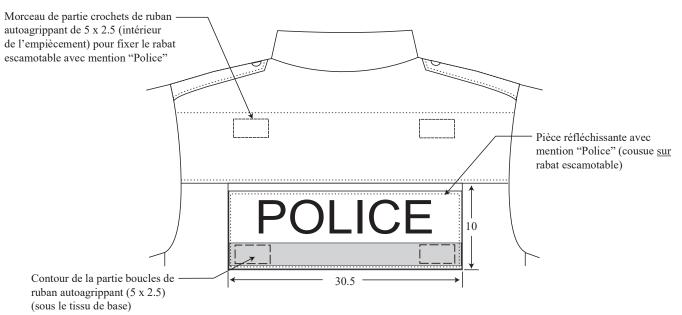
Coulisse de l'ourlet du dos - Vue de l'intérieur

NON À L'ÉCHELLE

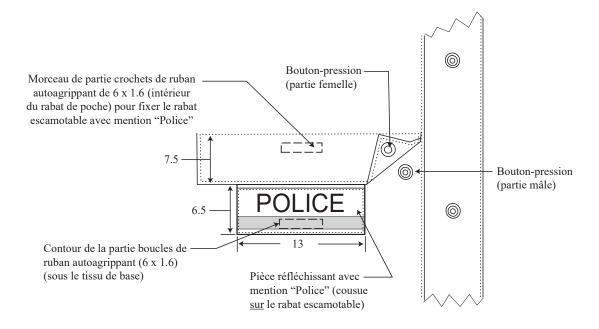
Toutes les mesures sont en centimètres.

Tolérance de \pm 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.

Blouson de patrouille unisexe Détail des rabats escamotables dotés d'une pièce réfléchissante avec mention "Police" du dos et de la poitrine



Gros rabat escamotble avec mention "Police"



Détail de la poche poitrine illustré avec coin replié

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Tolérance de \pm 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.



Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police Doc. nº: G.S. 1045-301

Date: 2019-11-25

Spécification Pantalon pour intempéries et bandes

Le présent document compte 40 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

✓ Français/French English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



Émis avec la permission du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Modifications

Date	Nº de paragr.	Modifications
2015-07-09		Spécification révisée
2016-03-30	Paragr. 4.1.10.2 Paragr. 4.3.4 Dessins nos 3 et 4	Paragraphe relatif à la fermeture à glissière des coutures latérales modifié Paragraphe relatif aux coutures latérales modifié. Dessins modifiés pour bien illustrer la fermeture à glissière.
2019-11-25	Paragr. 2 Paragr. 4.1.6 & 4.1.8 Paragr. 4.1.10.1 & 4.1.10.2 Paragr. 4.3.4 & 4.3.7 Paragr. 4.3.8 Paragr. 5 Tableau des mesures Tableaux I-VI	Mise en page modifiée et normes mises à jour. Norme sur le fil mise à jour. Élastique mise à jour. Codes des fermetures à glissière mis à jour. Paragraphes modifiés. Mise à jour du paragraphe sur les inscriptions. Modification des paragraphes relatifs aux bandes. Ajout de la longueur des bandes au tableau des mesures. Mise à jour des tableaux en fonction des normes d'essai les plus récentes. Ajout du tableau V pour les longueurs des fermetures à glissière, qui ont été déplacées du paragr. 4.1.10. Ajout du tableau VI pour les longueurs des rubans autoagrippant à crochet et à boucles, qui ont été déplacées du paragr. 4.1.9.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada Programme Uniformes et équipement (440, chemin Coventry, Entrepôt) 73, promenade Leikin Ottawa (Ontario) K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION

Pantalon pour intempéries et bandes

1. **Définition**

- La présente spécification régit la confection et l'inspection du pantalon pour 1.1 intempéries et des bandes. Les articles visés par la présente spécification, avec le numéro correspondant, sont les suivants :
 - i. 5260 Pantalon pour intempéries / Trousers, Inclement
 - ii. 5261-100 Pantalon pour intempéries, taille spéciale / Trousers, Inclement, Special
 - iii. 5265 Bande jaune, pantalon pour intempéries / Stripe, Trousers Inclement Yellow
 - 5266-000 Bande jaune, pantalon pour intempéries, taille spéciale / Trousers iv. Inclement Yellow, Special
 - 5270 Bande bleue, pantalon pour intempéries / Stripe, Trousers Inclement v.
 - vi. 5271-000 Bande bleue, pantalon pour intempéries, taille spéciale / Stripe, Trousers Inclement Blue Special
 - vii. 5275 Bande fluorescente, pantalon pour intempéries / Stripe, Trousers Inclement Fluorescent
 - 5276-000 Bande fluorescente, pantalon pour intempéries, taille spéciale / viii. Stripe, Trousers Inclement Fluorescent Special
- 1.2 La présente spécification, le patron, les dessins, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le pantalon pour intempéries et les bandes de la GRC.
- La présente spécification est la traduction en français du document original anglais. 1.4

2. Spécifications applicables

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.

2.2 Office des normes générales du Canada (CAN/ONGC);		es du Canada (CAN/ONGC) ;
	4.2 No. 5.1-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Masse des tissus
	4.2 No. 9.2-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Résistance à la rupture des tissus — Méthode d'arrachement
	4.2 No. 12.2 2005 (B2012)	•
	4.2 No. 12.3-2005 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Textiles — Propriétés de déchirement des étoffes — Partie 1:
		Détermination de la force de déchirure à l'aide de la
		méthode balistique au pendule (Elmendorf)
	4.2 No. 19.1-2004 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Solidité de la
	4.2 No. 17.1-2004 (R2013)	couleur au lavage - Essai de vieillissement accéléré
	4.2 No. 22-2004 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Solidité de la
		couleur au frottement (Dégorgement par frottement)
	4.2 No. 23-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles Solidité de la
	,	couleur à la sueur
	4.2 No. 26.3-2010	Méthodes pour épreuves textiles - Étoffes -
		Détermination de la résistance a la pénétration de
		l'eau - Essai sous pression hydrostatique
	4.2 No. 26.5-M89 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Résistance a l'eau
		- Essai de pénétration à haute pression
	4.2 No. 49-99 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Résistance des
		textiles à la diffusion de vapeur d'eau
	4.2 No. 58-2019	Méthodes pour épreuves textiles - Changement
		dimensionnel des textiles au blanchissage
		domestique
	86.1-2003	Étiquetage pour l'entretien des textiles
2.3 Canadian Standards Association (Groupe CSA)		ciation (Groupe CSA)
	Z96-15	Vêtements de sécurité à haute visibilité

General Services Administration – Gouvernement des États Unis 2.4 Description d'article commercial

A-A-50199A Fil polyester guipé de polyester ou de coton

2.5 **General Services Administration – Gouvernement des États-Unis** Norme fédérale, Méthodes pour épreuves textiles (FED-STD Nº 191A)

Méthode 5516 Water Resistance of Cloth; Water Permeability, Hydrostatic Pressure Method

2.6 **American Society for Testing and Materials (ASTM)**

D2097-03 (2010) Standard Test Method for Flex Testing of Finish on Upholstery Leather

D413-98 (2017)	Standard Test Methods for Rubber Property-
	Adhesion to Flexible Substrate
D1424-09 (R2013)	Standard Test Method for Tearing Strength of
	Fabrics by Falling-Pendulum (Elmendorf-Type)
D3776/D3776M-09a (2017)	Standard Test Method for Mass per Unit Area
	(Weight) of Fabric
D3886-99 (R2015)	Standard Test Method for Abrasion Resistance of
	Textile Fabrics (Inflated Diaphragm Apparatus) ¹
D4966-12 (R2016)	Standard Test Method for Abrasion Resistance of
	Textile Fabrics (Martindale Abrasion Tester
	Method)
D5034-09 (R2013)	Standard Test Method for Breaking Strength and
	Elongation of Textile Fabrics (Grab Test)
D5169-98 (R2015)	Standard Test Method for Shear Strength (Dynamic
	Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
D5170-98 (R2015)	Standard Test Method for Peel Strength ("T"
	Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
E808-01 (R2016)	Standard Practice for Describing Retroreflection ¹
E809-08 (R2013)	Standard Practice for Measuring Photometric
	Characteristics of Retroreflectors ¹
E1164-12	Standard Practice for Obtaining Spectrometric Data
	for Object-Color Evaluation

American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC) 2.7

Colorfastness to Light: Xenon-Arc
Water Repellency: Spray Test
Colourfastness to Laundering: Accelerated
Oil Repellency: Hydrocarbon Resistance Test

International Standards Organization (ISO) 2.8

105-B02:2014	Colourfastness to artificial light: Xenon arc	
	fading lamp test	
105-X12:2016	Colourfastness to rubbing (Crocking)	
4920:2012	Textile fabrics — Determination of resistance to	
	surface wetting (spray test)	
6330:2012	Domestic washing and drying procedures for textile	
	testing	
13937-1:2000	Textiles — Tear properties of fabrics — Part 1:	
	Determination of tear force using ballistic pendulum	
	method (Elmendorf)	

2.9 **British Standards Institution (BS)**

BS 3424-26: 1990

Testing coated fabrics. Methods 29A, 29B, 29C and 29D. Methods for determination of resistance to water penetration and surface wetting 00

3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 Modèle – Le pantalon pour intempéries doit être un pantalon protecteur ample conçu pour être porté avec une doublure amovible et par dessus un pantalon d'uniforme. Il doit être confectionné à partir d'un tissu triple épaisseur avec membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration (IEPT). Il doit être imperméable à l'eau, et les coutures doivent être scellées en permanence, sauf indication contraire. Le pantalon doit être fourni avec une bande latérale jaune amovible et des rabats haute visibilité. Des bandes supplémentaires d'autres couleurs doivent être fournies séparément.

4. **Exigences détaillées**

4.1 **Composants**

- 4.1.1 Matériau de base I – Le matériau de base I doit être fait à 100 % de nylon, à armure unie, de type 6.6, avec un fini hydrofuge durable et être de couleur bleu marine foncé assortie à l'échantillon de couleur approuvé. Il doit être traité avec un procédé approprié de stabilisation thermique avant l'encollage de la membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration conformément au paragr. 4.1.4.1.
- 4.1.2 Matériau de base II – Le matériau de base II doit être fait à 100 % de polyester à armure unie, avec un fini hydrofuge durable et être de couleur jaune-vert fluorescent conforme à la norme CAN/CSA Z96-15. La partie stratifiée du matériau de base contrastant doit être traitée avec un procédé approprié de stabilisation thermique avant l'encollage de la membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration conformément au paragr. 4.1.4.2

- 4.1.3 Tissu de base stratifié III – Le tissu de base III, numéro d'article 9510-000 de la GRC, est un tissu stratifié à trois épaisseurs de couleur jaune et doit être acheté de la GRC. L'épaisseur extérieure doit être faite à 100 % de polyester, à armure unie, et avoir reçu un traitement hydrofuge durable. L'épaisseur intermédiaire est une membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration, et l'épaisseur intérieure est un tricot chaîne 100 % nylon ou polyester de couleur noire. Les épaisseurs sont contrecollées, ce qui offre un niveau élevé de résistance à l'eau, d'imperméabilité et de respirabilité.
- 4.1.4 Tissu de base stratifié – Le tissu stratifié ne doit présenter aucun signe visible de décollement ni de perte de film pendant la vie utile du vêtement (environ 5 ans). Les coutures doivent pouvoir être scellées à l'aide d'un ruban de scellage approprié afin d'en assurer l'étanchéité de façon durable. Tout tissu qui ne satisfait pas à ces exigences entraînera un rejet. Le décollement est défini comme étant toute séparation irréparable des épaisseurs collées du ou des tissus de base stratifiés.
- **Tissu de base stratifié I** Le tissu de base stratifié I doit être un tissu stratifié trois 4.1.4.1 épaisseurs avec membrane, qui, après encollage, offre un niveau élevé de résistance à l'eau, d'imperméabilité et de respirabilité. L'épaisseur extérieure doit être formée du matériau de base I conforme au paragr. 4.1.1, avec la membrane comme épaisseur intermédiaire et un tricot chaîne 100 % nylon ou polyester noir d'une masse surfacique maximale de 55 g/m² comme épaisseur intérieure. Les épaisseurs doivent être réunies par un procédé d'encollage approprié. Le tissu stratifié avec membrane doit satisfaire aux exigences d'essai décrites dans les tableaux I et II qui font partie de la présente spécification.
- 4.1.4.2 Tissu de base stratifié II – Le tissu de base stratifié II doit être un tissu stratifié trois épaisseurs avec membrane, qui, après encollage, offre un niveau élevé de résistance à l'eau, d'imperméabilité et de respirabilité. L'épaisseur extérieure doit être formée du matériau de base contrastant de couleur jaune-vert fluorescent conforme au paragr. 4.1.2, avec la membrane comme épaisseur intermédiaire et un tricot chaîne 100 % nylon ou polyester blanc d'une masse surfacique maximale de 55 g/m² comme épaisseur intérieure. Les épaisseurs doivent être réunies par un procédé d'encollage approprié. Le tissu stratifié avec membrane doit satisfaire aux exigences d'essai décrites dans les tableaux I et IV qui font partie de la présente spécification.
- 4.1.5 Ruban de scellage pour coutures – Les coutures dans le tissu stratifié trois épaisseurs doivent être recouvertes d'un ruban de scellage en nylon ou en polyester compatible. Le tissu et les coutures doivent satisfaire aux exigences décrites dans

- le tableau I qui fait partie de la présente spécification. Le ruban posé sur les coutures scellées ne doit pas se décoller ni s'user pendant la durée de vie prévue du vêtement.
- 4.1.6 Fil – Le fil doit être à âme de polyester, guipé de polyester, 50 tex, type II, conforme à la description d'article commercial A-A-50199A du gouvernement des États-Unis. Il doit être de couleur assortie à celle du tissu de base.
- 4.1.7 **Boutons-pression** – Les boutons-pression doivent être de type ordinaire, 24 lignes. Toutes les parties métalliques doivent être en laiton avec calotte de 15 mm enduite de peinture en poudre noire mate. (Le bouton-pression Universal SW61 respecte ces exigences.)
- 4.1.8 **Élastique** – L'élastique doit être tissé, de haute résistance, à fini moyen, composé d'un mélange de caoutchouc et d'au moins 70 % de polyester. L'élastique doit mesurer 3.8 cm (1 ½ po) de largeur.
- 4.1.9 Ruban autoagrippant à crochets et à boucles – Le ruban autoagrippant à crochets et à boucles doit être constitué de nylon tissé, noir ou blanc, selon les exigences, avec un long cycle de vie utile. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement de 8 lb/po² minimum dans le sens de la longueur et la résistance au pelage initiale doit être d'au moins 1 PIW (livre par pouce de largeur) lorsque soumises aux essais selon la norme ASTM D5169-98 (2015), Standard test method for shear strength [dynamic method] of hook and loop touch fasteners et la norme ASTM D5170-98 (2015), Standard test method for peel strength ["T" method] of hook and loop touch fasteners.

4.1.10 Fermetures à glissière

- 4.1.10.1 Fermeture à glissière braguette La fermeture doit être non séparable, à glissière à spirales, de couleur noire. Elle doit être hydrofuge, et le ruban doit être traité avec un fini hydrofuge résistant et être enduit de polyuréthane sur l'endroit. YKK n° 37003 CIT4C 56 DA86B E 5/8*P-TOP*P-BTM*REV uniquement.
- 4.1.10.2 Fermeture à glissière couture latérale La fermeture doit être de poids moyen, hydrofuge, avec glissière à spirales en monofilament de couleur noire. Le ruban doit être enduit d'une pellicule de polyuréthane du côté extérieur des curseurs. La fermeture doit comporter deux curseurs non bloqueurs revêtus de peinture en poudre et un arrêt à une extrémité. YKK n° 37370 CIT4MC 51/1 DFBL EPC/DFBL EPC 5/8*BTM-0*SLSB-B*P-TOP*REV uniquement.

- Bandes rétroréfléchissantes Les bandes rétroréfléchissantes doivent être sous 4.1.11 forme de ruban rétroréfléchissant à lentille exposée, à réflexion à grand angle, de couleur argent, de 5 cm de largeur, applicable par transfert à chaud. Elles doivent satisfaire aux exigences de rendement des matériaux rétroréfléchissants indiquées à la section 6 de la norme CAN/CSA Z96-15, Vêtements de sécurité à haute visibilité, et être conformes au tableau 5 de la norme. Les bandes rétroréfléchissantes doivent avoir un indice de rétroréflexion minimal, R_A, qui doit être déterminé conformément aux procédures définies dans les normes ASTM E808-01 (R2016) et E809-08 (R2013). Remarque : La pellicule argent 3M Scotchlite^{MC} 8725N thermofusible est réputée satisfaire à ces exigences.
- 4.1.12 Ruban gros-grain – Le ruban doit être du type gros-grain, en nylon et de couleur noire. Il doit être offert dans la largeur de 1 cm.
- 4.2 Tailles et dimensions – Le pantalon pour intempéries doit être fourni dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences et aux pièces du patron décrites à l'annexe A qui fait partie de la présente spécification.

4.3 Confection

- Piqure et scellage des coutures Toutes les piqures doivent être exécutées au 4.3.1 point noué et comporter au moins trois ou au plus quatre points par centimètre. Les extrémités des piqures doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les piqûres sur les composants élastiques doivent être exécutées à l'aide d'aiguilles à pointe arrondie. Les endroits où les coutures pénètrent les tissus de base doivent être scellés de façon permanente, à l'intérieur, à l'aide du ruban de scellage approprié. Il faut veiller à ce que les chevauchements de ruban aux croisements des coutures soient doublement recouverts et solidement collés afin d'en assurer l'étanchéité. Les coutures scellées qui présentent des signes de délaminage, de décollement ou d'écaillage entraîneront un rejet.
- 4.3.2 Ceinture montée – La ceinture montée confectionnée en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.4.1, doit avoir une largeur finie de 4.5 cm. Elle doit comporter un élastique sur toute sa longueur et des ouvertures au niveau de la braguette et des coutures latérales. L'ouverture au niveau de la braguette doit être fermée au moyen d'un bouton-pression conforme au paragr. 4.1.7, centré sur l'ouverture, conformément au dessin nº 3. Les ouvertures au niveau des coutures latérales

doivent être fermées au moyen de pattes avec ruban autoagrippant à crochets et à boucles conforme au paragr. 4.1.9. Cinq (5) passants réglables à ruban autoagrippant à crochets et à boucles doivent être cousus sur la ceinture montée, deux (2) sur le devant et trois (3) au dos, conformément aux dessins. La ceinture montée doit être confectionnée et dimensionnée conformément au patron et aux dessins.

- 4.3.3 Braguette – La braguette, la sous-patte de braguette et la parementure de la braguette doivent être confectionnées en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.4.1. Elle doit comporter une fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.10.1de la longueur précisée au tableau V. Une tirette en ruban conforme au paragr. 4.3.7 doit être fixée au curseur de la fermeture à glissière. L'ouverture de la braguette au niveau de la ceinture montée doit être dotée d'un bouton-pression conforme au paragr. 4.1.7 et aux dessins. La braguette doit être confectionnée et dimensionnée conformément au patron et aux dessins.
- 4.3.4 Coutures latérales — Les coutures latérales doivent comporter une fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.10.2 sur toute la longueur, de la ceinture montée à l'ourlet. Les longueurs sont indiquées au tableau V. La fermeture à glissière doit comporter deux curseurs placés dos à dos. L'extrémité de la fermeture à glissière avec arrêt doit être fixée au niveau de la taille. L'autre extrémité doit être fixée dans la couture au bas des jambes, y compris la chaîne. Le curseur du bas doit s'ouvrir vers la taille et le curseur du haut doit s'ouvrir vers l'ourlet, conformément au dessin n° 3. Une tirette confectionnée en ruban conforme au paragr. 4.3.7 doit être attachée au curseur supérieur. Une longueur continue de ruban autoagrippant à boucles conforme au paragr. 4.1.9 de 1.27 cm (1/2 po) de largeur doit être fixée sur la partie avant de la jambe, commencant directement sous la couture de la ceinture montée jusqu'à l'ourlet, et une longueur continue de ruban autoagrippant à boucles doit être fixée sur la partie arrière de la jambe, en partant directement sous la ceinture montée, conformément aux dessins et au patron, afin de fixer la bande. Le ruban autoagrippant à boucles doit être posé sur les deux côtés de la fermeture à glissière de manière que la distance entre les bords éloignés du ruban autoagrippant à boucles soit d'au plus 5 cm pour s'assurer que le ruban autoagrippant à crochets de la bande soit aligné correctement. La partie mâle d'un bouton-pression conforme au paragr. 4.1.7 doit être fixée au bas des coutures latérales, à l'ourlet, à l'endroit indiqué sur les dessins et conformément à l'échantillon visuel. Les coutures latérales finies doivent être conformes en tous points aux patrons, aux dessins et à l'échantillon visuel. <u>Il faut s'assurer de bien</u> fixer le ruban autoagrippant à boucles sur les parties avant et arrière de la couture latérale du pantalon. Une bande conforme au paragr. 5.1.1 doit être fixée à chaque couture latérale finie.

- 4.3.5 Jambes - L'ourlet des jambes fini doit mesurer 3 cm. Le bord non fini doit être replié de 1.5 cm et piqué à 3 mm du bord plié. La partie arrière de l'ourlet doit comporter un morceau correspondant de ruban autoagrippant à boucles de 23 cm x 2.5 cm cousu le long de l'ourlet fini afin de retenir la patte d'ajustement de la bande conforme au paragr. 5.2.3.
- 4.3.6 Rabat escamotable – Chaque jambe doit comporter, au niveau du mollet, un repli pour rabat escamotable, dimensionné conformément au patron et aux dessins et surpiqué conformément aux dessins et à l'échantillon visuel. Le rabat escamotable doit être confectionné d'une épaisseur de tissu jaune-vert fluorescent conforme au paragr. 4.1.4.2. Un morceau de 5 cm de largeur de matériau rétroréfléchissant conforme au paragr. 4.1.11 doit être fixé sur l'endroit du rabat escamotable à 2.5 cm du bord fini. Le rabat, en position dissimulée, doit être maintenu en place sous le repli au moyen de trois (3) morceaux de ruban autoagrippant à crochets conforme au paragr. 4.1.9, conformément au patron et au dessin n° 4. Une fois finie et en position abaissée, la rallonge sur la partie avant du rabat escamotable doit faire le tour de la jambe vers l'arrière afin de former une bande continue et être fixée au moyen d'un bouton-pression conforme au paragr. 4.1.7. Lorsque le rabat escamotable est abaissé, les morceaux de ruban autoagrippant à crochets sur le rabat doivent se rattacher à trois (3) morceaux de ruban autoagrippant à boucles correspondants fixés à la jambe, conformément au patron et aux dessins. Il faut s'assurer que le repli et le rabat escamotable sont bien alignés et d'aspect soigné et uniforme.
- Tirette en ruban pour fermeture à glissière Toutes les tirettes en ruban doivent 4.3.7 être confectionnées de ruban gros-grain conforme au paragr. 4.1.12. La tirette en ruban doit être insérée dans l'orifice de la tirette de la fermeture à glissière de facon à pouvoir être retirée et remise en place facilement sans être endommagée. La tirette en ruban doit avoir une longueur finie de 5 cm \pm 0.5 cm une fois fixée à la fermeture à glissière.
- 4.3.8 Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage – Chaque pantalon pour intempéries doit comporter une étiquette durable, fixée au dos sur la ceinture montée. Le texte doit être inscrit avec de l'encre permanente de couleur contrastante qui peut résister à 50 lavages sans présenter de changement d'aspect. Tout le texte doit être inscrit dans une police de caractères de taille 6, sauf le numéro d'article de la GRC et la taille, qui doivent être inscrits dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. L'étiquette doit comporter les renseignements suivants, en anglais et en français:

- Nom de l'article en anglais, conformément au paragr. 1.1. 1.
- Nom de l'article en français, conformément au paragr. 1.1. 2.
- 3. Numéro d'article de la GRC, voir les documents contractuels (ex. 5260 000)
- 4. Taille de l'article et stature indiquées conformément à la désignation des tailles en anglais et en français (ex. L/R - G/R).
- 5. Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2018/11).
- Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise). 6.
- 7. Renseignements indiqués ci-dessous.

' [Machine wash – warm (40°C)	Laver à la machine – à l'eau tiède (40 °C)
	Do Not use fabric softener or chlorine bleach	Ne pas utiliser d'agent assouplissant ni d'agent de blanchiment
	Tumble dry- Medium (Do Not use dryer sheets)	Sécher par culbutage – à température moyenne (Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)
	Steam iron – low	Repasser à la vapeur – à température basse
	Dry clean – If professionally dry cleaned request clear distilled solvent rinse; request spray repellent.	Nettoyer à sec – demander un rinçage avec un solvant distillé clair et un traitement à l'aide d'un produit hydrofuge en aérosol.
	Further care instructions: See Ordering Guide.	Instructions d'entretien supplémentaires : voir le Guide de commande.

- 4.3.9 Étiquette d'identification – Chaque pantalon doit comporter une étiquette vierge durable de 7.5 cm x 2 cm fixée séparément à côté de l'étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage au dos de la ceinture montée, où l'utilisateur pourra inscrire son nom.
- 4.3.10 Fiche d'instructions – Chaque pantalon fini, plié et prêt pour l'expédition doit être accompagné d'une fiche d'instructions posée à l'intérieur du pantalon, près du fond. La fiche doit fournir, en anglais et en français, les renseignements donnés à l'annexe B qui fait partie de la présente spécification.

5. **Bandes**

- 5.1 Taille et dimensions - Les bandes doivent être fournies conformément au modèle n° 1 ou au modèle n° 2, dans les tailles et la couleur exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures. Les bandes de modèle nº 1 sont des tailles individuelles et elles doivent être façonnées et dimensionnées conformément au composant 14A du patron. Les bandes de modèle nº 2 sont des tailles groupées et elles doivent être façonnées et dimensionnées conformément au composant 14B du patron, fourni dans un fichier de patron distinct, et à l'annexe A.
 - 5.1.1 Modèle de bande no 1 – La bande de modèle no 1 est appliquée sur les pantalons 5260 et 5261. La bande doit être confectionnée en tissu de base III conforme au paragr. 4.1.3 et ses dimensions doivent correspondre à la pièce de patron 14A, la longueur étant celle indiquée dans le tableau des mesures.
 - 5.1.2 Modèle n° 2 de bande La bande de modèle n° 2 n'est pas apposée sur le pantalon et elle est commandée séparément (articles n° 5265, 5270 et 5275). La bande 5265 est confectionnée dans le tissu de base stratifié III conforme au paragr. 4.1.3. La bande 5270 est confectionnée dans le tissu de base I conforme au paragr. 4.1.4.1 et la bande 5275 est confectionnée dans le tissu de base II conforme au paragr. 4.1.4.2. Toutes les bandes doivent être dimensionnées selon le composant de patron 14B.

5.2 Confection

<u>Bandes</u> – Les bandes, confectionnées dans le tissu de base I, II ou III selon les 5.2.1 paragr. 5.1.1 et 5.1.2, doivent être cousues, retournées et piquées sur tous les bords à 3 mm. La largeur finie de toutes les bandes doit être de 4.5 cm \pm 0.3 cm. Les bandes viennent en paires miroir. Le bas de la partie avant de la bande doit être muni de la partie femelle d'un bouton-pression conforme au paragr. 4.1.7 et le bas de la partie arrière de la bande doit être muni d'une patte d'ajustement de 9 cm de longueur fixée conformément aux indications du dessin n° 3 et comporter un morceau de ruban autoagrippant à crochets, de 7.5 cm x 2.5 cm, pour permettre l'ajustement, qui est aligné sur le ruban autoagrippant à boucles posé sur l'ourlet du pantalon. Un morceau continu de ruban autoagrippant à crochets de 1.27 cm (1/2 po) de largeur conforme au paragr. 4.1.9 doit être cousu solidement sur l'intérieur de la partie avant de la bande à 1 mm du bord fini pour correspondre au morceau de ruban autoagrippant à boucles cousu sur le devant du pantalon. La bande doit être fixée au moyen de quatre (4) morceaux de ruban autoagrippant à crochets, de la longueur indiquée au tableau VI, posés à intervalle régulier et cousus sur la bande à 1 mm du bord fini. Toutes les bandes confectionnées dans le tissu spécifié aux paragr. 4.1.4.1 et 4.1.4.3 doivent avoir un ruban autoagrippant à crochets noir. La bande confectionnée dans le tissu de base II spécifié au paragr. 4.1.4.2 doit avoir un ruban autoagrippant à crochets blanc. Une étiquette de taille doit être cousue à l'intérieur et au haut de chaque bande, conformément au paragr. 5.2.2 et au dessin n° 3. Les coutures latérales finies, y compris les bandes, doivent être conformes en tous points aux patrons et aux dessins.

5.2.2 Étiquette de taille de la bande – Chaque bande doit être munie d'une étiquette durable. Les étiquettes doivent comprendre les renseignements ci-dessous, inscrits dans une police de caractère minimale de taille 8.

5.2.2.1 Étiquette de taille de la bande – Modèle nº 1 – Tailles individuelles

1. Taille et hauteur combinant la désignation de la taille indiquée dans les documents contractuels en anglais et en français (p. ex. L/R - G/R).

5.2.2.2 Étiquette de taille de la bande – Modèle nº 2 – Tailles groupées

- 1. Numéro d'article de la GRC, citer les documents contractuels (p. ex. 5265 000).
- 2. Taille et hauteur combinant la désignation de la taille indiquée dans les documents contractuels en anglais et en français (p. ex. L-XXL/R – G-2TG/R).

6. Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

- 6.1 Responsabilité des inspections - Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai commerciales indépendantes.
- 6.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.

L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés ; ces 6.3 articles lui seront retournés à ses frais et risques.

- 7. Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures (Se reporter au tableau des mesures et au dessin n° 1.)
 - 7.1 Tour de taille (total) – Lorsque la ceinture montée est fermée, circonférence totale est mesurée au milieu de la ceinture montée d'un bord de braguette à l'autre. (A)
 - 7.2 Circonférence au siège (totale) – Lorsque le pantalon est placé à plat, largeur mesurée au bas de la braguette multipliée par deux. (B)
 - 7.3 Circonférence de l'ourlet - Lorsque le pantalon est placé à plat, largeur est mesurée au bas de la jambe multipliée par deux. (C)
 - 7.4 Longueur de la couture extérieure – La longueur de la couture extérieur est la distance mesurée du bas de la ceinture montée à l'ourlet. (D)
 - 7.5 Longueur de la couture d'entrejambe – La longueur de la couture d'entrejambe est la distance mesurée de la fourche à l'ourlet le long de la couture d'entrejambe. (E)
 - 7.6 Longueur de la bande – La longueur de la bande est la distance mesurée entre le haut et le bas de la bande. (F)

				Tableau des mesures	- 1	ntalon pour	Pantalon pour intempéries				
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	IATION DE LA		MENSUI	MENSURATIONS					MESURES DU VÊTEMENT	T	
Longueur	Taille	Tour	Tour de taille	S	Siège	Ceinture	Largeur du	Largeur de	Couture	Couture	Longueur
entrejambe		od	cm	od	cm	détendue	buoj	l'ourlet	extérieure	d'entrejambe	de la bande
T Court	TT Petit	23" - 25"	58 - 63.5	28" - 30"	71-76	54.00	103.00	53.50	87.75	69.25	86.75
26 po à	T Petit	26" - 28"	66 -71	31" - 33"	78.5 - 84	61.5	109.50	54.00	88.50	69.50	87.50
od 87	Petit	.1867	73.5 - 78.5	34" - 36"	86 - 91	00.69	116.00	54.50	89.25	52.69	88.25
66 cm à	Moyen	32" - 34"	81 - 86	37" - 39"	66 - 46	76.50	122.50	55.00	00.06	00.07	89.00
71 cm	Grand	35" - 37"	89 - 94	40" - 42"	101.5-106.5	84.00	129.00	55.50	90.75	70.25	89.75
	T Grand	38" - 40"	96.5 - 101.5	43" - 45"	109-114	91.50	135.50	56.00	91.50	70.50	90.50
	2T Grand	41" - 43"	104 - 109	46" - 48"	116.5-122	00.66	142.00	56.50	92.25	70.75	91.25
	3T Grand	44" - 46"	111.5-116.5	49" - 51"	124.5-129.5	106.50	148.50	57.00	93.00	71.00	92.00
	4T Grand	.642	119 - 124.5	52"- 54"	132-137	114.00	155.00	57.50	93.75	71.25	92.75
	5T Grand	50" - 52"	127 - 132	55" - 57"	139.5-144.5	121.50	161.50	58.00	94.50	71.50	93.50
Court	2T Petit	23" - 25"	58 - 63.5	28" - 30"	71-76	54.00	103.00	53.50	95.75	74.00	94.75
28 po à	T Petit		66 -71	31" - 33"	78.5 - 84	61.5	109.50	54.00	96.50	74.25	95.50
31 po	Petit	29" - 31"	73.5 - 78.5	34" - 36"	86 - 91	00.69	116.00	54.50	97.25	74.50	96.25
71 cm à	Moyen	32" - 34"	81 - 86	37" - 39"	94 - 99	76.50	122.50	55.00	00.86	74.75	97.0
78.5 cm	Grand	2838	89 - 94	40" - 42"	101.5-106.5	84.00	129.00	55.50	98.75	75.00	97.75
	T Grand	38" - 40"	96.5 - 101.5	43" - 45"	109-114	91.50	135.50	56.00	99.50	75.25	98.50
	2T Grand	41" - 43"	104 - 109	46" - 48"	116.5-122	00.66	142.00	56.50	100.25	75.50	99.25
	3T Grand	.9444	111.5-16.5	49" - 51"	124.5-129.5	106.50	148.50	57.00	101.00	75.75	100.00
	4T Grand	.6424	119 - 124.5	52"- 54"	132-137	114.00	155.00	57.50	101.75	00.97	100.75
	5T Grand	.2505	127 - 132	.25" - 57"	139.5-144.5	121.50	161.50	58.00	102.50	76.25	101.50
TOLÉRANCES ±	ES ±					3	3	1	1.5	1.5	1
EMPLACEM	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES	PRISE DES M	(ESURES			A	В	С	D	Ξ	F
Demonding	Confination	0	100 00 001 00 100 1	+4400	South Study						

Remarque: Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

				Tableau des mesures		ıtalon pour	Pantalon pour intempéries				
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	IATION DE LA FAILLE		MENSU	MENSURATIONS				MESURES D	MESURES DU VÊTEMENT	Ţ	
Longueur	Taille	Tour	Tour de taille	S	Siège	Ceinture	Largeur du	Largeur de	Couture	Couture	Longueur
entrejambe		od	cm	od	cm	détendue	puoj	l'ourlet	extérieure	d'entrejambe	de la bande
Régulier	TT Petit	23" - 25"	58 - 63.5	28" - 30"	71-76	54.00	103.00	53.50	103.75	78.75	102.75
31 po à	T Petit	26" - 28"	66 -71	31" - 33"	78.5 - 84	61.5	109.50	54.00	104.50	79.00	103.50
33 po	Petit		73.5 - 78.5	34" - 36"	16 - 98	00.69	116.00	54.50	105.25	79.25	104.25
78.5 cm à	Moyen	32" - 34"	81 - 86	37" - 39"	66 - 46	76.50	122.50	55.00	106.00	05.67	105.0
84 cm	Grand	2838	89 - 94	40" - 42"	101.5-106.5	84.00	129.00	55.50	106.75	<i>5L</i> .6 <i>L</i>	105.75
	T Grand	38" - 40"	96.5 - 101.5	43" - 45"	109-114	91.50	135.50	56.00	107.50	80.00	106.50
	2T Grand	41" - 43"	104 - 109	46" - 48"	116.5-122	00.66	142.00	56.50	108.25	80.25	107.25
	3T Grand	.9444	111.5-116.5	49" - 51"	124.5-129.5	106.50	148.50	57.00	109.00	80.50	108.00
	4T Grand	.642	119 - 124.5	52"- 54"	132-137	114.00	155.00	57.50	109.75	80.75	108.75
	5T Grand	50" - 52"	127 - 132	55" - 57"	139.5-144.5	121.50	161.50	58.00	110.50	81.00	109.50
Long	2T Petit	23" - 25"	58 - 63.5	28" - 30"	9 <i>L</i> -1 <i>L</i>	54.00	103.00	53.50	111.75	83.50	110.75
33 po à	T Petit		66 -71	31" - 33"	78.5 - 84	61.5	109.50	54.00	112.50	83.75	111.50
od cs	Petit	29" - 31"	73.5 - 78.5	34" - 36"	16 - 98	00.69	116.00	54.50	113.25	84.00	112.25
84 cm à	Moyen	32" - 34"	81 - 86	37" - 39"	66 - 46	76.50	122.50	55.00	114.00	84.25	113.0
89 cm	Grand	2838	89 - 94	40" - 42"	101.5-106.5	84.00	129.00	55.50	114.75	84.50	113.75
	T Grand	38" - 40"	96.5 - 101.5	43" - 45"	109-114	91.50	135.50	56.00	115.50	84.75	114.50
	2T Grand	41" - 43"	104 - 109	46" - 48"	116.5-122	00.66	142.00	56.50	116.25	85.00	115.25
	3T Grand	.9444	111.5-16.5	49" - 51"	124.5-129.5	106.50	148.50	57.00	117.00	85.25	116.00
	4T Grand	.6424	119 - 124.5	52"- 54"	132-137	114.00	155.00	57.50	117.75	85.50	116.75
	5T Grand	.2505	127 - 132	55" - 57"	139.5-144.5	121.50	161.50	58.00	118.50	85.75	117.50
TOLÉRANCES ±	ES ±					3	3	1	1.5	1.5	1
EMPLACEM	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES	PRISE DES M	IESURES			A	В	С	D	Ε	H
<u> </u>	1	C	otrict carontae		7	4					

Remarque: Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

				Tableau des mesures –	mesures – Par	ıtalon pour	Pantalon pour intempéries	70			
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	IATION DE LA FAILLE		MENSUI	RATIONS				MESURES DU VÊTEMENT	U VÊTEMEN	T	
Longueur	Taille	Tour	Tour de taille	S	Siège	Ceinture	Largeur du	Largeur de	Couture	Couture	Longueur
entrejambe		od	cm	od	cm	détendue	fond	l'ourlet	extérieure	d'entrejambe	de la bande
TLong	TT Petit	23" - 25"	58 - 63.5	28" - 30"	71-76	54.00	103.00	53.50	119.75	88.25	118.75
35 po à	T Petit	26" - 28"	66 -71	31" - 33"	78.5 - 84	61.5	109.50	54.00	120.50	88.50	119.50
3/ po	Petit	.1867	73.5 - 78.5	34" - 36"	86 - 91	00.69	116.00	54.50	121.25	88.75	120.25
89 cm à	Moyen	32" - 34"	81 - 86	37" - 39"	94 - 99	76.50	122.50	55.00	122.00	89.00	121.00
94 cm	Grand	2838	89 - 94	40" - 42"	101.5-106.5	84.00	129.00	95.58	122.75	89.25	121.75
	T Grand	38" - 40"	96.5 - 101.5	43" - 45"	109-114	91.50	135.50	26.00	123.50	89.50	122.50
	2T Grand	41" - 43"	104 - 109	46" - 48"	116.5-122	00.66	142.00	26.50	124.25	89.75	123.25
	3T Grand	.9444	111.5- 116.5	49" - 51"	124.5-129.5	106.50	148.50	90.78	125.00	00.06	124.00
	4T Grand	.642	119 - 124.5	52"- 54"	132-137	114.00	155.00	92.78	125.75	90.25	124.75
	5T Grand	.20" - 52"	127 - 132		139.5-144.5	121.50	161.50	28.00	126.50	90.50	125.50
2T Long	2T Petit	23" - 25"	58 - 63.5	28" - 30"	71-76	54.00	103.00	53.50	127.75	93.00	126.75
	T Petit		66 -71	31" - 33"	78.5 - 84	61.5	109.50	54.00	128.50	93.25	127.50
37 po a	Petit	.1867	73.5 - 78.5	34" - 36"	86 - 91	00.69	116.00	54.50	129.25	93.50	128.25
2	Moyen	32" - 34"	81 - 86	37" - 39"	66 - 46	76.50	122.50	25.00	130.00	93.75	129.00
94 cm à	Grand	35" - 37"	89 - 94	40" - 42"	101.5-106.5	84.00	129.00	55.50	130.75	94.00	129.75
99 cm	T Grand	38" - 40"	96.5 - 101.5	43" - 45"	109-114	91.50	135.50	56.00	131.50	94.25	130.50
	2T Grand	41" - 43"	104 - 109	46" - 48"	116.5-122	00.66	142.00	56.50	132.25	94.50	131.25
	3T Grand	.44" - 46"	111.5- 16.5	49" - 51"	124.5-129.5	106.50	148.50	57.00	133.00	94.75	132.00
	4T Grand	6424	119 - 124.5	52"- 54"	132-137	114.00	155.00	57.50	133.75	95.00	132.75
	5T Grand	.2505	127 - 132	55" - 57"	139.5-144.5	121.50	161.50	58.00	134.50	95.25	133.50
TOLÉRANCES ±	ES ±					3	3	1	1.5	1.5	1
EMPLACEM	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES	PRISE DES M	(ESURES			A	В	Э	D	Э	Н
٦	J	., 1.	orticat origination		7 7	4					

Remarque: Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

Г	Taille pour le 1	modèle nº 2 – Ta	illes groupées
DÉSIGNAT	ION DE LA	ΓAILLE	<u>Tableau des mesures</u> – Bandes
Longueur d'entrejambe	Taille	Inscription sur l'étiquette	Longueur fini des bandes
Court	TP – M/C	XS – M/S	95
28 po à 31 po		TP – M/C	
71 cm à 78.5 cm	G – 2TG/C	L – XXL/S	97
/1 cm a /8.5 cm		G-2TG/C	
Régulier	TP – M/R	XS – M/R	103
31 po à 33 po		TP – M/R	
78.5 cm à 84 cm	G – 2TG/R	L – XXL/R	104.5
78.5 cm a 84 cm		G-2TG/R	
Long TP – M/L		XS – M/T	110.5
33 po à 35 po		TP – M/L	
84 cm à 89 cm	G-2TG/L	L – XXL/T	112.5
04 CIII a 09 CIII		G – 2TG/L	
EMPLACEMENT D	E LA PRISE D	DES MESURES	F
TOLÉRANCES ±			1 cm

Remarque: Sauf indication contraire, toutes les mesures sont en centimètres.

TABLEAU I Propriétés du tissu de base stratifié (avec membrane IEPT et support tricot)

	Essai	Méthode d'essai	Durée	Valeur min. du tissu de base
1	Résistance des textiles à la diffusion de vapeur d'eau	CAN/ONGC-4.2, n° 49-M99, Option 1 *Voir la procédure d'essai nº 1	 État initial Après 5 lavages Après vieillissement (70 °C et HR de 95 % pendant 168 h) 	13 mm max.
2	Résistance à l'eau sous pression hydrostatique	CAN/ONGC-4.2, n° 26.5-M89 (R2013) *Voir la procédure d'essai n° 2	- État initial - Après 5 lavages	1240.2 kPa
3	Essai de pénétration d'eau sous faible pression	CAN/ONGC -4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai n° 3	- État initial	Aucune fuite
		ASTM D2097-03 (2010) *Voir la procédure d'essai nº 4	- Après flexion à froid Chaîne/ Trame	Aucune fuite
4	Essai de pénétration d'eau sous haute pression	BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 5	- État initial	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 6	- Après traitement à l'essence sans plomb	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 6	- Après traitement à l'insecticide DEET en format crème	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 7	- Après traitement à la sueur synthétique	Aucune fuite
5	Résistance à l'abrasion	ASTM D3886-99 (R2015) Procédure: utiliser du papier émeri n° 0 *Voir la procédure d'essai n° 8	- 3200 cycles	Aucune défaillance
CO	UTURES			
6a	Durabilité du ruban de scellage	CAN/ONGC -4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai n° 9	- État initial	Aucune fuite
6b		CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 10	- Après 10 cycles de lavage	Aucune fuite
6c		CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 11	- Après 10 cycles de nettoyage à sec	Aucune fuite
7	Décollement	Examen visuel	- Examen après chaque méthode, 6a à 6c	Aucun décollement
8	Résistance au pelage N/23 mm	ASTM D413-98 (2017)		8 N/23 mm minimum

PROCÉDURES D'ESSAI POUR LE TABLEAU I

- 1. Le côté tricot du tissu stratifié doit faire face à l'eau. Les essais doivent être effectués conformément à la norme CAN/ONGC-4.2, méthode 49-99, option n° 1. Les échantillons doivent être conditionnés à 21 ± 1 °C (69.8 ± 2 °F) et à une humidité relative de 65 ± 2 %. Le spécimen doit être placé environ à mi-chemin entre le flux d'air sec et la cellule d'eau. Quatre spécimens doivent être testés pour chaque condition. Les essais doivent être effectués à l'état initial, après 5 lavages selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.
- 2. La pression d'eau doit être appliquée sur le côté tricot du tissu stratifié. Un taffetas de retenue conforme à la norme MIL-C-21852F-TYPE III-CLASS1 PART#WJAAGNA doit être placé au-dessus de l'échantillon contre l'endroit du tissu stratifié. Les essais doivent être effectués à l'état initial, après 5 lavages selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.
- 3. Le côté tricot du tissu stratifié doit être en contact avec l'eau. La pression hydrostatique doit être de 13.78 kPa (2.0 lb/po²) et être maintenue pendant 3 minutes. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre. L'essai peut être effectué à l'aide de tout appareil qui teste la surface du spécimen à pression équivalente. En cas d'écart, l'appareil décrit dans la norme FED-STD-191A, méthode 5516 doit être utilisé.
- 4. Dix spécimens de chaîne et dix spécimens de trame de 8.26 cm x 11.43 cm (3.25 po x 4.5 po) doivent être sélectionnés dans chaque unité d'échantillonnage. La direction d'essai correspond à la dimension de 8.26 cm (3.25 po). Les spécimens doivent subir 20 000 cycles de flexion conformément à la norme ASTM D2907-03 (2010), comme suit : marquer le côté tricot de chaque spécimen avec deux lignes à 4.32 cm (1.7 po) d'écart, perpendiculaires à la direction d'essai. L'espace entre les lignes est la zone d'essai qui doit être centrée sur le côté tricot du spécimen. Envelopper les spécimens autour des pistons en pleine extension avec le côté tricot vers l'extérieur. Les lignes de la zone d'essai doivent se rencontrer de manière uniforme et doivent s'aligner avec les bords des pistons. Fixer le spécimen à l'aide de pinces en s'assurant que ces dernières ne sont pas dans la zone d'essai. Vérifier le bon étirement et la tension du spécimen (des plis peuvent causer des flexions incorrectes). La distance entre les pistons doit être de 4.32 cm (1.7 po) en position ouverte et de 1.27 cm (0.5 po) en position fermée, mesurée entre le bas du piston supérieur et le haut du piston inférieur. Placer l'appareil ainsi monté avec les spécimens dans une chambre d'essai à - 31.67 \pm 1 °C (- 25 \pm 2 °F) pour une période de conditionnement d'une heure, puis soumettre aux flexions dans la chambre d'essai à -31.67 \pm 1 °C (-25 \pm 2 °F). Après l'essai de flexion, faire l'essai de perméabilité à l'eau selon la procédure de d'essai n° 3, sauf que l'orifice de l'appareil d'essai doit être modifié pour tenir compte de la plus petite taille des spécimens.

- 5. La pression d'eau doit être appliquée sur le côté tricot du tissu stratifié, depuis le bas du spécimen. La pression maximale de 172.25 kPa (25 lb/po²) doit être atteinte en 2 minutes ± 20 secondes et être appliquée pendant 5 minutes. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai.
- 6. Placer un morceau de papier buvard de 15.24 cm x 15.24 cm (6 po x 6 po) sur une surface plane et recouvrir d'un spécimen de 25.4 cm x 25.4 cm (10 po x 10 po), endroit vers le haut. Peser $2.0 \pm 0.1 \,\mathrm{g} \,(0.07 \pm 0.004 \,\mathrm{oz})$ de contaminant solide ou pipeter $2.0 \,\mathrm{mL}$ (0.07 oz liq.) d'un contaminant liquide. Placer le contaminant au centre du spécimen et recouvrir d'un morceau de papier cristal de 15.24 cm x 15.24 cm (6 po x 6 po). Placer un poids de 1.81 kg (4 lb) sur le papier cristal par-dessus la zone contaminée. Laisser le poids reposer sur le spécimen pendant 30 minutes. Retirer le poids et le papier cristal et laisser le spécimen reposer pendant 30 autres minutes. Essuyer tout excès de contaminant avec un autre morceau de papier buvard et faire l'essai de pénétration d'eau selon la procédure n° 6, sauf que la pression de l'eau doit être appliquée pendant 3 minutes.
- 7. Un spécimen par unité d'échantillonnage doit faire l'objet d'un essai de pénétration d'eau après une exposition à la sueur synthétique. Le spécimen ne doit pas avoir un diamètre inférieur à 15.24 cm (6 po). Les coupelles d'essai doivent pouvoir recevoir des spécimens de cette taille et avoir une profondeur d'au moins 2.5 cm (1 po). Les coupelles doivent être scellées pour empêcher les fuites. La solution doit être en contact avec le côté tricot du tissu stratifié.

La sueur synthétique est préparée en mélangeant les ingrédients suivants dans 500 mL d'eau distillée :

3 g de chlorure de sodium

1 g de protéine prédigérée

1 g de propionate de n-propyle

0.5 g de lécithine (phosphatidylcholine)

La protéine prédigérée doit contenir les acides aminés suivants :

Substance	Milligrammes (mg)
Lysine	82.5
Histidine	27.5
Arginine	40.0
Acide aspartique	72.5
Thréonine	42.5
Sérine	50.0
Acide glutamique	197.5

Proline	92.5
Glycine	22.5
Alanine	28.7
Cystine	4.7
Valine	66.2
Méthionine	30.0
Isolencine	53.8
Leucine	87.5
Tyrosine	51.3
Phénylalanine	48.8
Tryptophane	18.8

La solution doit être maintenue sous agitation et chauffée à 50 ± 1 °C, puis recouverte et refroidie à environ 35 °C.

Agiter la solution de telle sorte que toutes les particules solides soient en suspension dans la solution, puis verser la solution dans la coupelle d'essai La coupelle doit être inversée pour que la transpiration synthétique touche au spécimen.

Après 48 heures de contact avec la solution, le spécimen doit être retiré de la coupelle, rincé à l'eau tiède, séché et testé pour la pénétration d'eau selon la procédure d'essai n° 6, sauf que la pression de l'eau doit être appliquée pendant 3 minutes.

- 8. Procédure de la méthode ASTM D3886-99 (R2015): Utiliser du papier émeri n° 0. Poncer le côté tricot, avec un mouvement d'abrasion multidirectionnel. Changer d'abrasif après tous les 300 cycles ou l'échec d'un spécimen. La pression d'air sous le diaphragme doit être de 4 lb/po², et la charge sur la plaque abrasive doit être de 1 lb. Il y a échec s'il y a rupture du contact électrique.
- 9. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés avant l'essai du cycle de lavage, et les spécimens doivent rester étanches à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source de l'eau.
- 10. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés après 10 cycles de lavage domestiques, et les spécimens doivent rester imperméables à l'eau (pas de fuite)

lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source de l'eau. L'essai de lavage doit être réalisé selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.

11. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés après 10 cycles de nettoyage à sec, et les spécimens doivent rester étanches à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source d'eau.

TABLEAU II Propriétés du tissu de base stratifié (bleu marine foncé)

	EXIC	ENCES			MÉTHODE D'ESSAI
1	Masse (tissu stratifié) Solidité de la couleur à la	205 g/m ² (max	ŕ		CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (R2013) OU ASTM D3776/D3776M-09a (2017) ISO 105 P02 2014 (1) 1 4 4 7 7 7 7 P02 2014 (1) 1 4 7 7 7 7 P02 2014 (1) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
2	lumière – Lampe à arc au xénon	_		eux, par rapport kposé du même	• ISO 105-B02:2014, méthode 4, exposition B, 160 heures
3	Solidité de la couleur au frottement	À sec : Au mouillé :	supérie Échelle	de gris 4 ou	CAN/ONGC-4.2 n° 22-2004 (R2013) OU ISO 105-X12:2016
4	Solidité de la couleur au blanchissage	Changement de couleur :	supérie	e de gris 4.5 ou ure e de gris 3 ou	CAN/ONGC-4.2 n° 19.1-2004 (R2013) essai 2A OU AATCC 61-2013
5	Changement dimensionnel au blanchissage – Après 5 cycles:	Chaîne : Trame :	3% ma	X	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D1
6	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :		Newton (min) Newton (min)	 CAN/ONGC-4.2 n° 9.2-M90 (R2013) OU ASTM D5034-09 (2013)
7	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne :		ewton (min) ewton (min)	 CAN/ONGC-4.2 n° 12.3-2005 (R2013) OU ISO 13937-1:2000 OU ASTM D1424-09 (2013)
8	Résistance à l'abrasion – méthode Martindale	Aucune détér cycles à 9 kPa		après 10 000	• ASTM D4966-12 (R2016) Option 1
9	Résistance au mouillage superficiel – Méthode d'arrosage	État initial : Après 5 lavage Après 10 lavag		100 (min) 90 ou supérieur 80 ou supérieur	 ISO 4920:2012 OU AATCC méthode d'essai 22-2017 Lavage: CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2
10	Oléofuge	État initial : Après 5 lavage Après 10 lavag		6 (min) 5 ou supérieur 4 ou supérieur	 AATCC méthode d'essai 118-2013 <u>Lavage</u>: CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2

TABLEAU III Propriétés du tissu de base III (jaune)

	EX	IGENCES		MÉTHODE D'ESSAI
1	Masse (tissu stratifié)	205 g/m² (maxii	,	 CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (R2013) OU ASTM D3776/D3776M-09a (2017)
2	Solidité de la couleur à la lumière – Lampe à arc au xénon	-	3 ou mieux, par rapport à on exposé du même tissu	ISO 105-B02:2014, méthode 4, exposition B, 160 heures
3	Solidité de la couleur au frottement	À sec : Au mouillé :	Échelle de gris 4 ou supérieure Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/ONGC-4.2 n° 22-2004 (R2013) OU • ISO 105-X12:2016
4	Solidité de la couleur au blanchissage	Changement de couleur : Tachage :	Échelle de gris 4.5 ou supérieure Échelle de gris 3 ou supérieure	 CAN/ONGC-4.2 n° 19.1-2004 (R2013) essai 2A OU AATCC 61-2013
5	Changement dimensionnel au blanchissage – Après 5 cycles:	Chaîne : Trame :	3% max 3% max	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019, 3, D1
6	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :	550.0 Newton (min) 450.0 Newton (min)	CAN/ONGC-4.2 n° 9.2-M90 (R2013) OU ASTM D5034-09 (2013)
7	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :	15.0 Newton (min) 14.0 Newton (min)	 CAN/ONGC-4.2 n° 12.3-2005 (R2013) OU ISO 13937-1:2000 OU ASTM D1424-09 (2013)
8	Résistance à l'abrasion – méthode Martindale	Aucune détérion à 9 kPa	ration après 10 000 cycles	• ASTM D4966-12 (R2016) Option 1
9	Résistance au mouillage superficiel – Méthode d'arrosage	État initial : Après 5 lavages : Après 10 lavages :	100 (min) 90 ou supérieur 80 ou supérieur	 ISO 4920:2012 OU AATCC méthode d'essai 22-2017 Lavage: CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2
10	Oléofuge	État initial : Après 5 lavages : Après 10 lavages:	6 (min) 5 ou supérieur 4 ou supérieur	 AATCC méthode d'essai 118-2013 Lavage: CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2

TABLEAU IV

Propriétés du tissu de base stratifié II (jaune-vert fluorescent)

Exigences de la norme CSA-Z96-15, Vêtements de sécurité à haute visibilité (respectées ou dépassées)

		EXIGENCI	3	MÉTHODE D'ESSAI		
1	Masse surfacique (stratifié)	205 g/m ² (max	imum.)	• CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (R2013) • OU • ASTM D3776/D3776M-09a (2017)		
2	Couleur du tissu de base	Après l'essai de 16.3-2014, opti AATCC) :	bleau 2A – Jaune-vert fluorescent solidité de la couleur à la lumière (AATCC on d'essai 3, 40 unités de décoloration ableau 2A – Jaune-vert fluorescent	• ASTM E1164-12		
3	Solidité de la couleur à la lumière – Lampe à arc au xénon	_	ris 3 ou mieux, par rapport à un n exposé du même tissu	• ISO 105-B02:2014, méthode 4, exposition B, 160 heures		
4	Solidité de la couleur au frottement	À sec : Au mouillé :	Échelle de gris 4 ou supérieure Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/CGSB-4.2 n° 22-2004 (R2013) • U • ISO 105-X12:2016		
5	Solidité de la couleur à la sueur	acidité : alcalinité :	Échelle de gris 4 ou supérieure Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/CGSB-4.2 n° 23-M90 (R2013)		
6	Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur : Tachage :	Échelle de gris 4.5 ou supérieure Échelle de gris 3 ou supérieure	• CAN/CGSB-4.2 n° 19.1-2004 (R2013) Test 2A OU		
7	Changement dimensionnel au blanchissage – Après 5 cycles	Chaîne : Trame :	3% max 3% max	• AATCC 61-2013 • CAN/CGSB-4.2 n° 58-2019, 3, D1		
8	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :	550.0 Newton (min) 450.0 Newton (min)	• CAN/CGSB-4.2 n° 9.2-M90 (R2013) OU • ASTM D5034-09 (2013)		
9	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :	15.0 Newton (min) 14.0 Newton (min)	• CAN/CGSB-4.2 n° 12.3-2005 (R2013) OU • ISO 13937-1:2000 OU • ASTM D1424-09 (2013)		
10	Résistance à la déchirure	Aucune détério	oration après 10 000 cycles à 9 kPa	• ASTM D4966-12 (R2016) Option 1		

TABLE IV

Propriétés du tissu de base stratifié II (jaune-vert fluorescent)

Exigences de la norme CSA-Z96-15, Vêtements de sécurité à haute visibilité (respectées ou dépassées)

11	Résistance au mouillage	État initial :	100 (min)	• ISO 4920:2012
	superficiel – Méthode	Après 5 lavages :	90 ou supérieur	OU
	d'arrosage	Après 10 lavages :	80 ou supérieur	AATCC méthode d'essai 22-2017
				<u>Lavage:</u>
				• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2
12	Oléofuge	État initial :	6 (min)	AATCC méthode d'essai 118-2013
		Après 5 lavages :	5 ou supérieur	<u>Lavage:</u>
		Après 10 lavages:	4 ou supérieur	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2

TABLEAU V Fermetures à glissière – longueurs – mesures en pouces

Stature	Taille	Couture latérale	Braguette	Stature	Taille	Couture latérale	Braguette
T Court	2T Petit	33	5½	Long	2T Petit	421/2	8
1 Court	T Petit	331/2	5½	Long	T Petit	43	8
	Petit	34	5½		Petit	43	8
	Moyen	34	6½		Moyen	431/2	8
	Grand	34½	6½		Grand	44	8
	T Grand	35	6½		T Grand	44	8
	2T Grand	35	6½		2T Grand	441/2	8
	3T Grand	351/2	6½		3T Grand	45	8
	4T Grand	36	6½		4T Grand	45	8
	5T Grand	36	6½		5T Grand	45½	8
Court	2T Petit	36½	7	T Long	2T Petit	46	8
	T Petit	37	7	1 Long	T Petit	46	8
	Petit	37	7		Petit	461/2	8
	Moyen	37½	7		Moyen	47	8
	Grand	38	7		Grand	47	8
	T Grand	38	7		T Grand	471/2	8
	2T Grand 38	381/2	7		2T Grand	48	8
	3T Grand	1 39 7	7		3T Grand	48	8
	4T Grand	39	7		4T Grand	481/2	8
	5T Grand	39½	7		5T Grand	49	8
Régulier	2T Petit	40	7½	2T Long	2TPetit	49	8
lieguner	T Petit	40	7½	21 Long	T Petit	49	8
	Petit	401/2	7½		Petit	491/2	8
	Moyen	401/2	7½		Moyen	50	8
	Grand	41	7½		Grand	50	8
	T Grand	411/2	7½		T Grand	501/2	8
	2T Grand	411/2	7½		2T Grand	51	8
	3T Grand	42	7½		3T Grand	51	8
	4T Grand	42	7½		4T Grand	51½	8
	5T Grand	42½	7½		5T Grand	52	8

TABLEAU VI Ruban autoagrippant à crochets et à boucles – mesures

Emplacement	Ruban autoagrippant à boucles		Ruban autoagrippant à crochets	
	Dimensions	Emplacement	Dimensions	Emplacement
Fermeture de la ceinture montée à la couture latérale	7.5 cm x 4 cm	Extérieur de la ceinture montée à la couture latérale devant	7.5 cm x 4 cm	Intérieur dos sur la patte de ceinture montée
Couture latérale (devant)	1.27 cm (½ po) de largeur, longueur correspondant à celle de la couture latérale	Devant de la jambe à la couture latérale		
Couture latérale (dos)	1.27 cm (½ po) de largeur, longueur correspondant à celle de la couture latérale	Dos de la jambe à la couture latérale		
Bandes			1.27 cm (½ po) de largeur, longueur correspondant à celle de la jambe du pantalon	Haut de la bande au bas de l'ourlet
			9 cm x 1.27 cm (½ po) (4 morceaux par bande)	Espacés également ; voir le dessin n° 3
Passants (5)	5.5 cm x 2.5 cm	Partie supérieure	4.5 cm x 2.5 cm	Partie inférieure
Rabat escamotable			4 cm x 1.27 cm (½ po)	Voir les dessins nos 2 et 4 et le patron pour l'emplacement
Repli pour rabat escamotable	4 cm x 2 cm	Voir le patron pour l'emplacement		
Fixation du rabat escamotable à la jambe	3 cm x 1.27 cm (½ po) (3 morceaux par jambe)	Bas de la jambe, devant et dos, conformément au patron		
Patte d'ajustement	23 cm x 2.5 cm	Ourlet au dos	7.5 cm x 2.5 cm	Intérieur de la patte de fermeture
Tolérance pour toutes les	valeurs de longueur : ± 0.5 cm $-$ To	olérance pour toutes les valeurs de	e largeur : ± 0.2 cm	

ANNEXE A

Identificateur de modèle réglementaire

Titre du patron : Pantalon pour intempéries et bandes

Patrons - Les patrons sont disponibles auprès du Programme Uniformes et équipement de la GRC. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l'attribution du contrat. L'ensemble complet des patrons en dimensions individuelles sera fourni au soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat. Le soumissionnaire recevra les fichiers par voie électronique en format .DXF, à moins qu'il ne les demande en format papier.

Les patrons de papier indiquent les réserves de couture, les endroits où percer et les gabarits de mise en place. Il est interdit de poinçonner des trous pour marquer l'emplacement des pièces sur ce vêtement. Toutes les pièces doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron. Le tableau des mesures indique les mesures du vêtement fini ; cependant les patrons peuvent exiger des ajustements selon les procédés de fabrication du fabricant. Il incombe au fabricant d'ajuster le patron, au besoin, pour respecter les tableaux des mesures ou en raison des procédés de fabrication utilisés; cependant, la conception et la qualité ne doivent pas être altérées ni modifiées.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat. Tous les patrons en format électronique doivent être supprimés des dossiers de l'entrepreneur.

Patron – Le patron compte 16 pièces.

Légende Tissu de base I Tissu de base II Tissu de base III	= paragr. 4.1.4.1 Bleu marine foncé = paragr. 4.1.4.2 Jaune-vert fluorescent = paragr. 4.1.4.3 Jaune
1 simple	= Couper 1 pièce
1 paire	= Couper 2 pièces
(EVH)	= Endroit vers le haut
(EVB)	= Endroit vers le bas

Pièces du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Tissu
1 de 16	Haut du dos	1 paire	Tissu de base I
2 de 16	Bas du dos	1 paire	Tissu de base I
3 de 16	Haut du devant	1 paire	Tissu de base I
4 de 16	Milieu du devant	1 paire	Tissu de base I
5 de 16	Bas du devant	1 paire	Tissu de base I
6 de 16	Ceinture montée au dos	1 simple	Tissu de base I
7 de 16	Ceinture montée au devant	1 paire	Tissu de base I
8 de 16	Braguette	1 simple	Tissu de base I
9 de 16	Sous-patte de braguette	1 simple	Tissu de base I
10 de 16	Triplure de braguette	1 simple (EVB)	Tissu de base I
11 de 16	Patte de ceinture montée	1 paire	Tissu de base I
12 de 16	Patte d'ajustement	1 paire	Tissu de base I
13 de 16	Passants	5 simple	Tissu de base I
14 de 16	Bande « A » (tailles individuelles)	1 paire	Tissu de base I Tissu de base II Tissu de base III
14 de 16	Bande « B » (tailles groupées)	1 paire	Tissu de base I Tissu de base II Tissu de base III
15 de 16	Rabat escamotable	1 paire	Tissu de base III
16 de 16	Repli pour rabat escamotable	1 paire	Tissu de base I

Remarque:

Composant du patron : 14A, la bande « A » doit être utilisée pour les commandes spéciales et les tailles de modèle n° 1 seulement.

Composant du patron : 14B, la bande « B » doit être utilisée pour les tailles de modèle n° 2 seulement.

Ce composant est fourni dans un fichier de patron distinct.

ANNEXE B **CARE INSTRUCTIONS**

Applicable To: Jacket Patrol Unisex Jacket High Visibility Jacket, Patrol, Unisex, Auxiliary Parka Inclement & Hood Cold Weather Trouser Inclement

This garment is designed to be both waterproof and water repellent. The best way to maintain its performance is to keep them clean by washing it regularly. When the water no longer beads up and rolls off, use a water based, solvent free, non-flammable DWR product to restore the water repellency. The following care instructions should ensure a normal life cycle for your garments. These garments should be washed after 10-12 days of continuous use or every 20-30 days with occasional use.

The water repellency, waterproofness and breathability of your garment are affected by the following;

- 1. Dirt buildup and other contaminants including oils, sunscreen and sweat reduce the effectiveness of the water repellency.
- 2. Fabric softeners have a detrimental effect on the colour and the waterproofness and water repellency of the fabric. They will make the colour fade more quickly and affect the overall performance of the fabric. These include liquid fabric softeners, detergents that contain softeners and dryer sheets. Therefore, it is very important that these softeners not be used when laundering your garment.

Machine Wash:

- DO NOT COMMERCIAL LAUNDER
- DO NOT WASH FUR

Close all zippers, fasteners and velcro before washing.

Wash in warm water separately, without detergent. DO NOT USE FABRIC SOFTENERS OR POWDERED DETERGENTS OR ANY LIQUID DETERGENTS THAT CONTAIN FABRIC SOFTENERS. DO NOT USE BLEACH.

If heavily soiled, a Petit amount of detergent or specialty wash products (i.e. Grangers® Performance Wash, Fibertec Pro Wash or ReviveX® Synthetic fabric cleaner) for waterproof garments may be used.

At the end of the final rinse cycle, re-adjust the garment in the washer, and put it through an additional rinse cycle. This will assure complete rinsing of detergent that may have been trapped during washing, therefore preserving water repellency.

Drying:

Close all zippers, fasteners and velcro before drying.

If re-application of DWR is necessary, hang wet garment on hanger and follow application instructions of DWR product. (i.e. Grangers® XT Waterproof spray, Fibertec Blue Guard Spray-on, Revivex® Spray-On or Nikwax Tx-Direct™)

The garment **must** be tumble dried separately on a warm setting for 50 minutes to reactivate the durable water repellency (DWR.). DO NOT USE DRYER SHEETS.

If necessary, touch up with steam iron at low temperature.

Dry Cleaning:

If dry cleaned, request clear distilled solvent rinse and DWR spray repellent.

INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

Applicables à : Blouson de patrouille unisexe Veste haute visibilité Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaire Parka pour intempéries et capuchon pour temps froid Pantalon pour intempéries

Ces vêtements sont conçus pour être imperméables et hydrofuges. La meilleure façon de préserver leurs propriétés est de les garder propres en les lavant régulièrement. Lorsque l'eau ne perle plus, utiliser un produit hydrofuge durable à base d'eau, sans solvant et ininflammable pour restaurer la déperlance. Les instructions d'entretien ci-dessous permettront d'assurer le rendement optimal des vêtements. Ces vêtements devraient être lavés après 10 à 12 jours d'utilisation continue ou à tous les 20 à 30 jours d'utilisation occasionnelle.

Les conditions suivantes peuvent influer sur l'imperméabilité, la déperlance et la respirabilité des vêtements :

- 1. L'accumulation de saletés et d'autres contaminants comme de l'huile, de la crème solaire ou de la sueur peut réduire l'imperméabilité.
- 2. Les agents assouplissants influent sur la couleur, la déperlance et l'imperméabilité. Ils décolorent les tissus plus rapidement et nuisent à leur rendement général. Il est très important de n'utiliser aucun type d'assouplissant (agent assouplissant liquide, détergent avec assouplissant et assouplissant en feuilles).

Lavage à la machine :

- NE PAS LAVER DANS UNE BUANDERIE COMMERCIALE
- NE PAS LAVER LA FOURRURE

Fermer toutes les fermetures à glissière, les attaches et les attaches à ruban autoagrippant avant de laver.

Laver séparément à l'eau tiède, sans détergent. NE PAS UTILISER D'AGENT ASSOUPLISSANT NI DE DÉTERGENT EN POUDRE OU LIQUIDE AVEC ASSOUPLISSANT. NE PAS UTILISER D'AGENT DE BLANCHIMENT.

Si le vêtement est très sale, une petite quantité de détergent ou de produit spécifiquement conçu pour l'entretien des vêtements imperméables (p. ex. nettoyant haute performance de Granger's MD, produit Pro Wash de Fibertec ou nettoyant pour tissus synthétiques ReviveXMD) peut être utilisée.

À la fin du dernier cycle de rinçage, replacer le vêtement dans la machine et entreprendre un autre cycle de rinçage, afin d'éliminer complètement le détergent qui peut être resté durant le lavage et de préserver la déperlance.

Séchage:

Fermer toutes les fermetures à glissière, les attaches et les attaches à ruban autoagrippant avant de sécher.

Si un nouveau traitement hydrofuge est requis, suspendre le vêtement mouillé sur un cintre et suivre les instructions du fabricant du produit (p. ex. imperméabilisant à vaporiser XT de Granger's MD, Blue Guard de Fibertec, Revivex^{MD} ou Tx-Direct^{MC} de Nikwax).

Le vêtement doit être séché séparément par culbutage à basse température pendant 50 minutes, afin de réactiver les propriétés hydrofuges. NE PAS UTILISER D'ASSOUPLISSANT EN FEUILLES.

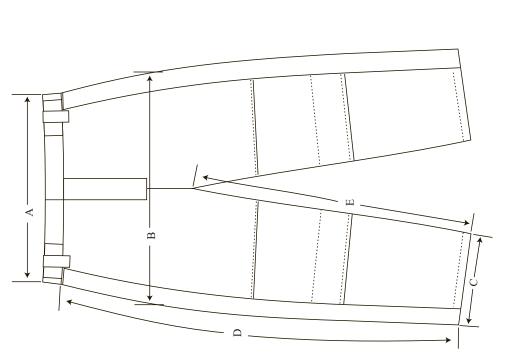
Au besoin, repasser légèrement à basse température.

Nettoyage à sec :

Si le vêtement est nettoyé à sec, demander un rinçage avec un solvant distillé clair et un traitement à l'aide d'un produit hydrofuge à vaporiser.

Dessin nº 1

Pantalon pour intempéries et bandes amovibles Prise des mesures



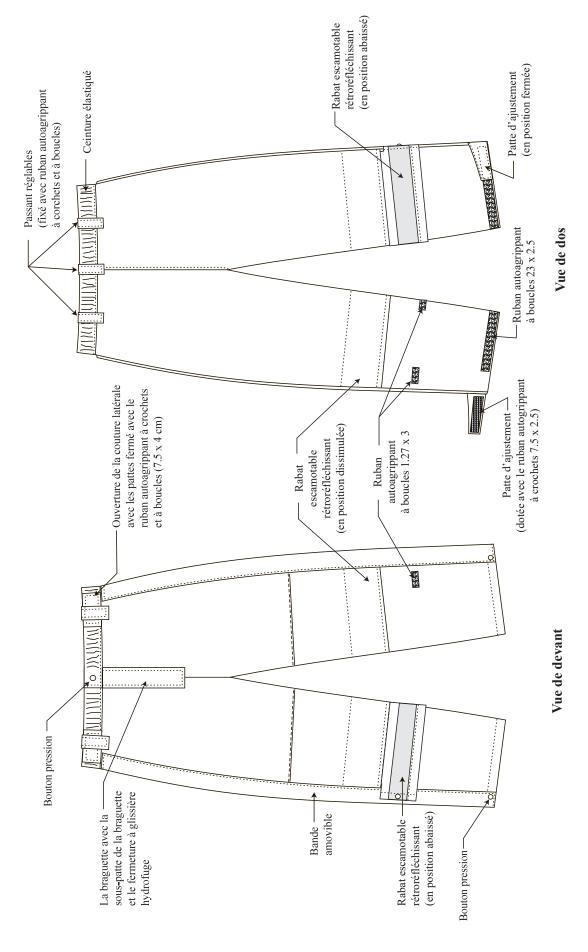
Vue de devant

Bande amovible

NON À L'ÉCHELLE Toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de $\pm\,0.5$ cm.

Dessin n° 2

Pantalon pour intempéries et bandes amovibles

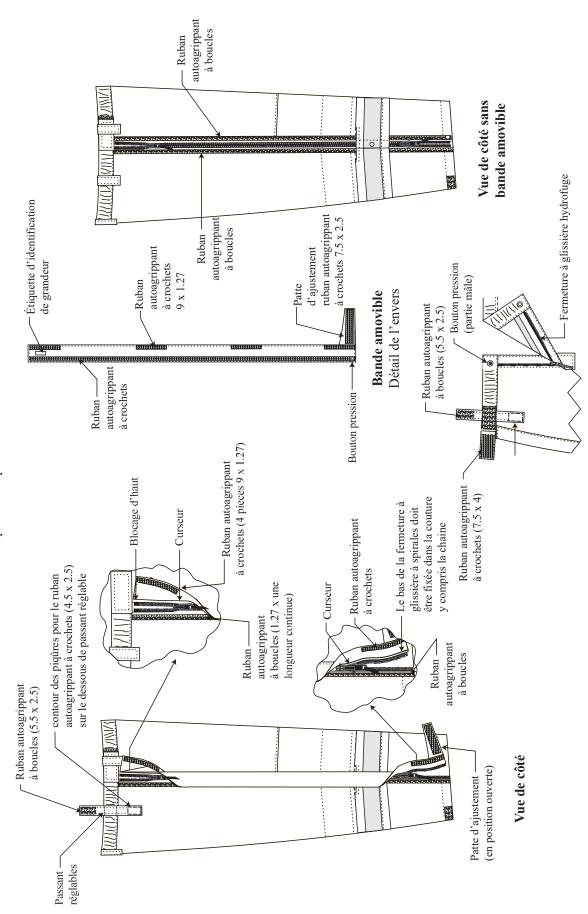


NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de $\pm\,0.5$ cm.

Pantalon pour intempéries et bandes amovibles

Dessin n° 3



NON À L'ÉCHELLE

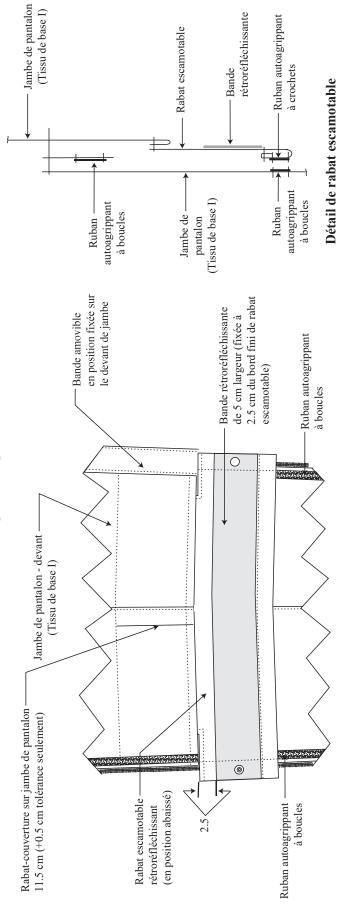
Détails de la bragette et le passant réglable

Toutes les mesures sont en centimètres.

Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de $\pm\,0.5$ cm.

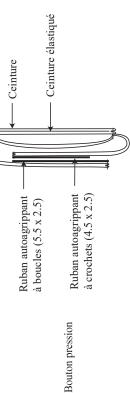
Dessin n° 4

Pantalon pour intempéries et bandes amovibles



Vue partiel de rabat-couverture de jambe gauche et rabat escamotable

Stabilisateur (en position abaissé)



0

0

Ruban autoagrippant à crochets 4 x 1.27

Passant réglable

Vue de rabat escamotable (montrer le côté l'envers)

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, toutes les mesures sont assujetties à une tolérance de $\pm\,0.5$ cm.



Doc. nº: G.S. 1045-307

Date: 2019-11-25

Spécification

Parka pour intempéries et capuchon pour temps froid

Le présent document compte 52 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

✓ Français/French English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



Émis avec la permission du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Modifications

Date	N⁰ de paragr.	Modifications
2015-07-09		Spécification révisée.
2019-11-25	Paragr. 2 Paragr. 4.1.4, 4.1.7, 4.1.13 Paragr. 4.1.12.3 (retiré) Paragr. 4.1.14.1-4.1.14.8 Paragr. 4.3.1 Paragr. 4.3.2.2-4.3.2.6 Paragr. 4.3.15 Tableaux I-V	Mise en page modifiée et normes mises à jour. Renseignements sur les composants mis à jour. Composant enlevé. Codes des fermetures à glissière mis à jour. Norme sur le fil mise à jour. Paragraphe modifié. Paragraphes modifiés. Mise à jour du paragraphe sur les inscriptions. Mise à jour des tableaux en fonction des normes d'essai les plus récentes. Ajout du tableau IV pour les longueurs des fermetures à glissière, qui ont été déplacées du paragr. 4.1.9. Ajout du tableau V pour les longueurs des pattes d'épaule.
	Dessins n°2, 3 & 5	Dessins révisés.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie Royale du Canada Programme Uniformes et équipement (440, chemin Coventry [entrepôt]) 73, promenade Leikin Ottawa (Ontario) K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION

Parka pour intempéries et capuchon pour temps froid

1. **Définitions**

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection de la parka pour intempéries et du capuchon pour temps froid. Les articles visés par la présente spécification, avec le numéro correspondant, sont les suivants :
 - i. 5030 Parka pour intempéries / Parka, Inclement;
 - ii. 5031-000 Parka pour intempéries, tailles spéciales / Parka, Inclement Special;
 - 3900 Parka pour intempéries, capuchon pour temps froid / Parka, iii. Inclement, Hood, Cold Weather;
 - 3901-000 Parka pour intempéries, capuchon pour temps froid, tailles iv. spéciales / Parka, Inclement, Hood, Cold Weather, Special.
- 1.2 La présente spécification, le patron, les dessins, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le parka pour intempéries et le capuchon pour temps froid.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français de l'original anglais.

2. Spécifications applicables

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.

2.2 Office des normes générales du Canada (CAN/ONGC);

4.2 n° 5.1-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Masse des tissus
4.2 n° 9.2-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Résistance à la
	rupture des tissus — Méthode d'arrachement
4.2 n° 12.3-2005 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Textiles -
	Propriétés de déchirement des étoffes — Partie 1:
	Détermination de la force de déchirure à l'aide de la
	méthode balistique au pendule (Elmendorf)

4.2 n° 14-2005	Méthodes pour épreuves textiles – Analyse quantitative des mélanges de fibres
4.2 n° 19.1-2004 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Solidité de la couleur au lavage - Essai de vieillissement accéléré
4.2 n° 22-2004 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Solidité de la couleur au frottement (Dégorgement par frottement)
4.2 n° 26.3-2010	Méthodes pour épreuves textiles – Étoffes - Détermination de la résistance a la pénétration de l'eau - Essai sous pression hydrostatique
4.2 n° 26.5-M89 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Résistance a l'eau - Essai de pénétration à haute pression
4.2 n° 37-2002 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Épaisseur des tissus
4.2 n° 49-99 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Résistance des textiles à la diffusion de vapeur d'eau
4.2 n° 58-2019	Méthodes pour épreuves textiles – Changement dimensionnel des textiles au blanchissage domestique
86.1-2003	Étiquetage pour l'entretien des textiles

General Services Administration – Gouvernement des États Unis 2.3 Description d'article commercial

A-A-50199A Thread, Polyester Core, Cotton or Polyester-Covered

General Services Administration – Gouvernement des États-Unis 2.4 Norme fédérale, Méthodes pour épreuves textiles (FED-STD Nº 191A)

Méthode 4108 Strength and Elongation, Breaking; Textile

Webbing, Tape and Braided Items

Méthode 5516 Water Resistance of Cloth; Water Permeability,

Hydrostatic Pressure Method

2.5 American Society for Testing and Materials (ASTM)

D2097-03 (2010) Standard Test Method for Flex Testing of Finish on

Upholstery Leather

D413-98 (2017) Standard Test Methods for Rubber Property-

Adhesion to Flexible Substrate

D1388-14^{E1} Standard Test Method for Stiffness of Fabrics

D1424-09 (R2013) Standard Test Method for Tearing Strength of

Fabrics by Falling-Pendulum (Elmendorf-Type)

D1518-14 Standard Test Method for Thermal Resistance of

Batting Systems Using a Hot Plate

D3512/D3512-16	Standard Test Method for Pilling Resistance and Other Related Surface Changes of Textile Fabrics: Random Tumble Pilling Tester
D3776/D3776M-09a (2017)	Standard Test Method for Mass per Unit Area (Weight) of Fabric
D3786/D3786M-13	Standard Test Method for Bursting Strength of Textile Fabrics—Diaphragm Bursting Strength Tester
D3886-99 (R2015)	Standard Test Method for Abrasion Resistance of Textile Fabrics (Inflated Diaphragm Apparatus)1
D4966-12 (R2016)	Standard Test Method for Abrasion Resistance of Textile Fabrics (Martindale Abrasion Tester Method)
D5034-09 (R2013)	Standard Test Method for Breaking Strength and Elongation of Textile Fabrics (Grab Test)
D5169-98 (R2015)	Standard Test Method for Shear Strength (Dynamic Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
D5170-98 (R2015)	Standard Test Method for Peel Strength ("T" Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
D8007-15 ^{e1}	Standard Test Method for Wale and Course Count of Weft Knitted Fabrics

2.6 American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC)

Méthode d'essai 22-2017	Water Repellency: Spray Test
Méthode d'essai 61-2013	Colourfastness to Laundering: Accelerated
Méthode d'essai 100-2012	Antibacterial Finishes on Textile Materials
Méthode d'essai 118-2013	Oil Repellency: Hydrocarbon Resistance Test

2.7 Organisation internationale de normalisation (ISO)

105-B02:2014	Solidité des coloris à la lumière artificielle : Lampe à arc au xénon
105-C06 :2010	Solidité des coloris aux lavages domestiques et industriels
105-X12:2016	Solidité des coloris au frottement
3759 :2011	Textiles — Préparation, marquage et mesurage des éprouvettes d'étoffe et des vêtements dans les essais
	de détermination de la variation des dimensions
4920:2012	Étoffes – Détermination de la résistance au mouillage superficiel (essai d'arrosage)
6330:2012	Méthodes de lavage et de séchage domestiques en vue des essais des textiles

11092:2014 Textiles — Effets physiologiques — Mesurage de la

> résistance thermique et de la résistance à la vapeur d'eau en régime stationnaire (essai de la plaque

chaude gardée transpirante)

13937-1:2000 Textiles — Propriétés de déchirement des étoffes —

> Partie 1: Détermination de la force de déchirure à l'aide de la méthode balistique au pendule

(Elmendorf)

2.8 **British Standards Institution (BS)**

BS 3424-26: 1990 Testing coated fabrics. Methods 29A, 29B, 29C and

29D. Methods for determination of resistance to

water penetration and surface wetting

2.9 Spécification de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Insignes tissés - Insigne d'épaule avec mention G.S. 1045-266

« Police »

Description d'achat PD-PE-93 Pièces réfléchissantes mention avec

« Police », grande et petite

Description d'achat PD-AP-02 Bande de fourrure de coyote

3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 Modèle – Le parka pour intempéries doit être un parka 3/4, ample, conçu pour être porté avec deux doublures amovibles de la GRC, soit la doublure de parka pour intempéries et la doublure de blouson de patrouille unisexe. Il comporte un capuchon ordinaire non isolé. Un capuchon pour temps froid avec rabat tempête et bordure de fourrure est offert en option. Le parka comporte également à la taille des cordons de serrage avec dispositifs de blocage dans trois sections distinctes, sur les parties devant et au dos, pour permettre l'ajustement. Le tissu de base doit être à triple épaisseur avec membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration (IEPT). Le tissu triple épaisseur ne requiert pas de doublure quand il est utilisé pour la confection d'un vêtement. Le parka doit être imperméable à l'eau, et toutes les coutures doivent être scellées en permanence, sauf indication contraire.

4. Exigences détaillées

4.1 **Composants**

- 4.1.1 Matériau de base I – Le matériau de base I doit être fait à 100 % de nylon, à armure unie, type 6.6, avec un fini hydrofuge durable, et être de couleur bleu marine foncé assortie à l'échantillon de couleur approuvé. Il doit être traité avec un procédé approprié de stabilisation thermique avant l'encollage de la membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration conformément au paragr. 4.1.2.
- 4.1.2 Tissu de base stratifié I – Le tissu de base I doit être un tissu stratifié trois épaisseurs avec membrane, qui, après encollage, offre un niveau élevé de résistance à l'eau, d'imperméabilité et de respirabilité. L'épaisseur extérieure doit être formée du matériau de base conforme au paragr. 4.1.1, avec la membrane comme épaisseur intermédiaire et un tricot chaîne 100 % nylon ou polyester noir d'une masse surfacique maximale de 55 g/m² comme épaisseur intérieure. Les épaisseurs doivent être réunies par un procédé d'encollage approprié. Le tissu stratifié avec membrane doit satisfaire aux exigences d'essai décrites dans les tableaux I et II qui font partie de la présente spécification. Le tissu stratifié ne doit présenter aucun signe visible de décollement ni de perte de film pendant la vie utile du vêtement (environ 5 ans). Les coutures doivent pouvoir être scellées à l'aide d'un ruban de scellage approprié afin d'en assurer l'étanchéité de facon durable. Tout tissu qui ne satisfait pas à ces exigences entraînera un rejet. Le décollement est défini comme étant toute séparation irréparable des épaisseurs collées du tissu de base stratifié.
- 4.1.3 Ruban de scellage pour coutures – Les coutures dans le tissu stratifié trois épaisseur doivent être recouvertes d'un ruban de scellage en nylon ou en polyester compatible. Le tissu et les coutures doivent satisfaire aux exigences décrites dans le tableau I qui fait partie de la présente spécification. Le ruban posé sur les coutures scellées ne doit pas se décoller ni s'user pendant la durée de vie prévue du vêtement.
- 4.1.4 Molleton – Le molleton (Micro fleece) doit être fait à 100 % de polyester, avec un endroit velours sans boulochage, et être de couleur noire. Il doit satisfaire aux exigences décrites dans le tableau V qui fait partie de la présente spécification. Le produit nº 6182 de Polartec LLC est reconnu pour satisfaire à ces exigences.
- **Doublure empiècement de dos** La doublure doit être faite à 100 % de nylon, 4.1.5 70 deniers, et avoir une masse surfacique de 60 à 70 g/m². Elle doit être de couleur noire ou de couleur assortie au tissu de base.

- 4.1.6 Tissu pour poche en filet – Le tissu pour poche doit être en filet de tricot chaîne de polyester, de couleur noire ou de couleur assortie au tissu de base. Il doit satisfaire aux exigences décrites dans le tableau III. Le produit XPTAR004 de Tek-Knit est reconnu pour satisfaire à ces exigences.
- 4.1.7 Matériau isolant – capuchon pour temps froid – Le matériau isolant doit être un mélange 90/10 de duvet, de plumes ou de fibres d'oie de couleur blanche placé entre deux épaisseurs de toile de polyester. Le duvet utilisé dans le matériau isolant doit être certifié conformément à la norme RDS (Responsible Down Standard). Le matériau isolant doit respecter les exigences mentionnées au tableau II. L'article Thindown^{MC} TDWG06060RDS de NIPI est reconnu pour satisfaire à ces exigences.
- Pièces réfléchissantes avec mention « Police » Les articles de la GRC portant 4.1.8 les numéros 8653-100, Pièce réfléchissante avec mention « Police », grande, et 8654-100, Pièce réfléchissante avec mention « Police », petite, doivent être achetés de la GRC.
- 4.1.9 Insignes d'épaule – L'article de la GRC portant le numéro 2135-108, Insigne d'épaule avec mention « Police », doit être acheté de la GRC.
- Bordure de fourrure capuchon pour temps froid L'article de la GRC portant 4.1.10 le numéro 8750-100, Bande de fourrure de coyote, doit être acheté de la GRC.
- 4.1.11 Cordon élastique – Le cordon doit être en élastique de polyester tressé rond de 2.4 mm de diamètre, avec un allongement maximal de 135 % et une reprise totale. Il doit être de couleur noire. Le produit de style n° EBR C-38 de Cansew est reconnu pour satisfaire à cette exigence.

4.1.12 Dispositifs de blocage

4.1.12.1 <u>Dispositifs de blocage</u> – Les dispositifs de blocage doivent être de forme cylindrique plate, à ressort, en acétyle de couleur noire. Ils doivent être offerts en deux grosseurs. Le dispositif de blocage pour la coulisse de l'ourlet doit avoir un maximum de 13 mm de diamètre et de 11.2 mm de profondeur. Le produit de style nº S217B de Texfast est reconnu pour satisfaire à cette exigence. Le dispositif de blocage pour le capuchon doit avoir un maximum de 15.5 mm de diamètre et de 12.5 mm de profondeur. Le produit de style nº S217A de Texfast est reconnu pour satisfaire à cette exigence.

- 4.1.12.2 **Dispositifs de blocage capuchon pour temps froid** Les dispositifs de blocage doivent être offerts dans le commerce. Ils doivent être à ressort, en nylon de couleur noire et conformes en tous points à l'échantillon visuel.
- 4.1.13 **Élastique** – L'élastique doit être tissé, de haute résistance, a fini moyen, composé d'un mélange de caoutchouc et d'au moins 70 % de polyester. Il doit être de couleur noire, et offert en deux largeurs, 2.5 cm et 4 cm.

4.1.14 Fermetures à glissière

- 4.1.14.1 Fermeture à glissière devant La fermeture doit être séparable, moulée par injection, avec deux curseurs à blocage automatique (curseur 1 : DA et curseur 2 : DAG), de couleur noire. Vislon^{MD} YKK 28000 VSMR 56/6 DA86 E/DAG8 E 9/16 uniquement.
- 4.1.14.2 Fermeture à glissière devant intérieur droit (pour fixer une doublure amovible) - La fermeture doit consister en la moitié d'une fermeture à glissière séparable, moulée par injection, avec boîtier et curseur à blocage automatique DA, de couleur noire. Vislon^{MD} YKK 26590 VSOL 56 DA86 E 9/16 (tube à gauche) uniquement.
- 4.1.14.3 Fermeture à glissière devant intérieur gauche (pour fixer une doublure amovible) - La fermeture doit consister en la moitié d'une fermeture à glissière séparable, moulée par injection, avec tube, de couleur noire. Vislon^{MD} YKK 26590 VSOL 56 DA86 E 9/16 (tube à gauche) uniquement.
- 4.1.14.4 Fermeture à glissière poches poitrine et poches inférieures devant La fermeture à glissière doit être à spirale et hydrofuge; le ruban doit être traité avec un fini hydrofuge résistant et être enduit de polyuréthane sur l'envers. Le côté enduit de polyuréthane doit être posé de manière à être vers l'extérieur, avec les curseurs faisant face au devant. La fermeture à glissière doit être noire et les tirettes longues. YKK 37088 CIT4C 51 DFBL E 5/8*BTM-2*P-BTM*REV uniquement.
- 4.1.14.5 Fermeture à glissière poche de haut de manche La fermeture doit être non séparable, à spirale, avec curseur non bloqueur DF, de couleur noire. YKK 12824 CIFC 51 DFW1 E 5/8*TS-TS1*BS-BW uniquement.
- 4.1.14.6 Fermeture à glissière couture latérale La fermeture à glissière doit être noire, à spirale et hydrofuge; le ruban doit être traité avec un fini hydrofuge résistant et être enduit de polyuréthane sur l'envers. Le côté enduit de polyuréthane doit être posé de manière à être vers l'extérieur, avec les curseurs faisant face au devant. La fermeture à glissière doit être non séparable, avec trois curseurs disposés en

position dos à dos, corps à corps.. Aqua Guard YKK 37338 CIT4MC 56/6/6 DA8BLH E/DA8BLH E/DA8BLH E 5/8*SLSB-BH-H*P-TOP*P-BTM*REV uniquement.

- 4.1.14.7 Fermeture à glissière poches intérieures La fermeture doit être de style tissé, avec curseur à blocage automatique DA, de couleur noire. YKK 20054 CFC 456 DA E 9/16 *E-BTM-2* uniquement.
- 4.1.14.8 Fermeture à glissière capuchon pour temps froid (rabat tempête) La fermeture doit être séparable, à spirale, avec curseur à blocage automatique DA, de couleur noire. YKK 22000 CFOR 456 DA E 9/16 uniquement.
- 4.1.15 Tirant – Le tirant doit être offert dans le commerce. Il doit être en plastisol de couleur noire et conforme en tous points à l'échantillon visuel.
- 4.1.16 Ruban autoagrippant à crochets et à boucles – Le ruban doit être en nylon tissé, de couleur noire, avec un cycle de vie prolongé. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement de 8 lb/po² minimum dans le sens de la longueur et une résistance au pelage initiale de 1 PIW (livre par pouce largeur) minimum lorsque mises l'essai selon norme ASTM D5169-98 (2015), Standard test method for shear strength [dynamic method] of hook and loop touch fasteners, et la norme ASTM D5170-98 (2015), Standard test method for peel strength [« T » method] of hook and loop touch fasteners.
- 4.1.17 Ruban gros-grain – Le ruban doit être de type gros-grain, en nylon, de couleur noire. Il doit être offert en trois largeurs, 6 mm, 1 cm et 2.5 cm.
- Sangle boucle pour microphone La sangle doit être en nylon durable, de 4.1.18 qualité bagages, de couleur noire. Elle doit mesurer 2.54 cm (1 po) de largeur et avoir 0.04 po ± 0.01 po d'épaisseur. Elle doit avoir une résistance à la traction minimale de 1000 lb lorsque mise à l'essai conformément à la méthode d'essai nº 4108 de la Federal Standard 191-A. Son aspect doit être conforme à l'échantillon visuel. Le produit nº N0015S-1-YD001-352 de Tape Craft est reconnu pour satisfaire à cette exigence.
- 4.1.19 Fil – Le fil doit être à âme de polyester, guipé de polyester, 50 tex, type II, conforme à la description d'article commercial A-A-50199A du gouvernement des États-Unis. Il doit être de couleur assortie à celle du tissu de base.

- 4.1.20 **Boutons-pression** – Les boutons-pression doivent être de type ordinaire, 24 lignes. Toutes les parties métalliques doivent être en laiton, avec une calotte de 15 mm enduite de peinture en poudre noire mate. Universal SW61 uniquement.
- 4.1.21 Œillets – Les œillets doivent être en en laiton ou en aluminium de couleur noire. Ils doivent être offerts en deux grosseurs, diamètre intérieur de 5 à 6 mm et diamètre intérieur de 7 à 8 mm.
- 4.2 Tailles et dimensions – Les parkas pour intempéries doivent être fournis dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences et aux pièces du patron décrit à l'annexe A qui fait partie de la présente spécification.

4.3 Confection

Piqures, coutures et scellage des coutures – Les piqures et les coutures doivent 4.3.1 être exécutées au point noué et doivent comporter au moins 3 et au plus 4 points par centimètre. Les extrémités des piqures doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les piqûres sur les composants élastiques doivent être exécutées à l'aide d'aiguilles à pointe arrondie. Les endroits où les coutures et les points pénètrent le tissu de base doivent être scellés de façon permanente à l'intérieur à l'aide du ruban de scellage approprié conforme au paragr. 4.1.3. Il faut veiller à ce que les chevauchements de ruban aux croisements des coutures soient doublement recouverts et solidement collés pour en assurer l'étanchéité. Les coutures scellées présentant des signes de décollement ou d'écaillage ou les coutures non collées entraîneront un rejet.

4.3.2 Corps

4.3.2.1 Dos et empiècement de dos – Le corps confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2 doit comporter un dos en deux pièces avec une coulisse à la taille à l'intérieure pour le cordon et le dispositif de blocage. Le dos doit comporter un grand rabat escamotable confectionné en tissu de base et doté d'une pièce réfléchissante avec mention « Police » conforme au paragr. 4.1.8. Le rabat escamotable doit être façonné et dimensionnée conformément au patron et fixé à l'empiècement de dos. L'empiècement de dos doit comporter une doublure conforme au paragr. 4.1.5 et doit être cousu d'une couture latérale à l'autre comme il est illustré sur le dessin n° 6. La couture doit être scellée de manière appropriée

afin d'en assurer l'étanchéité. Le dos et l'empiècement de dos finis doivent être façonnés et dimensionnés conformément au patron et à l'échantillon visuel.

- 4.3.2.2 Panneau d'usure/coulisse à la taille Un panneau d'usure doit être confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2. La partie centrale doit être confectionnée avec l'endroit du tissu vers l'extérieur et les bords extérieurs avec le côté tricot du tissu vers l'extérieur, comme il est indiqué sur le patron et les dessins. Une coulisse en trois parties doit être cousue sous le panneau d'usure, à la taille, pour permettre l'ajustement, comme il est indiqué sur le patron et les dessins. Un cordon élastique conforme au paragr. 4.1.11 doit être fixé solidement dans chaque couture latérale sur les devants. Le cordon doit être inséré dans la coulisse, glissé dans le petit dispositif de blocage conforme au paragr. 4.1.12.1 puis passé par l'œillet près du centre devant. Il doit ensuite être enfilé dans le deuxième œillet, glissé de nouveau dans le dispositif de blocage puis noué. Un cordon élastique conforme au paragr. 4.1.11 doit être fixé solidement dans la couture latérale droite au dos puis inséré dans la coulisse. Au niveau de la couture latérale gauche, deux œillets doivent être fixés à travers le panneau d'usure et la coulisse doit être fixé au-dessus des œillets comme il est indiqué sur le patron. Une fois l'assemblage terminé, les dispositifs de blocage doivent être cachés dans les coulisses et uniquement l'extrémité pliée des cordons doivent être apparents, conformément au dessin n° 4. Lorsque la coulisse de l'ourlet est détendue, il ne doit y avoir aucune longueur de cordon élastique dépassant entre les deux œillets. Le cordon doit demeurer à plat.
- 4.3.2.3 Devant – Le parka doit comporter une fermeture à glissière au centre devant conforme au paragr. 4.1.14.1 de la longueur indiquée au tableau VI. Les extrémités inférieures de la fermeture à glissière doivent être fixées à l'aide de brides d'arrêt conformément aux dessins n° 4 et 5. Le devant doit comporter deux rabats tempête avec fermeture à boutons-pression. Un tirant conforme au paragr. 4.1.15 doit être fixé directement sous la fermeture à glissière du devant droit, conformément aux dessins n° 4 et 5. Le devant doit comporter quatre poches, deux poches poitrine et deux poches tempête inférieures, toutes munies de fermetures à glissière et de rabats. Les rabats avec bouton-pression des poches poitrines doivent être formés à partir des empiècements de devant. Du côté droit, un petit rabat escamotable réfléchissant avec mention « Police » doit être fixé sous le bord inférieur de l'empiècement, et un morceau de partie boucles de ruban autoagrippant de 8.5 cm x 2.5 cm doit être fixé au-dessus du rabat de poche poitrine pour la bande patronymique. Une boucle pour microphone en sangle conforme au paragr. 4.1.18 de 2.5 cm x 5 cm doit être fixée sur chaque empiècement de devant. Tous les composants du devant doivent être confectionnés conformément au patron et aux dessins.

- Poches poitrine Le parka doit comporter deux poches sur le haut du devant avec 4.3.2.4 fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.14.4 et de la longueur indiquée au tableau VI. Les curseurs doivent tous comporter des tirettes en ruban conforme au paragr. 4.3.12. Les curseurs doivent se trouver près du centre du devant lorsque les fermetures à glissière sont fermées. Chaque poche poitrine doit comporter un rabat formé à partir de la pièce de l'empiècement de devant, qui doit être dimensionné conformément au patron et au dessin n° 6. Le rabat de la poche poitrine droite doit comporter un petit rabat escamotable confectionné en tissu de base sur le dessus duquel est cousue une pièce réfléchissante avec mention « Police » conforme au paragr. 4.1.8, conformément au dessin nº 6. Les bords latéraux de la pièce réfléchissante doivent être repliés avant d'être cousus. Chaque rabat de poche formé à partir de l'empiècement de devant doit comporter un bouton-pression placé du centre du devant. Le parka doit aussi comporter deux poches intérieures confectionnées en tissu en filet conforme au paragr. 4.1.6 avec fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.14.7 de la longueur indiquée au tableau VI. Deux étiquettes doivent être cousues au sac de poche intérieure en filet, une étiquette d'identification et une étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage, comme il est illustré sur le dessin n° 4.
- Poches tempête inférieures Le parka doit comporter deux poches tempête sur le 4.3.2.5 bas du devant avec rabat et fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.14.4 et de la longueur indiquée au tableau VI. Les curseurs doivent tous comporter des tirettes en ruban conforme au paragr. 4.3.12. Les curseurs doivent se trouver près du centre du devant lorsque les fermetures à glissière sont fermées. L'intérieur des poches confectionné conformément au patron doit être doublé de molleton conforme au paragr. 4.1.4. Les poches doivent être façonnées et dimensionnées conformément au patron.
- Sous-patte de fermeture et rabats tempête du devant La sous-patte de 4.3.2.6 fermeture du devant doit comporter deux fermetures à glissière moulées par injection, de la longueur indiquée au tableau VI. L'une sert à fermer le devant, l'autre, à fixer les doublures amovibles. La fermeture à glissière du devant du parka, conforme au paragr. 4.1.14.1, doit être insérée de façon que les curseurs et le tirant en caoutchouc conforme au paragr. 4.1.15 se trouvent sur le devant gauche et le tube sur le devant droit. Les curseurs doivent tous comporter des tirettes en ruban conforme au paragr. 4.3.12. Le rabat tempête du devant gauche doit comporter six parties femelles de boutons-pression conformes au paragr. 4.1.20 qui s'alignent sur les parties mâles du rabat tempête du devant droit, conformément au dessin n° 4 et n° 5. Une moitié de fermeture à glissière doit être cousue à la parementure droite et l'autre moitié à la parementure gauche afin de fixer la doublure amovible. Comme il est illustré sur le dessin nº 5, la moitié fixée à la parementure de devant droite,

conforme au paragr. 4.1.14.2, doit comporter le boîtier et le curseur et doit commencer à 2 cm en dessous de la couture de l'encolure, quelle que soit la taille, et la moitié fixée à la parementure de devant gauche, conforme au paragr. 4.1.14.3, doit comporter le tube et doit commencer à 2 cm en dessous de la couture de l'encolure. Les extrémités inférieures des fermetures à glissière doivent être fixées au moyen d'une bride d'arrêt conformément au dessin n° 5. Une boucle pour stylo externe, confectionnée avec une seule épaisseur de tissu de base et mesurant 2 cm une fois pliée en deux, doit être cousue au niveau de la poitrine du côté gauche seulement, directement sous le rabat tempête, entre ce dernier et la fermeture à glissière. La boucle pour stylo doit être dimensionnée et placée conformément au patron et aux dessins.

- 4.3.3 Coutures latérales – Les coutures latérales doivent comporter, de l'emmanchure à l'ourlet, une fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.14.6, de la longueur indiquée au tableau VI. Les extrémités inférieures de la fermeture à glissière doivent être fixées à l'aide d'une bride d'arrêt, conformément aux dessins nº 3 et 4. Une fois posée, la fermeture à glissière doit être recouverte par le tissu de base. Chaque fermeture à glissière doit comporter trois curseurs. Les deux curseurs situés près de l'emmanchure doivent être disposés en position corps à corps, et le troisième curseur doit s'ouvrir de bas en haut, comme il est illustré sur le dessin nº 3. Les curseurs doivent tous comporter des tirettes en ruban conforme au paragr. 4.3.12. Six parties femelles de boutons-pression conformes au paragr. 4.1.20 doivent être fixées sur le manteau et placés selon les patrons, afin de fixer la doublure, comme il est illustré sur le dessin n° 3. Le ruban de scellage, le cas échéant, doit se prolonger dans les parementures des ourlets de devant et de dos afin que les extrémités du ruban ne soient pas visibles, conformément au dessin n° 3. Une patte de fermeture en élastique conforme au paragr. 4.3.13 doit être placée au niveau de l'ourlet de chaque couture latérale conformément au dessin n° 3, d.
- 4.3.4 Col – Le col doit être confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2. Il doit comporter trois parties mâles de boutons-pression conformes au paragr. 4.1.20 afin de fixer les capuchons amovibles. Un morceau de partie boucles de ruban autoagrippant conforme au paragr. 4.1.16 de 3.5 cm x 2.5 cm doit être centré sous chaque bouton-pression.
- 4.3.5 <u>Capuchon amovible ordinaire</u> – Le capuchon ordinaire, illustré sur le dessin nº 7, doit être confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2, et toutes les coutures doivent être scellées. Il doit être fixé au col à l'aide de trois boutons-pression conformes au paragr. 4.1.20, les parties femelles étant fixées au capuchon et les parties mâles correspondantes, au col. Un morceau de partie crochets de ruban autoagrippant conforme au paragr. 4.1.16 de 3.5 cm x 2.5 cm doit

être centré sous chaque bouton-pression. Le centre du devant doit comporter une fermeture à ruban autoagrippant à crochets et à boucles conforme au paragr. 4.1.16. Le devant gauche doit comporter, à l'intérieur, deux morceaux de partie boucles placés de chaque côté d'un morceau de partie crochets. Le devant droit doit comporter, à l'extérieur, deux morceaux de partie crochets placés de chaque côté d'un morceau de partie boucles. Les morceaux de ruban autoagrippant à crochets et à boucles des devants gauche et droit doivent tous être espacés de 0.65 cm, conformément au dessin nº 7. Un cordon élastique conforme au paragr. 4.1.11 doit être inséré dans la coulisse, passé par l'œillet conforme au paragr. 4.1.21 ayant un diamètre intérieur de 5 à 6 mm puis glissé dans le dispositif de blocage de grandes dimensions conforme au paragr. 4.1.12.1, conformément au dessin n° 7. Le cordon doit ensuite être noué, et son extrémité libre doit être insérée dans la coulisse. Aucune longueur excédentaire de cordon élastique ne doit pas dépasser lorsque le capuchon est complètement détendu et étiré. Une étiquette indiquant la taille du capuchon doit être cousue sur la parementure arrière au niveau du milieu du dos, centrée sur la parementure ou fixée dans la couture de la parementure devant comme il est illustré sur le dessin nº 7. Le capuchon doit être façonné et dimensionné conformément au patron et à l'échantillon réglementaire.

- 4.3.6 Manches et poignets – Le parka doit comporter des manches en trois pièces avec poche au haut, confectionnées en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2. Les coutures de manche, à l'exception de la couture de dessous de bras, doivent être surpiquées à 2 mm du bord. Une pièce de ruban gros-grain conforme au paragr. 4.1.17 de 2.5 cm de largeur munie d'un bouton-pression doit être repliée et fixée solidement dans la couture entre le poignet et la manche afin de fixer la doublure, comme il est illustré sur le dessin n° 5. Chaque manche doit comporter une patte d'ajustement de 9 cm avec un morceau de partie crochets de ruban autoagrippant de 4.5 cm x 2.5 cm. Le poignet doit mesurer 4 cm de largeur et comporter un morceau de partie boucles de ruban autoagrippant de 12 cm x 2.5 cm afin de fixer la patte d'ajustement. Le poignet doit être partiellement élastifié à l'aide d'un élastique conforme au paragr. 4.1.13 de 4 cm de largeur, et la partie élastifiée du poignet doit comporter deux rangées de surpiqures afin d'assujettir l'élastique. Les manches et les poignets doivent être façonnés et dimensionnés conformément au patron et à l'échantillon visuel.
- 4.3.7 Pattes d'épaule – Les pattes d'épaule doivent être façonnées et dimensionnées conformément au patron et au dessin nº 5 et confectionnées à partir de deux épaisseurs de tissu de base conforme au paragr. 4.1.2. Elles doivent être cousues aux têtes de manche et placées conformément au patron et à l'échantillon visuel. Elles doivent être fixées aux épaules du parka à l'aide d'un bouton-pression

conforme au paragr. 4.1.20. Se reporter au tableau VIII pour la longueur finie en fonction de la taille.

4.3.8 Poches de haut de manche – Chaque manche doit comporter dans sa partie supérieure une poche confectionnée en tissu de base avec une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.14.5. Le curseur doit faire face à l'épaule lorsque la fermeture à glissière est fermée, comme il est illustré sur le dessin n° 2. Les curseurs doivent tous comporter des tirettes en ruban conforme au paragr. 4.3.12. Le pourtour de la fermeture à glissière doit comporter deux rangées de surpiqures exécutées à 2 mm et à 6 mm du bord. La poche doit être cousue à la manche et surpiquée à 2 mm du bord, et les coutures doivent être scellées de manière appropriée afin d'assurer l'étanchéité. Les poches de haut de manche doivent être confectionnées conformément au patron et aux dessins de la présente spécification.

- Les rabats escamotables du devant et du dos doivent être confectionnés à partir d'une seule épaisseur de tissu de base, pliée en deux, avec les bords non finis repliés et cousus. Les dimensions finies du rabat escamotable du devant doivent être de 13 cm de longueur x 6.5 cm de largeur et celles du rabat du dos doivent être de 30.5 cm de longueur x 10 cm de largeur. Une pièce réfléchissante avec mention « Police » conforme au paragr. 4.1.8 doit être cousue sur le dessus de chaque rabat. Les extrémités des pièces réfléchissantes doivent être repliées avant d'être cousues.

4.3.9

Des morceaux de partie boucles de ruban autoagrippant conforme au paragr. 4.1.16 doivent être fixés sous chaque rabat escamotable pour permettre de les placer en position relevée (escamotée). Tous les rabats escamotables doivent être confectionnés conformément au dessin n° 6.

Rabats escamotables dotés d'une pièce réfléchissante avec mention « Police »

- Insignes d'épaule Des insignes d'épaule de la GRC conformes au paragr. 4.1.9 4.3.10 doivent être cousus aux poches de haut de manche seulement et non aux manches. L'insigne doit être centré sur la tête de manche et cousu à 2.5 cm sous la couture de la tête de manche par une rangée de piqûres, conformément à l'échantillon visuel.
- Bride de suspension Une bride de suspension de 6 cm de longueur doit être 4.3.11 confectionnée en ruban gros-grain conforme au paragr. 4.1.17 de 6 mm de largeur et centrée sur l'encolure, conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.12 Tirette en ruban pour fermeture à glissière – Toutes les tirettes en ruban doivent être confectionnées de ruban gros-grain 1 cm de largeur conforme au paragr. 4.1.17. La tirette en ruban doit être insérée dans l'orifice de la tirette de la fermeture à glissière de façon à pouvoir être retirée et remise en place facilement

sans être endommagée. La tirette en ruban doit avoir une longueur finie de 5 cm \pm 0.5 cm une fois fixée à la fermeture à glissière.

- 4.3.13 Patte de fermeture de la couture latérale – Une patte de fermeture, confectionnée à partir d'un morceau d'élastique conforme au paragr. 4.1.13 de 2.5 cm de largeur plié en deux de manière à mesurer 9 cm \pm 0.5 cm de longueur finie, doit être cousue au bas du dos à l'ourlet, près de la couture latérale, de façon à se rabattre vers le devant. Elle doit comporter la partie femelle d'un bouton-pression. La partie mâle correspondante doit être posée sur l'ourlet du devant du parka.
- 4.3.14 **Étiquette d'identification** – Chaque parka doit comporter une étiquette vierge durable de 7.5 cm x 2 cm, fixée séparément sous l'étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage, où l'utilisateur pourra inscrire son nom.
- 4.3.15 Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage – Chaque parka doit comporter une étiquette durable, cousue au bas du sac de la poche intérieure, conformément au dessin nº 4. Le texte doit être inscrit avec de l'encre permanente de couleur contrastante qui peut résister à 50 lavages sans présenter de changement d'aspect. Tout le texte doit être inscrit dans une police de caractères de taille 6, sauf le numéro d'article de la GRC et la taille, qui doivent être inscrits dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. L'étiquette doit comporter les renseignements suivants, en anglais et en français :
 - 1. Nom de l'article en anglais, conformément au paragr. 1.1.
 - 2. Nom de l'article en français, conformément au paragr. 1.1.
 - 3. Numéro d'article de la GRC, voir les documents contractuels (p. ex. 5030 000).
 - 4. Taille de l'article et stature, indiquées conformément à la désignation des tailles dans les documents contractuels, en anglais et en français (p. ex. L/R -G/R).
 - 5. Date de confection, en format numérique année/mois (p. ex. 2001/11).
 - 6. Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).
 - 7. Renseignements indiqués ci-dessous.

Machine wash - warm (40°C)	Laver à la machine – à l'eau tiède (40 °C)
Do Not use fabric softener or chlorine bleach	Ne pas utiliser d'agent assouplissant ni d'agent de blanchiment
Tumble dry- medium (Do Not use dryer sheets)	Sécher par culbutage – à température moyenne (Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)
Steam iron - low	Repasser à la vapeur – à température basse
Dry clean - If professionally dry cleaned request clear distilled solvent rinse; request spray repellent.	Nettoyer à sec – demander un rinçage avec un solvant distillé clair et un traitement à l'aide d'un produit hydrofuge en aérosol
Further care instructions: See Ordering Guide.	Instructions d'entretien supplémentaires : Voir le guide de commande

- 4.3.15.1 Étiquette de marquage capuchon Chaque capuchon doit comporter une étiquette durable cousue sur la parementure du capuchon du côté droit, comme il est illustré sur le dessin n° 7. Les renseignements ci-dessous doivent être inscrits sur l'étiquette avec une police de caractères de 8 points minimum.
 - Taille de l'article, combinant la désignation de la taille indiquée dans les documents contractuels, en anglais et français (p. ex. L/XL – G/TG).
- 4.3.16 Fiche d'instructions - Chaque parka fini doit être accompagné d'une fiche d'instructions, pliée et insérée dans la poche poitrine intérieure. La fiche doit fournir, en anglais et en français, les renseignements donnés à l'annexe B qui fait partie de la présente spécification.

5. Capuchon pour temps froid

5.1 Confection

5.1.1 Piqures, coutures et scellage des coutures – Les piqures et les coutures doivent être exécutées au point noué et doivent comporter au moins 3 et au plus 4 points par centimètre. Les extrémités des piqures doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqures. Les endroits où les coutures et les points pénètrent le tissu de base doivent être scellés de façon permanente à l'intérieur à l'aide du ruban de scellage approprié conforme au paragr. 4.1.3. Il faut s'assurer que les chevauchements de ruban aux croisements des coutures soient doublement recouverts et solidement collés pour en assurer l'étanchéité. Les coutures scellées présentant des signes de décollement ou d'écaillage ou les coutures non collées entraîneront un rejet.

5.1.2 Capuchon pour temps froid - Le capuchon pour temps froid offert en taille combinée doit être confectionné conformément au patron et au dessin n° 8. Il est conçu pour comporter un rabat tempête (extension) avec une bordure de fourrure amovible et une fermeture sur le devant à ruban autoagrippant à crochets et à boucles conforme au paragr. 4.1.16. Le devant gauche doit comporter, à l'intérieur, deux morceaux de partie boucles placés de chaque côté d'un morceau de partie crochets. Le devant droit doit comporter, à l'extérieur, deux morceaux de partie crochets placés de chaque côté d'un morceau de partie boucles. Les morceaux de ruban autoagrippant à crochets et à boucles des devants gauche et droit doivent tous être espacés de 0.65 cm, conformément au dessin nº 8. La partie extérieure doit être confectionnée en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2, et toutes les coutures doivent être scellées. Une épaisseur de matériau isolant conforme au paragr. 4.1.7 doit être fixée au matériau de base conforme au paragr. 4.1.2. Le capuchon doit etre doublé avec la doublure en molleton conforme au paragr. 4.1.4. Le capuchon doit être confectionné de manière à permettre l'ajustement en hauteur et en largeur, avec un cordon élastique conforme au paragr. 4.1.11 et des dispositifs de blocage conformes au paragr. 4.1.12.2. Un œillet conforme au paragr. 4.1.21 ayant un diamètre intérieur de 5 à 6 mm doit être fixé sur chaque côté du devant du capuchon pour insérer le cordon élastique. Un œillet plus gros conforme au paragr. 4.1.21 ayant un diamètre intérieur de 7 à 8 mm doit être fixé au centre du dos du capuchon, sous le rabat arrière, comme il est indiqué sur le patron. Des cordons élastiques doivent être enfilés dans les coulisses et retenus à l'aide de dispositifs de blocage, conformément au dessin n° 8. Aucune longueur excédentaire de cordon élastique ne doit pas dépasser lorsque le capuchon est complètement détendu et étiré. Le rabat tempête du capuchon doit être confectionné conformément au patron et comporter une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.14.8 pour fixer la bordure de fourrure amovible. La bordure de fourrure conforme au paragr. 4.1.10 doit comporter une triplure en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2, fixée au canevas de la bordure. La moitié d'une fermeture à glissière doit être fixée à la parementure du devant pour fixer la bordure de fourrure, l'autre moitié étant fixée à l'intérieur du rabat tempête du capuchon. Cinq parties mâles de boutons-pression conformes au paragr. 4.1.20 doivent être centrées et espacés uniformément sur la parementure et fixées au tissu de base uniquement. Les parties femelles correspondantes doivent être fixées au rabat tempête du capuchon. Le capuchon doit être fixé au col à l'aide de parties femelles de boutons-pression conformes au paragr. 4.1.20 posées à travers toutes les épaisseurs. Au centre dos, un morceau de partie crochets de ruban autoagrippant conforme au paragr. 4.1.16 de 3.5 cm x 2.5 cm doit être cousu sous la partie femelle de bouton-pression. Sur les côtés, un morceau de partie crochets de ruban autoagrippant de 6 cm x 2.5 cm doit être cousu sous les deux parties femelles de boutons-pression placées conformément au patron. Une étiquette conforme au paragr. 5.1.3 indiquant le numéro d'article et la taille du capuchon doit être cousue sur la parementure arrière au niveau du milieu du dos, centrée sur la parementure ou fixée dans la couture de la parementure devant comme il est illustré sur le dessin nº 8.

- 5.1.3 **<u>Étiquette de marquage – capuchon pour temps froid – Chaque capuchon doit</u>** comporter une étiquette durable cousue sur la parementure du capuchon du côté droit conformément au dessin nº 8. Les renseignements ci-dessous doivent être inscrits sur l'étiquette avec une police de caractères de 8 points minimum.
 - 1. Numéro d'article de la GRC, voir les documents contractuels (p. ex. 3900 000).
 - 2. Taille de l'article, combinant la désignation de la taille indiquée dans les documents contractuels, en anglais et français (p. ex. L/XL – G/TG).

Dispositions relatives à l'assurance de la qualité 6.

- Responsabilité des inspections Sauf indication contraire dans le contrat, il 6.1 incombe à l'entrepreneur de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai commerciales indépendantes.
- 6.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 6.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés ; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

- 7. Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures (Se reporter au tableau des mesures et au dessin nº 1.)
 - 7.1 Tour de poitrine (circonférence totale) – Lorsque le parka repose à plat, le tour de poitrine est la distance mesurée d'un côté à l'autre au point le plus bas de l'emmanchure, multipliée par deux. (A)
 - 7.2 Circonférence au bas (circonférence totale) – Lorsque le parka repose à plat, la circonférence au bas est la distance mesurée d'un côté à l'autre au bas, multipliée par deux. (B)
 - 7.3 Longueur du devant – La longueur est la distance mesurée du haut du col jusqu'à l'ourlet. (C)
 - 7.4 Longueur du côté - La longueur du côté est la distance mesurée de la base de l'emmanchure jusqu'à l'ourlet. (D)
 - 7.5 Pleine largeur à l'épaule – La pleine largeur à l'épaule est la distance mesurée à la couture d'épaule, de l'encolure jusqu'à l'emmanchure. (E)
 - 7.6 Longueur du dessus de manche – La longueur du dessus de manche est la distance mesurée de l'emmanchure, à la couture d'épaule, jusqu'au haut bord inférieur du poignet. (F)
 - 7.7 Longueur du dessous de manche - La longueur du dessous de manche est la distance mesurée sous la manche, de l'emmanchure jusqu'au haut bord inférieur du poignet. (G)
 - 7.8 Circonférence au poignet (détendu) – La circonférence au poignet est la distance mesurée au bord inférieur de la manche, multipliée par deux. (H)
 - 7.9 Circonférence au coude - La circonférence au coude est la distance mesurée d'un côté à l'autre de la manche, en ligne avec la couture de la pièce de manche (au coude), multipliée par deux. (J)
 - 7.10 Longueur du dos - La longueur du dos est la distance mesurée du bas du col jusqu'à l'ourlet. (K)
 - Largeur du dos Lorsque le parka repose à plat, la largeur du dos est la distance 7.11 mesurée d'une emmanchure à l'autre le long de la couture de l'empiècement. (L)

7.12 Longueur du col est la distance mesurée le long de la couture, d'un côté de fermeture à glissière à l'autre. (M)

						Table	san des mes	Tableau des mesures – Parka pour intempéries	our intem	iéries					
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	ATION AILLE	MENSUI	MENSURATIONS					Ž.	MESURES DU VÊTEMENT	U VÊTEME)	TN				
Stature	Taille	Poi	Poitrine	Tour de		Longueur	Longueur	Pleine	Longueur	Longueur de manche	Circon-	Circon-	Longueur	Largeur	Longueur du
		od	cm	poitrine	ference au bas	du devant (haut du col à ourlet)	de couture latérale (emman- chure à ourlet)	largeur à l'épaule (couture d'épaule, encolure à emmanchure)	Dessus (couture d'épaule à poignet)	Dessous (emman- chure à poignet)	férence au poignet	férence au coude	du dos (bas du col à ourlet)	sop np	col (côté de fermeture à glissière à l'autre)
T Court	2TP	31 - 33	79 – 84	109.5	111.5	74	44	14	53.25	49.5	24	44.5	73	39.5	47
	$\mathrm{d}\mathrm{L}$	34 - 36	86 - 91	117	119	92	45	15	55	50.5	25	47	75	42.5	49
	Ь	37 – 39	94 – 99	124.5	126.5	78	46	16	56.75	51.5	76	49.5	77	45.5	51
	М	40 – 42	102 - 107	132	134	80	47	17	58.5	52.5	27	52	62	48.5	53
	Ð	43 – 45	109 - 114	139.5	141.5	82	48	18	60.25	53.5	28	54.5	81	51.5	55
	$_{ m DL}$	46 – 48	117 - 122	147	149	84	49	19	62	54.5	67	22	83	54.5	57
	2TG	49 – 51	124 - 129	154.5	156.5	98	50	20	63.75	55.5	30	59.5	85	57.5	59
	3TG	52 – 54	132 - 137	162	164	88	51	21	65.5	56.5	31	62	87	60.5	61
	4TG	55 – 57	140 - 145	169.5	171.5	06	52	22	67.25	57.5	32	64.5	68	63.5	63
	5TG	98 - 85	147 - 152	177	179	92	23	23	69	58.5	33	<i>L</i> 9	91	66.5	99
Court	2TP	31 - 33	79 – 84	109.5	111.5	62	46	14	57.25	53.5	24	44.5	78	39.5	47
	$\mathrm{d}\mathrm{L}$	34 - 36	86 - 91	117	119	81	95	15	65	54.5	25	47	80	42.5	49
	Ь	37 – 39	94 – 99	124.5	126.5	83	51	16	60.75	55.5	76	49.5	82	45.5	51
	M	40 - 42	102 - 107	132	134	85	52	17	62.5	56.5	27	52	84	48.5	53
	Ð	43 – 45	109 - 114	139.5	141.5	87	23	18	64.25	57.5	28	54.5	98	51.5	55
	5L	46 - 48	117 - 122	147	149	68	54	19	99	58.5	56	25	88	54.5	57
	2TG	49 – 51	124 - 129	154.5	156.5	91	22	20	67.75	59.5	30	5.65	06	57.5	59
	31G	52 – 54	132 - 137	162	164	93	99	21	69.5	60.5	31	62	92	60.5	61
	4TG	55 – 57	140 - 145	169.5	171.5	95	25	22	71.25	61.5	32	64.5	94	63.5	63
	SLS	98 - 85	147 - 152	177	179	26	89	23	73	62.5	33	<i>L</i> 9	96	66.5	65
	TOLÉR	TOLÉRANCES \pm		3	3	2	1.5	1	1.5	1.5	1	2	2	1	1
EMPLAC	EMENT MES	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES	SE DES	A	В	С	Q	Э	F	Ð	Н	ſ	K	Т	M
REMAROL	IE: Toute	es les mesur	es sont en ce	ntimètres,	sauf indica	REMARQUE: Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire.	<u>်</u>								

MARQUE: Toutes les mesures sont en centimetres, sauf indication contraire.

						Table	au des mes	Tableau des mesures – Parka pour intempéries	our intem	véries					
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	ATION AILLE	MENSUI	MENSURATIONS					X	MESURES DU VÊTEMENT	J VÊTEMEÌ	LX				
Stature	Taille	Poi	Poitrine	Tour de	Circon-	Longueur	Longueur	Pleine	Longueur	Longueur de manche		Circon-		Largeur	Longueur du
		od	cm	poitrine	férence au bas	du devant (haut du col à ourlet)	de couture latérale (emman- chure à ourlet)	largeur à l'épaule (couture d'épaule, encolure à emmanchure)	Dessus (couture d'épaule à poignet)	Dessous (emman- chure à poignet)	férence au poignet	férence au coude	du dos (bas du col à ourlet)	sop np	col (côté de fermeture à glissière à l'autre)
Régulier	2TP	31 - 33	79 – 84	109.5	111.5	84	54	14	61.25	57.5	24	44.5	83	39.5	47
	TP	34 - 36	86 - 91	117	119	98	55	15	63	58.5	25	47	85	42.5	49
	d	37 – 39	94 – 99	124.5	126.5	88	99	16	64.75	5.65	26	49.5	87	45.5	51
	M	40 – 42	102 - 107	132	134	06	57	17	66.5	5.09	27	52	68	48.5	53
	Ð	43 – 45	109 - 114	139.5	141.5	92	58	18	68.25	61.5	28	54.5	91	51.5	55
	ÐІ	46 – 48	117 - 122	147	149	94	65	19	20	62.5	29	25	93	54.5	57
	2TG	49 – 51	124 - 129	154.5	156.5	96	09	20	71.75	63.5	30	5.65	95	57.5	59
	31G	52 – 54	132 - 137	162	164	86	61	21	73.5	64.5	31	62	26	60.5	61
	4TG	25 – 57	140 - 145	169.5	171.5	100	62	22	75.25	65.5	32	64.5	66	63.5	63
	5TG	9 - 85	147 - 152	177	621	102	63	23	LL	5.99	33	<i>L</i> 9	101	66.5	99
Long	2TP	31 - 33	79 – 84	109.5	111.5	68	65	14	65.25	61.5	24	44.5	88	39.5	47
	TP	34 - 36	86 - 91	117	119	91	09	15	29	62.5	25	47	06	42.5	49
	d	37 – 39	94 – 99	124.5	126.5	93	61	16	68.75	63.5	26	49.5	92	45.5	51
	M	40 - 42	102 - 107	132	134	95	62	17	70.5	64.5	27	52	94	48.5	53
	Ð	43 – 45	109 - 114	139.5	141.5	26	63	18	72.25	65.5	28	54.5	96	51.5	55
	$_{ m LC}$	46 - 48	117 - 122	147	149	66	64	19	74	6.59	56	23	86	54.5	57
	2TG	49 – 51	124 - 129	154.5	156.5	101	65	20	75.75	67.5	30	59.5	100	57.5	59
	3TG	52 - 54	132 - 137	162	164	103	99	21	77.5	5.89	31	62	102	60.5	61
	4TG	55 – 57	140 - 145	169.5	171.5	105	<i>L</i> 9	22	79.25	5.69	32	64.5	104	63.5	63
	5TG	98 - 85	147 - 152	177	621	107	89	23	81	70.5	33	<i>L</i> 9	106	66.5	65
	TOLÉR	TOLÉRANCES \pm		3	3	2	1.5	1	1.5	1.5	1	2	2	1	1
EMPLAC	EMENT MES	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES	SE DES	A	В	С	D	Ξ	币	Ð	Н	ſ	K	Т	M
REMAROU	TE: Toute	as les mesur	es sont en ce	ntimètres.	sauf indica	BEMAROITE : Toutes les mesures sont en centimètres sant indication contraire	a								

REMARQUE: Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire.

REMARQUE: Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire.

TABLEAU I Propriétés du tissu de base stratifié (avec membrane IEPT et support tricot)

	Essai	Méthode d'essai	Durée	Valeur min. du tissu de base I
1	Résistance des textiles	CAN/ONGC-4.2, n° 49-99	- État initial	13 mm max.
	à la diffusion de	(R2013), option 1	- Après 5 lavages	
	vapeur d'eau	*Voir la procédure d'essai nº 1*	- Après vieillissement (70 °C	
	•	•	et HR de 95 % pendant	
			168 h)	
2	Résistance à l'eau	CAN/ONGC-4.2, n° 26.5-M89	- État initial	1240.2 kPa
	sous pression	(R2013	- Après 5 lavages	
	hydrostatique	*Voir la procédure d'essai nº 2*		
3	Essai de pénétration	CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010	- État initial	Aucune fuite
	d'eau sous faible pression	*Voir la procédure d'essai nº 3*		
		ASTM D2097-03 (2010)	- Après flexion à froid	Aucune fuite
		Voir la procédure d'essai nº 4	Chaîne et Trame	
4	Essai de pénétration	BS 3424: Part 26: 1990	- État initial	Aucune fuite
	d'eau sous haute	Méthode 29A		
	pression	*Voir la procédure d'essai nº 5		
		BS 3424: Part 26: 1990	- Après traitement à l'essence	Aucune fuite
		Méthode 29A	sans plomb	
		*Voir la procédure d'essai nº 6		
		BS 3424: Part 26: 1990	- Après traitement à	Aucune fuite
		Méthode 29A	l'insecticide DEET en format	
		*Voir la procédure d'essai nº 6	crème	
		BS 3424: Part 26: 1990	- Après traitement à la sueur	Aucune fuite
		Méthode 29A	synthétique	
		*Voir la procédure d'essai nº 7		
5	Résistance à	ASTM D3886-99 (R2015)	- 3200 cycles	Aucune
l'abrasion Procédure : utiliser du papier			défaillance	
		émeri nº 0		
		*Voir la procédure d'essai nº 8		
CO	UTURES			
6a	Durabilité du ruban de	CAN/ONGC -4.2, n° 26.3-2010	- État initial	Aucune fuite
	scellage	*Voir la procédure d'essai nº 9		
6b		CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010	- Après 10 cycles de lavage	Aucune fuite
		*Voir la procédure d'essai nº 10		
6c		CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010	- Après 10 cycles de	Aucune fuite
		*Voir la procédure d'essai nº 11	nettoyage à sec	
7	Décollement	Examen visuel	- Examen après chaque	Aucun
			méthode, 6a à 6c	décollement
8	Résistance au pelage	ASTM D413-98 (2017)		8 N/23mm
	N/23 mm	, ,		minimum

PROCÉDURES D'ESSAI POUR LE TABLEAU I

- 1. Le côté tricot du tissu stratifié doit faire face à l'eau. Les essais doivent être effectués conformément à la norme CAN/ONGC-4.2, méthode 49-99, option n° 1. Les échantillons doivent être conditionnés à 21 ± 1 °C (69.8 ± 2 °F) et à une humidité relative de 65 ± 2 %. Le spécimen doit être placé environ à mi-chemin entre le flux d'air sec et la cellule d'eau. Quatre spécimens doivent être testés pour chaque condition. Les essais doivent être effectués à l'état initial, après 5 lavages selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.
- 2. La pression d'eau doit être appliquée sur le côté tricot du tissu stratifié. Un taffetas de retenue conforme à la norme MIL-C-21852F-TYPE III-CLASS1 PART#WJAAGNA doit être placé au-dessus de l'échantillon contre l'endroit du tissu stratifié. Les essais doivent être effectués à l'état initial, après 5 lavages selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.
- 3. Le côté tricot du tissu stratifié doit être en contact avec l'eau. La pression hydrostatique doit être de 13.78 kPa (2.0 lb/po²) et être maintenue pendant 3 minutes. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre. L'essai peut être effectué à l'aide de tout appareil qui teste la surface du spécimen à pression équivalente. En cas d'écart, l'appareil décrit dans la norme FED-STD-191A, Méthode 5516 doit être utilisé.
- 4. Dix spécimens de chaîne et dix spécimens de trame de 8.26 cm x 11.43 cm (3.25 po x 4.5 po) doivent être sélectionnés dans chaque unité d'échantillonnage. La direction d'essai correspond à la dimension de 8.26 cm (3.25 po). Les spécimens doivent subir 20 000 cycles de flexion conformément à la norme ASTM D2907-03 (2010), comme suit : marquer le côté tricot de chaque spécimen avec deux lignes à 4.32 cm (1.7 po) d'écart, perpendiculaires à la direction d'essai. L'espace entre les lignes est la zone d'essai qui doit être centrée sur le côté tricot du spécimen. Envelopper les spécimens autour des pistons en pleine extension avec le côté tricot vers l'extérieur. Les lignes de la zone d'essai doivent se rencontrer de manière uniforme et doivent s'aligner avec les bords des pistons. Fixer le spécimen à l'aide de pinces en s'assurant que ces dernières ne sont pas dans la zone d'essai. Vérifier le bon étirement et la tension du spécimen (des plis peuvent causer des flexions incorrectes). La distance entre les pistons doit être de 4.32 cm (1.7 po) en position ouverte et de 1.27 cm (0.5 po) en position fermée, mesurée entre le bas du piston supérieur et le haut du piston inférieur. Placer l'appareil ainsi monté avec les spécimens dans une chambre d'essai à - 31.67 \pm 1 °C (- 25 \pm 2 °F) pour une période de conditionnement d'une heure, puis soumettre aux flexions dans la chambre d'essai à -31.67 \pm 1 °C (-25 \pm 2 °F). Après l'essai de flexion, faire l'essai de perméabilité à l'eau selon la procédure d'essai n° 3, sauf que l'orifice de l'appareil d'essai doit être modifié pour tenir compte de la plus petite taille des spécimens.

- 5. La pression d'eau doit être appliquée sur le côté tricot du tissu stratifié, depuis le bas du spécimen. La pression maximale de 172.25 kPa (25 lb/po²) doit être atteinte en 2 minutes ± 20 secondes et être appliquée pendant 5 minutes. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai.
- 6. Placer un morceau de papier buvard de 15.24 cm x 15.24 cm (6 po x 6 po) sur une surface plane et recouvrir d'un spécimen de 25.4 cm x 25.4 cm (10 po x 10 po), endroit vers le haut. Peser $2.0 \pm 0.1 \,\mathrm{g} \,(0.07 \pm 0.004 \,\mathrm{oz})$ de contaminant solide ou pipeter $2.0 \,\mathrm{mL}$ (0.07 oz liq.) d'un contaminant liquide. Placer le contaminant au centre du spécimen et recouvrir d'un morceau de papier cristal de 15.24 cm x 15.24 cm (6 po x 6 po). Placer un poids de 1.81 kg (4 lb) sur le papier cristal par-dessus la zone contaminée. Laisser le poids reposer sur le spécimen pendant 30 minutes. Retirer le poids et le papier cristal et laisser le spécimen reposer pendant 30 autres minutes. Essuyer tout excès de contaminant avec un autre morceau de papier buvard et faire l'essai de pénétration d'eau selon la procédure n° 6, sauf que la pression de l'eau doit être appliquée pendant 3 minutes.
- 7. Un spécimen par unité d'échantillonnage doit faire l'objet d'un essai de pénétration d'eau après une exposition à la sueur synthétique. Le spécimen ne doit pas avoir un diamètre inférieur à 15.24 cm (6 po). Les coupelles d'essai doivent pouvoir recevoir des spécimens de cette taille et avoir une profondeur d'au moins 2.5 cm (1 po). Les coupelles doivent être scellées pour empêcher les fuites. La solution doit être en contact avec le côté tricot du tissu stratifié.

La sueur synthétique est préparée en mélangeant les ingrédients suivants dans 500 mL d'eau distillée:

3 g de chlorure de sodium

1 g de protéine prédigérée

1 g de propionate de n-propyle

0.5 g de lécithine (phosphatidylcholine)

La protéine prédigérée doit contenir les acides aminés suivants :

Substance	Milligrammes (mg)
Lysine	82.5
Histidine	27.5
Arginine	40.0
Acide aspartique	72.5
Thréonine	42.5
Sérine	50.0
Acide glutamique	197.5

Proline	92.5
Glycine	22.5
Alanine	28.7
Cystine	4.7
Valine	66.2
Méthionine	30.0
Isolencine	53.8
Leucine	87.5
Tyrosine	51.3
Phénylalanine	48.8
Tryptophane	18.8

La solution doit être maintenue sous agitation et chauffée à 50 ± 1 °C, puis recouverte et refroidie à environ 35 °C.

Agiter la solution de telle sorte que toutes les particules solides soient en suspension dans la solution, puis verser la solution dans la coupelle d'essai. La coupelle doit être inversée pour que la transpiration synthétique touche au spécimen.

Après 48 heures de contact avec la solution, le spécimen doit être retiré de la coupelle, rincé à l'eau tiède, séché et testé pour la pénétration d'eau selon la procédure d'essai n° 6, sauf que la pression de l'eau doit être appliquée pendant 3 minutes.

- 8. Procédure de la méthode ASTM D3886-99 (R2015): Utiliser du papier émeri n° 0. Poncer le côté tricot, avec un mouvement d'abrasion multidirectionnel. Changer d'abrasif après tous les 300 cycles ou l'échec d'un spécimen. La pression d'air sous le diaphragme doit être de 4 lb/po², et la charge sur la plaque abrasive doit être de 1 lb. Il y a échec s'il y a rupture du contact électrique.
- 9. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés avant l'essai du cycle de lavage, et les spécimens doivent rester étanches à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source de l'eau.
- 10. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés après 10 cycles de lavage domestiques, et les spécimens doivent rester imperméables à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le

haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source de l'eau. L'essai de lavage doit être réalisé selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.

11. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés après 10 cycles de nettoyage à sec, et les spécimens doivent rester étanches à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source d'eau.

TABLEAU II Propriétés du tissu de base stratifié (bleu marine foncé)

	E	XIGENCES		MÉTHODE D'ESSAI
1	Masse (tissu stratifié)	205 g/m ² (maxi	,	 CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (R2013) OU ASTM D3776/D3776M-09a (2017)
2	Solidité de la couleur à la lumière – Lampe à arc au xénon	•	3 ou mieux, par rapport à un n exposé du même tissu	ISO 105-B02:2014, méthode 4, exposition B, 160 heures
3	Solidité de la couleur au frottement	À sec : Au mouillé :	Échelle de gris 4 ou supérieure Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/ONGC-4.2 n° 22-2004 (R2013) OU • ISO 105-X12:2016
4	Solidité de la couleur au blanchissage	Changement de couleur : Tachage :	Échelle de gris 4.5 ou supérieure Échelle de gris 3 ou supérieure	 CAN/ONGC-4.2 n° 19.1-2004 (R2013) essai 2A OU AATCC 61-2013
5	Changement dimensionnel au blanchissage – Après 5 cycles:	Chaîne : Trame :	3% max 3% max	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D1
6	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :	680.0 Newton (min) 580.0 Newton (min)	• CAN/ONGC-4.2 n° 9.2-M90 (R2013) OU • ASTM D5034-09 (2013)
7	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :	18.0 Newton (min) 20.0 Newton (min)	 CAN/ONGC-4.2 n° 12.3-2005 (R2013) OU ISO 13937-1:2000 OU ASTM D1424-09 (2013)
8	Résistance à l'abrasion – méthode Martindale	Aucune détério 9 kPa	pration après 10 000 cycles à	• ASTM D4966-12 (R2016) Option 1
9	Résistance au mouillage superficiel – Méthode d'arrosage	État initial : Après 5 lavage Après 10 lavag	-	 ISO 4920:2012 OU AATCC méthode d'essai 22-2017 Lavage: CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2
10	Oléofuge	État initial : Après 5 lavage Après 10 lavag		 AATCC méthode d'essai 118-2013 <u>Lavage</u>: CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2

TABLEAU III Tissu pour poche en filet

	F	REQUIREMENT	Γ	EXIGENCE
1	Couleur		e hantillon de couleur fourni par le niformes et équipement	
2	Teneur en fibres	100 % polyest	er	• CAN/ONGC-4.2, n° 14-2005
3	Contexture du tricot	Tricot chaîne		
4	Fils par pouce	Colonnes: 33 Rangées: 28		• ASTM D8007-15 ^{e1}
5	Masse	$ 115 \text{ g/m}^2 \pm 6 \text{ g} \\ (109 \text{ g/m}^2 - 12) $		 CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (2013) OU ASTM D3776/D3776M-09a (2017)
6	Changement dimensionnel au blanchissage domestique <i>Après 5 cycles</i>	Chaîne : Trame :	4% max 3% max	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D1
7	Solidité de la couleur au frottement	À sec : Au mouillé :	Échelle de gris 4 ou supérieure Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/ONGC-4.2 n° 22-2004 (R2013)
8	Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur : Tachage du coton : Tachage du polyester :	échelle de gris 4 ou supérieure échelle de gris 4 ou supérieure échelle de gris 4 ou supérieure	 CAN/ONGC-4.2 n° 19.1-2004 essai n°2 OU AATCC 61-2013
9	Résistance à l'éclatement (essai de Mullen) (lb/po²)	100 (minimun	n)	• ASTM D3786/D3786M-13
10	Résistance à l'abrasion – méthode Martindale	Aucune détéri 9 kPa	oration après 25 000 cycles à	• ASTM D4966-12 (R2016) Option 1
11	Résistance au boulochage	4 ou supérieur	après 120 minutes	• ASTM D3512/D3512M-16

TABLEAU IV Matériau isolant

	ESSAI	EXIGENCES	S DE LA GRC	MÉTHODE D'ESSAI
1	Teneur de fibres	90/10 de duvet,	de plumes ou de	fibres d'oie de couleur blanche
2	Masse surfacique	$60 \text{ g/m}^2 \pm 3 \text{ g/m}^2$		
3	Résistance thermique (CLO) – ouatine et	État initial	2.3 (min.)	• ASTM D1518-14 <u>Lavage</u> :
	canevas	Après 5 lavages	2.0 (min.)	• ISO 6330 :2012 procédure No. 7B, (F)
4	Épaisseur du tissu –	État initial	$10 \text{ mm} \pm 2 \text{ mm}$	• CAN/CGSB-4.2 No. 37-2002 (R2013)
	ouatine et canevas	Remarque: Appl pression de 1 + 0 toutes les mesure	.01 kPa pour	•
5	Changement	Chaîne:	3% (max.)	• ISO 3759 :2011
	dimensionnel au blanchissage – ouatine et canevas Après 5 lavages	Trame:	3% (max.)	Essai du 3 spécimens <u>Lavage</u> : • ISO 6330 :2012 procédure No. 7B, (F)

TABLEAU V Molleton (Micro fleece)

	ESSAI	EXIC	GENCE DE LA GRC	MÉTHODE D'ESSAI
1	Couleur	Noire		
2	Armure	Molleton		
3	Teneur en fibres	100 % polyeste	r ± 3 %	• CAN/ONGC-4.2 No. 14-2005
4	Masse surfacique		z/m^2 (149 - 169) oz/yd ² (4.4 - 5.0)	 CAN/ONGC 4.2 No. 5.1-M90 (R2013) OU D3776/D3776M-09a (2017)
5	Solidité de la couleur au frottement	À sec : Au mouillé :	échelle de gris 4 ou supérieure échelle de gris 3 ou supérieure	 CAN/ONGC-4.2 No. 22-2004 (R2013) OU ISO 105-X12:2016
6	Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur :	échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/ONGC-4.2 No. 19.1-2004 essai
		Tachage du coton:	échelle de gris 4 ou supérieure	• ISO 105-C06:2010
		Tachage du polyester:	échelle de gris 3 ou supérieure	
7	Changement	Chaîne:	5% max	• CAN/ONGC-4.2 No. 58-2019 3, D1
	dimensionnel au lavage domestique Après 5 cycles	Trame:	5% max	

TABLEAU VI Fermetures à glissière – longueurs – mesures en pouces

Stature	Taille	Devant	Devant	Couture	Poche de	Poche	Poche inférieure	Poche
Status	141110	(po)	intérieur	latérale	manche	poitrine	devant	intérieure
T Court	2T Petit	23	13½	231/2	7	5"	6½	7
1 00011	T Petit	23½	14½	22	7	5"	7	7
	Petit	24	15	22	7	5½"	8	7
	Moyen	25	151/2	231/2	7	51/2"	8	7
	Grand	251/2	161/2	231/2	7	6"	9	7
	T Grand	26	17½	24	7	6½	9	7
	2T Grand	27	18	24	7	7	9	7
	3T Grand	27	19	24	7	7	10	7
	4T Grand	28	20	251/2	7	7	10	7
	5T Grand	281/2	20½	25½	7	7	10	7
Court	2T Petit	24	15½	24	7	5"	6½	7
	T Petit	24	16	24	7	5"	7	7
	Petit	25	17	24	7	5½"	8	7
	Moyen	25½	18	25½	7	5½"	8	7
	Grand	26	18½	25½	7	6"	9	7
	T Grand	27	19½	26	7	6½	9	7
	2T Grand	27½	20	26	7	7	9	7
	3T Grand	28	21	26	7	7	10	7
	4T Grand 5T Grand	29 29	22 22½	27½ 27½	7 7	7 7	10 10	7 7
Dám:1:	2T Petit	241/2	17½	26	8	5"	6½	7
Régulier	T Petit					5" 5"		7
	Petit	25 26	18 19	26 26	8 8	5½"	7 8	7
	Moyen	26	20	27½	8	5½"	8	7
	Grand	27	201/2	27½	8	6"	9	7
	T Grand	271/2	21½	28	8	6½	9	7
	2T Grand	28	22	28	8	7	9	7
	3T Grand	29	23	28	8	7	10	7
	4T Grand	291/2	24	29½	8	7	10	7
	5T Grand	30	241/2	29½	8	7	10	7
Long	2T Petit	25	19½	28	8	5"	6½	7
	T Petit	26	20	28	8	5"	7	7
	Petit	261/2	21	28	8	5½"	8	7
	Moyen	27	22	291/2	8	5½"	8	7
	Grand	28	22½	291/2	8	6"	9	7
	T Grand	281/2	23½	30	8	6½	9	7
	2T Grand	29	24	30	8	7	9	7
	3T Grand	30	25	30	8	7	10	7
	4T Grand	30	25½	31½	8	7	10	7
	5T Grand	31	26	31½	8	7	10	7
T Long	2T Petit	26	21½	30	8	5"	6½	7
	T Petit	27	22	30	8 8	5"	7 8	7 7
	Petit	27 28	23 24	30 31½	8	5½" 5½"	8	7
	Moyen Grand	281/2	24/2	31½	8	6"	9	7
	T Grand	29	25½	32	8	6½	9	7
	2T Grand	30	26	32	8	7	9	7
	3T Grand	30½"	27	32	8	7	10	7
	4T Grand	31	27½	33½	8	7	10	7
	5T Grand	31	28½	33½	8	7	10	7
2T Long	2T Petit	27	23½	32	8	5"	6½	7
21 Long	T Petit	27½	24	32	8	5"	7	7
	Petit	28	25	32	8	5½"	8	7
	Moyen	29	25½	33½	8	5½"	8	7
	Grand	29	26½	33½	8	6"	9	7
	T Grand	30	27	34	8	6½	9	7
	2T Grand	301/2	28	34	8	7	9	7
	3T Grand	31	29	34	8	7	10	7
	4T Grand	32	29½	351/2	8	7	10	7
	5T Grand	32	30½	351/2	8	7	10	7

TABLEAU VII Ruban autoagrippant à crochets et à boucles – mesures

Emplacement	Partie boucles		Partie crochets		
	Dimension	Emplacement	Dimension	Emplacement	
Col	3.5 cm x 2.5 cm	Extérieur du col, sous le			
	(3 morceaux)	bouton-pression; voir			
		l'emplacement sur le patron			
Bande	8.5 cm x 2.5 cm	Empiècement de devant droit;			
patronymique		voir l'emplacement sur le			
		dessin et le patron			
Empiècement de			5 cm x 2.5 cm	Envers de l'empiècement de	
dos			(2 morceaux)	dos; voir l'emplacement sur	
				le patron	
Rabat avec mention	5 cm x 2.5 cm	Sous le rabat escamotable;			
« Police » – dos	(2 morceaux)	voir le dessin nº 6			
Rabat avec mention	6 cm x 1.6 cm	Centré sous le rabat	6 cm x 1.6 cm	Envers de l'empiècement de	
« Police » – devant		escamotable		devant	
Poignets	12 cm x 2.5 cm	Poignet	4.5 cm x 2.5 cm	Patte d'ajustement	
Capuchon pour			3.5 cm x 2.5 cm	Parementure inférieure du	
temps froid			(1 morceau)	capuchon, sous les	
			6 cm x 2.5 cm	boutons-pression; voir	
			(2 morceaux)	l'emplacement sur le patron	
	10 cm x 2 cm	Devant gauche – 2 morceaux	10 cm x 2 cm	Devant gauche – 1 morceau	
	(3 morceaux)	à l'intérieur	(3 morceaux)	à l'intérieur	
		Devant droit – 1 morceau à		Devant droit – 2 morceaux à	
		l'extérieur		l'extérieur	
		Espacés de 65 mm		Espacés de 65 mm	
Capuchon ordinaire			3.5 cm x 2.5 cm	Parementure inférieure du	
amovible			(3 morceaux)	capuchon, sous les	
				boutons-pression; voir	
				l'emplacement sur le patron	
	10 cm x 2 cm	Devant gauche – 2 morceaux	10 cm x 2 cm	1 Devant gauche -	
	(3 morceaux)	à l'intérieur	(3 morceaux)	1 morceau à l'intérieur	
		Devant droit – 1 morceau à		Devant droit – 2 morceaux à	
		l'extérieur		l'extérieur	
Tolérance pour toutes les valeurs de longueur : \pm 0.5 cm $-$ Tolérance pour toutes les valeurs de largeur : \pm 0.2 cm					

TABLEAU VIII Longueur finie de la patte d'épaule

Tableau des mesures – Longueur finie de la patte d'épaule		
Taille du blouson	Dimension "A"	
(Toutes les statures)		
T-Petit	14.25	
Petit	15.25	
Moyen	16.25	
Grand	17.25	
T-Grand	18.25	
2T-Grand	19.25	
3T-Grand	20.25	
4T-Grand	21.25	
5T-Grand	22.25	
Tolérance ±	0.5	

<u>REMARQUE</u>: Toutes les dimensions sont en centimètres

APPENDICE A

Identificateur de modèle réglementaire

Parka pour intempéries et capuchons Titre du patron :

Patrons – Les patrons sont disponibles auprès du Programme Uniformes et équipement de la GRC. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l'adjudication du contrat. L'ensemble complet des patrons, soit en dimensions individuelles, soit selon un barème progressif, sera fourni au soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat. Le soumissionnaire peut choisir de recevoir les fichiers par voie électronique en format .DXF ou sur papier. Le soumissionnaire recevra les fichiers par voie électronique en format .DXF, à moins qu'il ne les demande en format papier.

Les patrons de papier indiquent les réserves de couture, les endroits où percer et les gabarits de mise en place Il est interdit de poinconner des trous pour marquer l'emplacement des pièces sur ce vêtement, sauf dans le cas de l'emplacement de l'insigne d'épaule ; cependant, les trous doivent être complètement cachés par l'insigne d'épaule. Toutes les pièces doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron. Le tableau des mesures indique les mesures du vêtement fini; cependant les patrons peuvent exiger des ajustements selon les procédés de fabrication du fabricant. Il incombe au fabricant d'ajuster le patron, au besoin, pour respecter les tableaux des mesures ou en raison des procédés de fabrication utilisés; cependant, la conception et la qualité ne doivent pas être altérées ni modifiées.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat. Tous les patrons en format électronique doivent être supprimés des dossiers de l'entrepreneur.

<u>Pièces du patron</u>:

Parka pour intempéries – 50 pièces Capuchon pour temps froid – 14 pièces

<u>Légende</u> :	
Tissu de base I Tissu de base I (tricot EVH) Molleton Doublure Tissu pour poche en filet	 Paragr. 4.1.2 Paragr. 4.1.2 (envers) endroit vers le haut Paragr. 4.1.4 Paragr. 4.1.5 Paragr. 4.1.6
1 simple 1 paire 2 paires (EVH)	 Couper 1 pièce Couper 2 pièces Couper 4 pièces Endroit vers le haut

Pièces du patron	Désignation	Quantité à couper	Tissu
1 de 50	Dos	1 simple	Tissu de base I
2 de 50	Renfort, fermeture à glissière, poche poitrine	1 paire	Tissu de base I
3 de 50	Coulisse pour cordon – dos	1 simple	Tissu de base I (tricot EVH)
4 de 50	Devant – partie centrale	1 paire	Tissu de base I
5 de 50	Coulisse pour cordon – devant	1 paire	Tissu de base I (tricot EVH)
6 de 50	Sous-patte de fermeture du devant	1 paire	Tissu de base I
7 de 50	Rabat tempête	1 paire	Tissu de base I
8 de 50	Patte d'épaule	2 paires	Tissu de base I
9 de 50	Parementure de devant « A »	1 paire	Tissu de base I
10 de 50	Parementure de devant « B »	1 paire	Tissu de base I
11 de 50	Manche	1 paire	Tissu de base I
12 de 50	Arrière de manche – partie supérieure	1 paire	Tissu de base I
13 de 50	Arrière de manche – partie inférieure	1 paire	Tissu de base I
14 de 50	Poignet	1 paire	Tissu de base I
15 de 50	Poignet élastifié	1 paire	Tissu de base I
16 de 50	Patte d'ajustement du poignet	1 paire	Tissu de base I
17 de 50	Dessus de col	1 simple	Tissu de base I
18 de 50	Dessous de col	1 simple	Tissu de base I
19 de 50	Dessus de pied de col	1 simple	Tissu de base I (tricot EVH)
20 de 50	Parementure de l'ourlet – devant	1 paire	Tissu de base I
21 de 50	Parementure de l'ourlet – dos	1 simple	Tissu de base I
22 de 50	Parementure de l'empiècement – devant	1 paire	Tissu de base I
23 de 50	Empiècement – devant droit	1 simple	Tissu de base I
24 de 50	Empiècement – devant gauche	1 simple	Tissu de base I
25 de 50	Empiècement – dos	1 simple	Tissu de base I
26 de 50	Rabat escamotable « Police » – dos	1 simple	Tissu de base I (EVH)
27 de 50	Rabat escamotable « Police » – devant	1 simple	Tissu de base I (EVH)

Pièces du patron	Désignation	Quantité à couper	Tissu
28 de 50	Boucle pour stylo	1 simple	Tissu de base I
29 de 50	Poche de haut de manche	1 paire	Tissu de base I
30 de 50	Poche inférieure devant	1 paire	Tissu de base I
31 de 50	Rabat de poche inférieure devant	1 paire	Tissu de base I
32 de 50	Sac de poche – poche poitrine intérieure	1 paire	Tissu pour poche en filet
33 de 50	Sac de poche – poche poitrine « A »	1 paire	Tissu pour poche en filet
34 de 50	Sac de poche – poche poitrine « B »	1 paire	Tissu pour poche en filet
35 de 50	Sac de poche – poche inférieure devant	1 paire	Tissu de base I
36 de 50	Empiècement intérieur – dos	1 simple	Doublure
37 de 50	Doublure de poche inférieure devant	1 paire	Molleton
38 de 50	Capuchon – devant (capuchon nº 1)	1 paire	Tissu de base I
39 de 50	Capuchon – centre (capuchon nº 1)	1 simple	Tissu de base I
40 de 50	Parementure capuchon – bas (capuchon nº 1)	1 paire	Tissu de base I (tricot EVH)
41 de 50	Parementure capuchon – devant A (cap. nº 1)	1 paire	Tissu de base I (tricot EVH)
42 de 50	Parementure capuchon – devant B (cap. nº 1)	1 paire	Tissu de base I
43 de 50	Coulisse du capuchon (capuchon nº 1)	1 simple	Tissu de base I
44 de 50	Panneau d'usure – dos « A »	1 simple	Tissu de base I
45 de 50	Panneau d'usure – dos « B »	1 paire	Tissu de base I (tricot EVH)
46 de 50	Panneau d'usure – dos « C »	1 paire	Tissu de base I (tricot EVH)
47 de 50	Panneau d'usure – devant « A »	1 paire	Tissu de base I
48 de 50	Panneau d'usure – centre devant « B »	1 paire	Tissu de base I (tricot EVH)
49 de 50	Panneau d'usure – devant « C »	1 paire	Tissu de base I (tricot EVH)
50 de 50	Panneau d'usure – devant « D »	2 paires	Tissu de base I (tricot EVH)

Capuchon pour temps froid

Pièces du patron	Désignation	Quantité à couper	Tissu
1 de 14	Capuchon TF – Devant (capuchon nº 2)	1 paire	Tissu de base I
2 de 14	Capuchon TF – Côté (capuchon nº 2)	1 paire	Tissu de base I
3 de 14	Capuchon TF – Centre (capuchon nº 2)	1 simple	Tissu de base I
4 de 14	Capuchon TF – Coulisse – devant (capuchon nº 2)	1 paire	Tissu de base I
5 de 14	Capuchon TF – Coulisse – côté (capuchon nº 2)	1 paire	Tissu de base I
6 de 14	Capuchon TF – Coulisse – centre dos (capuchon nº 2)	1 simple	Tissu de base I
7 de 14	Capuchon TF – Rabat dos (capuchon nº 2)	1 simple	Tissu de base I
8 de 14	Capuchon TF – Parementure – bas (capuchon nº 2)	1 simple	Tissu de base I
9 de 14	Capuchon TF – Rabat tempête (capuchon nº 2)	1 simple	Tissu de base I
10 de 14	Capuchon TF – Bordure de fourrure (capuchon nº 2)	1 simple	Fourrure
11 de 14	Capuchon TF – Parementure bordure fourrure (cap.	1 simple	Tissu de base I
12 de 14	Capuchon TF – Doublure – devant (capuchon nº 2)	1 paire	Molleton
13 de 14	Capuchon TF – Doublure – côté (capuchon nº 2)	1 paire	Molleton
14 de 14	Capuchon TF – Doublure – centre dos (capuchon nº 2)	1 simple	Molleton

APPENDICE B

CARE INSTRUCTIONS

Applicable To:
Jacket Patrol Unisex
Jacket High Visibility
Jacket, Patrol, Unisex, Auxiliary
Parka Inclement & Hood Cold Weather (without the fur trim)
Trouser Inclement

These garments are designed to be both waterproof and water repellent. The best way to maintain its performance is to **keep them clean by washing it regularly.** When the water no longer beads up and rolls off, use a water based, solvent free, non-flammable DWR product to restore the water repellency. The following care instructions should ensure a normal life cycle for your garments. These garments should be washed after 10-12 days of continuous use or every 20-30 days with occasional use.

The water repellency, waterproofness and breathability of your garment are affected by the following;

- 1. Dirt buildup and other contaminants including oils, sunscreen and sweat reduce the effectiveness of the water repellency.
- 2. Fabric softeners have a detrimental effect on the colour and the waterproofness and water repellency of the fabric. They will make the colour fade more quickly and affect the overall performance of the fabric. These include liquid fabric softeners, detergents that contain softeners and dryer sheets. Therefore, it is very important that these softeners not be used when laundering your garment.

Machine Wash:

- DO NOT COMMERCIAL LAUNDER
- DO NOT WASH FUR

Close all zippers, fasteners and velcro before washing.

Wash in warm water separately, without detergent. DO NOT USE FABRIC SOFTENERS OR POWDERED DETERGENTS OR ANY LIQUID DETERGENTS THAT CONTAIN FABRIC SOFTENERS. DO NOT USE BLEACH.

If heavily soiled, a small amount of detergent or specialty wash products (i.e. Grangers® Performance Wash, Fibertec Pro Wash or ReviveX® Synthetic fabric cleaner) for waterproof garments may be used.

At the end of the final rinse cycle, re-adjust the garment in the washer, and put it through an additional rinse cycle. This will assure complete rinsing of detergent that may have been trapped during washing, therefore preserving water repellency.

Drying:

Close all zippers, fasteners and velcro before drying.

If re-application of DWR is necessary, hang wet garment on hanger and follow application instructions of DWR product. (i.e. Grangers® XT Waterproof spray, Fibertec Blue Guard Spray-on, Revivex® Spray-On or Nikwax Tx-DirectTM)

The garment **must** be tumble dried separately on a warm setting for 50 minutes to reactivate the durable water repellency (DWR.). DO NOT USE DRYER SHEETS.

If necessary, touch up with steam iron at low temperature.

Dry Cleaning:

If dry cleaned, request clear distilled solvent rinse and DWR spray repellent.

INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

Applicables à : Blouson de patrouille unisexe Veste haute visibilité Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires Parka pour intempéries et capuchon pour temps froid (sans la bordure de fourrure) Pantalon pour intempéries

Ces vêtements sont concus pour être imperméables et hydrofuges. La meilleure facon de préserver leurs propriétés est de les garder propres en les lavant régulièrement. Lorsque l'eau ne perle plus, utiliser un produit hydrofuge durable à base d'eau, sans solvant et ininflammable pour restaurer la déperlance. Les instructions d'entretien ci-dessous permettront d'assurer le rendement optimal des vêtements. Ces vêtements devraient être lavés après 10 à 12 jours d'utilisation continue ou à tous les 20 à 30 jours d'utilisation occasionnelle.

Les conditions suivantes peuvent influer sur l'imperméabilité, la déperlance et la respirabilité des vêtements :

- 1. L'accumulation de saletés et d'autres contaminants comme de l'huile, de la crème solaire ou de la sueur peut réduire l'imperméabilité.
- 2. Les agents assouplissants influent sur la couleur, la déperlance et l'imperméabilité. Ils décolorent les tissus plus rapidement et nuisent à leur rendement général. Il est très important de n'utiliser aucun type d'assouplissant (agent assouplissant liquide, détergent avec assouplissant et assouplissant en feuilles).

Lavage à la machine :

- NE PAS LAVER DANS UNE BUANDERIE COMMERCIALE
- NE PAS LAVER LA FOURRURE

Fermer toutes les fermetures à glissière, les attaches et les attaches à ruban autoagrippant avant de laver. Laver séparément à l'eau tiède, sans détergent. NE PAS UTILISER D'AGENT ASSOUPLISSANT NI DE DÉTERGENT EN POUDRE OU LIQUIDE AVEC ASSOUPLISSANT. NE PAS UTILISER D'AGENT DE BLANCHIMENT.

Si le vêtement est très sale, une petite quantité de détergent ou de produit spécifiquement conçu pour l'entretien des vêtements imperméables (p. ex. nettoyant haute performance de Granger's MD, produit Pro Wash de Fibertec ou nettoyant pour tissus synthétiques ReviveXMD) peut être utilisée.

À la fin du dernier cycle de rincage, replacer le vêtement dans la machine et entreprendre un autre cycle de rincage, afin d'éliminer complètement le détergent qui peut être resté durant le lavage et de préserver la déperlance.

Séchage:

Fermer toutes les fermetures à glissière, les attaches et les attaches à ruban autoagrippant avant de sécher.

Si un nouveau traitement hydrofuge est requis, suspendre le vêtement mouillé sur un cintre et suivre les instructions du fabricant du produit (p. ex. imperméabilisant à vaporiser XT de Granger's MD, Blue Guard de Fibertec, Revivex MD ou Tx-Direct^{MC} de Nikwax).

Le vêtement doit être séché séparément par culbutage à basse température pendant 50 minutes, afin de réactiver les propriétés hydrofuges. NE PAS UTILISER D'ASSOUPLISSANT EN FEUILLES.

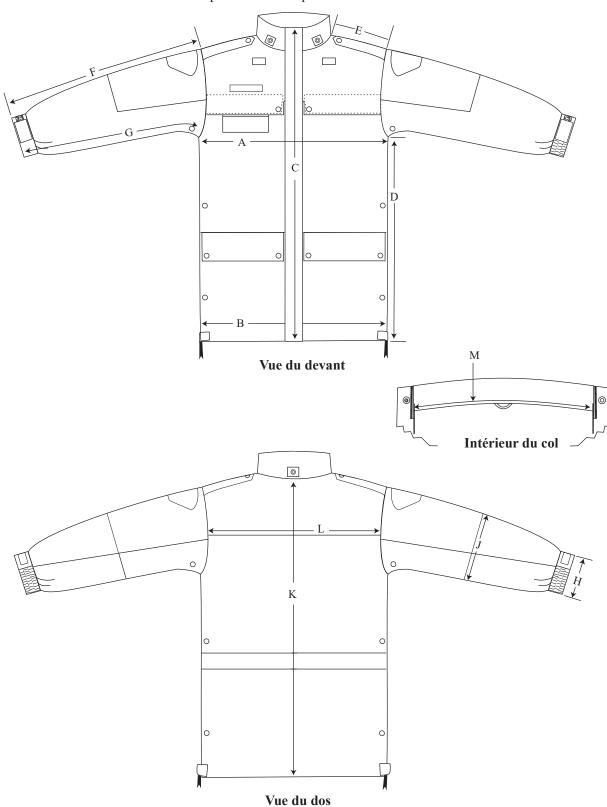
Au besoin, repasser légèrement à basse température.

Nettoyage à sec :

Si le vêtement est nettoyé à sec, demander un rinçage avec un solvant distillé clair et un traitement à l'aide d'un produit hydrofuge à vaporiser.

Dessin nº 1

Parka, intempéries et capuchon pour le temps froids Emplacement de la prise des mesures



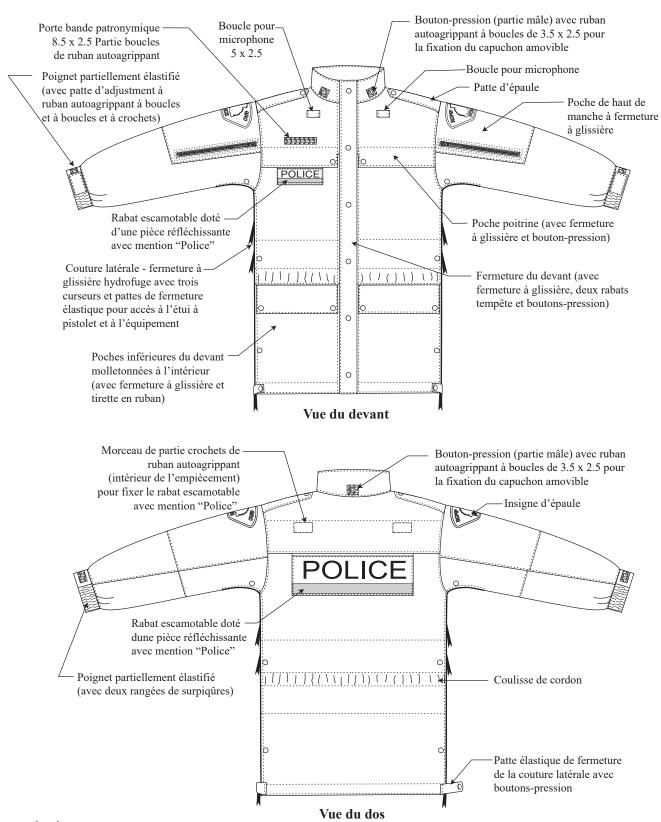
NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Tolérance de $\pm\ 0.5$ cm acceptable, sauf indication contraire.

Dessin n° 2

Parka, intempéries et capuchon pour le temps froids



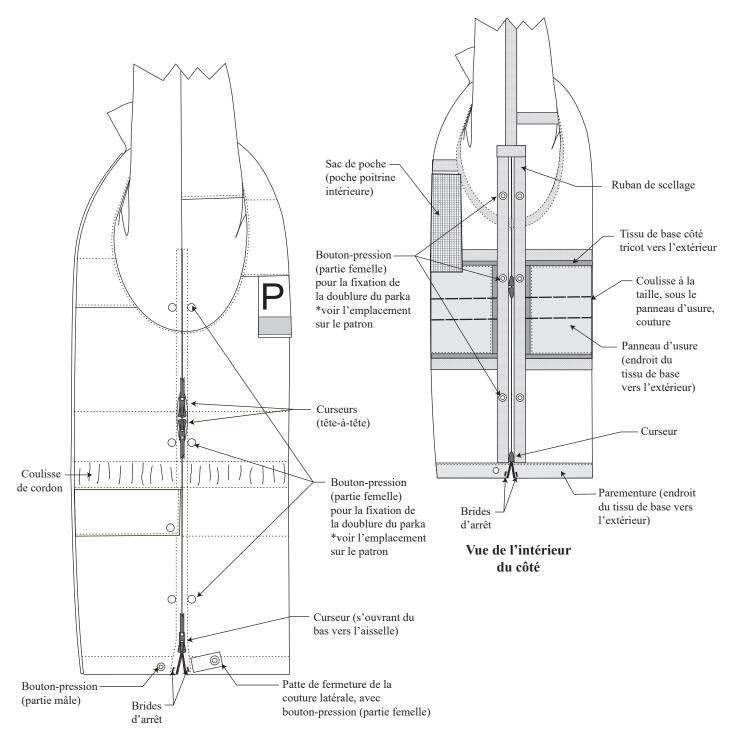
NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Tolérance de \pm 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.

Dessin n° 3

Parka, intempéries et capuchon pour le temps froids Vue du dessous de bras et vue de l'intérieur du côté



Vue du dessous de bras

NON À L'ÉCHELLE

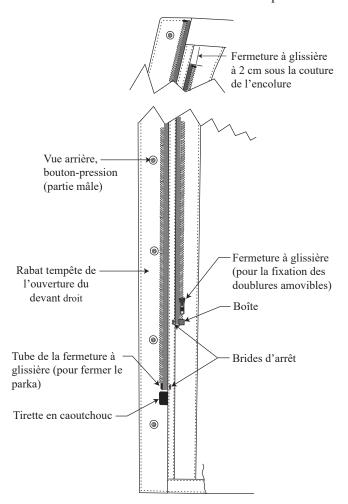
Toutes les mesures sont en centimètres.

Tolérance de \pm 0.5 cm acceptable, sauf indication contraire.

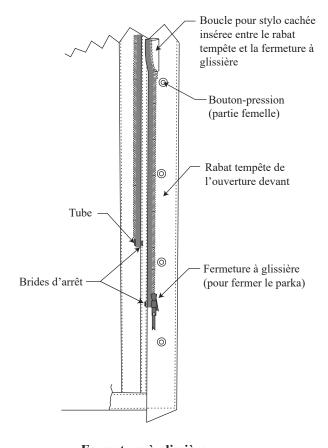
NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres. Tolérance de $\pm~0.5$ cm acceptable, sauf indication contraire.

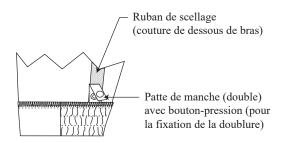
Parka, intempéries et capuchon pour le temps froids Fermeture à glissière, patte d'épaule et intérieur du poignet



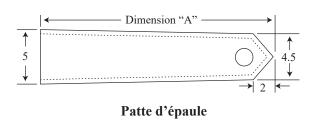
Fermeture à glissière Devant droit (vue de l'intérieur)



Fermeture à glissière Devant gauche (vue de l'intérieur)



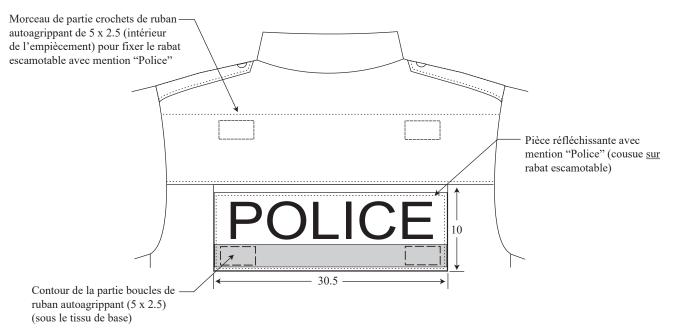
Intérieur du poignet



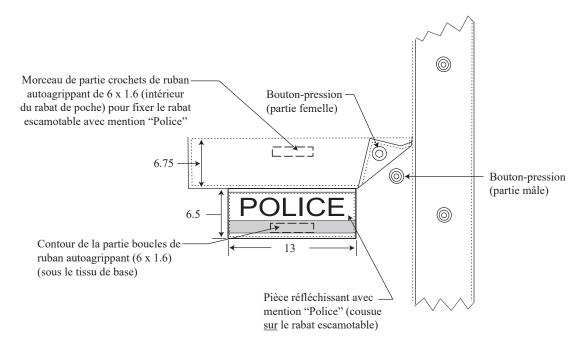
NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Parka, intempéries et capuchon pour le temps froids Pièce réfléchissante escamotable "Police" et détail poche poitrine



Gros rabat escamotble avec mention "Police"

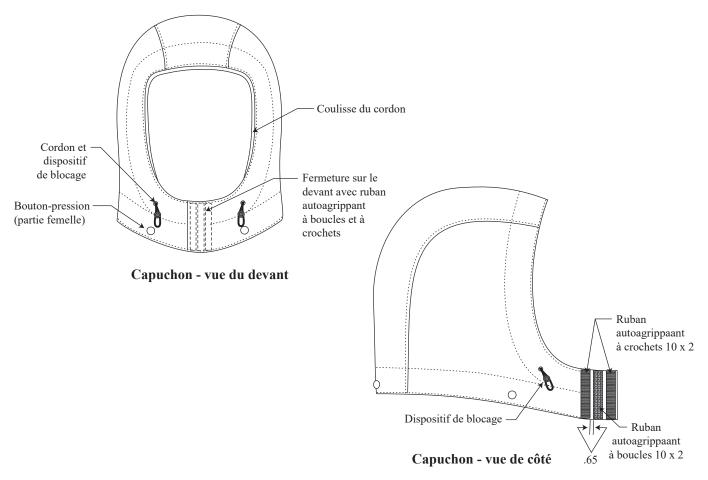


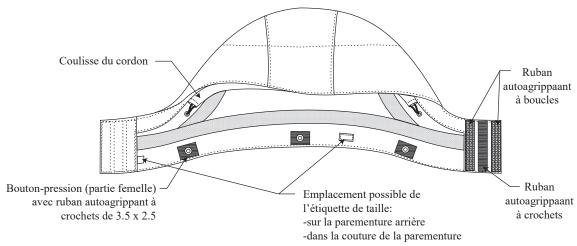
Détail de la poche poitrine avec coin replié

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Parka, intempéries et capuchon pour le temps froids Capuchon amovible ordinaire

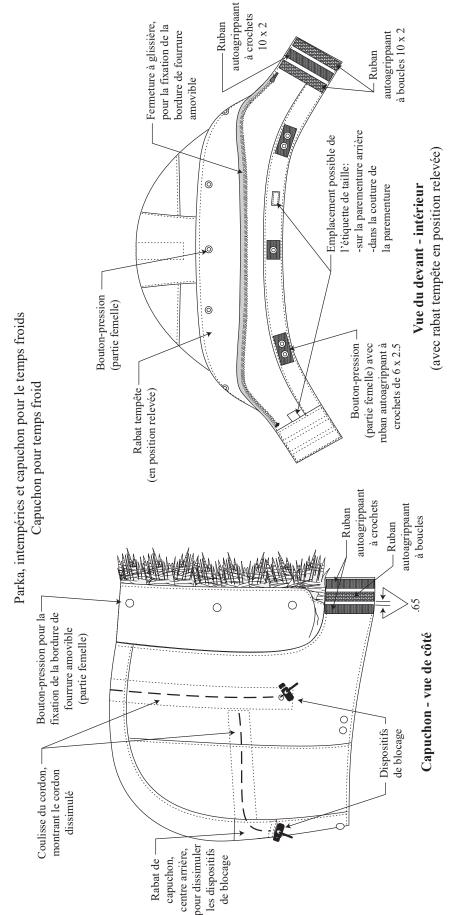




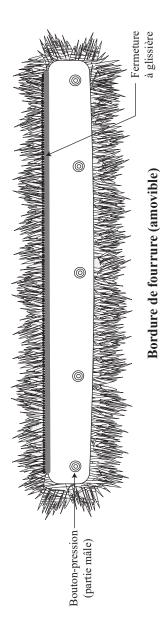
Vue du devant - intérieur

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.



le la glissière	od	od	od	00	00.
Longueur de la fermeture à glissière	23 po	24 po	25 po	26 po	27 po
Taille du capuchon	TT Petit/ T Petit	Petit/ Moyen	Grand/ TG	2TG/3TG	4TG/ 5TG



NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.



Doc. n°: G.S. 1045-310

Date: 2019-11-25

Spécification Veste haute visibilité

Le présent document compte 49 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

✓ Français/French English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



Émis avec la permission du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Modifications

Date	Nº de paragr.	Modifications
2015-07-09		Spécification révisée
2016-04-27	Paragr. 2.3, 3.2, 4.1.2, 4.1.7, 4.3.2.1, 4.3.2.3, 4.3.15 et Tableau IV	Mise à jour des paragraphes pour la norme courant de CSA-Z96-15.
	Paragr. 4.1.16	Ajouté une autre largeur du ruban gros-grain.
	Paragr. 4.3.6	Ajouté une patte de fixer la doublure au poignet.
	Dessin n° 8	Le dessin a été modifié.
2019-11-25	Paragr. 2 Paragr. 4.1.5 Paragr. 4.1.9.1-4.1.9.7 Paragr. 4.1.12.1 (retiré) Paragr. 4.3.1 Paragr. 4.3.2.2-4.3.2.6 Paragr. 4.3.15 Tableaux I-VI	Mise en page modifiée et normes mises à jour. Norme sur le fil mise à jour. Codes des fermetures à glissière mis à jour. Composant enlevé. Renseignements sur les composants mis à jour. Paragraphe modifié. Paragraphes modifiés. Mise à jour du paragraphe sur les inscriptions. Mise à jour des tableaux en fonction des normes d'essai les plus récentes. Ajout du tableau IV pour les longueurs des fermetures à glissière, qui ont été déplacées du
		paragr. 4.1.9. Ajout du tableau V pour les longueurs des pattes d'épaule.
	Dessins n° 6 & 8	Dessins révisés.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada Programme Uniformes et équipement (440, chemin Coventry [entrepôt]) 73, promenade Leikin Ottawa (Ontario) K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION Veste haute visibilité

1. **Définitions**

- La présente spécification régit la confection et l'inspection de la veste haute 1.1 visibilité. Les articles visés par la présente spécification, avec le numéro correspondant, sont les suivants :
 - i. 3985 Veste haute visibilité /Jacket, High Visibility;
 - ii. 3986-000 Veste haute visibilité, taille spéciale / Jacket, High Visibility, Special.
- 1.2 La présente spécification, le patron, les dessins, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant la veste haute visibilité de la GRC et/ou les descriptions d'achat visant l'imperméable haute visibilité de la GRC.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français du document original anglais.

2. Spécifications applicables

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.

2.2 Office des normes générales du Canada (CAN/ONGC);

4.2 No. 5.1-M90 (R2013) Méthodes pour épreuves textiles – Masse des tissus 4.2 No. 9.2-M90 (R2013) Méthodes pour épreuves textiles – Résistance à la rupture des tissus — Méthode d'arrachement

Méthodes pour épreuves textiles - Textiles -4.2 No. 12.3-2005 (R2013) Propriétés de déchirement des étoffes — Partie 1: Détermination de la force de déchirure à l'aide de la méthode balistique au pendule (Elmendorf)

4.2 No. 14-2005	Méthodes pour épreuves textiles – Analyse
	quantitative des mélanges de fibres
4.2 No. 19.1-2004 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Solidité de la
	couleur au lavage - Essai de vieillissement accéléré
4.2 No. 22-2004 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Solidité de la
	couleur au frottement (Dégorgement par frottement)
4.2 No. 23-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles Solidité de la
	couleur à la sueur
4.2 No. 26.3-2010	Méthodes pour épreuves textiles - Étoffes -
	Détermination de la résistance a la pénétration de
	l'eau - Essai sous pression hydrostatique
4.2 No. 26.5-M89 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Résistance a l'eau
	- Essai de pénétration à haute pression
4.2 No. 49-99 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Résistance des
	textiles à la diffusion de vapeur d'eau
4.2 No. 58-2019	Méthodes pour épreuves textiles - Changement
	dimensionnel des textiles au blanchissage
	domestique
86.1-2003	Étiquetage pour l'entretien des textiles

2.3 **Canadian Standards Association (Groupe CSA)**

Vêtements de sécurité à haute visibilité Z96-15

2.4 **General Services Administration – Gouvernement des États Unis** Description d'article commercial

A-A-50199A Fil polyester guipé de polyester ou de coton

2.5 General Services Administration – Gouvernement des États-Unis Norme fédérale, Méthodes pour épreuves textiles (FED-STD Nº 191A)

Méthode 4108 Strength and Elongation, Breaking; Textile

Webbing, Tape and Braided Items

Méthode 5516 Water Resistance of Cloth; Water Permeability,

Hydrostatic Pressure Method

2.6 **American Society for Testing and Materials (ASTM)**

D2097-03 (2010) Standard Test Method for Flex Testing of Finish on

Upholstery Leather

D413-98 (2017) Standard Test Methods for Rubber Property-

Adhesion to Flexible Substrate

D1424-09 (R2013)	Standard Test Method for Tearing Strength of
D3512/D3512-16	Fabrics by Falling-Pendulum (Elmendorf-Type) Standard Test Method for Pilling Resistance and
	Other Related Surface Changes of Textile Fabrics:
	Random Tumble Pilling Tester
D3776/D3776M-09a (2017)	Standard Test Method for Mass per Unit Area (Weight) of Fabric
D3786/D3786M-13	Standard Test Method for Bursting Strength of
23700/23700HT 13	Textile Fabrics—Diaphragm Bursting Strength
	Tester
D3886-99 (R2015)	Standard Test Method for Abrasion Resistance of
D 40 ((12 (D201 ()	Textile Fabrics (Inflated Diaphragm Apparatus) ¹
D4966-12 (R2016)	Standard Test Method for Abrasion Resistance of Textile Fabrics (Martindale Abrasion Tester
	Method)
D5034-09 (R2013)	Standard Test Method for Breaking Strength and
	Elongation of Textile Fabrics (Grab Test)
D5169-98 (R2015)	Standard Test Method for Shear Strength
	(Dynamic Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
D5170-98 (R2015)	Standard Test Method for Peel Strength ("T"
D3170 70 (R2013)	Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
D8007-15 ^{e1}	Standard Test Method for Wale and Course Count
	of Weft Knitted Fabrics
E808-01 (R2016)	Standard Practice for Describing Retroreflection ¹
E809-08 (R2013)	Standard Practice for Measuring Photometric Characteristics of Retroreflectors ¹
E1164-12	Standard Practice for Obtaining Spectrometric
2110112	Data for Object-Color Evaluation
	•
	extile Chemists and Colorists (AATCC)
Test Method 16.3-2014	Colorfastness to Light: Xenon-Arc
Test Method 22-2017 Test Method 61-2013	Water Repellency: Spray Test Colourfastness to Laundering: Accelerated
Test Method 118-2013	Oil Repellency: Hydrocarbon Resistance Test
165t Wichiod 110-2013	on rependicy. Hydrocaroon resistance rest
International Standards O	rganization (ISO)
105-B02:2014	Colourfastness to artificial light: Xenon arc
105 3710 0016	fading lamp test
105-X12:2016	Colourfastness to rubbing (Crocking)

2.7

2.8

Textile fabrics — Determination of resistance to 4920:2012 surface wetting (spray test) 6330:2012 Domestic washing and drying procedures for textile testing Textiles — Tear properties of fabrics — Part 1: 13937-1:2000

Determination of tear force using ballistic pendulum

method (Elmendorf)

2.9 **British Standards Institution (BS)**

BS 3424-26: 1990 Testing coated fabrics. Methods 29A, 29B, 29C and 29D. Methods for determination of resistance to

water penetration and surface wetting 00

2.10 Spécification de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

G.S.1045-266 Insignes tissés – Insignes d'épaule avec mention « Police ».

3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 <u>Modèle</u> La veste haute visibilité doit être une veste ample s'arrêtant à la taille conçue pour être portée avec un doublure amovible. Elle doit être confectionnée à partir d'un tissu triple épaisseur avec membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration (IEPT). Le tissu triple épaisseur ne requiert pas de doublure quand il est utilisé pour la confection d'un vêtement. La veste doit être imperméable à l'eau, et les coutures doivent toutes être scellées en permanence, sauf indication contraire. La veste a été conçue de façon à satisfaire aux exigences d'un vêtement de classe 2 et de niveau 2 conforme à la norme CSA-Z96-15. Les inscriptions « RCMP », «GRC» et «Police» sur le devant et au dos de la veste doivent être rétroréfléchissantes.

4. Exigences détaillées

4.1 **Composants**

- 4.1.1 Matériau de base I – Le matériau de base I doit être à armure unie, fait à 100 % de nylon, type 6.6, avec un fini hydrofuge durable, et être de couleur bleu marine foncé assortie à l'échantillon de couleur approuvé. Il doit être traité avec un procédé approprié de stabilisation thermique avant l'encollage de la membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration conforme au paragr. 4.1.3.1.
- 4.1.2 Matériau de base II – Le matériau de base II doit être à armure unie et être fait à 100 % de polyester. Il doit être de couleur jaune-vert fluorescent, conforme à la norme CSA-Z96-15, et avoir un fini hydrofuge durable. La partie stratifiée du matériau de base contrastant doit être traitée avec un procédé approprié de stabilisation thermique avant l'encollage de la membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration conforme au paragr. 4.1.3.2.
- 4.1.3 Tissu de base stratifié – Le tissu de base stratifié ne doit présenter aucun signe visible de décollement ni de perte de film pendant la vie utile du vêtement (environ 5 ans). Les coutures doivent pouvoir être scellées à l'aide d'un ruban de scellage approprié afin d'en assurer l'étanchéité de facon durable. Tout tissu qui ne satisfait pas à ces exigences entraînera un rejet. Le décollement est défini comme étant toute séparation irréparable des épaisseurs collées du ou des tissus de base stratifiés.
- Tissu de base stratifié I Le tissu de base I doit être un tissu stratifié trois 4.1.3.1 épaisseurs avec membrane qui offre un niveau élevé de résistance à l'eau, d'imperméabilité et de respirabilité. L'épaisseur extérieure doit être formée du matériau de base I conforme au paragr. 4.1.1, avec la membrane comme épaisseur intermédiaire et un tricot chaîne 100 % nylon ou polyester noir d'une masse surfacique maximale de 55 g/m² comme épaisseur intérieure. Les épaisseurs doivent être réunies par un procédé d'encollage approprié. Le tissu stratifié avec membrane doit satisfaire aux exigences d'essai décrites dans les tableaux I et II qui font partie de la présente spécification.
- Tissu de base stratifié II Le tissu de base II doit être un tissu stratifié trois 4.1.3.2 épaisseurs avec membrane qui offre un niveau élevé de résistance à l'eau, d'imperméabilité et de respirabilité. L'épaisseur extérieure doit être formée du matériau de base II conforme au paragr. 4.1.2, avec la membrane comme épaisseur intermédiaire et un tricot chaîne 100 % nylon ou polyester blanc d'une masse surfacique maximale de 55 g/m² comme épaisseur intérieure. Les épaisseurs doivent être réunies par un procédé d'encollage approprié. Le tissu stratifié avec

- membrane doit satisfaire aux exigences d'essai décrites dans les tableaux I et IV qui font partie de la présente spécification.
- 4.1.4 Ruban de scellage pour coutures – Les coutures dans le tissu stratifié trois épaisseurs doivent être recouvertes d'un ruban de scellage en nylon ou en polyester compatible. Le tissu et les coutures doivent satisfaire aux exigences décrites dans le tableau I qui fait partie de la présente spécification. Le ruban posé sur les coutures scellées ne doit pas se décoller ni s'user pendant la durée de vie prévue du vêtement.
- 4.1.5 Fil – Le fil doit être à âme de polyester, guipé de polyester, 50 tex, type II, conforme à la description d'article commercial A-A-50199A du gouvernement des États-Unis. Il doit être de couleur assortie à celle du tissu de base.
- 4.1.6 Tissu pour poche en filet – Le tissu pour poche doit être en filet de tricot chaîne de polyester, de couleur noire ou de couleur assortie au tissu de base. Il doit satisfaire aux exigences décrites dans le tableau III. Le produit XPTAR004 de Tek-Knit est reconnu pour satisfaire à ces exigences.
- 4.1.7 Marques et inscriptions rétroréfléchissantes – Les marques rétroréfléchissantes doivent être confectionnées à partir de ruban rétroréfléchissant thermocollant à lentille exposée, à réflexion à grand angle, de couleur argent, de 5 cm de largeur. Les inscriptions sur le devant et au dos doivent être effectuées en utilisant la police de caractère Arial Black et dimensionnées conformément au dessin nº 3. Le matériau rétroréfléchissant doit satisfaire à toutes les exigences de rendement en matière de rétroréflexion indiquées à la section 6 de la norme CSA-Z96-15, Vêtements de sécurité à haute visibilité, et être conforme au tableau 5 de la norme. Les marques et les inscriptions rétroréfléchissantes doivent avoir un indice de rétroréflexion minimal, RA, qui doit être déterminé conformément aux procédures définies dans les normes E808-01 (2009) et E809-08 (2013). La pellicule rétroréfléchissante argentée applicable par transfert à chaud 3M^{MC} Scotchlite^{MC} 8725N est reconnu pour satisfaire à ces exigences.
- 4.1.8 Insignes d'épaule – L'article de la GRC portant le numéro 2135-108, Insigne d'épaule avec mention « Police », doit être acheté de la GRC.
- 4.1.9 Fermetures à glissière
- Fermeture à glissière devant La fermeture doit être séparable, moulée par 4.1.9.1 injection, de couleur noire, avec curseur à blocage automatique DA, Vislon^{MD}YKK 26500 VSOR 56 DA86 E 9/1 uniquement.

- 4.1.9.2 Fermeture à glissière devant intérieur droit (pour fixer une doublure de blouson amovible) - La fermeture doit consister en la moitié d'une fermeture à glissière séparable, moulée par injection, avec boîtier et curseur à blocage automatique DA, de couleur noire. Vislon^{MD} YKK 26590 VSOL 56 DA86 E 9/16 (tube à gauche) uniquement.
- 4.1.9.3 Fermeture à glissière devant intérieur gauche (pour fixer une doublure de blouson amovible) - La fermeture doit consister en la moitié d'une fermeture à glissière séparable, moulée par injection, avec tube, de couleur noire. Vislon^{MD} YKK 26590 VSOL 56 DA86 E 9/16 (tube à gauche) uniquement.
- Fermeture à glissière poche de haut de manche La fermeture doit être non 4.1.9.4 séparable, à spirale, avec curseur non bloqueur DF, de couleur noire. YKK 12824 CIFC 51 DFW1 E 5/8*TS-TS1*BS-BW uniquement.
- Fermeture à glissière poches poitrine La fermeture à glissière doit être à spirale et hydrofuge; le ruban doit être traité avec un fini hydrofuge résistant et être enduit de polyuréthane sur l'envers. Le côté enduit de polyuréthane doit être posé de manière à être vers l'extérieur, avec les curseurs faisant face au devant. La fermeture à glissière doit être noire et les tirettes longues. YKK 37088 CIT4C 51 DFBL E 5/8*BTM-2*P-BTM*REV uniquement.
- 4.1.9.6 Fermeture à glissière couture latérale La fermeture à glissière doit être noire, à spirale et hydrofuge; le ruban doit être traité avec un fini hydrofuge résistant et être enduit de polyuréthane sur l'envers. Le côté enduit de polyuréthane doit être posé de manière à être vers l'extérieur, avec les curseurs faisant face au devant. La fermeture à glissière doit être non séparable, avec trois curseurs disposés en position dos à dos, corps à corps. Aqua Guard YKK 37338 CIT4MC 56/6/6 DA8BLH E/DA8BLH E 5/8*SLSB-BH-H*P-TOP*P-BTM*REV uniquement.
- Fermeture à glissière poches intérieures La fermeture doit être de style tissé, avec curseur à blocage automatique DA, de couleur noire. YKK 20054 CFC 456 DA E 9/16 *E-BTM-2* uniquement.
- 4.1.10 Ruban autoagrippant à crochets et à boucles – Le ruban doit être en nylon tissé, de couleur noire, avec un cycle de vie prolongé. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement de 8 lb/po² minimum dans le sens de la longueur et une résistance au pelage initiale de 1 PIW (livre par pouce

de largeur) minimum lorsque mises à l'essai selon la norme ASTM D5169-98 (2015), Standard test method for shear strength [dynamic method] of hook and loop touch fasteners, et la norme ASTM D5170-98 (2015), Standard test method for peel strength [« T » method] of hook and loop touch fasteners.

- Cordon élastique Le cordon doit être en élastique de polyester tressé rond de 4.1.11 2.4 mm de diamètre, avec un allongement maximal de 135 % et une reprise totale. Il doit être de couleur noire. Le produit de style n° EBR C-38 de Cansew est reconnu pour satisfaire à cette exigence.
- 4.1.12 Dispositifs de blocage – Les dispositifs de blocage doivent être de forme cylindrique plate, à ressort, en acétyle de couleur noire. Ils doivent être offerts en deux grosseurs. Le dispositif de blocage pour la coulisse de l'ourlet doit avoir un maximum de 13 mm de diamètre et de 11.2 mm de profondeur. Le produit de style nº S217B de Texfast est reconnu pour satisfaire à cette exigence. Le dispositif de blocage pour le capuchon doit avoir un maximum de 15.5 mm de diamètre et de 12.5 mm de profondeur. Le produit de style n° S217A de Texfast est reconnu pour satisfaire à cette exigence.
- Œillets Les œillets doivent être en laiton ou en aluminium, avoir un diamètre 4.1.13 intérieur de 5 à 6 mm et être de couleur noire.
- **Boutons-pression** Les boutons-pression doivent être de type ordinaire, 24 lignes. 4.1.14 Toutes les parties métalliques doivent être en laiton avec une calotte de 15 mm de diamètre enduite de peinture en poudre noire mate. Universal SW61 (seulement).
- 4.1.15 <u>Élastique</u> – L'élastique doit être tissé, de haute résistance, à fini moyen, composé d'un mélange de caoutchouc et d'au moins 70 % de polyester. Il doit être de couleur noire et être offert en deux largeurs, 2.5 cm et 4 cm.
- 4.1.16 Ruban gros-grain – Le ruban doit être de type gros-grain, en nylon et de couleur noire. Il doit être offert en trois largeurs, 6 mm 1 cm et 2.5 cm.
- 4.1.17 <u>Sangle – boucle pour microphone</u> – La sangle doit être en nylon durable, de qualité bagages, de couleur noire, et doit mesurer 2.54 cm (1 po) de largeur et $0.04 \text{ po} \pm 0.01 \text{ po}$ d'épaisseur. Elle doit avoir une résistance à la traction minimale de 1000 lb lorsque mise à l'essai conformément à la méthode d'essai nº 4108 de la Federal Standard 191A. Son aspect doit être conforme à l'échantillon visuel. Le produit nº N0015S-1-YD001-352 de Tape Craft est reconnue pour satisfaire à cette exigence.

4.2 Tailles et dimensions – La veste haute visibilité doit être fournie dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences et aux pièces du patron décrites à l'annexe A qui fait partie de la présente spécification.

4.3 **Confection**

4.3.1 Piqûres, coutures et scellage des coutures – Les coutures et les piqûres doivent être exécutées au point noué et doivent comporter au moins trois et au plus quatre points par centimètre. Les extrémités des piqures doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les piqûres sur les composants élastiques doivent être exécutées à l'aide d'aiguilles à pointe arrondie. Les endroits où les coutures et les points pénètrent les tissus de base doivent être scellés de façon permanente à l'intérieur à l'aide du ruban de scellage approprié, conformément au paragr. 4.1.3. Il faut veiller à ce que les chevauchements de ruban aux croisements des coutures soient doublement recouverts et solidement collés pour en assurer l'étanchéité. Les coutures scellées présentant des signes de décollement ou d'écaillage ou les coutures non collées entraîneront un rejet.

4.3.2 Corps

- 4.3.2.1 **Dos** – La partie supérieure du dos doit être confectionnée en tissu de base II conforme au paragr. 4.1.3.2, et la partie inférieure doit être confectionnée en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.3.1. Le dos doit comporter des marques et des inscriptions rétroréfléchissantes qui satisfont aux exigences de la norme CSA-Z96-15, comme il est indiqué aux paragr. 4.3.9 et 4.3.9.1. Le dos fini doit être conforme en tous points au patron et aux dessins.
- 4.3.2.2 Coulisse de l'ourlet du dos La parementure de l'ourlet du dos doit être façonnée et dimensionnée conformément au patron et cousue, avec l'endroit vers l'extérieur, au bas du dos de la veste afin de créer une coulisse dans l'ourlet pour le cordon élastique. La coulisse doit comporter deux œillets, conformes au paragr. 4.1.13, posés à 4 cm de la couture latérale gauche, comme il est illustré sur le dessin nº 6. Le cordon doit être inséré dans la coulisse, glissé dans le petit dispositif de blocage conforme au paragr. 4.1.12, puis passé par l'œillet vers l'extérieur de la coulisse. Il doit ensuite être enfilé dans le deuxième œillet, glissé de nouveau dans le dispositif

de blocage puis noué. Une fois l'assemblage terminé, le dispositif de blocage doit être caché dans la coulisse et uniquement l'extrémité pliée du cordon doit être apparent, conformément aux dessins nos 6 et 8. Lorsque la coulisse de l'ourlet est détendue, il ne doit y avoir aucune longueur de cordon élastique dépassant entre les deux œillets. Le cordon doit demeurer à plat.

- **Devant** Le devant doit comporter, au centre, une fermeture à glissière conforme 4.3.2.3 au paragr. 4.1.9.1, de la longueur précisée au tableau V et les extrémités inférieures de la fermeture à glissière doivent être fixées à l'aide de brides d'arrêt conformément au dessin nº 6. Le devant doit comporter deux rabats tempête avec fermeture à boutons-pression, deux poches poitrine munies de fermetures à glissière et de rabats à bouton-pression ainsi que des marques et des inscriptions rétroréfléchissantes qui satisfont aux exigences de la norme CSA-Z96-15, comme il est indiqué aux paragr. 4.3.9 et 4.3.9.1. Il doit aussi comporter, du côté droit, un morceau de partie boucles de ruban autoagrippant de 8.5 cm x 2.5 cm conforme au paragr. 4.1.10 pour la bande patronymique et, de chaque côté, une boucle pour microphone en sangle conforme au paragr. 4.1.17 de 2.5 cm x 5 cm. Les composants du devant doivent être confectionnés conformément au patron et aux dessins.
- <u>Poches poitrine</u> La veste doit comporter deux poches poitrine verticales avec 4.3.2.4 fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.9.5, de la longueur précisée au tableau V. Les curseurs doivent comporter des tirettes en ruban conforme au paragr. 4.3.12. Lorsque la fermeture à glissière est fermée, le curseur doit se trouver au haut. Les poches doivent comporter un rabat fermé à l'aide d'un bouton-pression conforme au paragr. 4.1.14 et dimensionné conformément au patron. La veste doit comporter deux poches intérieures, comme il est illustré sur le dessin nº 6, confectionnées en filet conforme au paragr. 4.1.6, avec fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.9.7, de la longueur précisée tableau V. Deux étiquettes doivent être cousues au sac de poche en filet, une étiquette d'identification et une étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage, comme il est illustré sur le dessin nº 6.
- Sous-patte de fermeture et rabats tempête du devant La sous-patte de 4.3.2.5 fermeture du devant doit comporter deux fermetures à glissière moulées par injection, de la longueur précisée au tableau V. L'une sert à fermer le devant, l'autre, à fixer la doublure de blouson amovible. La fermeture à glissière du devant de la veste, conforme au paragr. 4.1.9.1, doit être insérée de façon que le curseur, avec tirette en ruban conforme au paragr. 4.3.12, et le boîtier se trouvent sur le devant gauche et le tube se trouve sur le devant droit. Le rabat tempête du devant

gauche doit comporter cinq parties femelles de boutons-pression conformes au paragr. 4.1.14 qui s'alignent sur les parties mâles fixées au rabat tempête du devant droit, conformément au dessin n° 6. Une moitié de fermeture à glissière doit être cousue à la parementure droite et l'autre moitié à la parementure gauche afin de fixer la doublure de blouson amovible. La moitié fixée à la parementure de devant droite, conforme au paragr. 4.1.9.2, doit comporter le boîtier et le curseur, et la moitié fixée à la parementure de devant gauche, conforme au paragr. 4.1.9.3, doit comporter le tube. Les deux moitiés doivent commencer à 2 cm sous la couture de l'encolure, quelle que soit la taille de la veste, comme il est illustré sur le dessin no 6. Les extrémités inférieures des fermetures à glissière doivent être fixées à l'aide de brides d'arrêt, comme il est illustré sur le dessin nº 6. Une boucle pour stylo mesurant 2 cm une fois pliée en deux doit être confectionnée avec une seule épaisseur de tissu de base II et cousue au niveau de la poitrine du côté gauche seulement, directement sous le rabat tempête, entre ce dernier et la fermeture à glissière. La boucle pour stylo doit être dimensionnée et placée conformément au patron et aux dessins.

- 4.3.3 Coutures latérales – Les coutures latérales doivent comporter, de l'emmanchure à l'ourlet, une fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.9.6, de la longueur précisée au tableau V. Les extrémités inférieures des fermetures à glissière doivent être fixées à l'aide de brides d'arrêt, comme il est illustré sur le dessin nº 6. Une fois posée, la fermeture à glissière doit être recouverte par le tissu de base. Chaque fermeture à glissière doit comporter trois curseurs. Les deux curseurs situés près de l'emmanchure doivent être disposés en position corps à corps, et le troisième curseur doit s'ouvrir de bas en haut, comme il est illustré sur le dessin nº 8. Les curseurs doivent tous comporter des tirettes en ruban conforme au paragr. 4.3.12. Une fois appliqué, le ruban de scellage doit se prolonger dans les parementures des ourlets de devant et de dos afin que les extrémités du ruban ne soient pas visibles, conformément au dessin nº 8. Une patte de fermeture en élastique conforme au paragr. 4.3.13 doit être placée au niveau de l'ourlet de chaque couture latérale conformément au dessin nº 8.
- 4.3.4 Col – Le col doit être confectionné en tissu de base II conforme au paragr. 4.1.3.2. Il doit comporter trois boutons-pression (partie mâle) conformes au paragr. 4.1.14 afin de fixer le capuchon amovible.
- 4.3.5 Capuchon amovible - Le capuchon doit être confectionné en tissu de base II conforme au paragr. 4.1.3.2, et toutes les coutures doivent être scellées. Il doit être confectionné de manière à permettre l'ajustement en hauteur et en largeur, avec un cordon élastique conforme au paragr. 4.1.11 et des dispositifs de blocage de grandes

dimensions conformes au paragr. 4.1.12.2. Le capuchon doit être fixé au col à l'aide de trois boutons-pression conformes au paragr. 4.1.14, la partie femelle étant fixée au capuchon et la partie mâle correspondante, au col. Des œillets conformes au paragr. 4.1.13 doivent être posés de chaque côté du devant du capuchon afin de pouvoir insérer le cordon élastique. Ce dernier doit être inséré dans la coulisse, passé par l'œillet puis glissé dans le dispositif de blocage posé conformément au dessin n° 7. Une étiquette indiquant la taille du capuchon doit être cousue sur la parementure arrière au niveau du milieu du dos ou centrée sur la parementure comme il est illustré sur le dessin n° 7.

- 4.3.6 Manches et poignets – La veste doit comporter des manches en trois pièces avec poche au haut, confectionnées en tissu de base II conforme au paragr. 4.1.3.2. Les coutures de manche, à l'exception de la couture de dessous de bras, doivent être surpiquées à 2 mm du bord. Un bouton-pression doit être posé sur une pièce de ruban gros grain conforme au paragr. 4.1.16, 2.5 cm de large repliée et cousue solidement sur la couture entre le poignet et la manche afin de fixer la doublure, comme il est illustré sur le dessin n° 8. Le poignet doit être confectionné en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.3.1. Chaque manche doit comporter une patte d'ajustement de 9 cm avec un morceau de partie crochets de ruban autoagrippant de 4.5 cm x 2.5 cm conforme au paragr. 4.1.10. Le poignet doit mesurer 4 cm de largeur et comporter un morceau de partie boucles de ruban autoagrippant de 12 cm x 2.5 cm afin de fixer la patte d'ajustement. Le poignet doit être partiellement élastifié à l'aide d'un élastique conforme au paragr. 4.1.15 de 4 cm de largeur et la partie élastifiée du poignet doit comporter deux rangées de surpiqures afin d'assujettir l'élastique. Les manches et les poignets doivent être façonnés et dimensionnés conformément au patron et à l'échantillon visuel.
- 4.3.7 Pattes d'épaule – Les pattes d'épaule doivent être façonnées et dimensionnées conformément au patron et au dessin nº 7 et confectionnées à partir de deux épaisseurs de tissu de base II conforme au paragr. 4.1.3.2. Elles doivent être cousues aux têtes de manche et placées conformément au patron et à l'échantillon visuel. Elles doivent être fixées aux épaules de la veste à l'aide d'un bouton-pression conforme au paragr. 4.1.14. Se reporter au tableau VI pour la longueur finie en fonction de la taille
- 4.3.8 Poches de haut de manche – Chaque manche doit comporter au haut une poche confectionnée en tissu de base II avec une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.9.4. Le curseur doit faire face à l'épaule lorsque la fermeture à glissière est fermée, comme il est illustré sur le dessin nº 2. Les curseurs doivent tous comporter des tirettes en ruban conforme au paragr. 4.3.12. Le pourtour de la

fermeture à glissière doit comporter deux rangées de surpiqures exécutées à 2 mm et à 6 mm du bord. La poche doit être cousue à la manche et surpiquée à 2 mm du bord, et les coutures doivent être scellées de manière appropriée afin d'assurer l'étanchéité. Les poches de haut de manche doivent être confectionnées conformément au patron.

- 4.3.9 Marques rétroréfléchissantes – Le matériau rétroréfléchissant conforme au paragr. 4.1.7 doit être posé sur le tissu de base II par transfert à chaud, conformément au dessin nº 2. Le patron pour les marques rétroréfléchissantes doit être utilisé, mais il n'indique pas la coupure pour les lettres au dos. Pour l'emplacement des lettres, consulter le dessin nº 5. La coupure doit avoir 10 cm de hauteur, soit 5 cm de chaque côté du centre du X afin de conserver la symétrie du X. L'inscription « POLICE » doit être centrée sur le X, et les inscriptions « RCMP » et « GRC » doivent être placées au-dessus, conformément au dessin nº 4. La bande horizontale qui s'étend d'un côté à l'autre doit être alignée sur le bas du X. Le devant doit comporter des bandes verticales de matériau rétroréfléchissant allant de la couture d'épaule jusqu'à la bande horizontale qui s'étend d'un côté à l'autre, conformément au patron. Les manches doivent comporter une bande continue de matériau rétroréfléchissant qui fait le tour de la manche, conformément au patron. Le matériau rétroréfléchissant doit être appliqué de façon permanente au tissu de base par thermoscellage. Aucune piqure ne doit être utilisée pour le fixer, et le thermoscellage doit résister pendant toute la durée de vie de la veste. Il ne doit y avoir aucun bord lâche ou non collé ni perte de film. Les morceaux de matériau rétroréfléchissant ne doivent pas se chevaucher afin d'obtenir la meilleure adhérence possible entre le matériau rétroréfléchissant et le tissu de base.
- 4.3.9.1 Inscriptions rétroréfléchissantes – Les inscriptions doivent être effectuées à l'aide du matériau rétroréfléchissant conforme au paragr. 4.1.7 en utilisant la police de caractère Arial Black. Au dos, l'inscription « POLICE » doit être centrée dans la coupure de 10 cm de hauteur au niveau du X, et les inscriptions « RCMP » et « GRC » doivent être placées au-dessus et dimensionnées conformément aux dessins n° 4 et n° 5. L'inscription « RCMP » doit être alignée à gauche par rapport à l'inscription « POLICE » et l'inscription « GRC » doit être alignée à droite. Sur le devant, les inscriptions « RCMP », « GRC » et « POLICE » doivent être dimensionnées et placées conformément au dessin nº 4, à 1 cm sous la bande patronymique. L'inscription « RCMP » doit être alignée à gauche par rapport à l'inscription « POLICE » et l'inscription « GRC » doit être alignée à droite. Les inscriptions sur le devant doivent être alignées sur le côté gauche de la bande patronymique.

- Insignes d'épaule Des insignes d'épaule de la GRC conformes au paragr. 4.1.8 4.3.10 doivent être cousus aux poches de haut de manche seulement et non aux manches. L'insigne doit être centré sur la tête de manche et cousu à 2.5 cm sous la couture de la tête de manche par une rangée de piqures, conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.11 Bride de suspension – Une bride de suspension de 6 cm de longueur doit être confectionnée en ruban gros-grain conforme au paragr. 4.1.16 de 6 mm de largeur et centrée sur l'encolure, conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.12 Tirette en ruban pour fermeture à glissière – Toutes les tirettes en ruban doivent être confectionnées de ruban gros-grain 1 cm de largeur conforme au paragr. 4.1.16. La tirette en ruban doit être insérée dans l'orifice de la tirette de la fermeture à glissière de façon à pouvoir être retirée et remise en place facilement sans être endommagée. La tirette en ruban doit avoir une longueur finie de 5 cm \pm 0.5 cm une fois fixée à la fermeture à glissière.
- 4.3.13 Patte de fermeture de la couture latérale – Une patte de fermeture de la couture latérale confectionnée en élastique conforme au paragr. 4.1.15 de 2.5 cm de largeur et mesurant 9 cm \pm 0.5 cm de longueur finie doit être cousue au bas de l'ourlet du dos près de la couture latérale de façon à se rabattre vers le devant. Elle doit comporter la partie femelle d'un bouton-pression. La partie mâle correspondante doit être posée sur l'ourlet du devant de la veste.
- Étiquette d'identification Chaque veste doit comporter une étiquette vierge 4.3.14 durable de 7.5 cm x 2 cm fixée séparément sous l'étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage, où l'utilisateur pourra inscrire son nom.
- 4.3.15 Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage – Chaque veste doit comporter une étiquette durable, cousue au bas du sac de la poche intérieure conformément au dessin nº 6. Le texte doit être inscrit avec de l'encre permanente de couleur contrastante qui peut résister à 50 lavages sans présenter de changement d'aspect. Tout le texte doit être inscrit dans une police de caractères de taille 6, sauf le numéro d'article de la GRC et la taille, qui doivent être inscrits dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. L'étiquette doit comporter les renseignements suivants, en anglais et en français :
 - 1. Nom de l'article en anglais, conformément au paragr. 1.1.
 - 2. Nom de l'article en français, conformément au paragr. 1.1.

- 3. Numéro d'article de la GRC, voir les documents contractuels (p. ex. 3985 000).
- Taille de l'article et stature, indiquées conformément à la désignation des 4. tailles dans les documents contractuels, en anglais et en français (p. ex. L/R - G/R).
- Date de confection, en format numérique année/mois (p. ex. 2018/11). 5.
- Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise). 6.
- 7. Renseignements indiqués ci-dessous.

Machine wash - warm (40°C)	Laver à la machine – à l'eau tiède (40 °C)
Do Not use fabric softener or chlorine bleach	Ne pas utiliser d'agent assouplissant ni d'agent d blanchiment
Tumble dry- medium (Do Not use dryer sheets)	Sécher par culbutage – à température moyenne (N pas utiliser d'assouplissant en feuilles)
Steam iron - low	Repasser à la vapeur - à température basse
Dry clean - If professionally dry cleaned request clear distilled solvent rinse; request spray repellent.	Nettoyer à sec - demander un rinçage avec u solvant distillé clair et un traitement à l'aide d'u produit hydrofuge en aérosol.
Further care instructions: See Ordering Guide.	Instructions d'entretien supplémentaires : Voir l guide de commande.
CSA-Z96-15	Norme CSA-Z96-15
Class 2, Level 2	Classe 2, niveau 2
Fluorescent Yellow-Green	Jaune-vert fluorescent

Fiche d'instructions – Chaque veste finie doit comporter une fiche d'instructions, 4.3.16 pliée et insérée dans la poche poitrine intérieure. La fiche doit fournir, en anglais et en français, les renseignements donnés à l'annexe B qui fait partie de la présente spécification.

Dispositions relatives à l'assurance de la qualité 5.

- 5.1 Responsabilité des inspections – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai commerciales indépendantes.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés ; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6. Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des

(Se reporter au tableau des mesures et au dessin n° 1.)

- 6.1 Tour de poitrine (circonférence totale) - Lorsque la veste repose à plat, le tour de poitrine est la distance mesurée d'un côté à l'autre au point le plus bas de l'emmanchure, multipliée par deux. (A)
- 6.2 Circonférence au bas (circonférence totale) – Lorsque la veste repose à plat, la circonférence au bas est la distance mesurée d'un côté à l'autre au bas, multipliée par deux. (B)
- 6.3 Longueur du devant – La longueur est la distance mesurée du haut du col jusqu'à l'ourlet. (C)
- 6.4 Longueur du côté – La longueur du côté est la distance mesurée de la base de l'emmanchure jusqu'à l'ourlet. (D)
- 6.5 Pleine largeur à l'épaule – La pleine largeur à l'épaule est la distance mesurée à la couture d'épaule, de l'encolure jusqu'à l'emmanchure. (E)
- 6.6 Longueur du dessus de manche – La longueur du dessus de manche est la distance mesurée de l'emmanchure, à la couture d'épaule, jusqu'au bord inférieur du poignet. (F)
- 6.7 Longueur du dessous de manche – La longueur du dessous de manche est la distance mesurée sous la manche, de l'emmanchure jusqu'au bord inférieur du poignet. (G)
- 6.8 Circonférence au poignet (détendu) – La circonférence au poignet est la distance mesurée au bord inférieur de la manche, multipliée par deux. (H)
- 6.9 Circonférence au coude - La circonférence au coude est la distance mesurée d'un côté à l'autre de la manche, en ligne avec la couture de la pièce de manche (au coude), multipliée par deux. (J)
- 6.10 Longueur du dos - La longueur du dos est la distance mesurée du bas du col jusqu'à l'ourlet. (K)
- 6.11 Largeur du dos – Lorsque la veste repose à plat, la largeur du dos est la distance mesurée d'une emmanchure à l'autre. (L)

6.12 <u>Longueur du col</u> – La longueur du col est la distance mesurée le long de la couture, d'un côté de fermeture à glissière à l'autre. (M)

					\mathbf{T}_{A}	TABLEAU I	LEAU DES MESURES	- 1	Veste haute visibilité	ilité					
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	ATION AILLE	MENSUI	MENSURATIONS					MESU	JRES DU V	MESURES DU VÊTEMENT					
Stature	Taille	Poi	Poitrine	Tour de	Circon-	Longueur	Longueur	Pleine largeur	Longueur	Longueur de manche	Circon-	Circon-	Lon-	Largeur	Longueur
		od	cm	ellingod	au bas	du devant (haut du col à ourlet)	couture latérale (emman- chure à ourlet)	(couture d'épaule, encolure à emmanchure)	Dessus (couture d'épaule à poignet)	Dessous (emman- chure au poignet)	au poignet	an coude	du dos (bas du col à ourlet)	899 19	côté de fermeture à glissière à l'autre)
T Court	2TP	31 – 33	79 - 84	108	86	55	25	14	52.75	48.5	24	43	61	40.5	47
	TP	34 – 36	86 - 91	115.5	105.5	57	26	15	54.5	49.75	25	46	63	43.25	49
	Ь	37 – 39	94 - 99	123	113	59	27	16	56.25	51	26	49	65	46	51
	M	40 - 42	102 - 107	130.5	120.5	61	28	17	85	52.25	27	52	<i>L</i> 9	48.75	53
	Ŋ	43 – 45	109 - 114	138	128	63	29	18	59.75	53.5	28	55	69	51.5	55
	TG	46 – 48	117 - 122	145.5	135.5	99	30	19	61.5	54.75	29	58	71	54.25	57
	2TG	49 – 51	124 - 129	153	143	<i>L</i> 9	31	20	63.25	99	30	61	73	57	59
	3TG	52 – 54	132 - 137	160.5	150.5	69	32	21	99	57.25	31	64	75	59.75	61
	4TG	55 – 57	140 - 145	168	158	71	33	22	66.75	58.5	32	<i>L</i> 9	17	62.5	63
	5TG	28 – 60	147 - 152	175.5	165.5	73	34	23	68.5	59.75	33	70	62	65.25	99
Court	2TP	31 - 33	79 - 84	108	86	09	30	14	56.75	52.5	24	43	99	40.5	47
	TP	34 – 36	86 - 91	115.5	105.5	62	31	15	58.5	53.75	25	46	89	43.25	49
	Ь	37 – 39	94 - 99	123	113	64	32	16	60.25	55	26	49	70	46	51
	M	40 – 42	102 - 107	130.5	120.5	99	33	17	62	56.25	27	52	72	48.75	53
	G	43 – 45	109 - 114	138	128	89	34	18	63.75	57.5	28	55	74	51.5	55
	TG	46 – 48	117 - 122	145.5	135.5	20	38	19	65.5	58.75	29	28	92	54.25	57
	2TG	49 – 51	124 - 129	153	143	72	98	20	67.25	09	30	61	78	57	59
	3TG	52 – 54	132 - 137	160.5	150.5	74	28	21	69	61.25	31	64	08	59.75	61
	4TG	55 – 57	140 - 145	168	158	92	88	22	70.75	62.5	32	29	82	62.5	63
	5TG	9 - 85	147 - 152	175.5	165.5	28	68	23	72.5	63.75	33	70	84	65.25	99
	TOLÉI	TOLÉRANCES \pm		3	3	2	1.5	1	1.5	1.5	1	2	2	1	1
$EMPL_\ell$	ACEMEN	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES	ISE DES	А	В	C	D	н	F	G	Н	J	К	Г	M
REMARQUE	: Toutes les	s mesures sont	REMARQUE: Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire.	sauf indication	n contraire.								1	-	

MARQUE: Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire.

40-42 102-107 43-45 109-114 46-48 117-122 49-51 124-129 52-54 132-137 55-57 140-145 58-60 147-152 31-33 79-84 34-36 86-91 37-39 94-99 40-42 102-107 43-45 109-114 46-48 117-122 49-51 124-129 52-54 132-137 55-57 140-145	98 105.5 113 120.5 128 135.5 143 165.5 165.5 165.5 165.5 170.	Longueur du devant (haut du col à ourlet) 65 67 67 77 77 77 77 77 78 83 80 80 80 80 86 86 86	Longueur de la couture latérale (emman-chure à ourlet) 35 36 37 38 38 39 40 40 41 41 42 42 43 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44 44	MESU Pleine largeur à l'épaule (couture d'épaule, encolure à emmanchure 14 15 16 16 19 20 20 21 21 22 23 23 23 14 16 16 17 17 18 18 19 20 20 21 22 22 23 23 23 23 23 23 23 23 23 23 23	MESURES DU VÊTEMENT Ie Longueur de manche urà Dessus Dessous Ile (couture (emman- d'épaule à chure au chure	ES DU VETEMENT Longueur de manche Dessus Dessus Dessus couture (emman- épaule à chure au ooignet) poignet) 66.75 56.5 64.25 57.75 64.25 59.75 64.25 64 71.25 64 71.25 64 72 66.5 71.75 66.5 71.75 66.5 71.75 66.5 71.75 66.75 72.5 68 73.5 66.75 73.5 66.75 74.75 66.5 74.75 66.5 75.25 68 77.7 69.25 77.75 65.5	Circonférence au poignet 24 25 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26	Circon-ference au coude (1) (2) (2) (3) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4) (4	Longueur du dos (bas du col à ourlet) 71 73 77 77 79 81 83 85 87 89 89 89 89 89 89 89 90 90	Largeur du dos du dos 40.5 43.25 46 48.75 59.75 62.5 65.25 46 48.75 59.75 62.5 65.25 40.5 59.75 59.75 62.5 62.5 62.5 62.5 62.5 62.5 62.5 62.	Longueur du col (côté de fermeture à glissière à l'autre) 49 47 47 49 55 55 57 59 63 65 65 65 57 57 57 57 65 57 57 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65 65
31G 38 − 60 147 − 132 1/3.3 TOLÉRANCES ± 3	105.5	2 88	1.5	23	5.1	1.5	1	2 0	2	05.25	00 1
	3	2	1.5	1	1.5	1.5	-	2	2		_ - -
EMPI ACEMENT DE I A PRISE DES	а	ر	_	Ή	Ц	۲	П	1	А	1	M

MARQUE: Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire.

REMARQUE: Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire.

TABLEAU I Propriétés du tissu de base stratifié (avec membrane IEPT et support tricot)

	Essai	Méthode d'essai	Durée	Valeur min. du tissu de base
1	Résistance des textiles à la diffusion de vapeur d'eau	CAN/ONGC-4.2, n° 49-M99, Option 1 *Voir la procédure d'essai n° 1	 État initial Après 5 lavages Après vieillissement (70 °C et HR de 95 % pendant 168 h) 	13 mm max.
2	Résistance à l'eau sous pression hydrostatique	CAN/ONGC-4.2, n° 26.5-M89 (R2013) *Voir la procédure d'essai n° 2	- État initial - Après 5 lavages	1240.2 kPa
3	Essai de pénétration d'eau sous faible pression	CAN/ONGC -4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai n° 3	- État initial	Aucune fuite
		ASTM D2097-03 (2010) *Voir la procédure d'essai nº 4	- Après flexion à froid Chaîne/ Trame	Aucune fuite
4	Essai de pénétration d'eau sous haute pression	BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 5	- État initial	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 6	- Après traitement à l'essence sans plomb	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 6	- Après traitement à l'insecticide DEET en format crème	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 7	- Après traitement à la sueur synthétique	Aucune fuite
5	Résistance à l'abrasion	ASTM D3886-99 (R2015) Procédure : utiliser du papier émeri nº 0 *Voir la procédure d'essai nº 8	- 3200 cycles	Aucune défaillance
CO	UTURES	•	•	•
6a	Durabilité du ruban de scellage	CAN/ONGC -4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai n° 9	- État initial	Aucune fuite
6b		CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai n° 10	- Après 10 cycles de lavage	Aucune fuite
6c		CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 11	- Après 10 cycles de nettoyage à sec	Aucune fuite
7	Décollement	Examen visuel	- Examen après chaque méthode, 6a à 6c	Aucun décollement
8	Résistance au pelage N/23 mm	ASTM D413-98 (2017)		8 N/23 mm minimum

PROCÉDURES D'ESSAI POUR LE TABLEAU I

- 1. Le côté tricot du tissu stratifié doit faire face à l'eau. Les essais doivent être effectués conformément à la norme CAN/ONGC-4.2, méthode 49-99, option n° 1. Les échantillons doivent être conditionnés à 21 ± 1 °C (69.8 ± 2 °F) et à une humidité relative de 65 ± 2 %. Le spécimen doit être placé environ à mi-chemin entre le flux d'air sec et la cellule d'eau. Quatre spécimens doivent être testés pour chaque condition. Les essais doivent être effectués à l'état initial, après 5 lavages selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.
- 2. La pression d'eau doit être appliquée sur le côté tricot du tissu stratifié. Un taffetas de retenue conforme à la norme MIL-C-21852F-TYPE III-CLASS1 PART#WJAAGNA doit être placé au-dessus de l'échantillon contre l'endroit du tissu stratifié. Les essais doivent être effectués à l'état initial, après 5 lavages selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.
- 3. Le côté tricot du tissu stratifié doit être en contact avec l'eau. La pression hydrostatique doit être de 13.78 kPa (2.0 lb/po²) et être maintenue pendant 3 minutes. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre. L'essai peut être effectué à l'aide de tout appareil qui teste la surface du spécimen à pression équivalente. En cas d'écart, l'appareil décrit dans la norme FED-STD-191A, méthode 5516 doit être utilisé.
- 4. Dix spécimens de chaîne et dix spécimens de trame de 8.26 cm x 11.43 cm (3.25 po x 4.5 po) doivent être sélectionnés dans chaque unité d'échantillonnage. La direction d'essai correspond à la dimension de 8.26 cm (3.25 po). Les spécimens doivent subir 20 000 cycles de flexion conformément à la norme ASTM D2907-03 (2010), comme suit : marquer le côté tricot de chaque spécimen avec deux lignes à 4.32 cm (1.7 po) d'écart, perpendiculaires à la direction d'essai. L'espace entre les lignes est la zone d'essai qui doit être centrée sur le côté tricot du spécimen. Envelopper les spécimens autour des pistons en pleine extension avec le côté tricot vers l'extérieur. Les lignes de la zone d'essai doivent se rencontrer de manière uniforme et doivent s'aligner avec les bords des pistons. Fixer le spécimen à l'aide de pinces en s'assurant que ces dernières ne sont pas dans la zone d'essai. Vérifier le bon étirement et la tension du spécimen (des plis peuvent causer des flexions incorrectes). La distance entre les pistons doit être de 4.32 cm (1.7 po) en position ouverte et de 1.27 cm (0.5 po) en position fermée, mesurée entre le bas du piston supérieur et le haut du piston inférieur. Placer l'appareil ainsi monté avec les spécimens dans une chambre d'essai à -31.67 ± 1 °C (-25 ± 2 °F) pour une période de conditionnement d'une heure, puis soumettre aux flexions dans la chambre d'essai à -31.67 ± 1 °C (-25 ± 2 °F). Après l'essai de flexion, faire l'essai de perméabilité à l'eau selon la procédure de d'essai n° 3, sauf que l'orifice de l'appareil d'essai doit être modifié pour tenir compte de la plus petite taille des spécimens.
- 5. La pression d'eau doit être appliquée sur le côté tricot du tissu stratifié, depuis le bas du

spécimen. La pression maximale de 172.25 kPa (25 lb/po²) doit être atteinte en 2 minutes ± 20 secondes et être appliquée pendant 5 minutes. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai.

- 6. Placer un morceau de papier buvard de 15.24 cm x 15.24 cm (6 po x 6 po) sur une surface plane et recouvrir d'un spécimen de 25.4 cm x 25.4 cm (10 po x 10 po), endroit vers le haut. Peser 2.0 ± 0.1 g (0.07 ± 0.004 oz) de contaminant solide ou pipeter 2.0 mL (0.07 oz liq.) d'un contaminant liquide. Placer le contaminant au centre du spécimen et recouvrir d'un morceau de papier cristal de 15.24 cm x 15.24 cm (6 po x 6 po). Placer un poids de 1.81 kg (4 lb) sur le papier cristal par-dessus la zone contaminée. Laisser le poids reposer sur le spécimen pendant 30 minutes. Retirer le poids et le papier cristal et laisser le spécimen reposer pendant 30 autres minutes. Essuyer tout excès de contaminant avec un autre morceau de papier buvard et faire l'essai de pénétration d'eau selon la procédure n° 6, sauf que la pression de l'eau doit être appliquée pendant 3 minutes.
- 7. Un spécimen par unité d'échantillonnage doit faire l'objet d'un essai de pénétration d'eau après une exposition à la sueur synthétique. Le spécimen ne doit pas avoir un diamètre inférieur à 15.24 cm (6 po). Les coupelles d'essai doivent pouvoir recevoir des spécimens de cette taille et avoir une profondeur d'au moins 2.5 cm (1 po). Les coupelles doivent être scellées pour empêcher les fuites. La solution doit être en contact avec le côté tricot du tissu stratifié.

La sueur synthétique est préparée en mélangeant les ingrédients suivants dans 500 mL d'eau distillée :

3 g de chlorure de sodium

1 g de protéine prédigérée

1 g de propionate de n-propyle

0.5 g de lécithine (phosphatidylcholine)

La protéine prédigérée doit contenir les acides aminés suivants :

Substance	Milligrammes (mg)
Lysine	82.5
Histidine	27.5
Arginine	40.0
Acide aspartique	72.5
Thréonine	42.5
Sérine	50.0
Acide glutamique	197.5
Proline	92.5
Glycine	22.5
Alanine	28.7

Cystine	4.7
Valine	66.2
Méthionine	30.0
Isolencine	53.8
Leucine	87.5
Tyrosine	51.3
Phénylalanine	48.8
Tryptophane	18.8

La solution doit être maintenue sous agitation et chauffée à 50 ± 1 °C, puis recouverte et refroidie à environ 35 °C.

Agiter la solution de telle sorte que toutes les particules solides soient en suspension dans la solution, puis verser la solution dans la coupelle d'essai La coupelle doit être inversée pour que la transpiration synthétique touche au spécimen.

Après 48 heures de contact avec la solution, le spécimen doit être retiré de la coupelle, rincé à l'eau tiède, séché et testé pour la pénétration d'eau selon la procédure d'essai n° 6, sauf que la pression de l'eau doit être appliquée pendant 3 minutes.

- 8. Procédure de la méthode ASTM D3886-99 (R2015) : Utiliser du papier émeri n° 0. Poncer le côté tricot, avec un mouvement d'abrasion multidirectionnel. Changer d'abrasif après tous les 300 cycles ou l'échec d'un spécimen. La pression d'air sous le diaphragme doit être de 4 lb/po², et la charge sur la plaque abrasive doit être de 1 lb. Il y a échec s'il y a rupture du contact électrique.
- 9. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés avant l'essai du cycle de lavage, et les spécimens doivent rester étanches à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source de l'eau.
- 10. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés après 10 cycles de lavage domestiques, et les spécimens doivent rester imperméables à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source de l'eau. L'essai de lavage

doit être réalisé selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.

11. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés après 10 cycles de nettoyage à sec, et les spécimens doivent rester étanches à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source d'eau.

TABLEAU II Propriétés du tissu de base stratifié (bleu marine foncé)

	E	XIGENCES					MÉTHODE D'ESSAI
1	Masse (tissu stratifié)	205 g/m ² (max	ximum.)				 CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (R2013) OU ASTM D3776/D3776M-09a (2017)
2	Solidité de la couleur à la lumière – Lampe à arc au xénon	Échelle de gri échantillon no	n exposé	du mên		rt à un	ISO 105-B02:2014, méthode 4, exposition B, 160 heures
3	Solidité de la couleur au frottement	À sec : Au mouillé :	Échelle supérie Échelle supérie	ure de	gris 4		• CAN/ONGC-4.2 n° 22-2004 (R2013) OU • ISO 105-X12:2016
4	Solidité de la couleur au blanchissage	Changement de couleur : Tachage :	Échelle supérie Échelle supérie	ure de	gris 4.5		 CAN/ONGC-4.2 n° 19.1-2004 (R2013) essai 2A OU AATCC 61-2013
5	Changement dimensionnel au blanchissage – <i>Après 5 cycles</i> :	Chaîne : Trame :	3% ma				• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D1
6	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :		Newton Newton	` /		 CAN/ONGC-4.2 n° 9.2-M90 (R2013) OU ASTM D5034-09 (2013)
7	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :		ewton (1			 CAN/ONGC-4.2 n° 12.3-2005 (R2013) OU ISO 13937-1:2000 OU ASTM D1424-09 (2013)
8	Résistance à l'abrasion – méthode Martindale	Aucune détéri kPa	oration après 10 000 cycles à 9			les à 9	• ASTM D4966-12 (R2016) Option 1
9	Résistance au mouillage superficiel – Méthode d'arrosage	État initial : Après 5 lavago Après 10 lavago			nin) supérieu supérieu		 ISO 4920:2012 OU AATCC méthode d'essai 22-2017 Lavage: CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2
10	Oléofuge	État initial : Après 5 lavage Après 10 lavage			n) upérieur upérieur		 AATCC méthode d'essai 118-2013 <u>Lavage</u>: CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2

TABLEAU III

Tissu pour poche en filet

		REQUIREMEN	T	EXIGENCE	
1	Couleur		e hantillon de couleur fourni par le niformes et équipement		
2	Teneur en fibres	100 % polyest	er	• CAN/ONGC-4.2, n° 14-20	005
3	Contexture du tricot	Tricot chaîne			
4	Fils par pouce	Colonnes: 33 Rangées: 28 ±		• ASTM D8007-15 ^{e1}	
5	Masse	$115 \text{ g/m}^2 \pm 6 \text{ g}$ $(109 \text{ g/m}^2 - 12)$		 CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M OU ASTM D3776/D3776M-0 	, ,
6	Changement dimensionnel au blanchissage	Chaîne : Trame :	4% max 3% max	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-20	019, 3, D1
	domestique Après 5 cycles				
7	Solidité de la couleur	À sec :	Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/ONGC-4.2 n° 22-20	004 (R2013)
	au frottement	Au mouillé :	Échelle de gris 4 ou supérieure		
8	Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur :	échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/ONGC-4.2 n° 19.1-2 OU	2004 essai n° 2
		Tachage du coton:	échelle de gris 4 ou supérieure	• AATCC 61-2013	
		Tachage du polyester:	échelle de gris 4 ou supérieure		
9	Résistance à l'éclatement (essai de Mullen) (lb/po²)	100 (minimum		• ASTM D3786/D3786M-1	3
10	Résistance à l'abrasion – méthode Martindale	Aucune détérion 9 kPa	oration après 25 000 cycles à	• ASTM D4966-12 (R2016) Option 1)
11	Résistance au boulochage	4 ou supérieur	après 120 minutes	• ASTM D3512/D3512M-1	16

TABLEAU IV

Propriétés du tissu de base stratifié II (jaune-vert fluorescent)

Exigences de la norme CSA-Z96-15, Vêtements de sécurité à haute visibilité (respectées ou dépassées)

		MÉTHODE D'ESSAI		
1	Masse surfacique (stratifié)	205 g/m² (maxi	mum.)	 CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (R2013) OU ASTM D3776/D3776M-09a (2017)
2	Couleur du tissu de base	État initial : CSA-Z96-15, tableau 2A – Jaune-vert fluorescent Après l'essai de solidité de la couleur à la lumière (AATCC 16.3-2014, option d'essai 3, 40 unités de décoloration AATCC) : CSA-Z96-15, Tableau 2A – Jaune-vert fluorescent		 ASTM E1164-12 La couleur doit conformer à l'échantillon visuel
3	Solidité de la couleur à la lumière – Lampe à arc au xénon	_	s 3 ou mieux, par rapport à un exposé du même tissu	ISO 105-B02:2014, méthode 4, exposition B, 160 heures
4	Solidité de la couleur au frottement	À sec : Au mouillé :	Échelle de gris 4 ou supérieure Échelle de gris 4 ou supérieure	CAN/CGSB-4.2 n° 22-2004 (R2013) OU ISO 105-X12:2016
5	Solidité de la couleur à la sueur	acidité : alcalinité :	Échelle de gris 4 ou supérieure Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/CGSB-4.2 n° 23-M90 (R2013)
6	Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur : Tachage :	Échelle de gris 4.5 ou supérieure Échelle de gris 3 ou supérieure	CAN/CGSB-4.2 n° 19.1-2004 (R2013) Test 2A OU AATCC 61-2013
7	Changement dimensionnel au blanchissage – Après 5 cycles	Chaîne :	3% max 3% max	• CAN/CGSB-4.2 n° 58-2019, 3, D1
8	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :	550.0 Newton (min) 450.0 Newton (min)	• CAN/CGSB-4.2 n° 9.2-M90 (R2013) OU • ASTM D5034-09 (2013)
9	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :	15.0 Newton (min) 14.0 Newton (min)	 CAN/CGSB-4.2 n° 12.3-2005 (R2013) OU ISO 13937-1:2000 OU ASTM D1424-09 (2013)
10	Résistance à la déchirure	Aucune détérior	ration après 10 000 cycles à 9 kPa	• ASTM D4966-12 (R2016) Option 1

TABLE IV

Propriétés du tissu de base stratifié II (jaune-vert fluorescent)

Exigences de la norme CSA-Z96-15, Vêtements de sécurité à haute visibilité (respectées ou dépassées)

11	Résistance au mouillage	État initial :	100 (min)	• ISO 4920:2012
	superficiel – Méthode	Après 5 lavages :	90 ou supérieur	OU
	d'arrosage	Après 10 lavages	80 ou supérieur	AATCC méthode d'essai 22-2017
		:		<u>Lavage :</u>
				• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2
12	Oléofuge	État initial :	6 (min)	AATCC méthode d'essai 118-2013
		Après 5 lavages :	5 ou supérieur	<u>Lavage:</u>
		Après 10 lavages:	4 ou supérieur	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D2

TABLEAU V Fermetures à glissière – longueurs – mesures en pouces

Stature	Taille	Devant (po)	Devant intérieur (po)	Couture latérale (po)	Poche de manche (po)	Poche poitrine (po)	Poche intérieure (po)
T Court	2T Petit	19½"	13½"	15"	7"	6½"	7"
	T Petit	20½"	14½"	15"	7"	6½"	7"
	Petit	21"	15"	15"	7"	6½"	7"
	Moyen	22"	15½"	16"	7"	6½"	7"
	Grand	23"	16½"	16"	7"	6½"	7"
	T Grand	23½"	17½"	17"	7"	6½"	7"
	2T Grand	24½"	18"	17"	7"	6½"	7"
	3T Grand	25"	19"	17"	7"	6½"	7"
	4T Grand	26"	20"	18"	7"	6½"	7"
	5T Grand	27"	20½"	18"	7"	6½"	7"
Court	2T Petit	21½"	15½"	17"	7"	7"	7"
	T Petit	22½"	16"	17"	7"	7"	7"
	Petit	23"	17"	17"	7"	7"	7"
	Moyen	24"	18"	18"	7"	7"	7"
	Grand	25"	18½"	18"	7"	7"	7"
	T Grand	25½"	19½"	19"	7"	7"	7"
	2T Grand	26½"	20"	19"	7"	7"	7"
	3T Grand	27"	21"	19"	7"	7"	7"
	4T Grand	28"	22"	20"	7"	7"	7"
	5T Grand	29"	22½"	20"	7"	7"	7"
Régulier	2T Petit	23½"	17½"	19"	8"	7½"	7"
	T Petit	241/2"	18"	19"	8"	7½"	7"
	Petit	25"	19"	19"	8"	7½"	7"
	Moyen	26"	20"	20"	8"	7½"	7"
	Grand	27"	20½"	20"	8"	7½"	7"
	T Grand	27½"	21½"	21"	8"	7½"	7"
	2T Grand	28½"	22"	21"	8"	7½"	7"
	3T Grand	29"	23"	21"	8"	7½"	7"
	4T Grand	30"	24"	22"	8"	7½"	7"
	5T Grand	31"	24½"	22"	8"	7½"	7"

TABLEAU V Fermetures à glissière – longueurs – mesures en pouces

Stature	Taille	Devant	Devant	Couture	Poche de	Poche	Poche
<u> </u>	ATT D	(po)	intérieur (po)	latérale (po)	manche (po)	poitrine (po)	intérieure (po)
Long	2T Petit	25½"	19½"	21"	8"	8"	7"
	T Petit	26½"	20"	21"	8"	8"	7"
	Petit	27"	21"	21"	8"	8"	7"
	Moyen	28"	22"	22"	8"	8"	7"
	Grand	29"	22½"	22"	8"	8"	7"
	T Grand	29½"	23½"	23"	8"	8"	7"
	2T Grand	30½"	24"	23"	8"	8"	7"
	3T Grand	31"	25"	23"	8"	8"	7"
	4T Grand	32"	25½"	24"	8"	8"	7"
	5T Grand	33"	26"	24"	8"	8"	7"
T Long	2T Petit	27½"	21½"	23"	8"	8"	7"
	T Petit	28½"	22"	23"	8"	8"	7"
	Petit	29"	23"	23"	8"	8"	7"
	Moyen	30"	24"	24"	8"	8"	7"
	Grand	31"	24½"	24"	8"	8"	7"
	T Grand	31½"	25½"	25"	8"	8"	7"
	2T Grand	32½"	26"	25"	8"	8"	7"
	3T Grand	33"	27"	25"	8"	8"	7"
	4T Grand	34"	27½"	26"	8"	8"	7"
	5T Grand	34½"	28½"	26"	8"	8"	7"
2T Long	2T Petit	29½"	23½"	25"	8"	8"	7"
	T Petit	30½"	24"	25"	8"	8"	7"
	Petit	31"	25"	25"	8"	8"	7"
	Moyen	32"	25½"	26"	8"	8"	7"
	Grand	33"	26½"	26"	8"	8"	7"
	T Grand	33½"	27"	27"	8"	8"	7"
	2T Grand	34"	28"	27"	8"	8"	7"
	3T Grand	35"	29"	27"	8"	8"	7"
	4T Grand	36"	29½"	28"	8"	8"	7"
	5T Grand	36½"	30½"	28"	8"	8"	7"

TABLEAU VI Longueur finie de la patte d'épaule

Tableau des mesures – Longueur finie de la patte d'épaule		
Taille du blouson	Dimension "A"	
(Toutes les statures)		
T-Petit	14.25	
Petit	15.25	
Moyen	16.25	
Grand	17.25	
T-Grand	18.25	
2T-Grand	19.25	
3T-Grand	20.25	
4T-Grand	21.25	
5T-Grand	22.25	
Tolérance ±	0.5	

<u>REMAROUE</u>: Toutes les dimensions sont en centimètres

APPENDICE A

Identificateur de modèle réglementaire

Titre du patron : Veste haute visibilité

Patrons – Les patrons sont disponibles auprès du Programme Uniformes et équipement de la GRC. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l'adjudication du contrat. L'ensemble complet des patrons, soit en dimensions individuelles, soit selon un barème progressif, sera fourni au soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat. Le soumissionnaire recevra les fichiers par voie électronique en format .DXF, à moins qu'il ne les demande en format papier.

Les patrons de papier indiquent les réserves de couture et les gabarits de mise en place. Il est interdit de poinçonner des trous pour marquer l'emplacement des pièces sur ce vêtement, sauf dans le cas de l'emplacement de l'insigne d'épaule ; cependant, les trous doivent être complètement cachés par l'insigne d'épaule. Toutes les pièces doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron. Le tableau des mesures indique les mesures du vêtement fini ; cependant les patrons peuvent exiger des ajustements selon les procédés de fabrication du fabricant. Il incombe au fabricant d'ajuster le patron, au besoin, pour respecter les tableaux des mesures ou en raison des procédés de fabrication utilisés ; cependant, la conception et la qualité ne doivent pas être altérées ni modifiées. Les marques utilisées pour la mise en place des bandes rétroréfléchissantes doivent être recouvertes ou enlevées et ne doivent pas être visibles sur le vêtement fini.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat. Tous les patrons en format électronique doivent être supprimés des dossiers de l'entrepreneur.

Pièces du patron – Le présent modèle compte 36 pièces.

<u>Légende</u> :	
Tissu de base I Tissu de base II Tissu de base I (tricot EVH) Tissu de base II (tricot EVH) Tissu pour poche en filet	= paragr. 4.1.3.1 (bleu marine) = paragr. 4.1.3.2 (jaune-vert fluorescent) = paragr. 4.1.3.1 avec tricot (envers) endroit vers le haut = paragr. 4.1.3.2 (jaune-vert fluorescent) = paragr. 4.1.6
1 simple 1 paire 2 paires	Couper 1 pièceCouper 2 piècesCouper 4 pièces
(EVH)	= Endroit vers le haut

Pièces du patron	Désignation	Quantité à couper	Tissu
1 de 36	Dos – partie supérieure	1 simple	Tissu de base II
2 de 36	Dos – partie inférieure	1 simple	Tissu de base I
3 de 36	Devant – partie supérieure droite	1 simple	Tissu de base II (EVH)
4 de 36	Devant – partie supérieure gauche	1 simple	Tissu de base II (EVH)
5 de 36	Devant – partie inférieure	1 paire	Tissu de base I
6 de 36	Sous-patte de fermeture du devant	1 paire	Tissu de base II
7 de 36	Rabat tempête – partie supérieure gauche	1 simple	Tissu de base II (EVH)
8 de 36	Rabat tempête – partie inférieure gauche	1 simple	Tissu de base II (EVH)
9 de 36	Rabat tempête – partie supérieure droite	1 simple	Tissu de base II (EVH)
10 de 36	Rabat tempête – partie inférieure droite	1 simple	Tissu de base I (EVH)
11 de 36	Patte d'épaule	2 paires	Tissu de base II
12 de 36	Parementure de devant « A »	1 paire	Tissu de base II
13 de 36	Parementure de devant « B »	1 paire	Tissu de base II
14 de 36	Manche	1 paire	Tissu de base II
15 de 36	Arrière de manche – partie supérieure	1 paire	Tissu de base II
16 de 36	Arrière de manche – partie inférieure	1 paire	Tissu de base II
17 de 36	Poignet	1 paire	Tissu de base I
18 de 36	Poignet élastifié	1 paire	Tissu de base I
19 de 36	Patte d'ajustement du poignet	1 paire	Tissu de base I
20 de 36	Dessus de col	1 simple	Tissu de base II
21 de 36	Dessous de col	1 simple	Tissu de base II
22 de 36	Capuchon – côté	1 paire	Tissu de base II
23 de 36	Capuchon – centre	1 simple	Tissu de base II
24 de 36	Capuchon – arrière	1 simple	Tissu de base II
25 de 36	Parementure de l'ourlet – devant	1 paire	Tissu de base I (EVH)
26 de 36	Parementure de l'ourlet – dos	1 simple	Tissu de base I (tricot EVH)
27 de 36	Dessus de pied de col	1 simple	Tissu de base II (tricot EVH)

Pièces du	Désignation	Quantité à	Tissu
patron		couper	
28 de 36	Parementure du capuchon – intérieur avant	1 paire	Tissu de base II (tricot EVH)
29 de 36	Parementure du capuchon – intérieur arrière	1 simple	Tissu de base II (tricot EVH)
30 de 36	Rabat – poche poitrine	2 paires	Tissu de base II
31 de 36	Boucle pour stylo	1 simple	Tissu de base II
32 de 36	Poche – haut de manche	1 paire	Tissu de base II
33 de 36	Sac de poche – poche poitrine « A »	1 paire	Tissu pour poche en filet
34 de 36	Sac de poche – poche poitrine « B »	1 paire	Tissu pour poche en filet
35 de 36	Sac de poche – poche poitrine intérieure	1 paire	Tissu pour poche en filet
36 de 36	Sac de poche – parementure – poche poitrine intérieure	1 paire	Tissu de base I

APPENDICE B CARE INSTRUCTIONS

Applicable To:
Jacket Patrol Unisex
Jacket High Visibility
Jacket Patrol Unisex, Auxiliary
Parka Inclement & Hood Cold Weather (without the fur trim)
Trouser Inclement

These garments are designed to be both waterproof and water repellent. The best way to maintain its performance is to **keep them clean by washing it regularly.** When the water no longer beads up and rolls off, use a water based, solvent free, non-flammable DWR product to restore the water repellency. The following care instructions should ensure a normal life cycle for your garments. These garments should be washed after 10-12 days of continuous use or every 20-30 days with occasional use.

The water repellency, waterproofness and breathability of your garment are affected by the following;

- 1. Dirt buildup and other contaminants including oils, sunscreen and sweat reduce the effectiveness of the water repellency.
- 2. Fabric softeners have a detrimental effect on the colour and the waterproofness and water repellency of the fabric. They will make the colour fade more quickly and affect the overall performance of the fabric. These include liquid fabric softeners, detergents that contain softeners and dryer sheets. Therefore, it is very important that these softeners not be used when laundering your garment.

Machine Wash:

- DO NOT COMMERCIAL LAUNDER
- DO NOT WASH FUR

Close all zippers, fasteners and velcro before washing.

Wash in warm water separately, without detergent. DO NOT USE FABRIC SOFTENERS OR POWDERED DETERGENTS OR ANY LIQUID DETERGENTS THAT CONTAIN FABRIC SOFTENERS. DO NOT USE BLEACH.

If heavily soiled, a small amount of detergent or specialty wash products (i.e. Grangers® Performance Wash, Fibertec Pro Wash or ReviveX® Synthetic fabric cleaner) for waterproof garments may be used.

At the end of the final rinse cycle, re-adjust the garment in the washer, and put it through an additional rinse cycle. This will assure complete rinsing of detergent that may have been trapped during washing, therefore preserving water repellency.

Drying:

Close all zippers, fasteners and velcro before drying.

If re-application of DWR is necessary, hang wet garment on hanger and follow application instructions of DWR product. (i.e. Grangers® XT Waterproof spray, Fibertec Blue Guard Spray-on, Revivex® Spray-On or Nikwax Tx-DirectTM)

The garment **must** be tumble dried separately on a warm setting for 50 minutes to reactivate the durable water repellency (DWR.). DO NOT USE DRYER SHEETS.

If necessary, touch up with steam iron at low temperature.

Dry Cleaning:

If dry cleaned, request clear distilled solvent rinse and DWR spray repellent.

INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

Applicable à :

Blouson de patrouille unisexe
Veste haute visibilité
Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaire
Parka pour intempéries et capuchon pour temps froid (sans la bordure de fourrure)
Pantalon pour intempéries

Ces vêtements sont conçus pour être imperméables et hydrofuges. La meilleure façon de préserver leurs propriétés est de les **garder propres en les lavant régulièrement.** Lorsque l'eau ne perle plus, utiliser un produit hydrofuge durable à base d'eau, sans solvant et ininflammable pour restaurer la déperlance. Les instructions d'entretien ci-dessous permettront d'assurer le rendement optimal des vêtements. Ces vêtements devraient être lavés après 10 à 12 jours d'utilisation continue ou à tous les 20 à 30 jours d'utilisation occasionnelle.

Les conditions suivantes peuvent influer sur l'imperméabilité, la déperlance et la respirabilité des vêtements :

- 1. L'accumulation de saletés et d'autres contaminants comme de l'huile, de la crème solaire ou de la sueur peut réduire l'imperméabilité.
- 2. Les agents assouplissants influent sur la couleur, la déperlance et l'imperméabilité. Ils décolorent les tissus plus rapidement et nuisent à leur rendement général. Il est très important de n'utiliser aucun type d'assouplissant (agent assouplissant liquide, détergent avec assouplissant et assouplissant en feuilles).

Lavage à la machine :

- NE PAS LAVER DANS UNE BUANDERIE COMMERCIALE
- NE PAS LAVER LA FOURRURE

Fermer toutes les fermetures à glissière, les attaches et les attaches à ruban autoagrippant avant de laver. Laver séparément à l'eau tiède, sans détergent. NE PAS UTILISER D'AGENT ASSOUPLISSANT NI DE DÉTERGENT EN POUDRE OU LIQUIDE AVEC ASSOUPLISSANT. NE PAS UTILISER D'AGENT DE BLANCHIMENT.

Si le vêtement est très sale, une petite quantité de détergent ou de produit spécifiquement conçu pour l'entretien des vêtements imperméables (p. ex. nettoyant haute performance de Granger's^{MD}, produit Pro Wash de Fibertec ou nettoyant pour tissus synthétiques ReviveX^{MD}) peut être utilisée.

À la fin du dernier cycle de rinçage, replacer le vêtement dans la machine et entreprendre un autre cycle de rinçage, afin d'éliminer complètement le détergent qui peut être resté durant le lavage et de préserver la déperlance.

Séchage:

Fermer toutes les fermetures à glissière, les attaches et les attaches à ruban autoagrippant avant de sécher.

Si un nouveau traitement hydrofuge est requis, suspendre le vêtement mouillé sur un cintre et suivre les instructions du fabricant du produit (p. ex. imperméabilisant à vaporiser XT de Granger's^{MD}, Blue Guard de Fibertec, Revivex^{MD} ou Tx-Direct^{MC} de Nikwax).

Le vêtement **doit** être séché séparément par culbutage à basse température pendant 50 minutes, afin de réactiver les propriétés hydrofuges. NE PAS UTILISER D'ASSOUPLISSANT EN FEUILLES.

Au besoin, repasser légèrement à basse température.

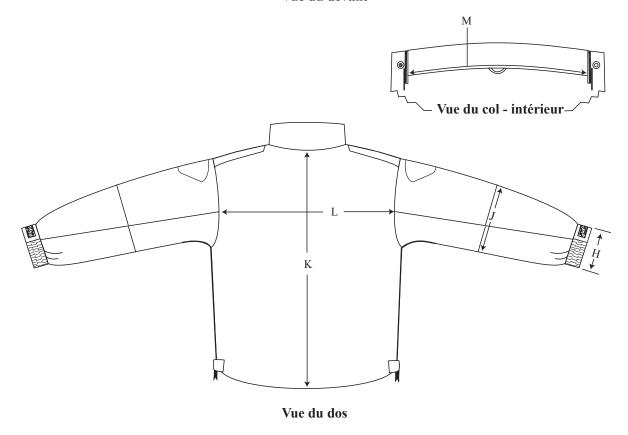
Nettoyage à sec :

Si le vêtement est nettoyé à sec, demander un rinçage avec un solvant distillé clair et un traitement à l'aide d'un produit hydrofuge à vaporiser.

Veste haute visibilité Emplacement de la prise des mesures



Vue du devant

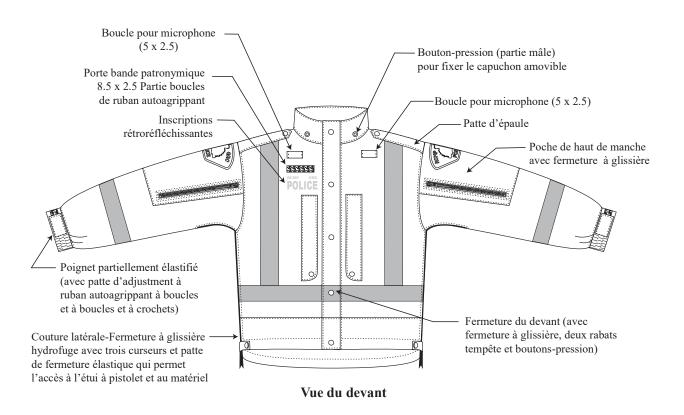


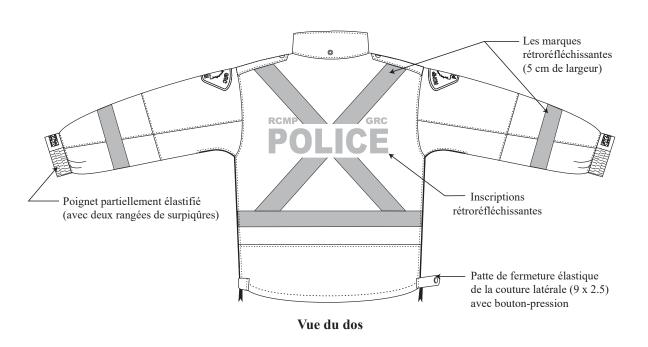
NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Sauf indication contraire, une tolérance de $\pm\,0.5$ cm est acceptable.

Veste haute visibilité

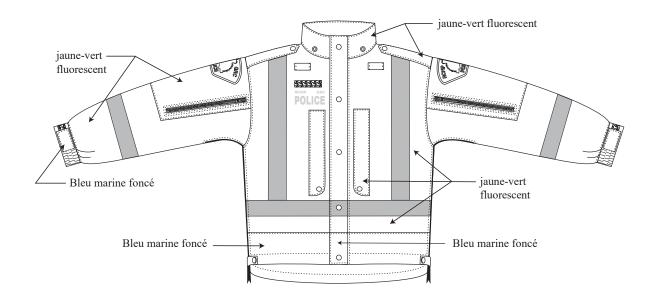




NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, une tolérance de \pm 0.5 cm est acceptable.

Veste haute visibilité Emplacement des couleurs



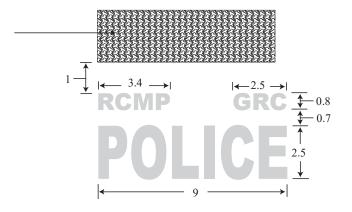
Vue du devant



NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, une tolérance de \pm 0.5 cm est acceptable.

Veste haute visibilité L'inscription « Police »

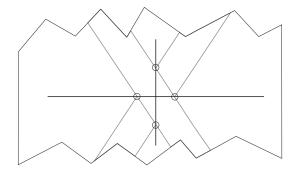


L'inscription rétroréfléchissante sur le devant

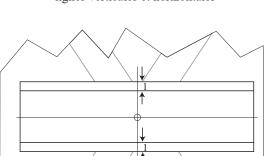


L'inscription rétroréfléchissante sur le dos

Veste haute visibilité Emplacement des inscriptions au dos



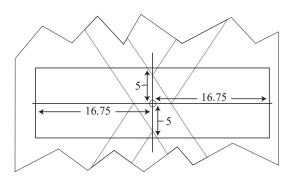
Déterminer le centre à l'aide de lignes verticales et horizontales



Mesurer verticalement vers le centre et tracer une marque à 1 cm du bord

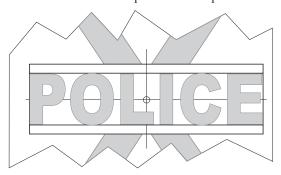


Tracer des lignes verticales à chaque extrémité de l'inscription pour déterminer l'emplacement des inscriptions RCMP et GRC.



Mesure les distance verticalement et horizontalement depuis le centre et tracer une marque.

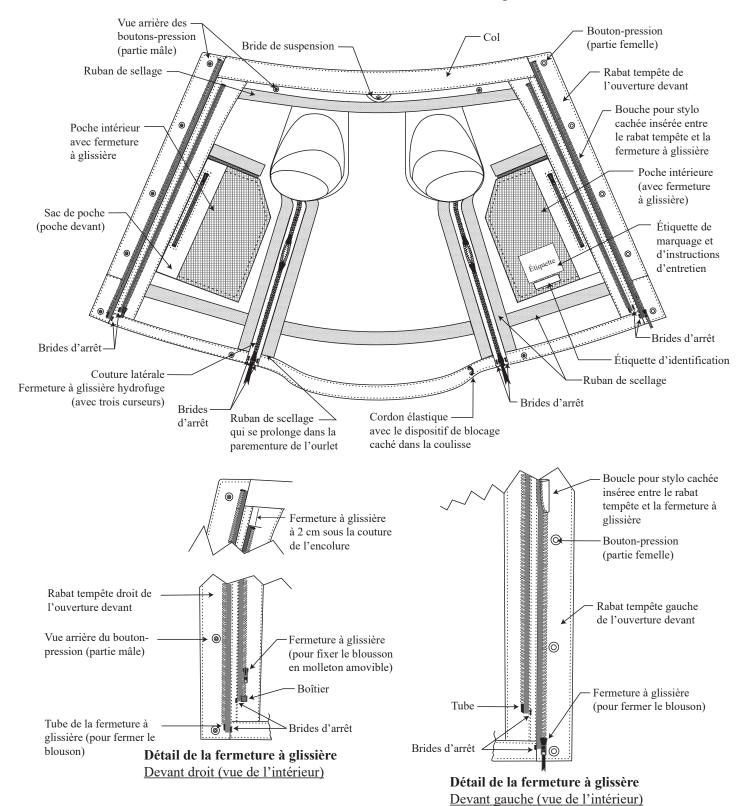
Cette dernière détermine la coupure de l'inscription rétroréfléchissante.



Cette marque détermine l'emplacement de l'inscription POLICE.



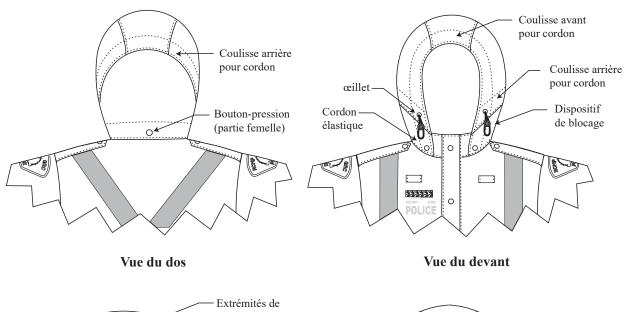
Veste haute visibilité Détail de l'intérieur du blouson et de la fermeture à glissière

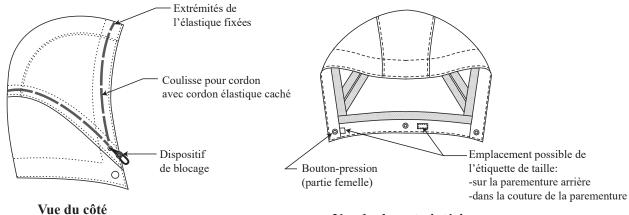


NON À L'ÉCHELLE

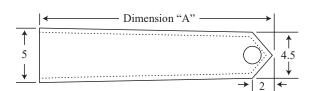
Toutes les mesures sont en centimètres. Sauf indication contraire, une tolérance de $\pm~0.5~\rm cm$ est acceptable.

Veste haute visibilité Détail du capuchon détachable et de la patte d'épaule



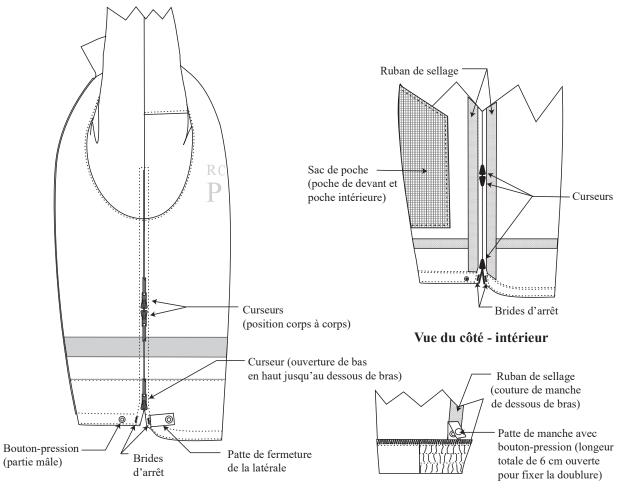


Vue du devant - intérieur



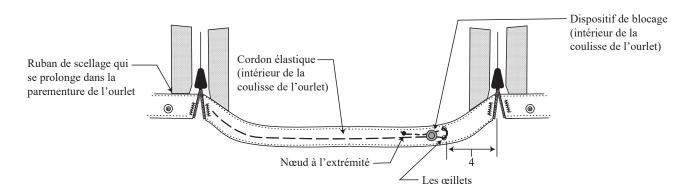
Détail de la patte d'épaule

Veste haute visibilité Détail du dessous de bras, de l'intérieur du poignet et de la coulisse de l'ourlet du dos



Vue du côté - extérieur

Détail de l'intérieur du poignet



Coulisse de l'ourlet du dos - Vue de l'intérieur

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Sauf indication contraire, une tolérance de \pm 0.5 cm est acceptable.



Gendarmerie royale du Canada Royal Canadian Mounted Police Doc. nº: G.S. 1045-381

Date: 2019-11-25

Spécification

Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires

Le présent document compte 43 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

✓ Français/French English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.

Émis avec la permission du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada.

Modifications

Date	Nº de paragr.	Modifications
2019-11-25		Nouvelle spécification.

ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada Programmes Uniformes et équipement (440, chemin Coventry [entrepôt]) 73, promenade Leikin Ottawa (Ontario) K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires

Définitions 1.

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection du blouson de patrouille unisexe. Les articles visés par la présente spécification, avec le numéro correspondant, sont le suivant :
 - i. 4012 Blouson de patrouille unisexe / Jacket, Patrol, Unisex Auxiliary;
 - 4013-100 Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires, taille spéciale / ii. Jacket, Patrol, Unisex, Auxiliary Special.
- 1.2 La présente spécification, le patron, les dessins, l'échantillon visuel et toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le blouson de patrouille unisexe de la GRC.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français du document original anglais.

2. Spécifications applicables

2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.

2.2 Office des normes générales du Canada (CAN/ONGC);

9	, ,
4.2 No. 5.1-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Masse des tissus
4.2 No. 9.2-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Résistance à la
	rupture des tissus — Méthode d'arrachement
4.2 No. 12.3-2005 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Textiles -
	Propriétés de déchirement des étoffes — Partie 1:
	Détermination de la force de déchirure à l'aide de la
	méthode balistique au pendule (Elmendorf)
4.2 No. 14-2005	Méthodes pour épreuves textiles - Analyse
	quantitative des mélanges de fibres

4.2 No. 19.1-2004 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Solidité de la
	couleur au lavage - Essai de vieillissement accéléré
4.2 No. 22-2004 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Solidité de la
	couleur au frottement (Dégorgement par frottement)
4.2 No. 23-M90 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles Solidité de la
	couleur à la sueur
4.2 No. 26.3-2010	Méthodes pour épreuves textiles - Étoffes -
	Détermination de la résistance a la pénétration de
	l'eau - Essai sous pression hydrostatique
4.2 No. 26.5-M89 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles – Résistance a l'eau
	- Essai de pénétration à haute pression
4.2 No. 49-99 (R2013)	Méthodes pour épreuves textiles - Résistance des
	textiles à la diffusion de vapeur d'eau
4.2 No. 58-2019	Méthodes pour épreuves textiles - Changement
	dimensionnel des textiles au blanchissage
	domestique
86.1-2003	Étiquetage pour l'entretien des textiles

2.3 General Services Administration – Gouvernement des États Unis Description d'article commercial

A-A-50199A Thread, Polyester Core, Cotton or Polyester-Covered

2.4 **General Services Administration – Gouvernement des États-Unis** Norme fédérale, Méthodes pour épreuves textiles (FED-STD Nº 191A)

Méthode 4108 Strength and Elongation, Breaking; Webbing, Tape and Braided Items Méthode 5516 Water Resistance of Cloth; Water Permeability, Hydrostatic Pressure Method

2.5 **American Society for Testing and Materials (ASTM)**

Timerican Society for Testin	ing and materials (month)
D2097-03 (2010)	Standard Test Method for Flex Testing of Finish on
	Upholstery Leather
D413-98 (2017)	Standard Test Methods for Rubber Property-
	Adhesion to Flexible Substrate
D1424-09 (R2013)	Standard Test Method for Tearing Strength of
	Fabrics by Falling-Pendulum (Elmendorf-Type)
D3512/D3512-16	Standard Test Method for Pilling Resistance and
	Other Related Surface Changes of Textile Fabrics:
	Random Tumble Pilling Tester

D3776/D3776M-09a (2017)	Standard Test Method for Mass per Unit Area
	(Weight) of Fabric
D3786/D3786M-13	Standard Test Method for Bursting Strength of
	Textile Fabrics—Diaphragm Bursting Strength
	Tester
D3886-99 (R2015)	Standard Test Method for Abrasion Resistance of
	Textile Fabrics (Inflated Diaphragm Apparatus)1
D4966-12 (R2016)	Standard Test Method for Abrasion Resistance of
	Textile Fabrics (Martindale Abrasion Tester
	Method)
D5034-09 (R2013)	Standard Test Method for Breaking Strength and
	Elongation of Textile Fabrics (Grab Test)
D5169-98 (R2015)	Standard Test Method for Shear Strength (Dynamic
	Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
D5170-98 (R2015)	Standard Test Method for Peel Strength ("T"
	Method) of Hook and Loop Touch Fasteners
D8007-15 ^{e1}	Standard Test Method for Wale and Course Count of
	Weft Knitted Fabrics

American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC) 2.6

Méthode d'essai 22-2017	Water Repellency: Spray Test
Méthode d'essai 61-2013	Colourfastness to Laundering: Accelerated
Méthode d'essai 118-2013	Oil Repellency: Hydrocarbon Resistance Test

Organisation internationale de normalisation (ISO) 2.7

Organisation internation	iale de normalisation (ISO)
105-B02:2014	Solidité des coloris à la lumière artificielle : Lampe à
	arc au xénon
105-X12:2016	Solidité des coloris au frottement
4920:2012	Étoffes – Détermination de la résistance au mouillage superficiel (essai d'arrosage)
6330:2012	Méthodes de lavage et de séchage domestiques en
	vue des essais des textiles
13937-1:2000	Textiles — Propriétés de déchirement des étoffes —
	Partie 1: Détermination de la force de déchirure à
	l'aide de la méthode balistique au pendule
	(Elmendorf)

2.8 **British Standards Institution (BS)**

BS 3424-26: 1990 Testing coated fabrics. Methods 29A, 29B, 29C and

29D. Methods for determination of resistance to

water penetration and surface wetting

2.9 Spécification de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Description d'achat PD-PE-97 Insigne de bénévole

3. Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- Modèle Le blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires doit être un blouson 3.2 ample s'arrêtant à la taille conçu pour être porté avec un doublure amovible. Il doit être confectionné à partir d'un tissu triple épaisseur avec membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration (IEPT). Le tissu triple épaisseur ne requiert pas de doublure quand il est utilisé pour la confection d'un vêtement. Le blouson doit être imperméable à l'eau, et les coutures doivent être scellées en permanence, sauf indication contraire.

4. Exigences détaillées

4.1 **Composants**

- Matériau de base I Le matériau de base II doit être à armure unie et être fait 4.1.1 à 100 % de polyester. Il doit être de couleur jaune-vert fluorescent, conforme à l'échantillon approuvé, et avoir un fini hydrofuge durable. La partie stratifiée du matériau de base contrastant doit être traitée avec un procédé approprié de stabilisation thermique avant l'encollage de la membrane imperméable à l'eau et perméable à la transpiration conforme au paragr. 4.1.2.
- 4.1.2 <u>Tissu de base stratifié I</u> – Le tissu de base I doit être un tissu stratifié trois épaisseurs avec membrane, qui, après encollage, offre un niveau élevé de résistance à l'eau, d'imperméabilité et de respirabilité. L'épaisseur extérieure doit

être formée du matériau de base conforme au paragr. 4.1.1, avec la membrane comme épaisseur intermédiaire et un tricot chaîne 100 % nylon ou polyester blanc d'une masse surfacique maximale de 55 g/m² comme épaisseur intérieure. Les épaisseurs doivent être réunies par un procédé d'encollage approprié. Le tissu stratifié avec membrane doit satisfaire aux exigences d'essai décrites dans les tableaux I et II qui font partie de la présente spécification. Le tissu stratifié ne doit présenter aucun signe visible de décollement ni de perte de film pendant la vie utile du vêtement (environ 5 ans). Les coutures doivent pouvoir être scellées au moyen d'un ruban de scellage approprié afin d'en assurer l'étanchéité de façon durable. Tout tissu qui ne satisfait pas à ces exigences entraînera un rejet. Le décollement est défini comme étant toute séparation irréparable des épaisseurs collées du tissu de base stratifié.

- 4.1.3 Ruban de scellage pour coutures – Les coutures dans le tissu stratifié trois épaisseurs doivent être recouvertes d'un ruban de scellage en nylon ou en polyester compatible. Le tissu et les coutures doivent satisfaire aux exigences décrites dans le tableau I qui fait partie de la présente spécification. Le ruban posé sur les coutures scellées ne doit pas se décoller ni s'user pendant la durée de vie prévue du vêtement.
- 4.1.4 Tissu pour poche en filet – Le tissu pour poche doit être en filet de tricot chaîne de polyester, de couleur noire ou de couleur assortie au tissu de base. Il doit satisfaire aux exigences décrites dans le tableau III. Le produit XPTAR004 de Tek-Knit est reconnu pour satisfaire à ces exigences.
- 4.1.5 Insignes de bénévole – L'article de la GRC portant le numéro 4950-100, Insigne de bénévole, doit être acheté de la GRC.
- 4.1.6 Fil – Le fil doit être à âme de polyester, guipé de polyester, 50 tex, type II, conforme à la description d'article commercial A-A-50199A du gouvernement des États-Unis. Il doit être de couleur assortie à celle du tissu de base.

4.1.7 Fermetures à glissière

- Fermeture à glissière devant La fermeture doit être séparable, moulée par 4.1.7.1 injection, avec curseur à blocage automatique DA, de couleur noire. Vislon MD YKK 26500 VSOR 56 DA86 E 9/16 uniquement.
- 4.1.7.2 Fermeture à glissière devant intérieur droit (pour fixer une doublure de blouson amovible) - La fermeture doit consister en la moitié d'une fermeture à glissière séparable, moulée par injection, avec boîtier et curseur à blocage

- automatique DA, de couleur noire. Vislon^{MD} YKK 26590 VSOL 56 DA86 E 9/16 (tube à gauche) uniquement.
- 4.1.7.3 Fermeture à glissière – devant intérieur gauche – (pour fixer une doublure de blouson amovible) - La fermeture doit consister en la moitié d'une fermeture à glissière séparable, moulée par injection, avec tube, de couleur noire. Vislon^{MD} YKK 26590 VSOL 56 DA86 E 9/16 (tube à gauche) uniquement.
- 4.1.7.4 Fermeture à glissière poches poitrine et poches inférieures devant La fermeture à glissière doit être à spirale et hydrofuge ; le ruban doit être traité avec un fini hydrofuge résistant et être enduit de polyuréthane sur l'envers. Le côté enduit de polyuréthane doit être posé de manière à être vers l'extérieur, avec les curseurs faisant face au devant. La fermeture à glissière doit être noire et les tirettes longues. YKK 37088 CIT4C 51 DFBL E 5/8*BTM-2*P-BTM*REV uniquement.
- 4.1.7.5 Fermeture à glissière poche de haut de manche La fermeture doit être non séparable, à spirale avec curseur non bloqueur DF, de couleur noire. YKK 12824 CIFC 51 DFW1 E 5/8*TS-TS1*BS-BW uniquement.
- 4.1.7.6 Fermeture à glissière couture latérale La fermeture à glissière doit être noire, à spirale et hydrofuge ; le ruban doit être traité avec un fini hydrofuge résistant et être enduit de polyuréthane sur l'envers. Le côté enduit de polyuréthane doit être posé de manière à être vers l'extérieur, avec les curseurs faisant face au devant. La fermeture à glissière doit être non séparable, avec trois curseurs disposés en position dos à dos, corps à corps. Aqua Guard YKK 37338 CIT4MC 56/6/6 DA8BLH E/DA8BLH E/DA8BLH E 5/8*SLSB-BH-H*P-TOP*P-BTM*REV uniquement.
- Fermeture à glissière poches intérieures La fermeture doit être de style tissé, 4.1.7.7 avec curseur à blocage automatique DA, de couleur noire. YKK 20054 CFC 456 DA E 9/16 *E-BTM-2* uniquement.
- 4.1.8 Ruban autoagrippant à boucles et à crochets – Le ruban doit être en nylon tissé, de couleur noire, avec un cycle de vie prolongé. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement de 8 lb/po² minimum dans le sens de la longueur et une résistance au pelage initiale de 1 PIW (livre par pouce de largeur) minimum, lorsque mises à l'essai selon la norme ASTM D5169-98 (R2015), Standard test method for shear strength [dynamic method] of hook and loop touch fasteners, et la norme ASTM D5170-98 (R2015), Standard test method for peel strength [« T » method] of hook and loop touch fasteners.

- 4.1.9 Cordon élastique – Le cordon doit être en élastique de polyester tressé rond de 2.4 mm de diamètre, avec un allongement maximal de 135 % et une reprise totale. Il doit être de couleur noire. Le produit de style n° EBR C-38 de Cansew est reconnu pour satisfaire à cette exigence.
- 4.1.10 Dispositifs de blocage – Les dispositifs de blocage doivent être de forme cylindrique plate, à ressort, en acétyle de couleur noire. Ils doivent être offerts en deux grosseurs. Le dispositif de blocage pour la coulisse de l'ourlet doit avoir un maximum de 13 mm de diamètre et de 11.2 mm de profondeur. Le produit de style nº S217B de Texfast répond à cette exigence. Le dispositif de blocage pour le capuchon doit avoir un maximum de 15.5 mm de diamètre et de 12.5 mm de profondeur. Le produit de style nº S217A de Texfast est reconnu pour satisfaire à cette exigence.
- Œillets Les œillets doivent être en laiton ou en aluminium de couleur noire. Ils 4.1.11 doivent avoir un diamètre intérieur de 5 à 6 mm.
- **Boutons-pression** Les boutons-pression doivent être de type ordinaire, 24 lignes. 4.1.12 Toutes les parties métalliques doivent être en laiton avec calotte de 15 mm enduite de peinture en poudre noire mate. Universal SW61 (seulement).
- 4.1.13 **Élastique** – L'élastique doit être tissé, de haute résistance, a fini moyen, composé d'un mélange de caoutchouc et d'au moins 70 % de polyester. Il doit être de couleur noire et être offert en deux largeurs, 2.5 cm et 4 cm.
- 4.1.14 Ruban gros-grain – Le ruban doit être de type gros-grain, en nylon et de couleur noire. Il doit être offert en trois largeurs, 6 mm 1 cm et 2.5 cm.
- 4.1.15 <u>Sangle – boucle pour microphone</u> – La sangle doit être en nylon durable, de qualité bagages, de couleur noire. Elle doit avoir 2.54 cm (1 po) de largeur et $0.04 \text{ po} \pm 0.01 \text{ po}$ d'épaisseur. Elle doit avoir une résistance à la traction minimale de 1000 lb lorsque mise à l'essai selon la méthode d'essai nº 4108 de la Federal Standard 191A, et son aspect doit être conforme à l'échantillon visuel. La sangle nº N0015S-1"-YD001-352 de Tape Craft est reconnue pour satisfaire à cette exigence.
- <u>Vinyle thermocollant</u> Le vinyle thermocollant utilisé pour les inscriptions 4.1.16 bénévole doit être constitué de polyuréthane. Il doit avoir 80 microns (0.08 mm)

d'épaisseur, avec un allongement et une reprise de 3. Il doit résister à 50 blanchissages domestiques après thermocollage.

4.2 Tailles et dimensions – Les blousons de patrouille unisexes pour auxiliaires doivent être fournis dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins qui font partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences et aux pièces du patron décrit à l'appendice A qui fait partie de la présente spécification.

4.3 Confection

4.3.1 Piqures, coutures et scellage des coutures – Les piqures et les coutures doivent être exécutées au point noué et doivent comporter au moins trois et au plus quatre points par centimètre. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les piqûres sur les composants élastiques doivent être exécutées à l'aide d'aiguilles à pointe arrondie. Les endroits où les coutures et les points pénètrent le tissu de base doivent être scellés de facon permanente à l'intérieur à l'aide d'un ruban de scellage approprié conforme au paragr. 4.1.3. Il faut veiller à ce que les chevauchements du ruban aux croisements des coutures soient doublement recouverts et solidement collés pour en assurer l'étanchéité. Les coutures scellées présentant des signes de décollement ou d'écaillage ou les coutures non collées entraîneront un rejet.

4.3.2 Corps

- **Dos** Le corps doit être confectionné dans le tissu de base conforme au paragr. 4.3.2.1 4.1.2. Le panneau du dos doit comporter des inscriptions fixées de façon permanente par thermocollage. Le matériau thermocollant utilisé doit être conforme au paragr. 4.1.16. Les inscriptions doivent être de couleur bleu marine foncé. Les mots « VOLUNTEER » et « BÉNÉVOLE » doivent être centrés au dos horizontalement et les mots «RCMP», «GRC», «AUXILIARY» et « AUXILIAIRE » doivent être en dessous, comme il est spécifié au paragr. 4.3.9, et à 20 ± 1.0 cm sous l'encolure. Les dimensions doivent être conformes à celles indiquées au dessin nº 6. Le dos fini doit être façonné et dimensionné conformément au patron.
- 4.3.2.2 Coulisse de l'ourlet au dos La parementure de l'ourlet du dos, de forme et de dimension conformes au patron, doit être cousue, avec l'endroit vers l'extérieur, au bas du dos du blouson pour créer un ourlet en forme de coulisse pour le cordon

élastique. La coulisse doit comporter deux œillets conformes au paragr. 4.1.11, posés à 4 cm de la couture latérale gauche, comme il est illustré sur le dessin n° 5. Un cordon élastique conforme au paragr. 4.1.9 doit être solidement fixé à la couture latérale de droite. Le cordon doit être inséré dans la coulisse, glissé dans le petit dispositif de blocage conforme au paragr. 4.1.10, puis passé par l'œillet vers l'extérieur de la coulisse. Il doit ensuite être enfilé dans le deuxième œillet, glissé de nouveau dans le dispositif de blocage puis noué. Une fois l'assemblage terminé, le dispositif de blocage doit être caché dans la coulisse et uniquement l'extrémité pliée du cordon doit être apparent, conformément au dessin nº 3. Lorsque la coulisse de l'ourlet est détendue, il ne doit y avoir aucune longueur de cordon élastique dépassant entre les deux œillets. Le cordon doit demeurer à plat.

- 4.3.2.3 Devant – Le blouson doit être muni d'une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.7.1 au centre du devant, de la longueur indiquée au tableau IV et les extrémités inférieures de la fermeture à glissière doivent être fixées au moyen de brides d'arrêt conformément au dessin n° 3. Le devant doit comporter deux rabats tempête avec fermeture à boutons-pression de même que quatre poches, deux poches poitrine et deux poches inférieures, toutes dotées de fermetures à glissière et de rabats. Les rabats avec bouton-pression des poches poitrine doivent être formés à partir des empiècements du devant. Le rabat de l'empiècement de devant droit doit comporter des inscriptions fixées de façon permanente par thermocollage. Le matériau thermocollant utilisé doit être conforme au paragr. 4.1.16. Les inscriptions doivent être de couleur bleu marine foncé. Les mots « VOLUNTEER » et « BÉNÉVOLE » doivent être alignés à gauche sous le ruban autoagrippant à boucles de la bande patronymique, et les mots «RCMP», «GRC», « AUXILIARY » et « AUXILIAIRE » doivent être en dessous, comme il est spécifié au paragr. 4.3.9 et dimensionnés conformément au dessin nº 6. Un morceau de partie boucles de ruban autoagrippant de 8.5 cm x 2.5 cm conforme au paragr. 4.1.8 pour la bande patronymique doit être placé au-dessus du rabat de la poche poitrine de droite. Les deux empiècements du devant, à gauche et à droite, doivent comporter une boucle pour microphone en sangles conforme au paragr. 4.1.15, de 2.5 cm x 5 cm. Tous les composants du devant doivent être confectionnés conformément au patron et aux dessins.
- **Poches poitrine** Le blouson doit comporter deux poches sur le haut du devant 4.3.2.4 avec fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.7.4 dont la longueur est indiquée au tableau IV. Chaque poche poitrine doit comporter un rabat formé à partir de la pièce de l'empiècement du devant, qui doit être dimensionné conformément aux patrons et au dessin n° 2. Lorsque la fermeture à glissière est fermée, le curseur doit se trouver près du centre du devant. Une tirette en ruban

conforme au paragr. 4.3.12 doit être fixée à chaque curseur. Chaque rabat de poche formé à partir de l'empiècement du devant doit comporter un bouton-pression conforme au paragr. 4.1.12 près du centre du devant. Le blouson doit comporter deux poches intérieures confectionnées en filet conforme au paragr. 4.1.4 avec fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.7.7 dont la longueur est indiquée au tableau IV. Deux étiquettes doivent être cousues au sac de poche intérieure en filet, une étiquette d'identification et une étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage, conformément au dessin nº 3.

- 4.3.2.5 **Poches inférieures** – Le blouson doit comporter deux poches sur le bas du devant avec ouverture en fente et rabat. Chaque poche inférieure doit avoir une fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.7.4 et de la longueur précisée au tableau IV et doit comporter une tirette en ruban conforme au paragr. 4.3.12. Lorsque la fermeture à glissière est fermée, le curseur doit se trouver au bas. Les sacs de poche doivent être en filet conforme au paragr. 4.1.4 et être dimensionnés et placés conformément au patron et le dessin n°2.
- 4.3.2.6 Sous-patte de fermeture et rabats tempête du devant – La sous-patte de fermeture du devant doit comporter deux fermetures à glissière moulées par injection dont la longueur est indiquée au tableau IV. L'une sert à fermer le devant, l'autre, à fixer la doublure de blouson amovible. La fermeture à glissière du devant du blouson, conforme au paragr. 4.1.7.1, doit être insérée de façon que le curseur, avec tirette en ruban conforme au paragr. 4.3.12, et le boîtier soient sur le devant gauche et le tube sur le devant droit. Le rabat tempête du devant gauche doit comporter cinq boutons-pression (partie femelle) conformes au paragr. 4.1.12, qui s'alignent sur les parties mâles du rabat tempête du devant droit conformément au dessin n° 3. Une moitié de fermeture à glissière doit être cousue à la parementure droite et l'autre moitié à la parementure gauche afin de fixer la doublure de blouson amovible. Comme il est illustré sur le dessin nº 3, la moitié fixée à la parementure de devant droite, conforme au paragr. 4.1.7.2, doit comporter le boîtier et le curseur et doit commencer à 2 cm en dessous de la couture de l'encolure, quelle que soit la taille, et la moitié fixée à la parementure de devant gauche, conforme au paragr. 4.1.7.3, doit comporter le tube et doit commencer à 2 cm en dessous de la couture de l'encolure. Les extrémités inférieures des fermetures à glissière doivent être fixées au moyen d'une bride d'arrêt conformément au dessin n° 3. Une boucle pour stylo, confectionnée avec une seule épaisseur de tissu de base et mesurant 2 cm une fois pliée en deux, doit être cousue au niveau de la poitrine du côté gauche (seulement), directement sous le rabat tempête, entre ce dernier et la fermeture à glissière. La boucle pour stylo doit être dimensionnée et placée conformément aux patrons et au dessin nº 3.

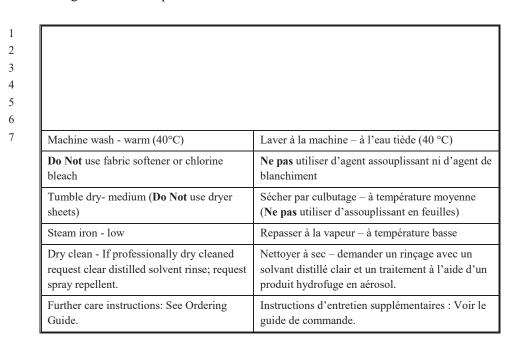
- 4.3.3 Coutures latérales – Les deux coutures latérales allant de l'emmanchure à l'ourlet doivent comporter une fermeture à glissière hydrofuge conforme au paragr. 4.1.7.6 et de la longueur précisée au tableau IV. Les extrémités inférieures de la fermeture à glissière doivent être fixées au moyen d'une bride d'arrêt conformément aux dessins n° 3 et n° 5. Une fois posée, la fermeture à glissière doit être recouverte par le tissu de base. Les fermetures à glissière doivent comporter trois curseurs, deux situés près de l'emmanchure et disposés en position corps à corps et le troisième s'ouvrant de bas en haut, comme il est illustré sur le dessin n° 5. Tous les curseurs doivent comporter des tirettes en ruban conformes au paragr. 4.3.12. Le ruban de scellage, le cas échéant, doit se prolonger dans les parementures des ourlets de devant et de dos afin que les extrémités du ruban ne soient pas visibles, conformément au dessin n° 3. Une patte de fermeture en élastique conforme au paragr. 4.3.13, doit être placée au niveau de l'ourlet conformément au dessin n° 5.
- 4.3.4 Col – Le col, confectionné en tissu conforme au paragr. 4.1.2. Il doit comporter trois boutons-pression (partie mâle) conformes au paragr. 4.1.12 afin de fixer le capuchon amovible.
- 4.3.5 Capuchon amovible – Le capuchon doit être confectionné en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2, et les coutures doivent être scellées. Il doit être confectionné de manière à permettre l'ajustement en hauteur et en largeur, avec un cordon élastique conforme au paragr. 4.1.9 et des dispositifs de blocage de grandes dimensions conformes au paragr. 4.1.10. Le capuchon doit être fixé au col au moyen de trois boutons-pression conformes au paragr. 4.1.12, la partie femelle étant fixée au capuchon et la partie mâle correspondante, au col. Un œillet conforme au paragr. 4.1.11 doit être posé de chaque côté du devant du capuchon afin d'insérer le cordon élastique. Le cordon élastique doit être enfilé dans la coulisse intérieure jusqu'à l'œillet, et des dispositifs de blocage doivent être posés aux extrémités conformément au dessin n° 4. Une étiquette indiquant la taille du capuchon doit être cousue sur la parementure arrière au niveau du milieu du dos ou centrée sur la parementure comme il est illustré sur le dessin nº 4.
- 4.3.6 Manches et poignets – Le blouson doit comporter des manches en trois pièces avec une poche au haut, confectionnées en tissu de base conforme au paragr. 4.1.2. Toutes les coutures de manche, à l'exception de la couture de dessous de bras, doivent être surpiquées à 2 mm du bord. Un bouton-pression doit être posé sur une pièce de ruban gros grain conforme au paragr. 4.1.14 2.5 cm de large repliée et cousue solidement sur la couture entre le poignet et la manche afin de fixer la doublure, comme il est illustré sur le dessin n° 5. Chaque manche doit comporter

une patte d'ajustement de 9 cm avec un morceau de partie crochets de ruban autoagrippant conforme au paragr. 4.1.8 de 4.5 cm x 2.5 cm. Le poignet doit mesurer 4 cm de largeur et comporter un morceau de partie boucles de ruban autoagrippant de 12 cm x 2.5 cm afin de fixer la patte d'ajustement. Le poignet doit être partiellement élastifié au moyen d'un élastique conforme au paragr. 4.1.13 de 4 cm de largeur, et la partie élastifiée du poignet doit comporter deux rangées de surpiqures pour assujettir l'élastique. Les manches et les poignets doivent être faconnés et dimensionnés conformément au patron et à l'échantillon visuel.

- 4.3.7 Pattes d'épaule – Les pattes d'épaule doivent être façonnées et dimensionnées conformément au patron et au dessin nº 4, et doivent être confectionnées de deux épaisseurs de tissu de base conforme au paragr. 4.1.2. Elles doivent être cousues aux têtes de manche et placées selon le patron. Elles doivent être fixées aux épaules du blouson à l'aide de boutons-pression conformes au paragr. 4.1.12. Se reporter au tableau V pour la longueur finie en fonction de la taille.
- 4.3.8 Poches de haut de manche – Chaque manche doit comporter dans sa partie supérieure une poche confectionnée en tissu de base avec une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.7.5. Lorsque la fermeture à glissière est fermée, le curseur doit faire face à l'épaule, comme il est illustré sur le dessin n° 2. Une tirette en ruban conforme au paragr. 4.3.12 doit être fixée à chaque fermeture à glissière. Le pourtour de la fermeture à glissière doit comporter deux rangées de surpiqures exécutées à 2 mm et à 6 mm du bord. La poche doit être cousue à la manche et surpiquée à 2 mm du bord, et les coutures doivent être scellées de manière appropriée afin d'assurer l'étanchéité. Les poches de haut de manche doivent être confectionnées conformément aux patrons.
- 4.3.9 Lettrage thermocollant – Le matériau thermocollant doit être conforme au paragr. 4.1.16. Les inscriptions « VOLUNTEER », « BÉNÉVOLE », « RCMP », « GRC », « AUXILIARY » et « AUXILIAIRE » fixées par thermocollage doivent être de couleur bleu marine foncé sur le tissu de base II du devant et du dos et être posées conformément au dessin nº 2. Les dimensions du lettrage doivent être celles indiquées au dessin nº 6.
- 4.3.10 **Insignes de bénévole** – Des insignes de bénévole conformes au paragr. 4.1.5 doivent être cousus aux poches de haut de manche seulement et non aux manches. L'insigne doit être centré sur la tête de manche et cousu à 2.5 cm sous la couture de la tête de manche par une rangée de piqûres.

- 4.3.11 Bride de suspension – Une bride de suspension de 6 cm de longueur, confectionnée en ruban de gros-grain de 6 mm de largeur conforme au paragr. 4.1.14, doit être centrée sur l'encolure conformément à l'échantillon visuel.
- 4.3.12 Tirette en ruban pour fermeture à glissière – Toutes les tirettes en ruban doivent être confectionnées de ruban gros-grain 1 cm de largeur conforme au paragr. 4.1.14. La tirette en ruban doit être insérée dans l'orifice de la tirette de la fermeture à glissière de facon à pouvoir être retirée et remise en place facilement sans être endommagée. La tirette en ruban doit avoir une longueur finie de 5 cm \pm 0.5 cm une fois fixée à la fermeture à glissière.
- 4.3.13 Patte de fermeture de la couture latérale – Une patte de fermeture, confectionnée à partir d'un morceau d'élastique conforme au paragr. 4.1.13 de 2.5 cm de largeur plié en deux de manière à mesurer $9 \text{ cm} \pm 0.5 \text{ cm}$ de longueur finie, doit être cousue au bas du dos à l'ourlet, près de la couture latérale, de façon à se rabattre vers le devant. Elle doit comporter la partie femelle d'un bouton-pression. La partie mâle correspondante doit être posée sur l'ourlet du devant du blouson.
- 4.3.14 Étiquette d'identification – Chaque blouson doit comporter une étiquette vierge durable de 7.5 cm x 2 cm, fixée séparément sous l'étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage, où l'utilisateur pourra inscrire son nom.
- 4.3.15 Étiquette de marquage et d'instructions de nettoyage – Chaque blouson doit comporter une étiquette durable, cousue au bas du sac de la poche intérieure, conformément au dessin nº 3. Le texte doit être inscrit avec de l'encre permanente de couleur contrastante qui peut résister à 50 lavages sans présenter de changement d'aspect. Tout le texte doit être inscrit dans une police de caractères de taille 6, sauf le numéro d'article de la GRC et la taille, qui doivent être inscrits dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. L'étiquette doit comporter les renseignements suivants, en anglais et en français :
 - 1. Nom de l'article, en anglais, conformément au paragr. 1.1.
 - 2. Nom de l'article, en français, conformément au paragr. 1.1.
 - 3. Numéro d'article de la GRC – voir les documents contractuels (p. ex. 4012 000).
 - 4. Taille de l'article et stature, indiquées conformément à la désignation des tailles dans les documents contractuels, en anglais et en français (p. ex. L/R
 - Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2018/11). 5.

- 6. Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).
- Renseignements indiqués ci-dessous. 7.



Fiche d'instructions – Chaque blouson fini doit être accompagné d'une fiche 4.3.16 d'instructions pliée et insérée dans la poche poitrine intérieure. La fiche doit fournir, en anglais et en français, les renseignements donnés à l'annexe B qui fait partie de la présente spécification.

5. Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

- 5.1 Responsabilités des inspections - Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai commerciales indépendantes.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré

n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.

5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés ; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

- 6. Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures (Se reporter au tableau des mesures et au dessin n° 1)
 - 6.1 Tour de poitrine (circonférence totale) – Lorsque le blouson repose à plat, le tour de poitrine est la distance mesurée d'un côté à l'autre du blouson, au point le plus bas de l'emmanchure, multipliée par deux. (A)
 - Circonférence au bas (circonférence totale) Lorsque le blouson repose à plat, 6.2 la circonférence au bas est la distance mesurée d'un côté à l'autre au bas, multipliée par deux. (B)
 - 6.3 Longueur du devant – La longueur est la distance mesurée du haut du col jusqu'à l'ourlet. (C)
 - 6.4 Longueur du côté - La longueur du côté est la distance mesurée de la base de l'emmanchure jusqu'à l'ourlet. (D)
 - 6.5 Pleine largeur à l'épaule – La pleine largeur à l'épaule est la distance mesurée à la couture d'épaule, de l'encolure à l'emmanchure. (E)
 - 6.6 Longueur du dessus de manche – La longueur du dessus de manche est la distance mesurée de l'emmanchure, à la couture d'épaule, jusqu'au bord inférieur du poignet. (F)
 - 6.7 Longueur du dessous de manche - La longueur du dessous de manche est la distance mesurée sous la manche, de l'emmanchure jusqu'au bord inférieur du poignet. (G)
 - 6.8 Circonférence au poignet (détendu) – La circonférence au poignet est la distance mesurée au bord inférieur de la manche, multipliée par deux. (H)
 - 6.9 Circonférence au coude - La circonférence au coude est la distance mesurée d'un côté à l'autre de la manche, en ligne avec la couture de la pièce de manche (au coude), multipliée par deux. (J)
 - 6.10 Longueur du dos - La longueur du dos est la distance mesurée du bas du col jusqu'à l'ourlet. (K)
 - 6.11 Largeur du dos – Lorsque le blouson repose à plat, la largeur du dos est la distance mesurée d'une emmanchure à l'autre le long de la couture de la manche. (L)

Longueur du col est la distance mesurée le long de la couture, 6.12 d'un côté de fermeture à glissière à l'autre. (M)

					Tableau		res – Blou	des mesures – Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires	le unisexe pour	auxiliaires					
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	ATION AILLE	MENSU	MENSURATIONS					M	MESURES DU VÊTEMENT	TEMENT					
Stature	Taille	Po.	Poitrine	Tour de	Circ.	Long. du	Long. de Ia	Pleme largeur à l'épaule	Longueur de la manche	la manche	Circ.	Circ.	Longueur du dos	Larg.	Long. du col
		od	cm	poitrine	au bas	devant (du haut	couture latérale	(couture	Dessus de manche	Dessous (de la	au poignet	au coude	(du bas du col jusqu'à	gop	(d'un côté de ferm. à
						du col jusqu'à	(de l'emman-	d'épaule, de l'encolure à	(de la couture d'épaule insentant	couture du dessous de)		l'ourlet)		glissière à l'autre)
						i ouriei)	chure à l'ourlet)	ı emmancıure)	poignet)	bras jusqu'au poignet					
T Court		31 - 33	79 - 84	109.0	96.5	48.0	20.0	14.0	51.0	50.0	24.0	44.5	56.0	39.5	47.0
	2TP	34 - 36	86 - 91	116.5	104.0	50.0	21.0	15.0	53.0	51.0	25.0	47.0	58.0	42.5	49.0
	TP	37 - 39	94 - 99	124.0	111.5	52.0	22.0	16.0	55.0	52.0	26.0	49.5	0.09	45.5	51.0
	Ь	40 - 42	102 - 107	131.5	119.0	54.0	23.0	17.0	57.0	53.0	27.0	52.0	62.0	48.5	53.0
	M	43 - 45	109 - 114	139.0	126.5	56.0	24.0	18.0	59.0	54.0	28.0	54.5	64.0	51.5	55.0
	Ð	46 - 48	117 - 122	146.5	134.0	58.0	25.0	19.0	61.0	55.0	29.0	57.0	0.99	54.5	57.0
	TG	49 - 51	124 - 129	154.0	141.5	0.09	26.0	20.0	63.0	56.0	30.0	59.5	0.89	57.5	59.0
	2TG	52 - 54	132 - 137	161.5	149.0	62.0	27.0	21.0	65.0	57.0	31.0	62.0	70.0	60.5	61.0
	3TG	55 - 57	140 - 145	169.0	156.5	64.0	28.0	22.0	67.0	58.0	32.0	64.5	72.0	63.5	63.0
	4TG	28 - 60	147 - 152	176.5	164.0	0.99	29.0	23.0	0.69	59.0	33.0	67.0	74.0	999	65.0
Court	5TG	31 - 33	79 - 84	109.0	96.5	53.0	25.0	14.0	55.0	54.0	24.0	44.5	61.0	39.5	47.0
	2TP	34 - 36	86 - 91	116.5	104.0	55.0	26.0	15.0	57.0	55.0	25.0	47.0	63.0	42.5	49.0
	TP	37 - 39	94 - 99	124.0	111.5	57.0	27.0	16.0	59.0	56.0	26.0	49.5	65.0	45.5	51.0
	Ь	40 - 42	102 - 107	131.5	119.0	59.0	28.0	17.0	61.0	57.0	27.0	52.0	0.79	48.5	53.0
	M	43 - 45	109 - 114	139.0	126.5	61.0	29.0	18.0	63.0	58.0	28.0	54.5	0.69	51.5	55.0
	Ů	46 - 48	117 - 122	146.5	134.0	63.0	30.0	19.0	65.0	59.0	29.0	57.0	71.0	54.5	57.0
	TG	49 - 51	124 - 129	154.0	141.5	65.0	31.0	20.0	67.0	0.09	30.0	59.5	73.0	57.5	59.0
	2TG	52 - 54	132 - 137	161.5	149.0	0.79	32.0	21.0	0.69	61.0	31.0	62.0	75.0	5.09	61.0
	3TG	55 - 57	140 - 145	169.0	156.5	0.69	33.0	22.0	71.0	62.0	32.0	64.5	77.0	63.5	63.0
	4TG	98 - 89	147 - 152	176.5	164.0	71	34	23.0	73.0	63.0	33.0	0.79	0.67	5.99	65.0
	TOLÉR	TOLÉRANCES \pm		3 cm	3 cm	2 cm	1.5 cm	1 cm	1.5 cm	1.5 cm	1 cm	2 cm	2 cm	1 cm	1 cm
EMPLAC	CEMENT	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES	SISE DES	A	В	C	Q	E	Ч	G	Н	J	K	Т	M
REMAROU	E: Toutes	les dimensic	REMAROTE: Toutes les dimensions sont en centimètres, sauf indication contraire.	ntimètres, sa	of indication	contraire.									

REMARQUE: Toutes les dimensions sont en centimètres, sauf indication contraire.

					Tablean	_	res – Blou	des mesures – Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires	e unisexe pour	. auxiliaires					
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	ATION AILLE	MENSU	MENSURATIONS					W	MESURES DU VÊTEMENT	FEMENT					
Stature	Taille	Pol	Poitrine	Tour de	Circ.	Long. du	Long. de la	Pleme largeur à l'épaule	Longueur de la manche	la manche	Circ.	Circ.	Longueur du dos	Larg.	Long, du col
		od	cm	poitrine	au bas	devant (du haut du col jusqu'à l'ourlet)	couture latérale (de l'emman- chure à l'ourlet)	(couture d'épaule, de l'encolure à l'emmanchure)	Dessus de manche (de la couture d'épaule jusqu'au poignet)	Dessous (de la couture du dessous de bras jusqu'au poignet	au poignet	an coude	(du bas du col jusqu'à l'ourlet)	sop	(d'un côté de ferm. à glissière à l'autre)
Régulier		31 - 33	79 - 84	109.0	5.96	58.0	30.0	14.0	59.0	58.0	24.0	44.5	0.99	39.5	47.0
	2TP	34 - 36	86 - 91	116.5	104.0	0.09	31.0	15.0	61.0	59.0	25.0	47.0	0.89	42.5	49.0
	TP	37 - 39	94 - 99	124.0	111.5	62.0	32.0	16.0	63.0	0.09	26.0	49.5	70.0	45.5	51.0
	Ь	40 - 42	102 - 107	131.5	119.0	64.0	33.0	17.0	65.0	61.0	27.0	52.0	72.0	48.5	53.0
	M	43 - 45	109 - 114	139.0	126.5	0.99	34.0	18.0	67.0	62.0	28.0	54.5	74.0	51.5	55.0
	G	46 - 48	117 - 122	146.5	134.0	0.89	35.0	19.0	0.69	63.0	29.0	57.0	76.0	54.5	57.0
	TG	49 - 51	124 - 129	154.0	141.5	70.0	36.0	20.0	71.0	64.0	30.0	59.5	78.0	57.5	59.0
	2TG	52 - 54	132 - 137	161.5	149.0	72.0	37.0	21.0	73.0	65.0	31.0	62.0	80.0	60.5	61.0
	3TG	55 - 57	140 - 145	169.0	156.5	74.0	38.0	22.0	75.0	0.99	32.0	64.5	82.0	63.5	63.0
	4TG	98 - 89	147 - 152	176.5	164.0	76.0	39.0	23.0	0.77	0.79	33.0	67.0	84.0	66.5	65.0
Long	5TG	31 - 33	79 - 84	109.0	5:96	63.0	35.0	14.0	63.0	62.0	24.0	44.5	71.0	39.5	47.0
	2TP	34 - 36	86 - 91	116.5	104.0	65.0	36.0	15.0	65.0	63.0	25.0	47.0	73.0	42.5	49.0
	${ m TP}$	37 - 39	94 - 99	124.0	111.5	0.79	37.0	16.0	0.79	64.0	26.0	49.5	75.0	45.5	51.0
	Ь	40 - 42	102 - 107	131.5	119.0	0.69	38.0	17.0	0.69	65.0	27.0	52.0	77.0	48.5	53.0
	M	43 - 45	109 - 114	139.0	126.5	71.0	39.0	18.0	71.0	0.99	28.0	54.5	79.0	51.5	55.0
	G	46 - 48	117 - 122	146.5	134.0	73.0	40.0	19.0	73.0	67.0	29.0	57.0	81.0	54.5	57.0
	TG	49 - 51	124 - 129	154.0	141.5	75.0	41.0	20.0	75.0	0.89	30.0	59.5	83.0	57.5	59.0
	2TG	52 - 54	132 - 137	161.5	149.0	77.0	42.0	21.0	022	0.69	31.0	62.0	85.0	60.5	61.0
	3TG	55 - 57	140 - 145	169.0	156.5	79.0	43.0	22.0	79.0	70.0	32.0	64.5	87.0	63.5	63.0
	4TG	28 - 60	147 - 152	176.5	164.0	81.0	44.0	23.0	81.0	71.0	33.0	67.0	0.68	66.5	65.0
	TOLÉR	TOLÉRANCES \pm		3 cm	3 cm	2 cm	1.5 cm	1 cm	1.5 cm	1.5 cm	1 cm	2 cm	2 cm	1 cm	1 cm
EMPLAC	CEMENT	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES	SISE DES	A	В	С	D	田	Ŧ	Ð	Н	J	X	T	M
TIVE		1 dimoneio			1. 1									1	

 $\overline{REMAROUE}$: Toutes les dimensions sont en centimètres, sauf indication contraire.

					Tablean		res – Blou	des mesures – Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires	e unisexe pour	auxiliaires					
DÉSIGNATION DE LA TAILLE	ATION AILLE	MENSU	MENSURATIONS					IW .	MESURES DU VÊTEMENT	FEMENT					
Stature	Taille	Poi	Poitrine	Tour de	Circ.	Long. du	Long. de la	Pleme largeur à l'épaule	Longueur de la manche	la manche	Circ.	Circ.	Longueur du dos	Larg.	Long, du col
		od	сш	poitrine	au bas	devant (du haut du col jusqu'à	couture latérale (de	(couture d'épaule, de l'encolure à	Dessus de manche (de la couture d'épaule	Dessous (de la couture du dessous de	au poignet	au coude	(du bas du col jusqu'à l'ourlet)	gop	(d'un côté de ferm. à glissière à
						ľ'ourlet)	chure à	l'emmanchure)	jusqu'au poignet)	bras jusqu'au poignet					ı auue)
T Long		31 - 33	79 - 84	109.0	96.5	0.89	40.0	14.0	67.0	0.99	24.0	44.5	0.97	39.5	47.0
	2TP	34 - 36	86 - 91	116.5	104.0	70.0	41.0	15.0	0.69	67.0	25.0	47.0	78.0	42.5	49.0
	TP	37 - 39	94 - 99	124.0	111.5	72.0	42.0	16.0	71.0	68.0	26.0	49.5	80.0	45.5	51.0
	Ь	40 - 42	102 - 107	131.5	119.0	74.0	43.0	17.0	73.0	0.69	27.0	52.0	82.0	48.5	53.0
	M	43 - 45	109 - 114	139.0	126.5	76.0	44.0	18.0	75.0	70.0	28.0	54.5	84.0	51.5	55.0
	Ů	46 - 48	117 - 122	146.5	134.0	78.0	45.0	19.0	77.0	71.0	29.0	57.0	0.98	54.5	57.0
	TG	49 - 51	124 - 129	154.0	141.5	80.0	46.0	20.0	79.0	72.0	30.0	59.5	88.0	57.5	59.0
	2TG	52 - 54	132 - 137	161.5	149.0	82.0	47.0	21.0	81.0	73.0	31.0	62.0	0.06	60.5	61.0
	3TG	55 - 57	140 - 145	169.0	156.5	84.0	48.0	22.0	83.0	74.0	32.0	64.5	92.0	63.5	63.0
	4TG	98 - 89	147 - 152	176.5	164.0	86.0	49.0	23.0	85.0	75.0	33.0	67.0	94.0	999	65.0
2T Long	5TG	31 - 33	79 - 84	109.0	96.5	73.0	45.0	14.0	71.0	70.0	24.0	44.5	81.0	39.5	47.0
	2TP	34 - 36	86 - 91	116.5	104.0	75.0	46.0	15.0	73.0	71.0	25.0	47.0	83.0	42.5	49.0
	TP	37 - 39	94 - 99	124.0	111.5	77.0	47.0	16.0	75.0	72.0	26.0	49.5	85.0	45.5	51.0
	Ь	40 - 42	102 - 107	131.5	119.0	79.0	48.0	17.0	0.77	73.0	27.0	52.0	87.0	48.5	53.0
	M	43 - 45	109 - 114	139.0	126.5	81.0	49.0	18.0	0.67	74.0	28.0	54.5	0.68	51.5	55.0
	Ů	46 - 48	117 - 122	146.5	134.0	83.0	50.0	19.0	81.0	75.0	29.0	57.0	91.0	54.5	57.0
	TG	49 - 51	124 - 129	154.0	141.5	85.0	51.0	20.0	83.0	76.0	30.0	59.5	93.0	57.5	59.0
	2TG	52 - 54	132 - 137	161.5	149.0	87.0	52.0	21.0	85.0	77.0	31.0	62.0	95.0	60.5	61.0
	3TG	55 - 57	140 - 145	169.0	156.5	89.0	53.0	22.0	87.0	78.0	32.0	64.5	97.0	63.5	63.0
	4TG	28 - 60	147 - 152	176.5	164.0	91.0	54.0	23.0	0.68	79.0	33.0	67.0	0.66	9.99	65.0
	TOLÉR	TOLÉRANCES \pm		3 cm	3 cm	2 cm	1.5 cm	1 cm	1.5 cm	1.5 cm	1 cm	2 cm	2 cm	1 cm	1 cm
EMPLAC	CEMENT	EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES	USE DES	А	В	C	D	田	Ħ	Ð	Н	J	×	Г	M
DEMADOTIE		1 - 1:moneil		7	., .,									1	

 $\overline{REMAROUE}$: Toutes les dimensions sont en centimètres, sauf indication contraire.

TABLEAU I Propriétés du tissu de base stratifié (avec membrane IEPT et support tricot)

	Essai	Méthode d'essai	Durée	Valeur min. du tissu de base
1	Résistance des textiles à la diffusion de vapeur d'eau	CAN/ONGC-4.2, n° 49-M99 (R2013), Option 1 *Voir la procédure d'essai nº 1	 État initial Après 5 lavages Après vieillissement (70 °C et HR de 95 % pendant 168 h) 	13 mm max.
2	Résistance à l'eau sous pression hydrostatique	CAN/ONGC-4.2, n° 26.5-M89 (R2013) *Voir la procédure d'essai n° 2	- État initial - Après 5 lavages	1240.2 kPa
3	Essai de pénétration d'eau sous faible pression	CAN/ONGC -4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 3	- État initial	Aucune fuite
		ASTM D2097-03 (2010) *Voir la procédure d'essai nº 4	- Après flexion à froid Chaîne/ Trame	Aucune fuite
4	Essai de pénétration d'eau sous haute pression	BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 5	- État initial	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 6	- Après traitement à l'essence sans plomb	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 6	- Après traitement à l'insecticide DEET en format crème	Aucune fuite
		BS 3424: Part 26: 1990 Méthode 29A *Voir la procédure d'essai nº 7	- Après traitement à la sueur synthétique	Aucune fuite
5	Résistance à l'abrasion	ASTM D3886-99 (R2015) Procédure: utiliser du papier émeri nº 0 *Voir la procédure d'essai nº 8	- 3200 cycles	Aucune défaillance
CO	UTURES			
6a	Durabilité du ruban de scellage	CAN/ONGC -4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 9	- État initial	Aucune fuite
6b		CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 10	- Après 10 cycles de lavage	Aucune fuite
6c		CAN/ONGC-4.2, n° 26.3-2010 *Voir la procédure d'essai nº 11	- Après 10 cycles de nettoyage à sec	Aucune fuite
7	Décollement	Examen visuel	- Examen après chaque méthode, 6a à 6c	Aucun décollement
8	Résistance au pelage N/23 mm	ASTM D413-98 (2017)		8 N/23 mm minimum

PROCÉDURE D'ESSAI POUR LE TABLEAU I

- 1. Le côté tricot du tissu stratifié doit faire face à l'eau. Les essais doivent être effectués conformément à la norme CAN/ONGC-4.2, méthode 49-99, option n° 1. Les échantillons doivent être conditionnés à 21 °C ± 1 °C (69.8 °F ± 2 °F) et à une humidité relative de 65 ± 2 %. Le spécimen doit être placé environ à mi-chemin entre le flux d'air sec et la cellule d'eau. Quatre spécimens doivent être testés pour chaque condition. Les essais doivent être effectués à l'état initial, après 5 lavages selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.
- 2. La pression d'eau doit être appliquée sur le côté tricot du tissu stratifié. Un taffetas de retenue conforme à la norme MIL-C-21852F-TYPE III-CLASS1 PART#WJAAGNA doit être placé au-dessus de l'échantillon contre l'endroit du tissu stratifié. Les essais doivent être effectués à l'état initial, après 5 lavages selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.
- 3. Le côté tricot du tissu stratifié doit être en contact avec l'eau. La pression hydrostatique doit être de 13.78 kPa (2.0 lb/po²) et être maintenue pendant 3 minutes. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre. L'essai peut être effectué à l'aide de tout appareil qui teste la surface du spécimen à pression équivalente. En cas d'écart, l'appareil décrit dans la norme FED-STD-191A, méthode 5516 doit être utilisé.
- 4. Dix spécimens de chaîne et dix spécimens de trame de 8.26 cm x 11.43 cm (3.25 po x 4.5 po) doivent être sélectionnés dans chaque unité d'échantillonnage. La direction d'essai correspond à la dimension de 8.26 cm (3.25 po). Les spécimens doivent subir 20 000 cycles de flexion conformément à la norme ASTM D2907-03 (2010), comme suit : marquer le côté tricot de chaque spécimen avec deux lignes à 4.32 cm (1.7 po) d'écart, perpendiculaires à la direction d'essai. L'espace entre les lignes est la zone d'essai qui doit être centrée sur le côté tricot du spécimen. Envelopper les spécimens autour des pistons en pleine extension avec le côté tricot vers l'extérieur. Les lignes de la zone d'essai doivent se rencontrer de manière uniforme et doivent s'aligner avec les bords des pistons. Fixer le spécimen à l'aide de pinces en s'assurant que ces dernières ne sont pas dans la zone d'essai. Vérifier le bon étirement et la tension du spécimen (des plis peuvent causer des flexions incorrectes). La distance entre les pistons doit être de 4.32 cm (1.7 po) en position ouverte et de 1.27 cm (0.5 po) en position fermée, mesurée entre le bas du piston supérieur et le haut du piston inférieur. Placer l'appareil ainsi monté avec les spécimens dans une chambre d'essai à -31.67 °C ± 1 °C (-25 °F ± 2 °F) pour une période de conditionnement d'une heure, puis soumettre aux flexions dans la chambre d'essai à -31.67 °C \pm 1 °C (-25 °F \pm 2 °F). Après l'essai de flexion, faire l'essai de perméabilité à l'eau selon la procédure d'essai n° 3, sauf que l'orifice de l'appareil d'essai doit être modifié pour tenir compte de la plus petite taille des spécimens.

- 5. La pression d'eau doit être appliquée sur le côté tricot du tissu stratifié, depuis le bas du spécimen. La pression maximale de 172.25 kPa (25 lb/po²) doit être atteinte en 2 minutes ± 20 secondes et être appliquée pendant 5 minutes. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai.
- 6. Placer un morceau de papier buvard de 15.24 cm x 15.24 cm (6 po x 6 po) sur une surface plane et recouvrir d'un spécimen de 25.4 cm x 25.4 cm (10 po x 10 po), endroit vers le haut. Peser 2.0 g \pm 0.1 g (0.07 oz \pm 0.004 oz) de contaminant solide ou pipeter 2.0 mL (0.07 oz liq.) d'un contaminant liquide. Placer le contaminant au centre du spécimen et recouvrir d'un morceau de papier cristal de 15.24 cm x 15.24 cm (6 po x 6 po). Placer un poids de 1.81 kg (4 lb) sur le papier cristal par-dessus la zone contaminée. Laisser le poids reposer sur le spécimen pendant 30 minutes. Retirer le poids et le papier cristal et laisser le spécimen reposer pendant 30 autres minutes. Essuyer tout excès de contaminant avec un autre morceau de papier buvard et faire l'essai de pénétration d'eau selon la procédure n° 6, sauf que la pression de l'eau doit être appliquée pendant 3 minutes.
- 7. Un spécimen par unité d'échantillonnage doit faire l'objet d'un essai de pénétration d'eau après une exposition à la sueur synthétique. Le spécimen ne doit pas avoir un diamètre inférieur à 15.24 cm (6 po). Les coupelles d'essai doivent pouvoir recevoir des spécimens de cette taille et avoir une profondeur d'au moins 2.5 cm (1 po). Les coupelles doivent être scellées pour empêcher les fuites. La solution doit être en contact avec le côté tricot du tissu stratifié.

La sueur synthétique est préparée en mélangeant les ingrédients suivants dans 500 mL d'eau distillée:

3 g de chlorure de sodium

1 g de protéine prédigérée

1 g de propionate de n-propyle

0,5 g de lécithine (phosphatidylcholine)

La protéine prédigérée doit contenir les acides aminés suivants :

Substance	Milligrammes (mg)
Lysine	82.5
Histidine	27.5
Arginine	40.0
Acide aspartique	72.5
Thréonine	42.5
Sérine	50.0
Acide glutamique	197.5
Proline	92.5

Glycine	22.5
Alanine	28.7
Cystine	4.7
Valine	66.2
Méthionine	30.0
Isolencine	53.8
Leucine	87.5
Tyrosine	51.3
Phénylalanine	48.8
Tryptophane	18.8

La solution doit être maintenue sous agitation et chauffée à 50 ± 1 °C, puis recouverte et refroidie à environ 35 °C.

Agiter la solution de telle sorte que toutes les particules solides soient en suspension dans la solution, puis verser la solution dans la coupelle d'essai. La coupelle doit être inversée pour que la transpiration synthétique touche au spécimen.

Après 48 heures de contact avec la solution, le spécimen doit être retiré de la coupelle, rincé à l'eau tiède, séché et testé pour la pénétration d'eau selon la procédure d'essai n° 6, sauf que la pression de l'eau doit être appliquée pendant 3 minutes.

- 8. Procédure de la méthode ASTM D3886-99 (R2015) : Utiliser du papier émeri n° 0. Poncer le côté tricot, avec un mouvement d'abrasion multidirectionnel. Changer d'abrasif après tous les 300 cycles ou l'échec d'un spécimen. La pression d'air sous le diaphragme doit être de 4 lb/po², et la charge sur la plaque abrasive doit être de 1 lb. Il y a échec s'il y a rupture du contact électrique.
- 9. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés avant l'essai du cycle de lavage, et les spécimens doivent rester étanches à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source de l'eau.
- 10. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés après 10 cycles de lavage domestiques, et les spécimens doivent rester imperméables à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage

peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source de l'eau. L'essai de lavage doit être réalisé selon la norme ISO 6330 :2012, méthode 2B-F.

11. Au moins 3 coutures droites et 2 croisements de coutures doivent être testés après 10 cycles de nettoyage à sec, et les spécimens doivent rester étanches à l'eau (pas de fuite) lors d'un essai à 13.78 kPa (2 lb/po²) pendant 3 minutes avec le ruban de scellage vers le haut, loin de la source d'eau. Une fuite est définie comme l'apparition d'eau n'importe où dans la zone d'essai de 11.43 cm (4.5 po) de diamètre, car le processus de pose du ruban de scellage peut endommager le tissu adjacent au ruban. Faire l'essai de pénétration d'eau comme dans la procédure n° 3, sauf que l'endroit du tissu doit faire face à la source d'eau.

TABLEAU II Propriétés du tissu de base stratifié II (jaune-vert fluorescent) Exigences de la norme CSA-Z96-15, Vêtements de sécurité à haute visibilité (respectées ou dépassées)

		EXIGENCE		MÉTHODE D'ESSAI
1	Masse surfacique (stratifié)	205 g/m ² (maximum.)		• CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (R2013) • ASTM D3776/D3776M-09a (2017)
2	Couleur du tissu de base	Après l'essai de solidite 16.3-2014, option d'e AATCC): CSA-Z96-15, Tableau 2	A – Jaune-vert fluorescent é de la couleur à la lumière (AATCC essai 3, 40 unités de décoloration A – Jaune-vert fluorescent	ASTM E1164-12 La couleur doit conformer à l'échantillon
3	Solidité de la couleur à la lumière – Lampe à arc au xénon	Echelle de gris 3 ou n non exposé du même	nieux, par rapport à un échantillon tissu	• ISO 105-B02:2014, méthode 4, exposition B, 160 heures
4	Solidité de la couleur au frottement	À sec : Au mouillé :	Échelle de gris 4 ou supérieure Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/CGSB-4.2 n° 22-2004 (R2013) OU • ISO 105-X12:2016
5	Solidité de la couleur à la sueur	acidité : alcalinité :	Échelle de gris 4 ou supérieure Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/CGSB-4.2 n° 23-M90 (R2013)
6	Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur : Tachage :	Échelle de gris 4.5 ou supérieure Échelle de gris 3 ou supérieure	• CAN/CGSB-4.2 n° 19.1-2004 (R2013) Test 2A OU • AATCC 61-2013
7	Changement dimensionnel au blanchissage – Après 5 cycles	Chaîne : Trame :	3% max 3% max	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D1
8	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :	550.0 Newton (min) 450.0 Newton (min)	• CAN/CGSB-4.2 n° 9.2-M90 (R2013) OU • ASTM D5034-09 (2013)
9	Résistance à la rupture – méthode d'arrachement	Chaîne : Trame :	15.0 Newton (min) 14.0 Newton (min)	• CAN/CGSB-4.2 n° 12.3-2005 (R2013) OU • ISO 13937-1:2000 OU • ASTM D1424-09 (2013)
10	Résistance à la déchirure	Aucune détérioration	après 10 000 cycles à 9 kPa	• ASTM D4966-12 (R2016) Option 1

29 | Page

TABLEAU III

Tissu pour poche en filet

		REQUIREMEN	VT	EXIGENCE
1	Couleur		e hantillon de couleur fourni par Uniformes et équipement	
2	Teneur en fibres	100 % polyest	er	• CAN/ONGC-4.2, n° 14-2005
3	Contexture du tricot	Tricot chaîne		
4	Fils par pouce	Colonnes: 33 Rangées: 28 d	= 3	• ASTM D8007-15 ^{e1}
5	Masse	$ \begin{array}{c} 115 \text{ g/m}^2 \pm 6 \text{ g} \\ (109 \text{ g/m}^2 - 12) \end{array} $		 CAN/ONGC-4.2 n° 5.1-M90 (2013) OU ASTM D3776/D3776M-09a (2017)
6	Changement dimensionnel au blanchissage domestique Après 5 cycles	Chaîne : Trame :	4% max 3% max	• CAN/ONGC-4.2 n° 58-2019 3, D1
7	Solidité de la couleur au frottement	À sec : Au mouillé :	Échelle de gris 4 ou supérieure Échelle de gris 4 ou supérieure	• CAN/ONGC-4.2 n° 22-2004 (R2013)
8	Solidité de la couleur au lavage	Changement de couleur : Tachage du coton :	échelle de gris 4 ou supérieure échelle de gris 4 ou supérieure	 CAN/ONGC-4.2 n° 19.1-2004 essai n° 2 OU AATCC 61-2013
		Tachage du polyester:	échelle de gris 4 ou supérieure	-
9	Résistance à l'éclatement (essai de Mullen) (lb/po²)	100 (minimun	1)	• ASTM D3786/D3786M-13
10	Résistance à l'abrasion – méthode Martindale	Aucune détéri 9 kPa	oration après 25 000 cycles à	ASTM D4966-12 (R2016) Option 1
11	Résistance au boulochage	4 ou supérieur	après 120 minutes	• ASTM D3512/D3512M-16

TABLEAU IV Fermetures à glissière – longueurs – mesures en pouces

Stature	Taille	Devant	Devant intérieur	Couture latérale	Poche de manche	Poche poitrine	Poche inférieure	Poche intérieure
						1	devant	
T court	2T Petit	171/2	13½	13	7	5	5½	7
	T Petit	181/2	141/2	13	7	5	5½	7
	Petit	19	15	13	7	51/2	51/2	7
	Moyen	20	151/2	14	7	51/2	51/2	7
	Grand	21	161/2	14	7	6	51/2	7
	T Grand	21½	171/2	15	7	6½"	5½	7
	2T Grand	22½	18	15	7	7"	51/2	7
	3T Grand	23	19	15	7	7"	5½	7
	4T Grand	24	20	16	7	7"	51/2	7
	5T Grand	25	20½	16	7	7"	5½	7
Court	2T Petit	191/2	151/2	15	7	5	6½	7
	T Petit	201/2	16	15	7	5	6½	7
	Petit	21	17	15	7	51/2	6½	7
	Moyen	22	18	16	7	51/2	6½	7
	Grand	23	181/2	16	7	6	6½	7
	T Grand	231/2	19½	17	7	6½"	6½	7
	2T Grand	241/2	20	17	7	7"	6½	7
	3T Grand	25	21	17	7	7"	6½	7
	4T Grand	26	22	18	7	7"	6½	7
	5T Grand	27	22½	18	7	7"	6½	7
Régulier	2T Petit	21½	171/2	17	8	5	8	7
C	T Petit	221/2	18	17	8	5	8	7
	Petit	23	19	17	8	51/2	8	7
	Moyen	24	20	18	8	51/2	8	7
	Grand	25	20½	18	8	6	8	7
	T Grand	25½	21½	19	8	6½"	8	7
	2T Grand	261/2	22	19	8	7"	8	7
	3T Grand	27	23	19	8	7"	8	7
	4T Grand	28	24	20	8	7"	8	7
	5T Grand	29	241/2	20	8	7"	8	7
Long	2T Petit	231/2	19½	19	8	5	8	7
	T Petit	241/2	20	19	8	5	8	7
	Petit	25	21	19	8	51/2	8	7
	Moyen	26	22	20	8	51/2	8	7
	Grand	27	22½	20	8	6	8	7
	T Grand	271/2	231/2	21	8	6½"	8	7
	2T Grand	281/2	24	21	8	7"	8	7
	3T Grand	29	25	21	8	7"	8	7
	4T Grand	30	25½	22	8	7"	8	7
	5T Grand	31	26	22	8	7"	8	7
T Long	2T Petit	25½	211/2	21	8	5	8	7
	T Petit	26½	22	21	8	5	8	7
	Petit	27	23	21	8	5½	8	7
	Moyen	28	24	22	8	5½	8	7
	Grand	29	24½	22	8	6	8	7
	T Grand	29½	25½	23	8	6½"	8	7
	2T Grand	30½	26	23	8	7"	8	7
	3T Grand	31	27	23	8	7"	8	7
	4T Grand	32	27½	24	8	7"	8	7
	5T Grand	32½	28½	24	8	7"	8	7
2T Long	2T Petit	27½	23½	23	8	5	8	7
	T Petit	281/2	24	23	8	5	8	7
	Petit	29	25	23	8	5½	8	7
	Moyen	30	25½	24	8	5½	8	7
	Grand	31	26½	24	8	6	8	7
	T Grand	31½	27	25	8	61/2"	8	7
	2T Grand	32	28	25	8	7"	8	7
	3T Grand	33	29	25	8	7"	8	7
	4T Grand	34	291/2	26	8	7"	8	7
	5T Grand	341/2	$30\frac{1}{2}$	26	8	7"	8	7

TABLEAU V Longueur finie de la patte d'épaule

Tableau des mesures	– Longueur finie de la patte d'épaule		
Taille du blouson	Dimension "A"		
(Toutes les statures)			
T-Petit	14.25		
Petit	15.25		
Moyen	16.25		
Grand	17.25		
T-Grand	18.25		
2T-Grand	19.25		
3T-Grand	20.25		
4T-Grand	21.25		
5T-Grand	22.25		
Tolérance ±	0.5		

<u>REMARQUE</u>: Toutes les dimensions sont en centimètres

APPENDICE A

Identificateur de modèle réglementaire

Titre du patron : Blouson de patrouille unisexe

Patrons - Les patrons sont disponibles auprès du Programme Uniformes et équipement de la GRC. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l'attribution du contrat. L'ensemble complet des patrons en dimensions individuelles sera fourni au soumissionnaire retenu après l'attribution du contrat. Le soumissionnaire recevra les fichiers par voie électronique en format .DXF, à moins qu'il ne les demande en format papier.

Les patrons de papier indiquent les réserves de couture, les endroits où percer et les gabarits de mise en place Il est interdit de poinçonner des trous pour marquer l'emplacement des pièces sur ce vêtement, sauf dans le cas de l'emplacement de l'insigne d'épaule ; cependant, les trous doivent être complètement cachés par l'insigne d'épaule. Toutes les pièces doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron. Le tableau des mesures indique les mesures du vêtement fini; cependant les patrons peuvent exiger des ajustements selon les procédés de fabrication du fabricant. Il incombe au fabricant d'ajuster le patron, au besoin, pour respecter les tableaux des mesures ou en raison des procédés de fabrication utilisés; cependant, la conception et la qualité ne doivent pas être altérées ni modifiées.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat. Tous les patrons en format électronique doivent être supprimés des dossiers de l'entrepreneur. Pièces du patron – Le modèle compte 38 pièces.

Légende: Tissu de base I Tissu de base I (tricot EVH) Tissu pour poche en filet	= paragr. 4.1.2 = paragr. 4.1.2 (envers) endroit vers le haut = paragr. 4.1.4
1 simple 1 paire 2 paires (EVH)	 Couper 1 pièce Couper 2 pièces Couper 4 pièces Endroit vers le haut

Pièces du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Tissu
1 de 38	Dos	1 simple	Tissu de base I

Pièces du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Tissu	
2 de 38	Renfort, fermeture à glissière de poche poitrine	1 paire	Tissu de base I	
3 de 38	Devant – partie latérale	1 paire	Tissu de base I	
4 de 38	Devant – partie centrale	1 paire	Tissu de base I	
5 de 38	Devant – partie inférieure	1 paire	Tissu de base I	
6 de 38	Sous-patte de fermeture du devant	1 paire	Tissu de base I	
7 de 38	Rabat tempête – gauche	1 simple	Tissu de base I (EVH)	
8 de 38	Rabat tempête – droite	1 simple	Tissu de base I (EVH)	
9 de 38	Patte d'épaule	2 paires	Tissu de base I	
10 de 38	Parementure de devant « A »	1 paire	Tissu de base I	
11 de 38	Parementure de devant « B »	1 paire	Tissu de base I	
12 de 38	Manche	1 paire	Tissu de base I	
13 de 38	Arrière de manche – partie supérieure	1 paire	Tissu de base I	
14 de 38	Arrière de manche – partie inférieure	1 paire	Tissu de base I	
15 de 38	Poignet	1 paire	Tissu de base I	
16 de 38	Poignet élastifié	1 paire	Tissu de base I	
17 de 38	Patte d'ajustement du poignet	stement du poignet 1 paire		
18 de 38	Dessus de col	s de col 1 simple Tissu		
19 de 38	Dessous de col	1 simple	Tissu de base I	
20 de 38	Capuchon – côté	1 paire	Tissu de base I	
21 de 38	Capuchon – centre	1 simple	Tissu de base I	
22 de 38	Capuchon – arrière	1 simple	Tissu de base I	
23 de 38	Parementure de l'ourlet – devant	1 paire	Tissu de base I	
24 de 38	Parementure de l'ourlet – dos	1 simple	Tissu de base I	
25 de 38	Dessus de pied de col	1 simple	Tissu de base I (tricot EVH)	

Pièces du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Tissu	
26 de 38	Parementure du capuchon – intérieur avant	1 paire	Tissu de base I (tricot EVH)	
27 de 38	Parementure du capuchon – intérieur arrière	1 simple	Tissu de base I (tricot EVH)	
28 de 38	Parementure de l'empiècement – devant	1 paire	Tissu de base I	
29 de 38	Empiècement de devant – droit	1 simple	Tissu de base I (EVH)	
30 de 38	Empiècement de devant – gauche	1 simple	Tissu de base I (EVH)	
31 de 38	Boucle pour stylo	1 simple	Tissu de base I	
32 de 38	Poche – haut de manche	1 paire	Tissu de base I	
33 de 38	Sac de poche – poche inférieure « A »	1 paire	Tissu pour poche en filet	
34 de 38	Sac de poche – poche inférieure « B »	1 paire	Tissu pour poche en filet	
35 de 38	Sac de poche – poche poitrine intérieure	1 paire Tissu pour poche en filet		
36 de 38	Sac de poche – poche poitrine « A »	1 paire	1 paire Tissu pour poche en filet	
37 de 38	Sac de poche – poche poitrine « B » 1 paire Tissu pour p		Tissu pour poche en filet	
38 de 38	Sac de poche – patte de fixation	1 paire Tissu pour poche en filet		

APPENDICE B CARE INSTRUCTIONS

Applicable To:
Jacket Patrol Unisex
Jacket High Visibility
Jacket Patrol Unisex, Auxiliary
Parka Inclement & Hood Cold Weather (without the fur trim)
Trouser Inclement

These garments are designed to be both waterproof and water repellent. The best way to maintain its performance is to **keep them clean by washing it regularly.** When the water no longer beads up and rolls off, use a water based, solvent free, non-flammable DWR product to restore the water repellency. The following care instructions should ensure a normal life cycle for your garments. These garments should be washed after 10-12 days of continuous use or every 20-30 days with occasional use.

The water repellency, waterproofness and breathability of your garment are affected by the following;

- 1. Dirt buildup and other contaminants including oils, sunscreen and sweat reduce the effectiveness of the water repellency.
- 2. Fabric softeners have a detrimental effect on the colour and the waterproofness and water repellency of the fabric. They will make the colour fade more quickly and affect the overall performance of the fabric. These include liquid fabric softeners, detergents that contain softeners and dryer sheets. Therefore, it is very important that these softeners not be used when laundering your garment.

Machine Wash:

- DO NOT COMMERCIAL LAUNDER
- DO NOT WASH FUR

Close all zippers, fasteners and velcro before washing.

Wash in warm water separately, without detergent. DO NOT USE FABRIC SOFTENERS OR POWDERED DETERGENTS OR ANY LIQUID DETERGENTS THAT CONTAIN FABRIC SOFTENERS. DO NOT USE BLEACH.

If heavily soiled, a small amount of detergent or specialty wash products (i.e. Grangers® Performance Wash, Fibertec Pro Wash or ReviveX® Synthetic fabric cleaner) for waterproof garments may be used.

At the end of the final rinse cycle, re-adjust the garment in the washer, and put it through an additional rinse cycle. This will assure complete rinsing of detergent that may have been trapped during washing, therefore preserving water repellency.

Drying:

Close all zippers, fasteners and velcro before drying.

If re-application of DWR is necessary, hang wet garment on hanger and follow application instructions of DWR product. (i.e. Grangers® XT Waterproof spray, Fibertec Blue Guard Spray-on, Revivex® Spray-On or Nikwax Tx-DirectTM)

The garment **must** be tumble dried separately on a warm setting for 50 minutes to reactivate the durable water repellency (DWR.). DO NOT USE DRYER SHEETS.

If necessary, touch up with steam iron at low temperature.

Dry Cleaning:

If dry cleaned, request clear distilled solvent rinse and DWR spray repellent.

INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

Applicables à :
Blouson de patrouille unisexe
Veste haute visibilité
Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaire
Parka pour intempéries et capuchon pour temps froid (sans la bordure de fourrure)
Pantalon pour intempéries

Ces vêtements sont conçus pour être imperméables et hydrofuges. La meilleure façon de préserver leurs propriétés est de les **garder propres en les lavant régulièrement.** Lorsque l'eau ne perle plus, utiliser un produit hydrofuge durable à base d'eau, sans solvant et ininflammable pour restaurer la déperlance. Les instructions d'entretien ci-dessous permettront d'assurer le rendement optimal des vêtements. Ces vêtements devraient être lavés après 10 à 12 jours d'utilisation continue ou à tous les 20 à 30 jours d'utilisation occasionnelle.

Les conditions suivantes peuvent influer sur l'imperméabilité, la déperlance et la respirabilité des vêtements :

- 1. L'accumulation de saletés et d'autres contaminants comme de l'huile, de la crème solaire ou de la sueur peut réduire l'imperméabilité.
- 2. Les agents assouplissants influent sur la couleur, la déperlance et l'imperméabilité. Ils décolorent les tissus plus rapidement et nuisent à leur rendement général. Il est très important de n'utiliser aucun type d'assouplissant (agent assouplissant liquide, détergent avec assouplissant et assouplissant en feuilles).

Lavage à la machine :

- NE PAS LAVER DANS UNE BUANDERIE COMMERCIALE
- NE PAS LAVER LA FOURRURE

Fermer toutes les fermetures à glissière, les attaches et les attaches à ruban autoagrippant avant de laver. Laver séparément à l'eau tiède, sans détergent. NE PAS UTILISER D'AGENT ASSOUPLISSANT NI DE DÉTERGENT EN POUDRE OU LIQUIDE AVEC ASSOUPLISSANT. NE PAS UTILISER D'AGENT DE BLANCHIMENT.

Si le vêtement est très sale, une petite quantité de détergent ou de produit spécifiquement conçu pour l'entretien des vêtements imperméables (p. ex. nettoyant haute performance de Granger's^{MD}, produit Pro Wash de Fibertec ou nettoyant pour tissus synthétiques ReviveX^{MD}) peut être utilisée.

À la fin du dernier cycle de rinçage, replacer le vêtement dans la machine et entreprendre un autre cycle de rinçage, afin d'éliminer complètement le détergent qui peut être resté durant le lavage et de préserver la déperlance.

Séchage:

Fermer toutes les fermetures à glissière, les attaches et les attaches à ruban autoagrippant avant de sécher.

Si un nouveau traitement hydrofuge est requis, suspendre le vêtement mouillé sur un cintre et suivre les instructions du fabricant du produit (p. ex. imperméabilisant à vaporiser XT de Granger's MD, Blue Guard de Fibertec, Revivex MD ou Tx-Direct MC de Nikwax).

Le vêtement **doit** être séché séparément par culbutage à basse température pendant 50 minutes, afin de réactiver les propriétés hydrofuges. NE PAS UTILISER D'ASSOUPLISSANT EN FEUILLES.

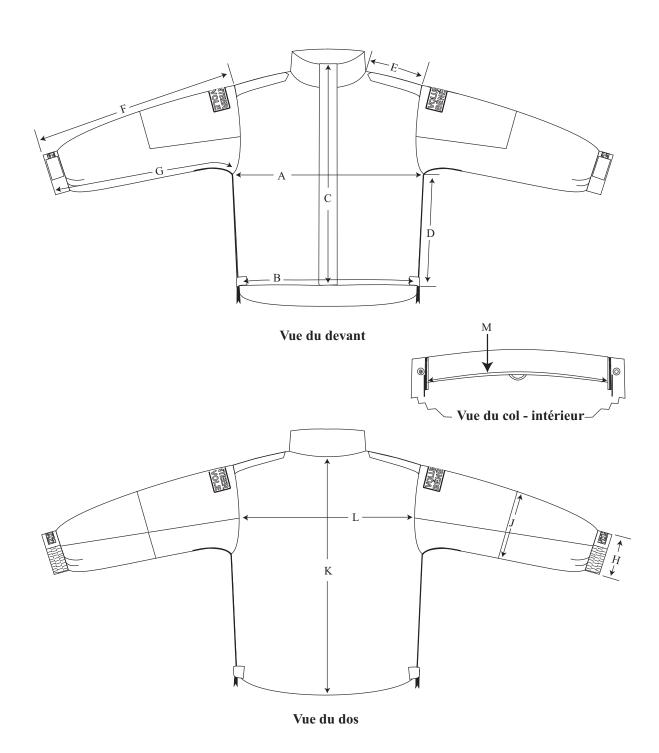
Au besoin, repasser légèrement à basse température.

Nettoyage à sec :

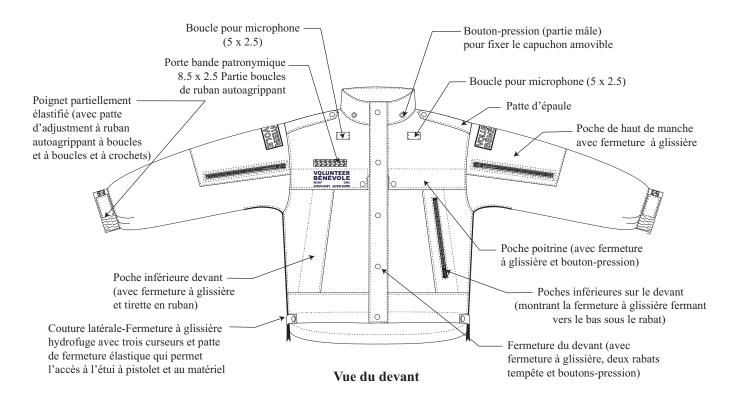
Si le vêtement est nettoyé à sec, demander un rinçage avec un solvant distillé clair et un traitement à l'aide d'un produit hydrofuge à vaporiser.

Dessin nº 1

Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires Emplacement de la prise des mesures



Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires

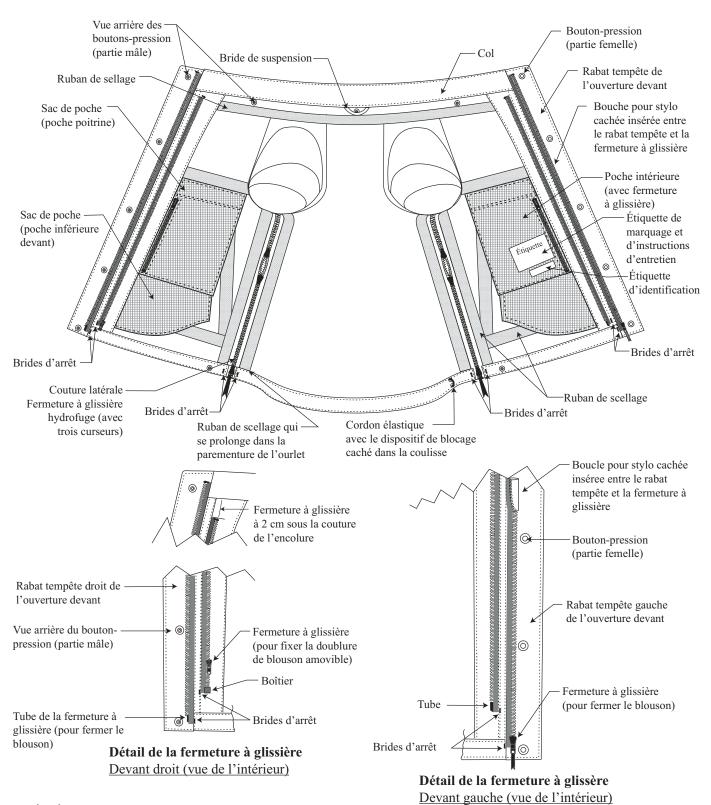




NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

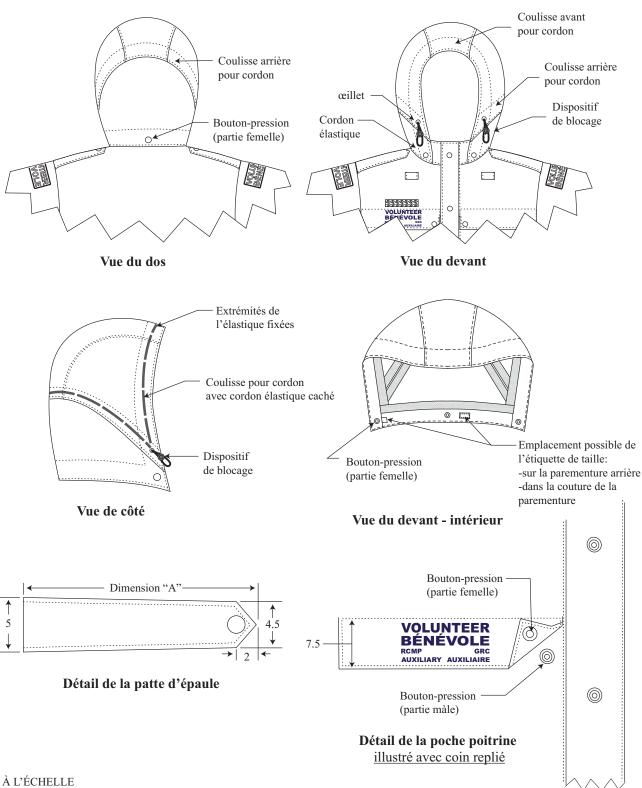
Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires Détail de l'intérieur du blouson et de la fermeture à glissière



NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

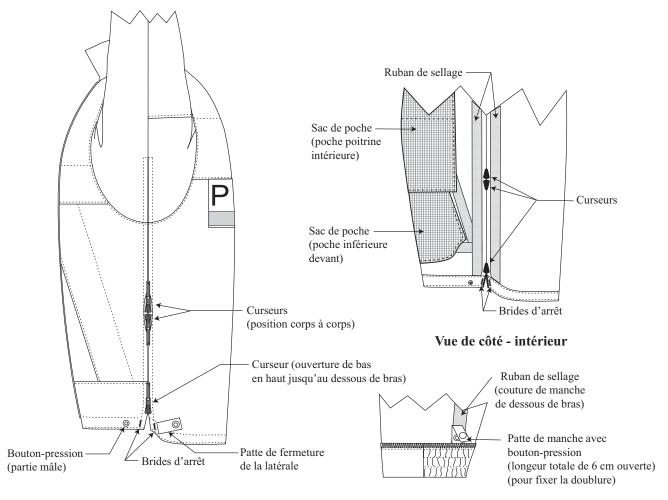
Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires Détail du capuchon détachable et de la patte d'épaule



NON À L'ÉCHELLE

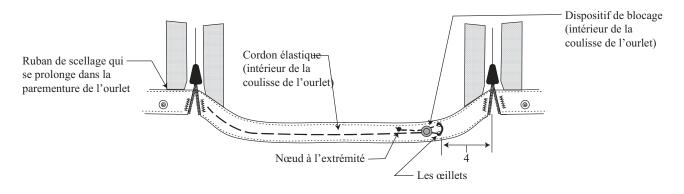
Toutes les mesures sont en centimètres.

Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires Détail du dessous de bras, de l'intérieur du poignet et de la coulisse de l'ourlet du dos



Vue de côté - extérieur

Détail de l'intérieur du poignet



Coulisse de l'ourlet du dos - Vue de l'intérieur

NON À L'ÉCHELLE

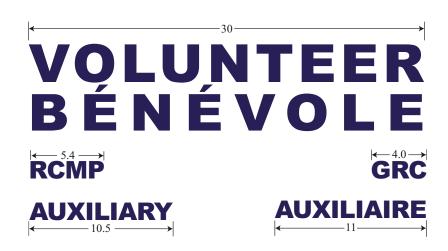
Toutes les mesures sont en centimètres.

Blouson de patrouille unisexe pour auxiliaires Détail du lettrage thermocollant





Lettrage bénévole sur le devant



Lettrage bénévole sur le dos



Lettrage bénévole sur le dos

GRC-RCMP

Appendice 1 de l'annexe B

301 Pantalon pour intempéries et bandes – Instructions pour les bandes

Introduction

La GRC a des stocks excédentaires de bandes de couleur jaune pour pantalon pour intempéries (5265). Ces bandes seront vendues au soumissionnaire retenu pour les quantités fermes seulement. Ces bandes sont de différentes longueurs et la majorité des bandes doivent être coupées en fonction de la taille comme il est indiqué ci-dessous.

Quantité ferme des bandes pour pantalon pour intempéries

1. Contrairement mentionnées paragr. 5.1.1 de la aux exigences au spécification G.S. 1045-301, la GRC vendra la quantité exacte de bandes, lesquelles doivent être coupées selon la longueur appropriée ou être utilisées telles quelles. Le tableau ci-dessous indique le numéro d'article à utiliser pour chaque taille de bandes vendues en quantité ferme. Il précise également la longueur finie des bandes. La majorité des bandes doivent être coupées depuis le haut à angle droit, puis tournées et piquées à la nouvelle longueur finie. Le ruban autoagrippant à crochets doit être uniquement coupé sur la partie de la bande qui est enlevée. Il n'est pas nécessaire d'ajouter un morceau de ruban autoagrippant à crochets. La bande finie doit être surpiquée sur le bord supérieur. Aucune piqûre supplémentaire n'est requise sur le ruban autoagrippant à crochets. Le fabricant doit utiliser la taille de bande fournie pour faire en sorte qu'il reste au moins 2.5 cm de ruban autoagrippant à crochets au haut de la bande finie.

M7594-20-4766 Pantalon pour intempéries avec bandes jaunes							
Numéro d'article	Taille	Quantité	Numéro d'article de la bande	Commentaires	Longueur finie		
5260-001	T Petit/C	120	5265-400	Couper aux dimensions	95.5 cm		
5260-015	Petit/C	380	5265-400	Couper aux dimensions	95.5 cm		
5260-030	Moyen/C	680	5265-400	Couper aux dimensions	95.5 cm		
5260-045	Grand/C	420	5265-400	Couper aux dimensions	97.5 cm		
5260-060	T Grand/C	80	5265-400	Couper aux dimensions	97.5 cm		
5260-075	2T Grand/C	20	5265-400	Couper aux dimensions	97.5 cm		
5260-090	T Petit/R	20	5265-300	Utiliser sans modification	103.5 cm		
5260-100	Petit/R	220	5265-300	Utiliser sans modification	103.5 cm		
5260-200	Moyen/R	700	5265-300 (155)	Utiliser sans modification	103.5 cm		
			5265-600 (555)	Couper aux dimensions			
5260-300	Grand/R	320	5265-600	Couper aux dimensions	105.5 cm		
5260-400	T Grand/R	20	5265-600	Couper aux dimensions	105.5 cm		
5260-500	2T Grand/R	100	5265-600	Couper aux dimensions	105.5 cm		
Tolérance ±							

1 | P a g e

Bandes pour pantalon pour intempéries – quantités optionnelles et quantités sur demande

- 2. Les quantités optionnelles et les quantités sur demande seront fabriquées conformément au paragr. 5.1.1 de la spécification G.S. 1045-301 à partir du tissu de base III acheté de la GRC conformément au paragr. 4.1.3.
 - a. Le rendement approximatif du tissu stratifié à trois épaisseurs de couleur jaune est de six (6) paires par 1.05 m. Le rendement exact variera selon les tailles commandées et le processus de fabrication du fabricant.